-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
06/07/92	92-218	Adoption de l'ordre du jour	2501
	92-219	Adoption des Procès-verbaux	2502
	92-220	Correspondance	
	92-221	Comptes	
	92-222	Rapport des permis émis pour le mois de juin 1992	2504
	92-223	Demande d'assouplissement pour le frontage minimal des lots partiellement desservis et non desservis	
	92-224	Demande à Bell Canada et Hydro-Québec	2505
	92-225	Location de machinerie pour le débroussaillage des chemins	
	92-226	Achat de fournitures de bureau	2506
	92-227	Remboursement des déboursés (Ligue de Soccer Ste-Marthe)	
	92-228	Achat de matériel informatique	
	92-229	Nomination d'un directeur des travaux publics par intérim	2507
	92-230	Félicitations au Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe	
	92-231	Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs	2507
	92-232	Levée de l'assemblée	2508
07/07	92-233	Adoption de l'ordre du jour	2510
	92-234	Prolongation du terme original de l'emprunt - Règlement numéro 99	
	92-235	Prolongation du terme original de l'emprunt Règlements numéros 54 et 114	2511
	92-236	Pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 54, 99, 114, 252, 253, 255, 256, et 274	
	92-237	Emission des obligations en vertu des règlements numéros 54, 99, 114, 252, 253, 255, 256 et 274	
	92-238	Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques	2512
	92-239	Levée de l'assemblée	2513
27/07	92-240	Adoption de l'ordre du jour	2515
	92-241	Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 245 et 277	
	92-242	Emprunt par billets - Règlements numéros 254 et 277	2516
	92-243	Engagement d'un employé temporaire	
	92-244	CPTAQ - demande d'autorisation - lot 9-4-1	2517
	92-245	Avis de motion - Règlement numéro 289 modifiant le règlement numéro 263	
	92-246	Levée de l'assemblée	
27/07	92-247	Licenciement de Monsieur Laurier Mongrain, directeur des loisirs	2518
	92-248	Levée de l'assemblée	2519
10/08	92-249	Adoption de l'ordre du jour	2520
	92-250	Adoption des Procès-verbaux	2521
	92-251	Correspondance	
	92-252	Comptes	2522
	92-253	Nomination du maire suppléant	2523
	92-254	Avis de motion - Règlement numéro 290	
	92-255	ENAP - Cours de perfectionnement	2524
	92-256	Autorisation de signature	
	92-257	Achat d'un bureau à traitement de texte	
	92-258	Achat de fournitures de bureau	
	92-259	Achat de produits d'entretien ménager	2525
	92-260	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme	2525
	92-261	Limite de vitesse - rue Notre-Dame	
	92-262	CPTAQ - demande d'autorisation - Lots 29-5, 29-3-P et 29-P	
	92-263	Opération cadastrale - Lots 93-43 à 93-45	2526

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	92-264	Opération cadastrale - Lot 579-55	2526
	92-265	Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1992	
	92-266	Achat d'équipement pour soudeuse	
	92-267	Achat d'une pompe submersible	2527
	92-268	Location d'un balai mécanique	
	92-269	Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe	
	92-270	Félicitations à la Ligue de Soccer Ste-Marthe	2528
	92-271	Participation financière - Gala Opti-jeunesse Sécurité à bicyclette	
	92-272	Gala Grand Prix	
	92-273	Levée de l'assemblée	2529
24/08	92-274	Adoption de l'ordre du jour	2530
	92-275	Adoption des Procès-verbaux	2531
	92-276	Correspondance	
	92-277	Adoption du règlement numéro 290 - Pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacement et de représentation	
	92-278	Cours de perfectionnement en informatique	2533
	92-279	Achat de fournitures de bureau	
	92-280	Acceptation du rapport de dépenses - Route 138	2534
	92-281	Opération cadastrale - Lots 89-189 à 89-193	
	92-282	Opération cadastrale - Lot 580-106	
	92-283	Demande d'un stagiaire en loisir	2535
	92-284	Réaffectation de crédit	
	92-285	Félicitations à l'Hebdo Journal	
	92-286	Cession et échange de terrain - rue des Violettes	
	92-287	Avis de motion - Règlement numéro 291	2536
	92-288	Levée de l'assemblée	
09/09	92-289	Vente d'immeuble excédentaire	2537
	92-290	Levée de l'assemblée	2538
14/09	92-291	Adoption de l'ordre du jour	2539
	92-292	Adoption des procès-verbaux	2540
	92-293	Correspondance	
	92-294	Comptes	
	92-295	Adoption du règlement numéro 291 - Pour modifier le règlement numéro 211 relatif à la construction et aux coûts des branchements des services d'aqueduc et d'égout	2543
	92-296	Délai demandé par la Municipalité de Champlain pour transmettre les prévisions budgétaires 1993 du site d'enfouissement sanitaire	2544
	92-297	Gouvernement du Québec - Demande au Ministère des Transports	2545
	92-298	Gouvernement du Québec - Ministère des Transports - Disposition d'immeubles excédentaires	
	92-299	Achat de timbres	2546
	92-300	Achat de fournitures de bureau	
	92-301	Achat de produit d'entretien ménager	
	92-302	Achat de produits chimiques	
	92-303	Entretien et réparation du système de ventilation du complexe communautaire	2547
	92-304	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	
	92-305	Rapport des permis émis pour le mois d'août	
	92-306	Opération cadastrale - lot 104-151	2548
	92-307	Hydro-Québec - Demande de lumière de rue	
	92-308	Levée de l'assemblée	
22/09	92-309	Adoption de l'ordre du jour	2550
	92-310	Pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 231, 232, 234, 262 et 270	
	92-311	Emission des obligations en vertu des règlements numéros 231, 232, 234, 262 et 270	
	92-312	Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques	2551
	92-313	Levée de l'assemblée	2552

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
28/09	92-314	Adoption de l'ordre du jour	2553
	92-315	Adoption des Procès-verbaux	2554
	92-316	Correspondance	
	92-317	Rapport de contrôle budgétaire	
	92-318	Achat de fournitures de bureau	2555
	92-319	Nettoyage d'égout	
	92-320	Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout	
	92-321	Achat de sable abrasif, sel et chlorure de calcium	2556
	92-322	Achat d'un puisard	
	92-323	Achat d'une caméra	2557
	92-324	Réparation de tables - Salle Félix-Leclerc	
	92-325	Acquisition d'une partie du lot numéro 106-P propriété de Mme Lyse Francoeur et M. Marcel Francoeur	
	92-326	Adjudication du contrat de pavage sur la 5e rue - 3e avenue	2558
	92-327	Echange de terrains - rue des Violettes	
	92-328	Demande à la Société canadienne des postes	
	92-329	Avis de motion - Règlement numéro 292	2559
	92-330	Levée de l'assemblée	
13/10	92-331	Adoption de l'ordre du jour	2560
	92-332	Adoption des procès-verbaux	2561
	92-333	Correspondance	
	92-334	Comptes	
	92-335	Adoption du règlement numéro 292 - Concernant des travaux de pavage dans le secteur Hayes, Ward, Gignac et Normandin ainsi qu'une partie du terrain des loisirs (Secteur Norbert)	2563
	92-336	Appui aux Villes de Nicolet et Bécancour	2564
	92-337	Acquisition du lot numéro 446-9 propriété de Monsieur Lucien Lefebvre (rue Des Plaines)	2565
	92-338	Plaquettes - Identification du Conseil	2566
	92-339	Identification - Annuaire téléphonique	
	92-340	Publicité - Championnat canadien de curling junior	
	92-341	Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1992	
	92-342	Adjudication du contrat de pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin (Secteur Norbert)	2567
	92-343	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	
	92-344	Demande de drainage fermé et comblement de fossé par Monsieur Alain Lacroix	
	92-345	Achat de fournitures de bureau	2568
	92-346	Achat d'une pompe d'égout avec panneau de contrôle et accessoires	
	92-347	Avis de motion - Règlement numéro 293 modifiant le règlement numéro 263	
	92-348	Levée de l'assemblée	2569
27/10	92-349	Adoption de l'ordre du jour	2570
	92-350	Adoption des procès-verbaux	2571
	92-351	Correspondance	
	92-352	Nomination du maire suppléant	
	92-353	Emprunt par billets - Règlements numéros 222 et 223	2572
	92-354	Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 222 et 223	
	92-355	Construction d'un chemin de détour pour la circulation lourde	2573
	92-356	Opération cadastrale - lots 65-4 à 65-7 inclusivement	
	92-357	Opération cadastrale - lots 95-123 et 95-124	2574
	92-358	Opération cadastrale - lot 572-47	
	92-359	Achat - trousse de secourisme	2575
	92-360	Versement - Association de Soccer Ste-Marthe	
	92-361	Entente à intervenir entre Madame Lyne Laquerre Monsieur Mario Bégin et la Municipalité	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
27/10	92-362	Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe	2576
	92-363	Levée de l'assemblée	
09/11	92-364	Adoption de l'ordre du jour	2577
	92-365	Adoption des procès-verbaux	2578
	92-366	Correspondance	
	92-367	Comptes	2579
	92-368	Rapport de contrôle budgétaire	2580
	92-369	Inscription - Club des Administrateurs Municipaux Actifs (C.A.M.A.) 1992-1993	
	92-370	Paiement à l'entrepreneur - Travaux sur la cinquième rue et partie de la 3e avenue	
	92-371	Approbation de l'acquisition de terrains pour l'opération du site d'enfouissement sanitaire de Champlain	2581
	92-372	Acquisition d'un nouveau logiciel pour la conversion et transfert de paie 1 à la paie 2	
	92-373	Achat de fournitures de bureau	2582
	92-375	Achat d'asphalte froide	
	92-376	Engagement de deux employés temporaires	
	92-377	Acceptation des travaux de pavage - Amélioration des rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin	2583
	92-378	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	
	92-379	Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1992	
	92-380	Soumissions - Déneigement des patinoires	2584
	92-381	Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1992-1993	
	92-382	Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40	
	92-383	Demande au Ministère des Transports du Québec Nettoyage de fossés rang St-Malo	
	92-384	Levée de l'assemblée	2585
16/11	92-385	Adoption de l'ordre du jour	2587
	92-386	Rapport du maire	
	92-387	Avis de motion - Règlement numéro 294 - Relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	
	92-388	Avis de motion - Règlement numéro 295	
	92-389	Levée de l'assemblée	2588
23/11	92-390	Adoption de l'ordre du jour	2589
	92-391	Adoption des Procès-verbaux	2590
	92-392	Correspondance	
	92-393	Adoption du règlement numéro 294 - Relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	
	92-394	Règlement numéro 274 - Paiement à l'entrepreneur (Travaux 5e rue)	
	92-395	Règlement numéro 292 - Paiement à l'entrepreneur - Travaux de pavage sur les rues Hayes Ward, Gignac et Normandin	2591
	92-396	Demande à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux - Prise en charge d'un émissaire sanitaire	
	92-397	CPTAQ - Demande d'autorisation - lot P-71	
	92-298	Achat de lames pour la réparation de godets (buckets de pépine)	2592
	92-399	Reconnaissance du regroupement des aidants naturels	
	92-400	Demande des Jeannettes de la 12e Ronde Notre-Dame du Cap	
	92-401	Achat de décorations de Noël	2593
	92-402	Acquisition du parc d'éclairage public	
	92-403	Levée de l'assemblée	
14/12	92-404	Adoption de l'ordre du jour	2595
	92-405	Adoption des Procès-verbaux	2597
	92-406	Correspondance	
	92-407	Comptes	
	92-408	Avis de motion - Règlement numéro 297	2599
	92-409	Avis de motion - Règlement numéro 298	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	92-410	Avis de motion - Règlement numéro 299	2599
	92-411	Avis de motion - Règlement numéro 300	
	92-412	Liste des arrérages de taxes municipales	
	92-413	Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes	
	92-414	Paiement à l'entrepreneur - Travaux intersection 3e avenue et 5e rue	2600
	92-415	Paiement à l'entrepreneur - Travaux de construction du chemin de détour	
	92-416	Règlement numéro 254 - Paiement à l'entrepreneur Travaux d'égout et de voirie sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert)	
	92-417	Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs (système informatique)	
	92-418	Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont	2601
	92-419	Bulletin municipal - Décembre 1992	
	92-420	Achat de fournitures de bureau	2602
	92-421	Conversion de l'éclairage public	
	92-422	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe	
	92-243	Demande de dérogation mineure - Jean-Guy Gadoury et Les Ressources Gadoury	2603
	92-424	Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1992	2603
	92-425	Opération cadastrale - Lot 527-47	
	92-426	Rénovations effectuées au local Notre-Dame-de-la-Rive	2604
	92-427	Reconnaissance de l'Association des retraités et pré-retraités de la Norton de Cap-de-la-Madeleine	
	92-428	Participation financière - Noël communautaire	
	92-429	Paiement des préposés à l'entretien des patinoires	2605
	92-430	Nettoyage du cours d'eau André	
	92-431	Levée de l'assemblée	
21/12	92-432	Adoption de l'ordre du jour	2607
	92-433	Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1993	
	92-434	Adoption du règlement numéro 298 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis	
	92-435	Adoption du règlement numéro 299 - Pour imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels	2609
	92-436	Adoption du règlement numéro 300 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1993 et les conditions de perception	2611
	92-437	Levée de l'assemblée	2616

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
11/01 93	93-1	Adoption de l'ordre du jour	2617
	93-2	Adoption des procès-verbaux	2618
	93-3	Correspondance	
	93-4	Comptes	
	93-5	Adoption du règleemnt numéro 297 - Pour adopter unprogramme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de crédit de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap	2620
	93-6	Avis de motion - Règlement numéro 301	2623
	93-7	Vente d'immeuble excédentaire	
	93-8	Engagement du notaire Hugues Germain - Pour présenter une requête en Cour supérieure	2624
	93-9	Appui à la Régie intermunicipale d'assainissement des eauxdu Trois-Rivières métropolitain	
	93-10	Promotion publicitaire CJTR 1140	2625
	93-11	Association des communicateurs municipaux du Québec (A.C.M.Q.)	
	93-12	Cours de perfectionnement en informatique	
	93-13	Cours en inspection municipale	2626
	93-14	Engegement d'une firme d'urbanisme	
	93-15	Nomination d'un garde-feu municipal pour 1993	
	93-16	Opération cadastrale - Lots 703-1 à 703-6 et 704-1	
	93-17	Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1992	2627
	93-18	Achat de fournitures de bureau	
	93-19	Levée de l'assemblée	
25/01	93-20	Adoption de l'ordre du jour	2628
	93-21	Adoption des procèsverbaux	2629
	93-22	Correspondance	2630
	93-23	Nomination du maire suppléant	
	93-24	Adoption du règlement numéro 301 - Participation financière de la Municipalité à la réalisation de travaux de pavage et ce à même le fonds d'administration	2630
	93-25	Avis de motion - Règlement numéro 303 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	2631
	93-26	Avis de motion - Règlement num éro 304 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	2632
	93-27	Avis de motion - Règlement numéro 305 "	
	93-28	Avis de motion - Règlement numéro 306 "	
	93-29	Avis de motion - Règlement numéro 307 "	
	93-30	Avis de motion - Règlement numéro 308 "	
	93-31	Avis de motion - Règlement numéro 309 "	2633
	93-32	Approbation du projet de règlement numéro 303 Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	93-33	Approbation du projet de règlement numéro 304	2634
	93-34	Approbation du projet de règlement numéro 305	
	93-35	Approbation du projet de règlement numéro 306	2635
	93-36	Approbation du projet de règlement numéro 307	
	93-37	Approbation du projet de règlement numéro 308	2636
	93-38	Approbation du projet de règlement numéro 309	2637
	93-39	Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports	
	93-40	Achat de billets - Activités du Carnaval	2638
	93-41	Achat de produits d'entretien ménager	
	93-42	Nomination au Comité consultatif d'urbanisme	
	93-43	Levée de l'assemblée	2639
08/02	93-44	Adoption de l'ordre du jour	2640
	93-45	Adoption des procès-verbaux	2641
	93-46	Correspondance	2642
	93-47	Comptes	
	93-48	Avis de motion - Règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260	2643
	93-49	Avis de motion - Règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	2644
	93-50	Avis de motion - Règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	93-51	Avis de motion - Règlement numéro 311	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	93-52	Adoption du règlement numéro 295 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1993 de la Régie Intermunicipale d'assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain	
	93-53	Projet de règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260	2646
	93-54	Approbation du projet de règlement numéro 303 Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	93-55	Approbation du projet de règlement numéro 304	2647
	93-56	Approbation du projet de règlement numéro 305	2648
	93-57	Approbation du projet de règlement numéro 306	
	93-58	Approbation du projet de règlement numéro 307	2649
	93-59	Approbation du projet de règlement numéro 308	2650
	93-60	Approbation du projet de règlement numéro 309	26
	93-61	Approbation du projet de règlement numéro 310	2651
	93-62	Vente d'immeuble dans le parc industriel	2652
	93-63	Achat d'un modem	
	93-64	Bulletins municipaux 1993	
	93-65	Projet d'accueil aux nouveaux arrivants - CEDIC	2653
	93-66	Entretien du réseau d'éclairage public	
	93-67	Achat de fournitures de bureau	2654
	93-68	Installation d'une lumière de rue - Rue Courteau	
22/02	93-69	Adoption de l'ordre du jour	2655
	93-70	Adoption des procès-verbaux	2656
	93-71	Correspondance	
	93-72	Adoption du règlement numéro 311 - Relatif à des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la 50e et 51e rue (Secteur St-Malo est)	
	93-73	Délégation au colloque régional sur les archives	2658
	93-74	Approbation de l'acquisition et de l'installation d'une balance pour camion	
	93-75	Opération cadastrale - lot 97-2	2659
	93-76	Participation aux Finales des Jeux du Québec	
	93-77	Réparation des jeux de sacs de sable	
	93-78	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2660
	93-79	Levée de l'assemblée	
03/03	93-80	Adoption de l'ordre du jour	2663
	93-81	Adoption du règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260	
	93-82	Adoption du règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	93-83	Adoption du règlement numéro 310 "	2664
	93-84	Avis de motion - Règlement numéro 303 "	
	93-85	Avis de motion - Règlement numéro 304 "	
	93-86	Avis de motion - Règlement numéro 306 "	
	93-87	Avis de motion - Règlement numéro 307 "	2665
	93-88	Avis de motion - Règlement numéro 308 "	
	93-89	Avis de motion - Règlement numéro 309 "	
	93-90	Levée de l'assemblée	
08/03	93-91	Adoption de l'ordre du jour	2666
	93-92	Adoption des Procès-verbaux	2667
	93-94	Correspondance	
	93-95	Comptes	2668
	93-96	Mandat accordé au secrétaire-trésorier - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes	2670
	93-97	Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1993 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier	
	93-98	CEDIC - Cotisation annuelle 1993	
	93-99	Programme de création d'emplois - DEFI 93	
	93-100	Programme de création d'emplois - Article 25	2671
	93-101	Vente d'un terrain par voie de soumissions publiques - Lot numéro 103-129	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
08/03	93-102	Engagement de la Firme Nove Environnement pour effectuer une évaluation environnementale	2671
	93-103	Inscription au Colloque sur les dérogations mineures	2672
	93-104	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	
	93-105	Nomination au comité consultatif d'urbanisme	
	93-106	Achat de 2 pneus pour le chargeur excavateur	2673
	93-107	Achat de brosses pour le balai mécanique	
	93-108	Rapport des permis émis pour les mois de janvier et février	
	93-109	Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe	2674
	93-110	Félicitations au comité du Carnaval 1993	
	93-111	Activité Jeunesse - Voyages de ski	
	93-112	Demande au Canadien Pacifique pour la construction d'une traverse à niveau au croisement d'un chamin de fer	2675
	93-113	Levée de l'assemblée	
22/03	93-114	Adoption de l'ordre du jour	2676
	93-115	Adoption des Procès-verbaux	2677
	93-116	Correspondance	2678
	93-117	Avis de motion - Règlement no. 312 - Modifiant le règleemnt de zonage numéro 263	
	93-118	Avis de motion - Règlement numéro 313 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265	
	93-119	Approbation du projet de règlement numéro 312	
	93-120	Approbation du projet de règlement numéro 313	2679
	93-121	Vente d'immeuble dans le parc industriel	2680
	93-122	Nettoyage du cours d'eau Toupin(branche 1)	
	93-123	Analyse bactériologique des puits pour 1993	
	93-124	Opération cadastrale - Lot 109-27	2681
	93-125	Opération cadastrale - Lots 527-48 et 527-49	
	93-126	Opération cadastrale - Lots 723-1 et 723-2	
	93-127	Félicitations à notre athlète Mélanie Montambeault	
	93-128	Achat de fournitures de bureau	2682
	93-129	Achat de produits d'entretien ménager	
	93-130	Paiement de certaines factures au nom de l'Association de Soccer Ste-Marthe	
	93-131	Demande de soumissions pour la vérification et la préparation des états financiers de la municipalité	2683
	93-132	Location de machinerie pour le service des travaux publics	
	93-133	Engagement d'un courtier en immeuble pour faire la vente de la salle du Fleuve et du garage adjacent	
	93-134	Opération cadastrale - Lot 97-3	2684
	93-135	Achat de fleurs - Sites municipaux 1993	
	93-136	Levée de l'assemblée	2685
05/04	93-137	Nomination - Secrétaire d'assemblée	2687
	93-138	Adoption de l'ordre du jour	
	93-139	Mandat accordé à la secrétaire-trésorière adjointe - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes	
	93-140	Levée de l'assemblée	
13/04	93-141	Adoption de l'ordre du jour	2689
	93-142	Adoption du règlement numéro 312 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	2690
	93-143	Adoption du règlement numéro 313 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265	
	93-144	Levée de l'assemblée	
13/04	93-145	Adoption de l'ordre du jour	2691
	93-146	Adoption des procès-verbaux	2693
	93-147	Correspondance	
	93-148	Comptes	
	93-149	Rapport de contrôle budgétaire	2695
	93-150	Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
13/04	93-151	Nomination des vérificateurs	2695
	93-152	Adoption du règlement numéro 303 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	93-153	Adoption du règlement numéro 304 "	2696
	93-154	Adoption du règlement numéro 306 "	
	93-155	Adoption du règlement numéro 307 "	
	93-156	Adoption du règlement numéro 308 "	2697
	93-157	Adoption du règlement numéro 309 "	
	93-158	Vente d'un terrain par voie de soumissions publiques - lot numéro 103-129	2698
	93-159	Changement de nom pour notre municipalité	
	93-160	Location du compteur postal	
	93-161	Société canadienne du cancer	2699
	93-162	Maitrise de Cap-de-la-Madeleine	
	93-163	Réclamation de M. Normand Montplaisir - Bris d'aqueduc	
	93-164	Éclairage public - Demande de lumières de rues	
	93-165	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2700
	93-166	Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q. C.A. 2) Section IV des mauvaises herbes	2700
	93-167	Acceptation du plan projet de lotissement - Lot 584-P	
	93-168	Rapport des permis émis pour le mois de mars 1993	2701
	93-169	Entretien des sites fleuris municipaux 1993	
	93-170	Fête des Bénévoles	
	93-171	Nomination d'un secrétaire-trésorier par intérim	2702
	93-172	Vente de 5 terrains par voie de soumissions publiques - Lots 95-64, 95-100, 95-104 et 95-3-1, 95-105 et 95-3-2 ainsi que le lot 96-75 (Secteur Village)	
	93-173	Achat de panneaux de signalisation	2703
	93-174	Levée de l'assemblée	
26/04	93-175	Adoption de l'ordre du jour	2704
	93-176	Adoption des procès-verbaux	2705
	93-177	Correspondance	2706
	93-178	Nomination du maire suppléant	
	93-179	Mandat spécial aux vérificateurs	
	93-180	Règlement numéro 150 Refinanceemnt de l'emprunt	
	93-181	Règlements numéros 194, 204, 212 et 213 - Refinancement de l'emprunt	2707
	93-182	Radiation de comptes à recevoir	
	93-183	Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer	
	93-184	Fonds de dépenses en immobilisations - Soldes disponibles	2708
	93-185	Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués	2709
	93-186	Engagement du Notaire Hugues Germain	
	93-187	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2710
	93-188	Autorisation pour traitement de surface	
	93-189	Coupe et entretien des pelouses	
	93-190	Délégation à l'assemblée générale annuelle du Conseil des loisirs de la Mauricie	2711
	93-191	Groupe Scout Ste-Madeleine - Ste-Marthe	
	93-192	Achat d'équipements pour les terrains de jeux	
	93-193	Achat d'abat-poussière (calcium liquide)	2712
	93-194	Félicitations à Mme Carole Chevalier Dumas	
	93-195	Avis de motion - Règlement numéro 314	
	93-196	Levée de l'assemblée	2713
10/05	93-197	Adoption de l'ordre du jour	2714
	93-198	Adoption des procès-verbaux	2715
	93-199	Correspondance	2716
	93-200	Comptes	
	93-201	Avis de motion - Règlement numéro 315	2717
	93-202	Avis de motion - Règlement numéro 316	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	93-203	Avis de motion - Règlement numéro 317	2718
	93-204	Avis de motion - Règlement numéro 318	
	93-205	Adoption du règlement numéro 314 - Pour adopter un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal	
	93-206	Règlements numéros 231, 232, 234 et 270 - Paiement à l'entrepreneur (Travaux Route 138)	
	93-207	Accueil aux nouveaux résidents	2719
	93-208	Dénomination de rue - Secteur des Prairies	
	93-209	Achat d'un camion léger avec benne basculante	
	93-210	Achat de pierre concassée pour l'année 1993	2720
	93-211	Achat d'engrais et de semence à gazon	
	93-212	Pose d'une haie de cèdres à l'entrée du Parc Industriel	
	93-213	Fourniture et installation de poteaux pour luminaires de rues	2721
	93-214	Travaux d'aménagement - Secteur Norbert (rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin)	
	93-215	Opération cadastrale - Lot 584-13	
	93-216	Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1993	2722
	93-217	Embauche d'un directeur ou d'une directrice des services administratifs	
	93-218	Levée de l'assemblée	2723
25/05	93-219	Adoption de l'ordre du jour	2724
	93-220	Nomination d'un président d'assemblée	2726
	93-221	Adoption des procès-verbaux	
	93-222	Correspondance	
	93-223	Prolongation du terme original de l'emprunt - Règlement numéro 196	2727
	93-224	Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 196	
	93-225	Emprunt par billets - Règlement numéro 196	2728
	93-226	Changement de nom pour notre municipalité	
	93-227	Approbation des travaux de captage des eaux de résurgence, d'étanchéisation de l'aire d'enfouisseemnt et de pompage et de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain	2729
	93-228	Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1993-1994	2730
	93-229	Adjudication - Enlèvement et transport des ordures ménagères	
	93-230	Engagement d'une firme de consultants pour des travaux d'égout sanitaire sur les 50 et 51e rue	2731
	93-231	Travaux de lignage de rues	
	93-232	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	2732
	93-233	Demande de dérogation mineure - Claude Boulanger et Nathalie Thiffeault	
	93-234	Nettoyage de la branche numéro 2 du cours d'eau Montplaisir	
	93-235	Opération cadastrale - Lots 584-13 à 584-25	2733
	93-236	Dénomination de rue - Secteur des Prairies	
	93-237	Achat de fournitures de bureau	
	93-238	Achat de produits d'entretien ménager	2734
	93-239	Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux	
	93-240	Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe	
	93-241	Incorporation de cinq organismes municipaux	2735
	93-242	Levée de l'assemblée	
05/06	93-243	Convention collective de travail 1993-1995	2736
14/06	93-244	Adoption de l'ordre du jour	2737
	93-245	Adoption des procès-verbaux	2738
	93-246	Correspondance	
	93-247	Comptes	2739

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	93-248	Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer	2740
	93-249	Cours de formation - Dynabec	2741
	93-250	Appui à la Marina de Trois-Rivières inc.	2742
	93-251	Félicitations au Père Joseph Massé, o.m.i.	
	93-252	Rapport des permis émis pour le mois d'avril	
	93-253	Opération cadastrale - Lot 96-221	
	93-254	Opération cadastrale - Lot 527-43-1	
	93-255	Achat de fournitures de bureau	2743
	93-256	Eclairage public - rue St-Maurice	
	93-257	Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau	
	93-258	Adoption du règlement numéro 315 - Relatif à des travaux d'amélioration de la structure des rues, du drainage ainsi que la pose de pavage sur les rues Désiré et Raymonde	2744
	93-259	Adoption du règlement numéro 317 - Concernant des travaux d'asphaltage sur la rue Clément	2746
	93-260	Adoption du règlement numéro 318 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage des rues des Cormiers et des Ruisseaux	2747
	93-261	Travaux de pavage - Chemin de détour Parc industriel	2749
	93-262	Engagement d'un entrepreneur - Travaux de voirie et asphaltage des rues Clément, des Cormiers et des Ruisseaux, Désiré et Raymonde	2750
	93-263	Levée de l'assemblée	
28/06	93-264	Adoption de l'ordre du jour	2751
	93-265	Adoption des procès-verbaux	2752
	93-266	Correspondance	2753
	93-267	Acquisition des lots 527-19, 527-37, et partie du lot 527-43 (rue Girard)	
	93-268	Échange de lots entre Monsieur Auray Breton et la Municipalité	2754
	93-269	Conciliation du solde en banque	2755
	93-270	Conciliation du solde aux livres	
	93-271	Rapport de contrôle budgétaire modifié	
	93-272	Cours de perfectionnement en informatique	
	93-273	Achat de timbres	
	93-274	Achat de fournitures de bureau	2756
	93-275	Rapport des permis émis pour le mois de mai 1993	
	93-276	Opération cadastrale - Lots 444-2 et 444-3	
	93-277	Vente d'immeuble excédentaire	
	93-278	Adoption du règlement numéro 316 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue Girard	2757
	93-279	Levée de l'assemblée	
05/07	93-280	Adoption de l'ordre du jour	2758
	93-281	Correspondance	2759
	93-282	Comptes	
	93-283	Engagement d'un entrepreneur - Règlement numéro 316 - Travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue Girard	2760
	93-284	Pour demander au Gouvernement du Québec de conclure une entente - Prestations de la sécurité du revenu - Entente - Programmes d'incitation au travail	2761
	93-285	Délégation au congres 1993 de l'UMRCQ	
	93-286	Achat d'un système de traitement de texte	2763
	93-287	Demande du Ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des rues St-Maurice et Courteau	
	93-288	Levée de l'assemblée	2764
09/08	93-289	Adoption de l'ordre du jour	2765
	93-290	Adoption des Procès-verbaux	2766
	93-291	Correspondance	
	93-292	Comptes	
	93-293	Nomination du maire suppléant	2768

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	93-294	Adjudication des contrats de déneigement	2768
	93-295	Demande de subvention - Comité Environnemental de Ste-Marthe-du-Cap	2769
	93-296	Mandat accordé à un ingénieur-conseil pour la préparation d'une étude préliminaire dans le secteur Village	2770
	93-297	Opération cadastrale - Lots 11-2 et 11-3, 12-1 et 12-2	
	93-298	Rapport des permis émis pour le mois de juin 1993	
	93-299	Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1993	
	93-300	Nomination d'un substitut au maire sur le Comité intermunicipal de la gestion des déchets du comté de Champlain	2771
	93-301	Entente relativement à l'exécution des travaux municipaux simultanés aux travaux d'assainissement	
	93-302	Levée de l'assemblée	2772
23/08	93-303	Adoption de l'ordre du jour	2773
	93-304	Adoption des Procès-verbaux	2775
	93-305	Correspondance	
	93-306	Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer	
	93-307	Emprunts temporaires à la Banque Nationale du Canada	
	93-308	Affectation du surplus accumulé	2776
	93-309	Création d'une réserve - Secteur des Grandes Prairies	
	93-310	Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués	2777
	93-311	Vente d'immeuble dans le parc industriel	
	93-312	Convention de réalisation - autorisation de signatures	2778
	93-313	Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux	
	93-314	Achat de fournitures de bureau	2779
	93-315	Achat de produits chimiques	
	93-316	Achat de soude caustique liquide	
	93-317	Achat de plaque d'acier galvanisé pour la réparation d'une rampe de rouli-roulant	2780
	93-318	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap	
	93-319	Homologation de l'acte d'accord pour le creusage du cours d'eau Toupin branche #1	
	93-320	Demande de Messieurs Rosaire Vaillancourt, André Vaillancourt et Madame Jacqueline Toupin Normandin concernant le creusage du cours d'eau Toupin branche #1	
	93-321	Opération cadastrale - Lots 109-28, 110-22 et 111-9	2781
	93-322	Utilisation du terrain belvédère au local Notre-Dame-de-la-Rive	
	93-323	Dépenses à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux	
	93-324	Modification aux règlements pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements 201, 202, 209, 214, 215, 239, 241 et 253	2782
	93-325	Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 202, 209, 214, 215, 239, 241 et 253	2783
	93-326	Location de salle - Club de Karaté Taekwon-Do	2784
	93-327	Félicitations à l'usine de désencrage CMD inc.	
	93-328	Levée de l'assemblée	2785
30/08	93-329	Adoption de l'ordre du jour	2787
	93-330	Projet de Loi 102	
	93-331	Levée de l'assemblée	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
13/09	93-332	Adoption de l'ordre du jour	2788
	93-333	Adoption des Procès-verbaux	2790
	93-334	Correspondance	
	93-335	Comptes	
	93-336	Conciliation du solde en banque	2792
	93-337	Conciliation du solde aux livres	
	93-338	Rapport de contrôle budgétaire modifié	
	93-339	Avis de motion - Règlement numéro 319	
	93-340	Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 99	2793
	93-341	Emprunt par billets - Règlement numéro 99	
	93-342	Partage des responsabilités / Québec-Municipalités	2794
	93-343	Achat d'un lutrin	2795
	93-344	Achat d'une polisseuse à décaper les planchers	2796
	93-345	Achat de produits d'entretien ménager	
	93-346	Console, amplificateurs avec effet de voix - Salle Félix-Leclerc	
	93-347	Demande de Messieurs Marcel Tremblay et Yvon Carignan - Maison de chambres de pensions	2796
	93-348	Installation d'une lumière de rue - Rue des Cormiers	
	93-349	Travaux relais portuaire Cap-de-la-Madeleine, Ste-Marthe-du-Cap	
	93-350	Opération cadastrale - Lot 17-3	2797
	93-351	Reconnaissance de la Corporation de développement culturel de Sainte-Marthe-du-Cap	
	93-352	Location de salle - Club de Taekwon -Do	
	93-353	Anneau de glace et glissade - Secteur St-Malo Est	2798
	93-354	Panneau informatif - Belvédère de Ste-Marthe	
	93-355	Rapport des permis émis pour le mois d'août	2799
	93-356	Demande à Hydro-Québec pour le prolongement d'une ligne de distribution électrique	
	93-357	Travaux d'asphaltage sur une partie du stationnement du Complexe communautaire	
	93-358	Procès-verbal du comité consultatif de Ste-Marthe-du-Cap	2800
	93-359	Levée de l'assemblée	
27/09	93-360	Adoption de l'ordre du jour	2801
	93-361	Adoption des procès-verbaux	2802
	93-362	Correspondance	
	93-363	Avis de motion - Règlement numéro 320	
	93-364	Autorisation d'emprunts temporaires	2803
	93-365	Location d'un photocopieur et d'un télécopieur	
	93-366	Achat de fournitures de bureau	2804
	93-367	Achat de matériaux de signalisation	
	93-368	Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier	
	93-369	Demande de M. Cyrille Côté - Transformation d'un entrepôt en résidence unifamiliale	
	93-370	Demande de modification au règlement de zonage - Les entreprises Syjaro inc.	2805
	93-371	Reconnaissance du comité sectoriel des Prairies	
	93-372	Patinoire 1993-1994	
	93-373	Cours de formation - rédaction de rapports	2806
	93-374	Engagement d'un employé temporaire	
	93-375	Levée de l'assemblée	2807
27/09	93-376	Cession d'immeuble excédentaire - Salle communautaire du Fleuve et garage municipal	2808
12/10	93-377	Adoption de l'ordre du jour	2809
	93-378	Adoption des procès-verbaux	2810
	93-379	Correspondance	
	93-380	Comptes	
	93-381	Adoption du règlement numéro 320 - Pour modifier les règlements numéros 315, 316, 317, 318 relatifs à des travaux de pavage sur les rues Désiré, Raymonde, Girard, Clément, Des	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
		Ruisseaux et Des Cormiers	2812
	93-382	Pouvoir de signatures	2814
	93-383	Acquisition d'équipements informatiques	
	93-384	Achat de matériaux d'aqueduc pour l'entretien du réseau ainsi que pour la pose de deux nouvelles bornes d'incendie	
	93-385	Achat de biens non durables pour l'emtretien des chemins d'hiver	2815
	93-386	Achat d'un camion léger avec benne basculante	
	93-387	Nettoyage d'égout	2816
	93-388	Implication de nos organismes municipaux	
	93-389	Dénomination du parc municipal des loisirs	
	93-390	Levée de l'assemblée	2817
26/10	93-391	Adoption de l'ordre du jour	2818
	93-392	Adoption des procès-verbaux	2819
	93-393	Correspondance	
	93-394	Nomination du maire suppléant	2820
	93-395	Fonds de dépenses en immobilisations - Soldes disponibles	
	93-396	Convention de réalisation - addenda numéro 3 - Travaux d'assainissement des eaux usées	
	93-397	Vente d'immeuble excédentaire - Salle communautaire du Fleuve et garage municipal	2821
	93-398	Vente d'une partie du lot 534 à Monsieur Robert Lefebvre	
	93-399	Acquisition du lot 584-25 (Rue Dubé)	2822
	93-400	Achat d'une imprimante à cjèques	2823
	93-401	Achat de fournitures de bureau	
	93-402	Opération cadastrale - Lot 534-14	
	93-403	Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1993	
	93-404	Demande des Jeannettes de la 12e Ronde Notre-Dame du Cap	2824
	93-405	Rapport du maire	
	93-406	Résolution d'appui à la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice (CGDBR) dans ses mandats et objectifs pour pour la promotion et la mise en valeur des multiples potentiels de la rivière et principalement pour la construction d'une nouvelle centrale hydro-électrique au Rapide-des-Forges	
	03-407	Demande de la Municipalité de Champlain concernant le raccordement d'un branchement d'aqueduc à la limite EST du réseau de la municipalité	2826
	93-408	Levée de l'assemblée	2827
08/11	93-409	Adoption de l'ordre du jour	2828
	93-410	Adoption des procès-verbaux	2829
	93-411	Correspondance	
	93-412	Comptes	2830
	93-413	Avis de motion - Règlement numéro 321	2832
	93-414	Avis de motion - Règlement numéro 322	
	93-415	Avis de motion - Règlement numéro 323	
	93-416	Avis de motion - Règlement numéro 324	
	93-417	Demande d'aide financière dans le cadre du programme AIDA (Volet I) secteur Village	
	93-418	Demande d'aide financière pour les travaux de conversion de l'éclairage public et nomination d'un interlocuteur de la municipalité auprès d'Hydro-Québec	2833
	93-419	Mandat accordé à une firme d'experts-conseil Suivi aux travaux de conversion	2834
	93-420	Pose d'un système de climatisation pour la salle Félix-Leclerc	
	93-421	Achat de fournitures de bureau	2835
	93-422	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme Ste-Marthe-du-Cap	2835
	93-423	Demande de Clément Bastien excavation enr.-Sablière	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	93-424	Adjudication du contrat de déneigement des patinoires/parc municipal Roger Guilbault	2836
	93-425	Location d'un chalêt mobile - parc municipal Roger Guilbault	
	93-426	Versement - Ligue de Hockey mineûr Ste-Marthe inc.	2837
	93-427	Reconnaissance du comité sectôriel de St-Malo	
	93-428	Levée de l'assemblée	2838
22/11	93-429	Adoption de l'ordre du jour	2840
	93-430	Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1994	
	93-431	Adoption du règlement numéro 321 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1994	
	93-432	Adoption du règlement numéro 323 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1994 et les conditions de perception	2841
	93-433	Levée de l'assemblée	2846
	93-434	Adoption de l'ordre du jour	2847
	93-435	Adoption des Procès-verbaux	2848
	93-436	Correspondance	
	93-437	Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (projet de loi 102)	
	93-438	Contrat d'entretien des logiciels et d'assistan ce aux utilisateurs (système informatique)	
	93-439	Site d'enfouissement sanitaire de Champlain Approbation du règlement d'emprunt numéro 93-11	2850
	93-440	Demande du ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des rues St-Maurice et Courteau	2850
	93-441	Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau	2851
	93-442	Entretien d'hiver (Chemin de désserte) autoroute 40	
	93-443	Conversion de l'éclairage public - Recyclage des vieux luminaires	
	93-444	Conversion de l'éclairage public	2852
	93-445	Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1993	
	93-446	Levée de l'assemblée	2853
13/12	93-447	Adoption de l'ordre du jour	2854
	93-448	Adoption des procès-verbaux	2855
	93-449	Correspondance	2856
	93-450	Comptes	
	93-451	Conciliation du solde en banque	2858
	93-452	Conciliation du solde aux livres	
	93-453	Rapport de contrôle budgétaire	2859
	93-454	Avis de motion - Règlement numéro 325	
	93-455	Avis de motion - Règlement numéro 326	
	93-456	Adoption du règlement numéro 324 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1994 de la Régie Intermunicipale d'assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métro	2859
	93-457	Paiement comptant	2860
	93-458	Liste des arrérages de taxes municipales	2861
	93-459	Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap souhaite vendre pour taxes	
	93-460	Félicitations aux élus fédéraux et municipaux	
	93-461	Achat de timbres	
	93-462	Achat de fournitures de bureau	
	93-463	Achat de produits d'entretien ménager	2861
	93-464	Achat de décorations de Noël	2862
	94-465	Acquisition des lots 527-19, 527-37 et partie du lot 527-43 (rue Girard)	
	93-466	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe	2863

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	93-467	Demande de dérogation mineure - Monsieur Denis Gauthier	2863
	93-468	Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1993	2864
	93-469	Participation financière - Noël communautaire	
	93-470	Club de Patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - patineurs de Ste-Marthe	
	93-471	Félicitations aux Estacades de Cap-de-la-Madeleine	
	93-472	Levée de l'assemblée	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE		RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
10/01/94	94-1	Adoption de l'ordre du jour	2867
	94-2	Adoption des procès-verbaux	2868
	94-3	Correspondance	
	94-4	Comptes	2869
	94-5	Avis de motion - Règlement numéro 327	2871
	94-6	Adoption du règlement numéro 325 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap	
	94-7	Adoption du règlement numéro 326 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1994	2874
	94-8	Entente entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique	2876
	94-9	Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie	
	94-10	Relative au droit de la compétence de traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective	
	94-11	Rapport des permis pour le mois de décembre 93	2877
	94-12	Promotion publicitaire CJTR 1140	2878
	94-13	Demande du Regroupement des aidants naturels	
	94-14	Système de dactylographie Xérox 6240	
	94-15	Autorisant le règlement hors cours de la poursuite de Monsieur Paul Sciacca	2879
	94-16	Entretien du réseau d'éclairage public	
	94-17	Mandat accordé à une firme d'ingénieurs conseils pour la préparation d'une étude préliminaire dans le secteur St-Laurent	
	94-18	Levée de l'assemblée	2880
24/01	94-19	Adoption de l'ordre du jour	2881
	94-20	Adoption des procès-verbaux	2882
	94-21	Correspondance	
	94-22	Adoption du règlement numéro 327 - Pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacement et représentation	
	94-23	Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités pour la réfection des infrastructures municipales	2884
	94-24	Appui à la Fondation des maladies du coeur du Québec	
	94-25	Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Franchemont	
	94-26	Achat de fournitures de bureau	2885
	94-27	Demande d'autorisation à la CPTAQ - Lot numéro 5-P	
	94-28	Demande de permis d'excavation au ministère des Transports	2886
	94-29	Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap	
	94-30	Location de machinerie pour le service des travaux publics	2887
	94-31	Fonds de scène et rideau théâtre	
	94-32	Demande à la MRC De Francheville	
	94-33	Félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas	
	94-34	Levée de l'assemblée	
14/02	94-35	Adoption de l'ordre du jour	2889
	94-36	Adoption des procès-verbaux	2890
	94-37	Correspondance	
	94-38	Comptes	2891
	94-39	Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1993	2893
	94-40	Vente de terrains - Parc industriel	
	94-41	Autorisation de signatures	2894
	94-42	Nomination d'un conseiller juridique et d'un responsable pour l'obtention des opinions légales	

LIVRE DES DELIBERATIONS

INDEX

DATE	RESOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	94-43	Programme de développement de l'emploi - Projets généraux	2894
	94-44	Transferts budgétaires	2895
	94-45	Cotisation annuelle 1994 - CEDIC	
	94-46	Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)	2896
	94-47	Acquisition d'un nouvel écran pour notre système informatique	
	94-48	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	94-49	Nomination au comité consultatif d'urbanisme	
	94-50	Demande de dérogation mineure - Jean-Guy Gadoury et Les Ressources Gadoury	2897
	94-51	Rapport des permis pour le mois de janvier 1994	
	94-52	Patinoire 1994	2898
	94-53	Activités Jeunesse - Voyage de ski	
	94-54	Achat de produits d'entretien ménager	
	94-55	Achat d'un aspirateur commercial	
	94-56	Fermeture de l'école Dominique Savio	2899
	94-57	Vente d'immeuble dans le Parc Industriel	
	94-58	Plan d'aménagement - Immeubles St-Laurent	2900
	94-59	Levée de l'assemblée	
21/02	94-60	Adoption de l'ordre du jour	2902
	94-61	Avis de motion - Règlement numéro 328	
	94-62	Levée de l'assemblée	
28/02	94-63	Adoption de l'ordre du jour	2903
	94-64	Adoption des procès-verbaux	2904
	94-65	Correspondance	
	94-66	Adoption du règlement numéro 328 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent	
	94-67	Achat de fournitures de bureau	2906
	94-68	Exploitation d'une sablière - Lots P-433 à P-438	
	94-69	Versement - Ligue de hockey mineur Ste-Marthe	2907
	94-70	Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/ Municipalités pour la réfection des infrastructures dans le secteur St-Laurent	
	94-71	Levée de l'assemblée	
14/03	94-72	Adoption de l'ordre du jour	2909
	94-73	Adoption des procès-verbaux	2910
	94-74	Correspondance	2911
	94-75	Comptes	
	94-76	Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (Loi 102)	2913
	94-77	Transferts budgétaires	
	94-78	Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1994 et l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du sec.-trés.	2914
	94-79	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe	
	94-80	Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., C.A-2) Section IV: mauvaises herbes	2915
	94-81	Nomination d'un inspecteur agraire	
	94-82	Rapport des permis pour le mois de février 94	
	94-83	Maîtrise du Cap inc.	
	94-84	Félicitations au comité du Carnaval 1994	
	94-85	Demande de modification au règlement de zonage de Monsieur Pierre Therrien - lot 103-408	2916
	94-86	Achat d'une imprimante pour le système informatique	
	94-87	Acquisition d'ameublement	
	94-88	Annulation du règlement numéro 328 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues secteur St-Laurent	2917

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
	94-89	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le10 mars 1994 - Règlement numéro 328	2917
	94-90	Levée de l'assemblée	2918
21/03	94-92	Adoption de l'ordre du jour	2920
	94-93	Avis de motion - Règlement numéro 330	
	94-94	Avis de motion - Règlement numéro 331	
	94-95	Acquisition d'une partie du lot 104-P	2921
	94-96	Acquisition d'une partie du lot 104-P	
	94-97	Règlement numéro 330 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 9e rue (Secteur St-Malo Ouest)	2922
	94-98	Levée de l'assemblée	
28/03	94-99	Adoption de l'ordre du jour	2924
	94-100	Adoption des procès-verbaux	2925
	94-101	Correspondance	
	94-102	Adoption du projet de règlement numéro 329 - Pour modifier le règlement numéro 263 (Zonage) Carrière, gravière et extraction de minéraux non métallique	2926
	94-103	Conciliation du solde en banque	
	94-104	Concilaition du solde aux livres	
	94-105	Rapport de contrôle budgétaire	
	94-106	Transferts budgétaires	
	94-107	Réseau québécois de Villes et Villages en santé	2927
	94-108	Cours Secourisme et Soins immédiats	
	94-109	Fête des bénévoles 1994	
	94-110	Achat et entretien des sites fleuris municipaux 1994	2928
	94-111	Achat de produits d'entretien ménager	
	94-112	Achat d'une pompe d'égout pluvial pour la 6e Rue	2929
	94-113	Achat d'équipements pour le service des travaux publics	
	94-114	Achat de fournitures de bureau	
	94-115	Engagement d'un employé régulier saisonnier	
	94-116	Acceptation du plan projet de lotissement - Lot 93-P	2930
	94-117	Opération cadastrale - Lots 93-46 à 93-52	
	94-118	Convention à intervenir entre la Municipalité et le Domaine Broumont inc.	
	94-119	Reconnaissance de la Corporation Action Prévention Sainte-Marthe	2931
	94-120	Mandat accordé à un communicateur	
	94-121	Achat de billets - Soirée concert/Chapôtel	
	94-122	Levée de l'assemblée	2932
11/04	94-123	Adoption de l'ordre du jour	2933
	94-124	Adoption des procès-verbaux	2934
	94-125	Correspondance	2935
	94-126	Comptes	
	94-127	Avis de motion - Règlement numéro 329	2937
	94-128	Avis de motion - Règlement numéro 332	
	94-129	Avis de motion - Règlement numéro 333	
	94-130	Transferts budgétaires	
	94-131	Engagement d'un employé temporaire	2938
	94-132	Conseil des loisirs de la Mauricie	
	94-133	Bulletins municipaux 1994	
	94-134	Opération cadastrale - Lots 527-53 et 527-54	2939
	94-135	Rapport des permis pour le mois de mars 1994	
	94-136	Réparation de pompe - Puits no. 1	
	94-137	Réparation du camion Dodge 1989	
	94-138	Achat d'une machine à écrire de service	2940
	94-139	Achat de couvertures de présentation	
	94-140	Achat d'une flèche de signalisation	2941
	94-141	Achat de 2 pneus de tracteur	
	94-142	Programme de développement de l'emploi - Projets généraux	

No 5614 (FLA-810) Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
11/04	94-143	Programme de création d'emploi - Défi 1994	2942
	94-144	Acquisition d'une partie du lot 104-P	
	94-145	Acquisition d'une partie du lot 104-P	2943
	94-146	Opération cadastrale - Lots numéros 107-11, 108-19 et 109-29	2944
	94-147	Versement d'un montant forfaitaire	
	94-148	Appui au maire	
	94-149	Levée de l'assemblée	2945
25/04	94-150	Adoption de l'ordre du jour	2946
	94-151	Adoption des procès-verbaux	2947
	94-152	Correspondance	
	94-153	Adoption du projet de règleemnt concernant la division de la municipalité en six districts électoraux	2948
	94-154	Adoption du règlement numéro 333 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent	
	94-155	Engagement d'une agence de collection	2950
	94-156	Acquisition d'une partie du lot 107-P-10	
	94-157	Colloque 1994 des secrétaires municipaux de la zone 16	2951
	94-158	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	94-159	Demande de dérogation mineure - Monsieur Francois Bérubé	
	94-160	Demande de modification au règlement de zonage Monsieur Eugène Abran, 1340 rue St-Maurice	2951
	94-161	Demande de modification au règlement de zonage Monsieur Jean-Guy Beaumier, 3691 rang St-Malo	2952
	94-162	Achat de mélange à gazon et engrais chimique	
	94-163	Achat d'équipements pour les terains de jeux	2953
	94-164	Achat d'un boulier électrique	
	94-165	Versement - Ligue de Baseball mineur	
	94-167	Dénomination d'une rue dans le parc industriel	2954
	94-168	Opération cadastrale - Lots 40-5, 46-1 et 47-2	
	94-169	Autorisation pour procéder à des appels d'offres	
	94-170	Programme de création d'emploi - Article 25	2955
	94-171	Entretien des espaces verts	
	94-172	Levée de l'assemblée	
09/5	94-173	Adoption de l'ordre du jour	2958
	94-174	Adoption du règlement numéro 329 - Pour modifier le règlement numéro 263 (zonege) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métallique	2959
	94-175	Leveé de l'assemblée	2960
	94-176	Adoption de l'ordre du jour	2961
	94-177	Adoption des Procès-verbaux	2963
	94-178	Correspondance	
	94-179	Comptes	
	94-180	Avis de motion - Règlement numéro 334	2965
	94-181	Adoption du projet de règlement numéro 335 Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260	
	94-182	Adoption du projet de règlement numéro 336 Modifiant le règlement de zonage numéro 263	
	94-183	Adoption du projet de règlement numéro 337 Modifiant le règlement de lotissement numéro 265	
	94-184	Entente à intervenir entre la municipalité et Monsieur Laurier Mongrain	2966
	94-185	Achat de fournitures de bureau	
	94-186	Achat d'abat-poussière(calcium liquide)	
	94-187	Achat de pierre concassée pour l'année 1994	
	94-188	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	2967

No 5614 (FLA-810) Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
	94-189	Obtention d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement du cours d'eau Montplaisir situé dans les limites de la paroisse de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	
	94-190	Demande de dérogation mineure DM-8 - Jesco Futur inc.	2968
	94-191	Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 94	
	94-192	Campagne Environnementale - herbe à poux	
	94-193	Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux	2969
	94-194	Vente d'immeuble dans le parc industriel	
	94-195	Entretien des espaces verts	2970
	94-196	Acceptation du plan projet de développement domicilaire - Monsieur Normand Laquerre	
	94-197	Prolongement de la 14e rue - Approbation des plans et devis	2971
	94-198	Obtention d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement du cours d'eau André situé dans les limites de la paroisse de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	
	94-199	Homologation de l'acte d'accord - Cours d'eau André	
	94-200	Travaux d'assainissement des eaux usées - secteur numéro 3 - Adjudication des travaux municipaux	2972
	94-201	Félicitations à la ligue intermunicipale du comté de Champlain	
	94-202	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 3 mai 1994 - Règlement numéro 333	
	94-203	Levée de l'assemblée	
24/05	94-204	Adoption de l'ordre du jour	2974
	94-205	Adoption des procès-verbaux	2975
	94-206	Correspondance	
	94-207	Adoption du règlement numéro 332 - Concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux	
	94-208	Règlement numéro 334 -Pour adopter un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau municipal (Adoption)	2976
	94-209	Règlement numéro 333 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de conduites d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur St-Laurent	
	94-210	Engagement d'un notaire pour la préparation d'actes notariés - Dossiers vente pour taxes	
	94-211	Troisième convention de réalisation - premier addenda - Travaux d'assainissement des eaux usées	2977
	94-212	Acquisition d'une partie du lot 104-P	
	94-213	Acquisition d'une partie du lot 104-P	2978
	94-214	Demande de subvention - Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap	2979
	94-215	Acceptation de l'avis de renouvellement pour les assurances pour l'exercice 1994-1995	
	94-216	Rapport des permis pour le mois d'avril 1994	
	94-217	Engagement d'un employé temporaire	2980
	94-218	Avis de motion - Règlement numéro 338	
	94-219	Levée de l'assemblée	
13/06	94-220	Adoption de l'ordre du jour	2981
	94-221	Adoption des procès-verbaux	2982
	94-222	Correspondance	
	94-223	Comptes	2983
	94-224	Adoption du règlement numéro 338 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Sicotte, Jacques, Marcel(partie) Huguette(partie), Jacinthe, Denise, de l'Ile, Landry et Robert Biron	2985

No 5614 (FLA-810) Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION No	CONCERNANT	FOLIO
13/06	94-225	Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec inc. - 1994	2985
	94-226	Paiement à l?entrepreneur - Travaux sur la cinquième rue et partie de la 3e avenue	
	94-227	Engagement d'un entrepreneur - Travaux de pavage des rues Marcel(partie), Courteau (partie 1et 2) Jacques, Sicotte, Huguette(partie), Landry de l'Ile, Jacinthe, Denise, Robert Biron et une partie du rang St-Malo	2986
	94-228	Limite de vitesse - rue Notre-Dame	
	94-229	Travaux de marquage de la chausseé	
	94-230	Nomination d?un inspecteur en environnement et usage de l'eau	2987
	94-231	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap	
	94-232	Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité	
	94-233	Versement - Association de soccer Ste-Marthe	2988
	94-234	Achat de rpoduits d'entretien ménager	
	94-235	Achat de fournitures de bureau	
	94-236	Achat de teinture et peinture pour le parc Roger Guilbault	2989
	94-237	Engagement d'un laboratoire spécialisé pour travaux de voirie	
	92-238	Levée de l'assemblée	2990
20/06	94-239	Adoption de l'ordre du jour	2992
	94-240	Modification aux règlements pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements 88 (88-A) et 99	2992
	94-241	Emprunt par billets - Règlements numéros 88 (88-A) et 99	2993
	94-242	Levée de l'assemblée	
27/06	94-243	Adoption de l'ordre du jour	2995
	94-244	Levée de l'assemblée	2996

No 5614 (FLA-810) Formules Municipales, Farnham (Québec), une division des Publications CCH/FM ltée

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 6 juillet 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 6 juillet 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-218 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 16.1 et 16.2.

Session régulière du 6 juillet 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Rapport des permis émis pour le mois de juin 1992

9- Demande d'assouplissement pour le frontage minimal des lots partiellement desservis et non desservis

10- Demande à Bell Canada et Hydro-Québec

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

11- Location de machinerie pour le débroussaillage des chemins

12- Achat de fournitures de bureau

13- Remboursement des déboursés (Ligue de Soccer Ste-Marthe)

14- Achat de matériel d'informatique

15- Nomination d'un directeur des travaux publics par intérim

16- VARIA

16.1- Contribution - aux responsables de fêtes de rues

16.2- Félicitations aux bénévoles

17- PAROLE A LA SALLE

18- Levée de l'assemblée

Adopté

92-219 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 juin 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-220 Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 juin 1992.

Adopté

92-221 Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

6880	Hydro-Québec	243.17
6881	Entretien M.C. enr.	1152.00
6882	Municipalité de Ste-Marthe	6563.11
6883	Receveur général du Canada	8191.53
6884	Trust général du Canada	3976.54
6885	S.C.F.P.	228.55
6886	Comm. Adm. régimes de retraites et ass.	457.35
6887	Ministre du Revenu	9843.97
6888	Les nouveautés Beaumier inc.	1500.00
6889	Emilien Normandin	2075.70
6890	Colette Trudel	5.00
6891	Hydro-Québec	12917.56

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
6892	Robert Hamel	132.40
6893	Guy De La Chevrotière	58.61
6894	Sylvain Blais	14.47
6895	Lucien Lefebvre	3.01
6896	Porcheries Y. Giguère	104.44
6897	Caisse Pop. Ste-Madeleine	80.72
6898	Hydro-Québec	64.20
6899	Bell Canada	66.22
6900	Hydro-Québec	43.97
6901	Louise Larivière	400.00
6902	Receveur général du Canada	293.69
6903	Le Groupe Tandem	1605.00
6904	Stéphane Landry	39.56
6905	Grégoire & Bégin assurances	100.00
6906	Bell Cellulaire	82.33
6907	Municipalité de Ste-Marthe	6518.28
6908	Hydro-Québec	6636.13
6909	Entretien de pelouse P.G.	1751.68
6910	Entretien M.C. enr.	1152.00
6911	Micheline Courteau	75.00
6912	Hydro-Québec	70.69
6913	Municipalité de Ste-Marthe	9527.11
6914	Frédéric Prescott	239.73
6915	Municipalité de Ste-Marthe	69.27
6916	C.S.M.Q.	283.76
6917	Chambre de Commerce du Cap	288.40
6918	Clément Bastien	205.78
6919	Les nouveautés Beaumier inc.	3841.99
6920	Bell Canada	72.97
6921	Les Gestions L. Francoeur	13836.77
6922	Bell Canada	974.82
6923	Municipalité de Ste-Marthe	5875.08
6924	Hydro-Québec	26.10
	TOTAL:	101688.66
	Comptes à payer au 30 juin 1992	
6925	Aluminium Dufresne	1080.56
6926	Alarme Microcom	282.48
6927	Acier d'armature de Trois-Rivières	76.31
6928	Béton du Cap inc.	482.47
6929	Buromax inc.	135.42
6930	Belitec inc.	12.48
6931	Buro Service enr.	28.88
6932	Centre de décoration Paré inc.	130.23
6933	Cie canadienne service de linge inc.	27.74
6934	Clôtures Cambrek inc.	710.00
6935	Charbonnerie Champlain ltée	544.34
6936	Cordonneries Plante	1036.57
6937	Celibec	436.03
6938	Centre Loisir Multi-Plus	95.00
6939	Dynabec ltée	2737.49
6940	Desroberts (1984) inc.	139.10
6941	Estampage J.P.L. Ltée	84.36
6942	Formules municipales enr.	107.24
6943	Fleuriste 4 saisons enr.	63.56
6944	Fusion Decor enr.	44.48
6945	Fleurs de France enr.	46.22
6946	Guillevin international inc.	126.78
6947	Gaston Brouillette inc.	20.28
6948	Houle Photographes enr.	481.37
6949	Imprimerie Vallières inc.	785.81
6950	Launier ltée	11.56

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
6951	Laujag inc.	107.72
6952	Le Saisonnier	1012.75
6953	Le Nouvelliste	31.03
6954	Les compteurs Lecomte ltée	7720.31
6955	Les cafés populaires Henri enr.	45.50
6956	Librairie Clément Morin	16.00
6957	Les antidérapants Trois-Rivières inc.	98.17
6958	Metropolitain Equipement enr.	97.04
6959	Morin & Frères inc.	236.17
6960	M.R.C. De Francheville	1764.36
6961	Marchand Audio-Vidéo inc.	56.54
6962	Major Mini moteur enr.	21.82
6963	McKerlie-Millen (Québec) inc.	365.79
6964	Massicotte & Fils ltée	80.67
6965	Pitney-Bowes	121.65
6966	Pluritec Laboratoire ltée	42.80
6967	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	371.23
6968	Quévis inc.	68.81
6969	Remise 2000 enr.	48.94
6970	Soc. Qué. Assainissement des eaux	7524.75
6971	St-Maurice Oxygen ltée	103.08
6972	Shell Canada	58.00
6973	Serrurier du Cap inc.	34.61
6974	Sylvie Steben	70.00
6975	Simard Beaudry inc.	715.96
6976	Ville de Cap-de-la-Madeleine	617.93
6977	Westburne Québec	316.69
6978	Xerox Canada inc.	1994.10
6979	Produits chimiques Sany inc.	26.46
6980	Structure C.Q.S. inc.	333.17
	TOTAL	33828.81

Adopté

92-222 Rapport des permis émis pour le mois de juin 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 55 permis ont été émis au cours du mois de juin 1992 pour une valeur estimée de $262,100.00;

ATTENDU que sur ces 55 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $75,000.00;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juin 1992.

Adopté

92-223 Demande d'assouplissement pour le frontage minimal des lots partiellement desservis et non desservis

ATTENDU le contrôle du lotissement, par le MRC De Francheville, à l'intérieur du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'en l'absence d'un service, soit aqueduc, soit égout, la superficie minimale d'un lot doit être de 1500M² et son frontage minimal sur rue de 25 mètres;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'aux endroits où ils n'existent pas de services d'aqueduc et d'égout, la superficie minimale d'un lot doit atteindre 3000M² et son frontage minimal sur rue de 50 mètres;

ATTENDU que ces normes visent à assurer aux nouveaux lotissements la possibilité de procéder à l'implantation d'une installation septique conforme;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE DEMANDER à la MRC De Francheville de voir la possibilité d'assouplir de 20% le frontage minimal sur rue, soit de passer de 25 mètres à 20 mètres pour les lots partiellement desservis et de 50 mètres à 40 mètres pour les lots non desservis, et ce, en ne dérogeant pas de la superficie minimale requise, soit 1500 M² pour les lots partiellement desservis et 3000M² pour les lots non desservis;

2- QUE cela a un impact favorable pour les promoteurs et pour les municipalités de sorte qu'il y ait une densité sur rue plus forte de terrains bâtissables.

Adopté

92-224

Demande à Bell Canada et Hydro-Québec

ATTENDU que la localisation des poteaux de Bell Canada dans la limite d'arrière lot des résidents de la 10e rue et de la 3e avenue entre la 2e et la 3e avenue restreint de beaucoup la jouissance de terrain à certains propriétaires;

ATTENDU que lors de l'installation de ces poteaux dans la ligne d'arrière lot, il existait un fossé et que les poteaux ont été installés sur le haut du fossé à la place du fond (centre) du fossé où se trouve la limite mitoyenne des propriétés;

ATTENDU qu'avec le développement résidentiel, ce fossé a été comblé;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- DE DEMANDER à Bell Canada de relocaliser ses poteaux et déplacer la ligne de téléphone à la limite mitoyenne des propriétés et ce sans frais pour la municipalité;

2- DE DEMANDER à Hydro-Québec de déplacer la ligne électrique à la limite mitoyenne de propriétés et ce sans frais pour la municipalité.

Adopté

92-225

Location de machinerie pour le débroussaillage des chemins

ATTENDU qu'un entretien annuel doit être fait aux bordures de chemins et fossés;

ATTENDU la nécessité de faire la location d'équipement pour faire ces travaux;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que seul Les entreprises Paul Guévin offre ce service de location d'équipement dans la région;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE RETENIR les services de Les entreprises Paul Guévin pour faire le débroussaillage des bordures de chemins et fossés de la municipalité au taux horaire de $140.00 pour une durée maximale de 25 heures pour un montant total de $3,500.00 toutes taxes incluses.

Adopté

92-226 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Dijitec inc., Dynabec et Copie Trois-Rivières, au coût approximatif de $260.00 taxes non incluses.

Adopté

92-227 Remboursement des déboursés (Ligue de Soccer Ste-Marthe)

ATTENDU que la Ligue de Soccer Ste-Marthe a encouru des dépenses de $6,779.66 depuis le début de la saison 92;

ATTENDU que parmi ces dépenses, il y a des frais d'arbitrage de $423.36 qui ont été payés à la Corporation Régionale d'Arbitrage de la Mauricie (C.R.A.M.);

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE REMBOURSER la somme de $563.36 à Monsieur Marc Robert, président, en compensation des dépenses encourues et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-90-991.

Adopté

92-228 Achat de matériel informatique

ATTENDU la nécessité de se doter d'un système informatique complémentaire pour effectuer des calculs de financement, de règlements, budget et autres;

ATTENDU l'étude effectuée auprès de deux compagnies de systèmes informatiques;

ATTENDU que la compagnie Les Systèmes Informatiques Concepta inc. nous propose le système le plus adéquat pour nos besoins;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER un ordinateur Concept 386-SX25 ainsi qu'une imprimante Fujitsu DL 1200 pour la somme de $2,298.00 taxes en sus, de la compagnie Les Systèmes Informatiques Concepta inc.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-229

Nomination d'un directeur des travaux publics par intérim

ATTENDU que Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, est en convalescence pour une période indéterminée;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, au poste de directeur des travaux publics par intérim.

Adopté

92-230

Félicitations au Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe

ATTENDU l'éclatant succès qu'a eu la célébration de la Fête Nationale dans notre municipalité;

ATTENDU la lourde tâche qu'implique l'organisation et la réalisation d'une telle fête;

ATTENDU que notre municipalité bénéficie des retombées positives qu'entrainent la qualité et la popularité de cet événement;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé unanimement, il est résolu DE FÉLICITER très sincèrement tous les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe pour leur magnifique travail.

Adopté

92-231

Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de quartier;

ATTENDU que cette initiative démontre de plus en plus un sentiment d'appartenance à notre municipalité;

ATTENDU que le conseil veut promouvoir ce genre d'activités;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE CONTRIBUER une somme de $75.00 aux responsables de quartier qui organiseront des fêtes de rues dans la municipalité.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-221, 92-225 à 92-228 et 92-231.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

92-232
Levée de l'assemblée

A 20:35 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 7 juillet 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 7 juillet 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madelei-ne

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pont-briand, Louis Dubois, Normand Mona-ghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des ses-sions du Conseil mardi le 7 juillet 1992 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Prolongation du terme original de l'emprunt - Règle-ment numéro 99

6- Prolongation du terme original de l'emprunt - Règle-ments numéros 54 et 114

7- Pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 54, 99, 114, 252, 253, 255, 256 et 274

8- Emission des obligations en vertu des règlements numéros 54, 99, 114, 252, 253, 255, 256 et 274

9- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10-PAROLE A LA SALLE

11- Levée de l'assemblée

DONNE ce 3ejour du mois de juillet 1992.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

92-233 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

92-234 Prolongation du terme original de l'emprunt - Règlement numéro 99

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 9 février 1992, un montant de $114,000.00 à renouveler sur un emprunt original de $146,000.00 pour une période de 7 ans, en vertu du règlement numéro: 99;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de $27,200.00 a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de $86,800.00;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 4 août 1992;

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les $86,800.00 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 5 mois et 26 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-235

Prolongation du terme original de l'emprunt - Règlements numéros 54 et 114

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 26 janvier 1992, un montant de $50,957.00 à renouveler sur un emprunt original de $82,857.50 pour une période de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros: 54 et 114;;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de $3,457.00 a été payé à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de $47,500.00;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 4 août 1992;

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les $47,500.00 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 6 mois et 9 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

Adopté

92-236

Pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 54, 99, 114, 252, 253, 255, 256 et 274

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE pour l'emprunt au montant total de $2,279,000.00 effectué en vertu des règlements numéros: 54, 99, 114, 252, 253, 255, 256 et 274, la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 4 août 1992), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros: 54, 99, 114, 252, 253, 255, 256 et 274; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

92-237

Emission des obligations en vertu des règlements numéros 54, 99, 114, 252, 253, 255, 256 et 274

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de $2,279,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
54	$40,000.00
99	86,800.00
114	7,500.00
252	527,300.00
253	294,500.00
255	71,000.00
256	10,700.00
256	312,300.00
256	479,900.00
274	449,000.00

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $2,279,000.00:

1- Les obligations seront datées du 4 août 1992;

2- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;

3- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9,25% l'an sera payé semi-annuellement le 4 février et le 4 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";

5- Les obligations seront émises en coupures de $1,000.00 ou de multiples de $1,000.00;

6- Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

Adopté

92-238 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de $2,279,000.00;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	5.749	$74,000.	5.50%	1993	7.8231
	92.750	81,000.	6 %	1994	
	98.499	89,000.	6.75%	1995	
		97,000.	7.25%	1996	
		1,938,000.	7.50%	1997	
RBC Dominion Valeurs Mobilières Richardson, Greenshields of Canada inc.	98.361	$74,000.	5.50%	1993	7.8598
		81,000.	6 %	1994	
		89,000.	6.75%	1995	
		97,000.	7.25%	1996	
		1,938,000.	7.50%	1997	
Tassé & Ass. ltée Gestion McLeod inc. Valeurs mobilières SMC inc.	98.508	$74,000.	5.50%	1993	7.8097
		81,000.	5.75%	1994	
		89,000.	6.50%	1995	
		97,000.	7.25%	1996	
		1,938,000.	7.50%	1997	

ATTENDU que l'offre ci-haut provenant de Tassé & Associés limités, Gestion McLeod inc, et Valeurs mobilières SMC inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE l'émission d'obligations au montant de $2,279,000.00, de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Tassé & Associés limitée, Gestion Mc Leod inc. et Valeurs mobilières SMC inc.

Adopté

92-239 Levée de l'assemblée

A 20:00 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 juillet 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 juillet 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 27 juillet 1992 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 254 et 277

6- Emprunt par billets - Règlements numéros 254 et 277

7- PAROLE A LA SALLE

8- Levée de l'assemblée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

DONNE ce 3e jour du mois de juillet 1992.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

92-240 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

92-241 Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 254 et 277

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de $236,500.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
254	$152,500.00
277	84,000.00

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

3- QUE les billets seront datés du 11 août 1992;

4- QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- $4,600.00
2- $5,000.00
3- $5,500.00
4- $6,000.00
5- $6,500.00

5- $208,900.00 (à renouveler)

6- QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 11 août 1992), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 254 et 277; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

92-242 <u>Emprunt par billets - Règlements numéros 254 et 277</u>

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par La Caisse Populaire de Ste-Madeleine pour son emprunt de $236,500.00 par billets en vertu des règlements numéros 254 et 277, au prix de $100.00, et échéant en série 5 ans comme suit:

$ 4,600.00	7.35%	11 août 1993
$ 5,000.00	7.35%	11 août 1994
$ 5,500.00	7.35%	11 août 1995
$ 6,000.00	7.35%	11 août 1996
$215,400.00	7.35%	11 août 1997

2- QUE les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

3- QUE demande soit faite au Ministre des affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

*92-243 <u>Engagement d'un employé temporaire</u>

ATTENDU le surplus de travail en période estivale;

ATTENDU la nécessité d'engager du personnel supplémentaire au service des travaux publics;

ATTENDU que Monsieur Ronald Houle a été engagé pour une période n'excédent pas trois (3) mois prenant fin le 17 juillet 1992;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Ronald Houle pour une autre période n'excédent pas 3 mois, débutant le 28 juillet 1992 et prenant fin le 23 octobre 1992 afin de parer à un surcroit de travail en période estivale au service des travaux publics.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

*92-244
CPTAQ - demande d'autorisation - lot 9-4-1

ATTENDU la demande de Monsieur André Beauchesne;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur André Beauchesne auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

*92-245 Avis de motion - Règlement numéro 289 modifiant le règlement numéro 263

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant les usages permis dans la zone 34-RC.

Adopté

Les membres du Conseil étant tous présents, ces points ont été ajoutés.

92-246 Levée de l'assemblée

A 19:53 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 juillet 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 juillet 1992 à 20:00 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

92-247

Licenciement de Monsieur Laurier Mongrain, directeur des loisirs

ATTENDU la réforme administrative globale mise en place par la Corporation municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la décision des membres du conseil d'abolir deux (2) postes cadres, à savoir: les postes d'agent d'information et de directeur des loisirs;

ATTENDU que le regroupement des tâches afférentes à chacun des postes abolis en un seul poste, à savoir: responsable des services à la communauté;

ATTENDU que cette réorganisation administrative entraîne le licenciement du titulaire actuel du poste de directeur des loisirs;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE METTRE fin à l'emploi de Monsieur Laurier Mongrain et ce, avec effet à compter du 27 juillet 1992 à 00h01;

2- DE VERSER à Monsieur Mongrain, à titre d'indemnité de cessation d'emploi, une somme d'argent brute de $8,692.45 représentant son salaire hebdomadaire pour une période de 13 semaines;

3- DE VERSER à Monsieur Mongrain toute somme d'argent qui lui est due à titre de congés ou de vacances annuelles accumulées à son acquis en date du 26 juillet 1992;

4- DE REMETTRE à Monsieur Mongrain son relevé d'emploi.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée au point à caractère financier, soit la résolution numéro 92-247.

Secrétaire-trésorier

92-248

Levée de l'assemblée

A 20:22 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 août 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 10 août 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-249 <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION DU 10 AOÛT 1992

<u>ORDRE DU JOUR</u>

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Nomination du maire suppléant

9- Avis de motion - Règlement numéro 290

10- ENAP - Cours de perfectionnement

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

11- Autorisation de signature

12- Achat d'un bureau à traitement de texte

13- Achat de fournitures de bureau

14- Achat de produits d'entretien ménager

15- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

16- Limite de vitesse - rue Notre-Dame

17- CPTAQ - Demande d'autorisation - Lots 29-5, 29-3-P et 29-P

18- Opérations cadastrales

18.1- Lots 93-43 à 93-45

18.2- Lot 579-55

19- Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1992

20- Achat d'équipement pour soudeuse

21- Achat d'une pompe submersible

22- Location d'un balai mécanique

23- Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe

24- Félicitations à la Ligue de Soccer Ste-Marthe

25- Participation financière - Gala Opti-jeunesse - Sécurité à bicyclette

26- VARIA

26.1- Gala Grand Prix

27- PAROLE À LA SALLE

28- Levée de l'assemblée

Adopté

92-250 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6, 7 et 27 juillet 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-251 <u>Correspondance</u>

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 1992.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-252
Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

6981	Hydro-Québec	697.47
6982	Robert Ferragne	316.01
6983	Entretien M.C. enr.	1152.00
6984	Municipalité de Ste-Marthe	4754.02
6985	Municipalité de Ste-Marthe	12523.12
6986	Municipalité de Ste-Marthe	4494.02
6987	Marc Robert	563.36
6988	Jules Milette inc.	6827.67
6989	Sonorisation 31 inc.	1050.00
6990	Municipalité de Ste-Marthe	9839.40
6991	Jeanne Godbout	69.88
6992	Daniel Héroux	380.49
6993	Clément Bastien	68.00
6994	Frédéric Prescott	152.50
6995	Hydro-Québec	728.55
6996	Robert Lemay	75.00
6997	Receveur Général du Canada	7102.75
6998	Sylvie Melançon	75.00
6999	Ministre du Revenu	8497.67
7000	Comm. adm. des régimes de retraites	457.35
7001	S.C.F.P.	203.34
7002	Trust Général du Canada	3325.68
7003	Ville de Cap-de-la-Madeleine	98118.00
7004	Hydro-Québec	12500.86
7005	Bell Canada	49.88
7006	Louiselle Morin	212.82
7007	Société Canadienne du Cancer	60.00
7008	Hydro-Québec	6084.51
7009	Micheline Courteau	25.00
7010	Entretien M.C. enr.	1152.00
7011	Hydro-Québec	48.72
7012	Municipalité de Ste-Marthe	58.08
7013	Bell Canada	39.34
7014	Village des sports	1680.64
	TOTAL:	183383.13

Comptes à payer au 31 juillet 1992

7015	Atelier d'usinage Gomex inc.	26.75
7016	Alex Coulombe ltée	142.18
7017	Acier d'armatures de Trois-Rivières	114.29
7018	Béton du Cap inc.	232.28
7019	Buromax inc.	166.74
7020	Bell Cellulaire	36.26
7021	Centre de décoration Paré inc.	79.34
7022	Cie Canadienne service de linge inc.	13.87
7023	Clôtures Cambrek inc.	67.25
7024	Camvac inc.	566.24
7025	Construction S.R.B.	473.46
7026	C.T.A. De Fran-che-mont	2151.50
7027	Copie Trois-Rivières inc.	86.67
7028	Dynabec ltée	1729.47
7029	Electricité A.C.A. inc.	1695.82
7030	Entretien de pelouse P.G.	1751.68
7031	Estampage J.P.L. ltée	35.25
7032	Ferron, Tousignant, Pagé & ass. inc.	12703.00
7033	Foucher Industriel inc.	115.56
7034	Idéogramme enr.	133.75
7035	Launier ltée	130.41
7036	La cie de construction Dollard ltée	507.96

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7037	L'Hebdo Journal	150.23
7038	Les entreprises Paul Guévin enr.	3500.00
7039	L.D.N. Protection service enr.	89.02
7040	Metropolitain equipement enr.	65.11
7041	Morin & Frères inc.	194.80
7042	M.R.C. De Francheville	1767.90
7043	Major Mini Moteur enr.	21.50
7044	McKerlie-Millen(Qébec) inc.	134.17
7045	Mich-O-Tomobile	27.18
7046	Outibo enr.	39.65
7047	Pluritec Laboratoire ltée	42.80
7048	Purolator ltée	18.75
7049	Pépinière Cormier	120.19
7050	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	293.27
7051	Remise 2000 enr.	804.15
7052	Roy Lambert	513.60
7053	Sergaz inc.	170.50
7054	Service de pneus C.T.R. ltée	81.06
7055	Soc. Qué. assainissement des eaux	981.73
7056	St-Cyr Photo Hall inc.	17.33
7057	Sécurité Plus	26.57
7058	St-Maurice Oxygen ltée	57.03
7059	Shell Canada ltée	153.88
7060	Serrurier du Cap inc.	68.38
7061	Simard Beaudry inc.	154.12
7062	Snap-on	39.16
7063	Ultrapage/Motorola ltée	135.52
7064	Westburne Québec	226.54
7065	Xerox Canada inc.	224.09
7066	Leblanc Pontiac Buick inc.	89.75
7067	Produits chimiques Sany inc.	450.42
7068	Structure C.Q.S. inc.	625.65
7069	Studio Henrichon 1981 inc.	61.82
	TOTAL:	34305.60

Adopté

92-253 Nomination du maire suppléant

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Louis Dubois maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 26 octobre 1992;

Adopté

92-254 Avis de motion - Règlement numéro 290

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-255

ENAP - Cours de perfectionnement

ATTENDU les cours de perfectionnement dispensés par l'Ecole nationale d'administration publique qui se tiendront à l'automne 1992, à Montréal;

ATTENDU que ce programme de perfectionnement est à l'intention des gestionnaires municipaux;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- DE DÉLÉGUER Monsieur Frédéric Prescott, maire, pour assister à ces cours de perfectionnement dispensés par l'Ecole nationale d'administration publique;

2- D'ASSUMER une partie des frais d'inscription au montant de $635.00 plus taxe s'il y a lieu, à ENAP, et les frais inhérents à ces cours de perfectionnement.

Adopté

92-256

Autorisation de signature

ATTENDU les besoins administratifs de signatures en ce qui a trait au loisir et à la culture, entre autres pour l'obtention de permis de boisson pour les salles communautaires;

ATTENDU le nombre important de locations annuellement;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la responsable des services à la communauté, Madame Carole Chevalier Dumas, à signer ces demandes aux locataires et que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap se tient entièrement responsable de cette procédure.

Adopté

92-257

Achat d'un bureau à traitement de texte

ATTENDU la réorganisation des bureaux administratifs;

ATTENDU les besoins d'un petit bureau à traitement de texte;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER des Caisses enregistreuses Dijitec, un petit bureau gris au coût de $150.00 taxes non incluses.

Adopté

92-258

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Formules Municipales et Xérox au coût approximatif de $380.00 taxes non incluses.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-259

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par mois;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de $395.19, à la compagnie Henri Bourgeois au coût de $80.18 et à la compagnie R.M. Textile enr. au coût de $33.52, le tout taxes incluses.

Adopté

92-260

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion (92-07) tenue le 8 juillet 1992;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-261

Limite de vitesse - rue Notre-Dame

ATTENDU que pour une meilleure sécurité et ainsi diminuer les accidents de la route sur cette artère;

ATTENDU qu'un centre d'achat est compris dans cette section de la rue Notre-Dame;

ATTENDU l'achalandage de cette artère aux heures de pointes;

ATTENDU que 10 rues entrecoupent perpendiculairement la rue Notre-Dame;

ATTENDU la forte densité de constructions sur cette section de la rue Notre-Dame;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports de rendre sécuritaire ce tronçon de la rue Notre-Dame en prolongeant la zone de 50KM/HRE, de la limite du Cap-de-la-Madeleine jusqu'au 2061, rue Notre-Dame.

Adopté

92-262

CPTAQ - demande d'autorisation - Lots 29-5, 29-3-P et 29-P

ATTENDU la demande de Monsieur Claude Vaillancourt;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Claude Vaillancourt après de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

92-263 Opération cadastrale - Lots 93-43 à 93-45

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 6 juillet 1992 concernant les lots numéros 93-43 à 93-45 inclusivement propriété de Monsieur Réjean Montplaisir & al;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10664 étant la subdivision 93-43 à 93-45 inclusivement.

Adopté

92-264 Opération cadastrale - Lot 579-55

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 30 juin 1992 concernant le lot numéro 579-55 propriété de Monsieur Évariste Toupin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10592 étant la subdivision 579-55.

Adopté

92-265 Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 41 permis ont été émis au cours du mois de juillet pour une valeur estimée de $287,100.00;

ATTENDU que sur ces 41 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $130,000.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1992.

Adopté

92-266 Achat d'équipement pour soudeuse

ATTENDU la nécessité d'acheter une torche de marque Arcair;

ATTENDU que cet équipement nous permettrait d'effectuer nous mêmes certaines réparations;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit: St-Maurice Oxygen, Ladel ltée et Canox ltée;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACHETER de St-Maurice Oxygen ltée une torche Arcair modèle K-4000 au montant de $215.00 plus taxes, et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

92-267 Achat d'une pompe submersible

ATTENDU le bris de la pompe du puits no. 4;

ATTENDU que ce puits a été construit en 1982;

ATTENDU que le coût de réparation de l'équipement existant s'élève à $4,915.00 et que le coût de remplacement par du matériel neuf pour la méthode avec pompe submersible s'élève à $5,698.00;

ATTENDU qu'il est plus avantageux pour des raisons d'entretien, d'installation et aussi afin de rajeunir l'équipement, d'acheter une pompe submersible;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit: Launier ltée et R.J. Lévesque & Fils ltée;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de R.J. Lévesque & Fils ltée, une pompe de marque Goulds modèle 200L, 20 h.p. avec équipement, le tout au montant de $5,206.30, taxes incluses, ce suivant le meilleur prix soumis;

2- D'ACHETER de Westburne Québec inc., 60 pieds de tuyau galvanisé au montant de $456.85 taxes incluses.

Adopté

92-268 Location d'un balai mécanique

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire la location d'un balai mécanique pour effectuer le balayage des rues;

ATTENDU que deux offres de services nous sont parvenues par des entreprises de la région, soit: Service de balai mécanique au prix de $111.28 l'heure taxes incluses et Service A.C.M. enr. pour le prix de $72.80 l'heure taxes incluses;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre de la compagnie Service A.C.M. enr. pour la location d'un balai mécanique pour une période d'environ 20 heures maximum et ce pour le prix de $72.80 l'heure taxes incluses.

Adopté

92-269 Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe a produit un rapport financier préliminaire pour la saison 1992;

ATTENDU qu'un rapport final sera produit en fin de saison;

ATTENDU que le tout a été présenté à la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de $5,000.00 auront été encourues pendant l'année financière;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que ladite ligue n'est pas incorporée;

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe inc. accepte d'encaisser ce versement et de le rembourser au Baseball mineur Ste-Marthe;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de $3,000.00 à titre de subvention au Club Optimiste Ste-Marthe inc. pour remboursement à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe.

Adopté

92-270 Félicitations à la Ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que la municipalité a été l'hôte des finales régionales des jeux du Québec en Soccer, les 10, 11 et 12 juillet dernier;

ATTENDU que cette activité a été rendu posible grâce au travail dynamique du Comité;

ATTENDU que cette finale est un évènement important chez-nous;

Proposé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE FÉLICITER et de remercier la Ligue de Soccer et son président, Monsieur Marc Robert, pour l'honneur qu'ils font rejaillir sur notre municipalité par une organisation de qualité et fort appréciée des joueurs et visiteurs.

Adopté

92-271 Participation financière - Gala Opti-jeunesse - Sécurité à bicyclette

ATTENDU que le Club Optimiste de Ste-Marthe, en collaboration avec la municipalité, organisaient à nouveau cette année l'activité "sécurité à bicyclette";

ATTENDU l'heureuse initiative reçue en juin dernier, du premier Gala Opti-jeunesse;

ATTENDU que ces deux activités ont connu un succès éclatant;

ATTENDU que ces initiatives s'adressent à toutes les familles de la municipalité dont les enfants sont âgés de moins de 17 ans;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE PARTICIPER financièrement à ces deux activités pour un montant de $128.79, cette somme étant imputée au poste loisir 02-701-90-991.

Adopté

92-272 Gala Grand Prix

ATTENDU le Gala Grand Prix qui aura lieu le 15 août prochain au Delta, organisé par le Grand Prix Player's ltée de Trois-Rivières;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la municipalité a intérêt à s'impliquer en loisirs au niveau régional;

ATTENDU que les membres du conseil acceptent de défrayer personnellement 50% du coût des billets;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACHETER 12 billets au montant de $75.00 chacun dont 50% du coût des billets sera défrayé personnellement par les membres du conseil et 50% par la municipalité.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-252, 92-255, 92-257 à 92-259, 92-266 à 92-269, 92-271 et 92-272

Secrétaire-trésorier

92-273 Levée de l'assemblée

A 20:25 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 24 août 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 24 août 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-274 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 14.3 et 14.4.

SESSION DU 24 AOÛT 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Approbation du projet de règlement numéro 289 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

8- Adoption du règlement numéro 290 - Pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacement et de représentation

9- Cours de perfectionnement en informatique

10- Achat de fournitures de bureau

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

11-Acceptation du rapport de dépenses - Route 138

12-Opérations cadastrales

12.1- Lots 89-189 à 89-193 inclusivement

12.2- Lot 580-106

13-Demande d'un stagiaire en loisir

14-VARIA

14.1- Réaffectation de crédit

14.2- Félicitations à l'Hebdo Journal

14.3- Cession et échange de terrain - rue des Violettes

14.4- Avis de motion - Règlement numéro 291 - Branchements des services d'aqueduc et d'égout

15- PAROLE À LA SALLE

16- Levée de l'assemblée

Adopté

92-275 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 août 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-276 Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 14 août 1992.

Adopté

Approbation du projet de règlement numéro 289 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

92-277 Adoption du règlement numéro 290 - Pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacement et de représentation

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 290.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 290

Pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation.

.....

ATTENDU la nécessité de définir une politique globale en cette matière;

ATTENDU qu'un avis de motion a particulièrement été donné le 10 août 1992;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 Le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ratifie le texte de la politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation dont copie est reproduite à l'annexe "A" ci-jointe pour faire partie intégrante de ce règlement comme si au long récitée.

ARTICLE 2 Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit le règlement numéro 192.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Le présent règlement a été
adopté le

L'avis public de promulgation
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

ANNEXE "A"

Politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

La présente politique a pour but de définir les normes de remboursement des frais applicables aux frais de déplacements et de représentation encourus par un membre du conseil ou un employé de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine dans l'exercice de ses fonctions.

1.0 FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE REPRÉSENTATION

1.1- Automobile: Une allocation pour l'utilisation d'une automobile est accordée selon le tarif suivant:

0.31 du kilomètre

1.2- Logement: Les frais de logement sont remboursés au montant réellement dépensé sur présentation des pièces justificatives

1.3- Repas: Les dépenses de repas sont remboursées sur présentation des pièces justificatives

1.4- Représentation: Le montant effectivement dépensé sur présentation des pièces justificatives. Ces frais doivent être préalablement approuvés par le conseil, selon les conditions stipulées à la Loi T-11 (Traitement des élus municipaux).

Adopté

92-278 Cours de perfectionnement en informatique

ATTENDU qu'un cours du soir en traitement de données est dispensé par le Collège Moderne à l'automne, soit du 8 septembre au 15 décembre 1992;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à s'inscrire à ce cours du soir en traitement de données;

2- DE DÉFRAYER les frais d'inscription au montant de $145.00 ainsi que les frais pour le volume au montant de $18.00.

Adopté

92-279 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Formules d'affaires CCL au coût approximatif de $110.00 taxes non incluses.

Adopté

92-280 Acceptation du rapport de dépenses - Route 138

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en vue de l'amélioration de la Route 138;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de $550,000.00 pour la réalisation de ces travaux et défraie le coût des déplacements de poteaux et autres utilités publiques;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le présent rapport de dépenses relatif aux travaux exécutés à la Route 138 pour un montant de $1,530,922.15;

2- QUE le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle que le Ministère des transports a accordée.

Adopté

92-281 Opération cadastrale - Lots 89-189 à 89-193 inclusivement

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 14 août 1992 concernant les lots numéros 89-189 propriété de Lesco Futur inc., 89-190 à 89-192 propriété de MM. Laurent et Daniel Corbin et 89-193 propriété de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 4172 étant les subdivisions 89-189 à 89-193 inclusivement, en remplacement du lot 89-31.

Adopté

92-282 Opération cadastrale - Lot 580-106

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 12 août 1992 concernant le lot numéro 580-106 propriété de Monsieur Lionel Gélinas;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 874 étant la subdivision 580-106 en remplacement des lots 580-98 et 580-99.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-283

Demande d'un stagiaire en loisir

ATTENDU que l'UQTR offre, à ses étudiants en récréologie, l'opportunité d'effectuer un stage de formation en milieu de travail;

ATTENDU que les demandes pour 1993 doivent être acheminées à l'UQTR avant le 1er septembre 1992;

ATTENDU que nous avons eu l'occasion de recevoir un stagiaire depuis 1989 et que l'expérience a été fort positive tant pour le stagiaire que pour la municipalité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Madame Carole Chevalier Dumas, responsable des services à la communauté, à faire une offre de stage;

2- DE PRÉVOIR une enveloppe budgétaire affectée à cette fin lors de l'étude du budget 1993.

Adopté

92-284

Réaffectation de crédit

ATTENDU que des fonds de la MRC De Francheville sont réservés pour la participation du maire au congrès de l'UMRCQ;

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe a décrété un moratoire sur la participation des élus à des congrès;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE demande soit faite à la MRC De Francheville que les fonds prévus pour la participation du maire de Ste-Marthe-du-Cap au congrès de l'UMRCQ, soient réaffectés à des fins de formation pour les fins de la municipalité.

Adopté

92-285

Félicitations à l'Hebdo Journal

ATTENDU que l'Hebdo Journal a 25 ans de publication cette année;

ATTENDU l'utilité d'un hebdomadaire dans la région;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à l'Hebdo Journal dans le cahier spécial "25e Anniversaire" par l'achat d'une annonce hommage au coût de $230.00 taxes en sus.

Adopté

92-286

Cession et échange de terrain - rue des Violettes

ATTENDU la présence d'un réseau d'aqueduc sur une partie du lot 89-193 (projeté);

ATTENDU que cet échange faciliterait les opérations de déneigement, d'enlèvement d'ordures ménagères et éviterait que la rue se termine en cul-de-sac;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE CÉDER une partie du lot 89-192 (projeté) ayant une superficie approximative de 225 m² (2421 pi²) à Monsieur Claude Corbin propriétaire des lots voisins;

2- D'ACQUÉRIR une partie du lot 89-193 (projeté) ayant une superficie approximative de 825 m² (8880 pi²);

3- QUE les frais du notaire et de l'arpenteur soient à la charge de Monsieur Claude Corbin;

4- QUE les coûts de branchement de service d'aqueduc et d'égout sanitaire soient à la charge de la municipalité, et ce, pour le lot 89-192 (projeté).

Adopté

92-287 Avis de motion - Règlement numéro 291

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour modifier le règlement numéro 211 relatif à la construction et aux coûts des branchements des services d'aqueduc et d'égout.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-278, 92-279, 92-280, 92-285 et 92-286.

Secrétaire-trésorier

92-288 Levée de l'assemblée

A 20 h 15 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Mercredi le 9 septembre 1992

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mercredi 9 septembre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

92-289 <u>Vente d'immeuble excédentaire</u>

ATTENDU l'offre d'achat présentée par Messieurs André Montplaisir et Réjean Montplaisir pour l'achat de l'immeuble sis au 2061, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap, étant situé sur le lot 83-8 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, au montant de $58,000.00 payable comptant lors de la signature de l'actenotarié;

ATTENDU qu'un chèque certifié au montant de $2,900.00 représentant 5% de l'offre d'achat a été remis lors de la présentation de ladite offre d'achat sur l'immeuble précité;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée par Messieurs André Montplaisir et Réjean Montplaisir au montant de $58,000.00 pour l'immeuble sis au 2061, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents à cette fin pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

92-290
Levée de l'assemblée

A 19:00 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Lundi le 14 septembre 1992

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 septembre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-291 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 16.2.

SESSION DU 14 SEPTEMBRE 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Adoption du règlement numéro 291 - Pour modifier le règlement numéro 211 relatif à la construction et aux coûts des branchements des services d'aqueduc et d'égout

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Délai demandé par la Municipalité de Champlain pour transmettre les prévisions budgétaires 1993 du site d'enfouissement sanitaire

10- Gouvernement du Québec - Demande au Ministère des Transports

11- Gouvernement du Québec - Ministère des Transports - Disposition d'immeubles excédentaires

12- Achats

12.1- Achat de timbres

12.2- Achat de fournitures de bureau

12.3- Achat de produits d'entretien ménager

12.4- Achat de produits chimiques

13- Entretien et réparation du système de ventilation du complexe communautaire

14- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

15- Rapport des permis émis pour le mois d'août 1992

16- VARIA

16.1- Opération cadastrale - Lot 104-151

16.2- Demande à Hydro-Québec

17- PAROLE À LA SALLE

18- Levée de l'assemblée

Adopté

92-292 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 août 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-293 Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 17 au 31 août 1992.

Adopté

92-294 Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7070	Fondation des maladies du coeur	90.00
7071	Jules Milette inc.	7100.78
7072	Bell Canada	958.84
7073	Restaurant Gigi enr.	120.20
7074	Entretien M.C. enr.	1152.00
7075	Micheline Courteau	25.00
7076	Municipalité de Ste-Marthe	6676.44
7077	Alain Toupin	850.00
7078	Marcel Milot	800.00
7079	Frédéric Prescott	143.46
7080	Ministre du Revenu	8151.26
7081	Receveur Général du Canada	6823.09
7082	Trust Général du Canada	3035.40
7083	S.C.F.P.	191.30
7084	Comm. adm. des régimes de retraites	457.35
7085	Municipalité de Ste-Marthe	18019.80
7086	ENAP	635.00
7087	Cordonneries Plante	48.54
7088	Club Optimiste Ste-Marthe	80.25
7089	Gala du Grand Prix	450.00
7090	Normand Monaghan	67.20
7091	Club Optimiste Ste-Marthe	3000.00
7092	Hydro-Québec	13639.29
7093	Bell Canada	187.16
7094	Entretien M.C. enr.	1152.00
7095	Louise Larivière	300.00
7096	Mutuelle des Fonctionnaires	44608.05
7097	Société Nationale de Fiducie	43390.00
7098	Municipalité de Ste-Marthe	6177.35
7099	Fondation de l'Hôpital Cloutier	30.00
7100	Bell Cellulaire	34.61
7101	Autobus Bell-Horizon inc.	2478.26
7102	Corp. Développement Ile St-Quentin	153.00
7103	Cordonneries Plante	2027.22
7104	Christian Gauthier	301.24
7105	Jean Coutu	120.45
7106	Le Village Québécois d'Antan inc.	348.30
7107	Municipalité de St-Louis-de-France	60.00
7108	Maxi Centre D'Alimentation	89.93
7109	Maison Plein Jeux	76.90
7110	Pizza Royale	351.91
7111	Ville de Trois-Rivières	408.00
7112	Woolco	164.85
7113	Hydro-Québec	5786.72
7114	Hydro-Québec	54.66
7115	Bell Canada	39.34
7116	Gaston Lahaie	134.90
7117	Municipalité de Ste-Marthe	5462.85
7118	Jules Milette inc.	8580.00
7119	Collège Moderne	163.00
7120	Entretien de pelouse P.G.	1751.68
7121	Emilien Normandin	75.00
7122	Roger Martin	75.00
7123	Bell Canada	1078.89
7124	Solange Dauphinais	150.00
7125	Hydro-Québec	40.91
7126	Municipalité de Ste-Marthe	8260.11
7127	Entretien M.C. enr.	1152.00
7128	Frédéric Prescott	100.84
7129	Michel Rocheleau	112.00
7130	Hydro-Québec	145.57
7131	Municipalité de Ste-Marthe	5130.15
7132	Comm. adm. régimes de retraites	457.35

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7133	S.C.F.P.	246.96
7134	Trust Général du Canada	5181.28
7135	Receveur Général du Canada	11049.23
7136	Ministre du Revenu	13265.20
	TOTAL:	243468.07

Comptes à payer au 31 août 1992

7137	Aluminium Dufresne inc.	686.21
7138	Atelier d'Usinage Gomex	340.83
7139	Atelier Go-Elan	351.89
7140	Buromax inc.	395.68
7141	Centre de Décoration Paré inc.	261.11
7142	Cie Canadienne service de linge inc.	55.69
7143	Canadian Tire	268.71
7144	Charbonnerie Champlain ltée	567.90
7145	Construction S.R.B.	751.70
7146	Copie Trois-Rivières inc.	201.07
7147	Dessureault, Lemire, Desaulniers	6955.00
7148	Dicom Express	11.62
7149	Desroberts inc.	250.64
7150	Electricité A.C.A. inc.	95.70
7151	Formulaires Ducharme inc.	56.71
7152	Formules d'affaires CCL	31.67
7153	General Bearing Service inc.	15.95
7154	Eloi Guillemette	129.99
7155	Garage Jean Trudel inc.	68.10
7156	Henri Bourgeois inc.	80.18
7157	Houle Photographes enr.	17.06
7158	Imprimerie Vallières inc.	12.42
7159	Launier Ltée	8.04
7160	L'Hebdo Journal	417.30
7161	Le Nouvelliste	161.35
7162	Les contrôles Gilles Dallaire inc.	102.72
7163	Les Editions Yvon Blais inc.	27.29
7164	Les Publications CCH/FM ltée	63.73
7165	Les Caisses enregistreuses Dijitec	300.45
7166	Les systèmes informatiques	2655.56
7167	Metropolitain equipement enr.	11.76
7168	Morin & Frères inc.	275.16
7169	MRC De Francheville	1868.93
7170	Major Mini Moteur enr.	48.53
7171	Mc-Kerlie Mille inc.	31.13
7172	Massicotte & Fils ltée	4553.88
7173	Lionel Massicotte	10.40
7174	Pluritec Laboratoire ltée	55.64
7175	Purolator ltée	28.88
7176	Pneus S.L. inc.	346.68
7177	P.A. Thibeault ltée	11.56
7178	Pélissier réfrigération	558.28
7179	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	571.70
7180	Quévis inc.	134.17
7181	R.M. Textile enr.	72.04
7182	Roméo Couture enr.	41.60
7183	Remise 2000 enr.	1135.54
7184	Sergaz inc.	574.00
7185	SQAE	8631.16
7186	St-Maurice Oxygen ltée	383.08
7187	Shell Canada ltée	293.51
7188	S.P.A.M.	65.81
7189	Site d'enfouissement Labbé inc.	44.51
7190	Simard Beaudry inc.	1264.87
7191	Signalisation de Montréal	312.01
7192	Statistique Canada	10.70
7193	Techni FM enr.	17.81
7194	Ultrapage/Motorola ltée	125.26

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7195	Westburne Québec	864.86
7196	Xerox Canada inc.	1994.10
7197	Cooke & Fils enr.	126.58
7198	Produits chimiques Sany inc.	505.19
7199	Structure C.Q.S. inc.	72.98
7200	Trudel & Associés	54.67
7201	Vitres d'auto Ste-Marthe	50.00
	TOTAL:	40489.25

Adopté

92-295 Adoption du règlement numéro 291 - Pour modifier le règlement numéro 211 relatif à la construction et aux coûts des branchements des services d'aqueduc et d'égout

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 291.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 291

Pour modifier le règlement numéro 211 relatif à la construction et aux coûts des branchements des services d'aqueduc et d'égout.

.....

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de reviser les coûts pour les branchements des services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du Conseil tenue le 24 août 1992;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 Fournitures des services - Aqueduc

ARTICLE 1.1 Les coûts de construction et de branchements d'aqueduc sont déterminés comme suit:

LOGEMENTS	DIAMETRE	COUT
1	3/4"	$600.00
2 et 3	1 "	700.00
4 à 6	11/4"	800.00
7 à 10	11/2"	900.00
11 à 24	2 "	1100.00

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ARTICLE 2 Fournitures des services - Egout

ARTICLE 2.1 Egout sanitaire

Les coûts de construction et de branchements d'égout sanitaire sont déterminés selon le coût réel des travaux. Une estimation des coûts pourra être faite à la demande du client.

ARTICLE 2.2 Egout pluvial

Les coûts de construction et de branchements d'égout pluvial sont déterminés selon le coût réel des travaux. Une estimation des coûts pourra être faite à la demande du client.

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

ARTICLE 3.1 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté à la séance tenue le

L'avis public de promulgation a été donné le

FREDERIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

92-296 Délai demandé par la Municipalité de Champlain pour transmettre les prévisions budgétaires 1993 du site d'enfouissement sanitaire

ATTENDU que la Municipalité de Champlain doit préparer et soumettre, à titre de mandataire pour l'exploitation du site d'enfouissement sanitaire de Champlain, le budget d'opération pour la prochaine année aux membres du comité intermunicipal de gestion des déchets de Champlain au plus tard le 15 septembre de chaque année (Protocole d'entente, art. 11);

ATTENDU que des travaux devront être réalisés au site d'enfouissement et que des informations complémentaires sont nécessaires pour finaliser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 1993;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap accepte de reporter la date limite du 15 septembre 1992 au 30 septembre 1992 pour la transmission des prévisions budgétaires de l'exercice financier 1993 aux membres du comité intermunicipal de gestion des déchets de Champlain.

Adopté

92-297 <u>Gouvernement du Québec - Demande au Ministère des Transports</u>

ATTENDU que le Ministère des Transports désire disposer d'immeubles excédentaires, soit:

1- la parcelle 6 du plan numéro 84-E0-166 étant une partie du lot numéro 583, laquelle partie est située dans l'emprise de la rue Chemin de l'Ile;

2- la parcelle 3 du plan numéro 90-E0-099 étant une partie du lot numéro 607 laquelle partie est située dans le prolongement du chemin Red Mill Nord;

ATTENDU qu'un montant de $300.00 devra être versé au Ministère des Transports pour couvrir les frais administratifs;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR pour la somme de $300.00 plus T.P.S. et T.V.Q. les parcelles 3 et 6, telles que montrées aux plans numéros 90-E0-099 et 84-E0-166;

2- D'ACCEPTER les conditions qui sont prescrites concernant les servitudes de Non-accès;

3- DE CONFIER la rédaction du contrat au notaire Robert Carrier;

4- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'acquisition de ces immeubles.

Adopté

92-298 <u>Gouvernement du Québec - Ministère des Transports - Disposition d'immeubles excédentaires</u>

ATTENDU que le Ministère des Transports désire se départir des immeubles excédentaires tels que démontrés sur les plans et identifiés de la façon suivante:

<u>Lots</u>	<u>Parcelles</u>
607-P	No. 1
608-P	No. 2
612-P	Nos. 5 et 6
613-P	No. 2
583-P	Nos. 1, 2, 3 et 4
576-P	Nos. 1, 4, 6, 7 et 8
531-P	No. 9

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'une vérification a été faite par le service technique et qu'il s'avère non avantageux pour la Municipalité d'acquérir ces immeubles exédentaires;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'INFORMER le Ministère des Transports que la Municipalité n'est pas disposée à acquérir les immeubles ci-haut mentionnés.

Adopté

92-299 Achat de timbres

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de $1,112.80 de timbres pour l'expédition du courrier, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

92-300 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Pitney Bowes, Copie Trois-Rivières, Xérox, Diverbec et Dijitec, au coût approximatif de $1,850.00 taxes non incluses.

Adopté

92-301 Achat de produit d'entretien ménager

ATTENDU les besoins de notre complexe communutaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany et Sani-Marc inc. au coût de $334.71 taxes incluses.

Adopté

92-302 Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substituts;

ATTENDU que la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la ville de Plessisville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap et ce, pour l'année 1992.

Adopté

92-303 Entretien et réparation du système de ventilation du complexe communautaire

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de réparer l'unité de ventilation;

ATTENDU que la compagnie Pélissier Réfrigération s'occupe de la maintenance de notre système de ventilation;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER la compagnie Pélissier Réfrigération à réparer l'unité de ventilation défectueuse à un coût approximatif de $550.00 taxes non incluses.

Adopté

92-304 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 92-08 tenue le 27 août 1992;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-305 Rapport des permis émis pour le mois d'août 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 22 permis ont été émis au cours du mois de d'août 1992 pour une valeur estimée de $240,700.00;

ATTENDU que sur ces 22 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $150,000.00;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1992.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-306

Opération cadastrale - Lot 104-151

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 8 septembre 1992 concernant le lot numéro 104-151 propriété de Monsieur Gilles Champoux;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10764 étant la subdivision 104-151.

Adopté

92-307

Hydro-Québec - Demande de lumière de rue

ATTENDU la nécessité de rajouter une lumière de rue au bout de la rue Raymonde pour des raisons de sécurité;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER à Hydro-Québec d'installer une lumière de rue de 8500 lumens au sodium, tel que démontré au croquis.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-294, 92-297, 92-299 à 92-303.

Secrétaire-trésorier

92-308

Levée de l'assemblée

A 21:20 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

Mardi le 22 septembre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 22 septembre 1992 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil mardi le 22 septembre 1992 à 19 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 231, 232, 234, 262 et 270

6- Emission des obligations en vertu des règlements numéros 231, 232, 234, 262 et 270

7- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite de demandes de soumissions publiques

8- PAROLE À LA SALLE

9- Levée de l'assemblée

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

DONNE ce 18e jour du mois de septembre 1992.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

92-309 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

92-310 Pour émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 231, 232,234, 262 et 270

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE pour l'emprunt au montant total de $1,740,000.00 effectué en vertu des règlements numéros 231, 232, 234, 262 et 270; la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 20 octobre 1992), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 231, 232, 234, 262 et 270; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

92-311 Emission des obligations en vertu des règlements numéros 231, 232, 234, 262 et 270

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de $1,740,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
231	$460,000.00
232	363,000.00
234	318,000.00
262	141,500.00
270	457,500.00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen d'obligations au lieu de billets, en vertu des règlements numéros 231, 232, 234, 262 et 270;

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $1,740,000.00:

1. Les obligations seront datées du 20 octobre 1992;

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 8,50% l'an sera payé semi-annuellement le 20 avril et le 20 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rahetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17);

5. Les obligations seront émises en coupures de $1,000.00 ou de multiples de $1,000.00;

6. Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

Adopté

92-312 <u>Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques</u>

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de $1,740,000.00;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les trois soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Tassé & Ass. ltée					
Scotia, McLeod inc.					
Valeurs Mobilières SMC inc.	97.371	$298,000.	5.25%	1993	7.8481

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

		303,000.	6.00%	1994	
		33,000.	6.50%	1995	
		36,000.	7.00%	1996	
		1,070,000.	7.25%	1997	
RBC Dominion Valeurs Mobilières Richardson, Greenshields du Canada inc.	97.426	$298,000.	5.25%	1993	7.8601
		303,000.	6.25%	1994	
		33,000.	6.75%	1995	
		36,000.	7.00%	1996	
		1,070,000.	7.25%	1997	
Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	97.217	$298,000.	5.00%	1993	7.8854
		303,000.	6.00%	1994	
		33,000.	6.50%	1995	
		36,000.	7.00%	1996	
		1,070,000.	7.25%	1997	

ATTENDU que l'offre ci-haut provenant de Tassé & Associés ltée, Scotia, McLeod inc et Valeurs Mobilières SMC inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE l'émission d'obligations au montant de $1,740,000.00, de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Tassé & Associés ltée, Scotia, McLeod inc, et Valeurs Mobilières SMC inc.

Adopté

92-313

Levée de l'assemblée

A 19:35 heures;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FREDERIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 28 septembre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 28 septembre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-314 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 12.5.

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 SEPTEMBRE 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Rapport de contrôle budgétaire

8- Achat de fournitures de bureau

9- Nettoyage d'égout

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Achats

10.1- de matériaux d'aqueduc et d'égout

10.2- de sable abrasif, sel et chlorure de calcium

10.3- d'un puisard

10.4- d'une caméra

11- Réparation de tables - salle Félix-Leclerc

12- VARIA

12.1- Acquisition d'une partie du lot numéro 106-P - propriété de Madame Lyse Francoeur et Monsieur Marcel Francoeur

12.2- Adjudication du contrat de pavage sur la 5e rue - 3e avenue

12.3- Echange de terrains - rue des Violettes

12.4- Demande à la Société canadienne des postes

12.5- Avis de motion - Règlement numéro 292 (Pavage Secteur Norbert)

13- PAROLE À LA SALLE

14- Levée de l'assemblée

Adopté

92-315 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9, 14 et 22 septembre 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-316 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 septembre 1992.

Adopté

92-317 Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1992 soit adopté.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-318

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Formules d'affaires CCL au coût approximatif de $104.80 taxes non incluses.

Adopté

92-319

Nettoyage d'égout

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à cinq entreprises, soit: Saniverne inc., Camvac inc., Sani Mobile Trois-Rivières inc., Servac inc. et Sanivan inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaires est Saniverne inc.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE LOUER pour une période de 48 heures un camion vacuum et de 40 heures un camion récureur de la compagnie Saniverne inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour un montant de $6,364.80 taxes non incluses.

Adopté

92-320

Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout

ATTENDU l'entretien à faire au réseau d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU la construction de nouvelles entrées de services;

ATTENDU l'ajout de 2 bornes-fontaines, soit une sur la rue Gilles-Toupin et une sur le rang St-Malo

ATTENDU qu'avant les travaux de pavage à l'intersection de la 5e rue et la 3e avenue, nous devons faire la construction du réseau d'aqueduc;

ATTENDU les prix soumis par 3 fournisseurs, soit: Westburne Québec inc., Tuyaux Duchesne ltée et J.U. Houle ltée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de J.U. Houle ltée, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de matériaux d'aqueduc et d'égout pour le prix de $6,539.60 taxes non incluses.

2- D'ACHETER également un appareil pour la réparation des branchements de service d'aqueduc, de type "Aqua Stop" modèle P-645 au montant de $225.00 taxes non incluses.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-321

Achat de sable abrasif, sel et chlorure de calcium

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises:

1- 350 tonnes de sable abrasif
   850 tonnes de sable contenant 10% de sel
2- 200 tonnes de sel
3- 100 sacs de chlorure de calcium
4- 75 tonnes de pierre nette 1/8"

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants, soit: Massicotte & Fils ltée, Gravier Nord-Sud et Gravier Mont-Carmel inc. pour le sable abrasif et sable avec 10% de sel, Les Mines Séleines pour le sel, Remise 2000 Multimat, Matériaux les Rives et Coopplus pour le chlorure de calcium et Simard & Beaudry pour la pierre nette 1/8";

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 350 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes de sable contenant 10% de sel pour le prix de $7,925.00 plus taxes;

2- D'ACHETER de Les Mines Séleines une quantité d'environ 200 tonnes de sel au prix de $48.24 la tonne plus taxes;

3- D'ACHETER de Remise 2000 Multimat une quantité de 100 sacs de chlorure de calcium au prix de $16.98 chacun plus taxes;

4- D'ACHETER de Simard & Beaudry une quantité de 75 tonnes de pierre nette 1/8" au prix de $8.00 la tonne plus taxes, le tout suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

92-322

Achat d'un puisard

ATTENDU que des travaux d'amélioration locale sont prévus sur la 5e rue;

ATTENDU la nécessité de faire la pose d'un puisard à l'intersection de la 5e rue et la 3e avenue;

ATTENDU que la compagnie Industrie Fortier est la seule qui, dans la région, peut fournir le puisard requis;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Industrie Fortier, un puisard de rue en béton pour le prix de $520.00 taxes incluses.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-323

Achat d'une caméra

ATTENDU que la caméra de la municipalité est hors d'usage depuis quelques mois;

ATTENDU que le coût de la réparation est identique à la valeur de notre caméra usagée;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit: Deschamps photo, Caméra Expert St-Cyr Photo inc. et Centre Japonais de la Photo;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER une caméra de marque Zoom Vivitar 35-70 modèle 370Z de la compagnie Deschamps Photo, au prix de $231.06 taxes incluses, imputable au poste budgétaire 02-701-90-991, celle-ci étant la meilleure soumission point de vue qualité-prix.

Adopté

92-324

Réparation de tables - salle Félix-Leclerc

ATTENDU que les embouts de pattes de tables de la salle Félix-Leclerc sont brisés;

ATTENDU qu'il est important de garder notre équipement en bon état;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER 140 embouts de pattes de tables de la compagnie Dijitec inc. au coût de $80.89, taxes incluses.

Adopté

92-325

Acquisition d'une partie du lot numéro 106-P - propriété de Madame Lyse Francoeur et Monsieur Marcel Francoeur

ATTENDU que des travaux d'amélioration locale sont en cours sur la cinquième rue et nécessitent par le fait même un élargissement de l'emprise de rue à l'entrée du rang St-Malo;

ATTENDU qu'une entente est intervenue le 17 septembre 1992 avec les propriétaires concernés, soit Madame Lyse Francoeur et Monsieur Marcel Francoeur, afin qu'ils cèdent, à titre gratuit, une partie du lot numéro 106-P;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR, à titre gratuit, une partie du lot numéro 106-P, tel que démontré sur le plan numéro 920901 fait par Monsieur Jean Mercier, technicien, en date du 17 septembre 1992;

2- DE CONFIER la rédaction de l'acte de vente à Monsieur Réjean Giroux, notaire.

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à l'acquisition de cet immeuble;

4- DE DÉFRAYER les honoraires professionnels relatifs à la préparation de l'acte de vente.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-326

Adjudication du contrat de pavage sur la 5e rue - 3e avenue

ATTENDU que quatre (4) entrepreneurs ont soumis des prix pour la pose de pavage et bordure de béton sur une partie de la 5e rue et 3e avenue;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été jugées conformes et une (1) non conforme;

ATTENDU que la firme Massicotte & Fils ltée a la plus basse soumission, soit un montant de $75,350.20, taxes en sus;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER le contrat pour l'exécution des travaux à l'automne 1992 à la firme Massicotte & fils ltée pour un montant de $75,350.20 taxes en sus, ce montant est imputable au poste budgétaire 02-900-00-710/Achat d'actifs immobilisés;

2- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet à la présente résolution, pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

92-327

Echange de terrains - rue des Violettes

ATTENDU la résolution numéro 92-286 adoptée à la session du 24 août 1992;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap, à en recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

Adopté

92-328

Demande à la Société canadienne des postes

ATTENDU qu'il est nécessaire de déplacer les boîtes postales résidentielles suivantes, soit du 15 au 45 Red Mill Sud et du 1110 au 1530 rang St-Malo;

ATTENDU les difficultés d'entretien d'hiver, soit le déneigement et le déglaçage de la chaussée;

ATTENDU les risques pour la sécurité des résidents qui doivent traverser la rue en courbe pour ramasser leur courrier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DEMANDER à la Société canadienne des postes de relocaliser du côté sud du rang St-Malo, les boîtes postales des numéros civiques 1110 à 1530 et côté ouest de la Route Red Mill Sud les boîtes postales des numéros civiques 15 à 45 Red Mill Sud.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-329

Avis de motion - Règlement numéro 292

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à des travaux de pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin ainsi qu'une partie du terrain de loisirs (Secteur Norbert).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-318 à 92-326 inclusivement.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

92-330

Levée de l'assemblée

A 20:35 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

F. Prescott ..... MAIRE ..... Marcel Milot ..... SEC.-TRES

FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 13 octobre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 13 octobre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-331 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 15.6.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 octobre 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Adoption du règlement numéro 292 - Concernant des travaux de pavage dans le secteur Hayes, Ward, Gignac et Normandin, ainsi qu'une partie du terrain de loisirs (Secteur Norbert)

9- Appui aux Villes de Nicolet et Bécancour

10- Acquisition d'une partie du lot numéro 446 - propriété de Monsieur Lucien Lefebvre (rue Des Plaines)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

11- Plaquettes - Identification du Conseil

12- Identification - Annuaire téléphonique

13- Publicité - Championnat canadien de curling junior

14- Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1992

15- VARIA

15.1- Adjudication du contrat de pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin (Secteur Norbert)

15.2- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

15.3- Demande de drainage fermé et comblement de fossé par Monsieur Alain Lacroix

15.4- Achat de fournitures de bureau

15.5- Achat d'une pompe d'égout avec panneau de contrôle et accessoires

15.6- Avis de motion - Règlement numéro 293 modifiant le règlement numéro 263

16- PAROLE À LA SALLE

17- Levée de l'assemblée

Adopté

92-332 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 septembre 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-333 Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 septembre 1992.

Adopté

92-334 Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE (1)

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7202	Jules Milette inc.	7239.15
7203	Hydro-Québec	13360.17
7204	Entretien M.C. enr.	1152.00
7205	Micheline Courteau	50.00
7206	Municipalité de Ste-Marthe	5440.72
7207	Société canadienne des Postes	1112.80
7208	Bell Canada	47.34
7209	Hydro-Québec	158.58
7210	Municipalité de Ste-Marthe	74.05
7211	Bell Cellulaire	42.20
7212	Hydro-Québec	5458.14
7213	Municipalité de Ste-Marthe	5461.55
7214	Club Richelieu de Cap-de-la-Madeleine	110.00
7215	Bell Canada	39.34
7216	Entretien de pelouse P.G.	1751.68
7217	Bell Canada	923.80
7218	Entretien M.C. enr.	1152.00
7219	Guérin Editeur	36.28
7220	Municipalité de Ste-Marthe	9293.93
7221	Municipalité de Ste-Marthe	74.71
7222	Ministre des Finances	118511.00
7223	Frédéric Prescott	120.07
7224	Ministre du Revenu	7559.46
7225	Receveur Général du Canada	6312.11
7226	S.C.F.P.	197.60
7227	Comm. adm. régimes de retraite	613.53
7228	Trust Général du Canada	3115.84
7229	Municipalité de Ste-Marthe	5424.43
	TOTAL:	194832.48

Comptes à payer au 30 septembre 1992

7230	Aluminium Dufresne inc.	80.10
7231	Béton du Cap inc.	145.61
7232	Buromax Inc.	681.45
7233	Centre de Décoration Paré inc.	25.25
7234	Cie Canadienne service de linge inc.	29.96
7235	Coopérative agricole de Champlain	170.00
7236	Charbonnerie Champlain ltée	45.59
7237	Construction S.R.B.	347.61
7238	Copie Trois-Rivières inc.	201.07
7239	Centre de comptoirs moulés J.P.	98.53
7240	Formules d'Affaires CCL	61.20
7241	Gaston Brouillette inc.	67.98
7242	J.U. Houle ltée	7331.49
7243	Launier ltée	83.08
7244	Jean-Marie Lottinville	160.00
7245	L'Hebdo Journal	255.94
7246	Le Nouvelliste	419.53
7247	Location Trois-Rivières inc.	68.46
7248	Les Caisses enregistreuses Dijitec	152.54
7249	MRC De Francheville	1708.64
7250	Major Mini Moteur enr.	76.62
7251	McKerlie-Millen (Québec) inc.	474.53
7252	Pitney-Bowes	34.20
7253	Pluritec Laboratoire ltée	133.53
7254	Pélissier réfrigération	1147.75
7255	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	470.07

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7256	Pluritec ltée	16050.00
7257	Pitney Bowes Leasing	119.88
7258	Robert Delisle inc.	85.59
7259	Sani-Marc inc.	17.07
7260	Sergaz inc.	351.04
7261	Soc. Qué. assainissement des eaux	876.31
7262	Sani Mobile	1034.91
7263	Shell Canada ltée	114.55
7264	Simard Beaudry inc.	620.41
7265	Service Multi-Cam	32.07
7266	S. Boisvert & Fils inc.	21.96
7267	Westburne Québec	863.89
7268	Xerox Canada inc.	1386.17
7269	Canadian Pacifique ltée	5.56
7270	Produits chimiques Sany inc.	246.93
7271	P.V. Ayotte	280.96
	TOTAL:	36578.03

Adopté

92-335 Adoption du règlement numéro 292 - Concernant des travaux de pavage dans le secteur Hayes, Ward, Gignac et Normandin, ainsi qu'une partie du terrain de loisirs (Secteur Norbert)

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 292.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 292

Concernant des travaux de pavage dans le secteur Hayes, Ward, Gignac et Normandin, ainsi qu'une partie du terrain de loisirs (Secteur Norbert)

.....

ATTENDU que la municipalité s'est vu octroyer une subvention de $25,000.00 par le Ministère des Transports du Québec pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à $48,250.00;

ATTENDU les dispositions de la loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session du 28 septembre 1992;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 Le conseil décrète des travaux de pavage et d'amélioration dans le secteur concerné, tels que prévus aux plans et devis joints en annexe, préparés par l'inspecteur municipal Jean Mercier en date du 22 septembre 1992, le tout pour un montant n'excédant pas $48,250.00;

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement du coût des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, le conseil décrète que les sources de financement suivantes soient utilisées:

- subvention du MTQ	$25,000.
- taxe spéciale aux propriétaires obligés au coût des travaux selon l'annexe jointe	13,500.
- recettes courantes du fonds d'administration	9,750.
	$48,250.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public de promulgation a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

92-336 Appui aux Villes de Nicolet et Bécancour

ATTENDU la résolution numéro 228-09-92 adoptée le 14 septembre 1992 par les Villes de Nicolet et de Bécancour qui se sont associées dans une démarche conjointe;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- D'APPUYER les Villes de Nicolet et de Bécancour en demandant au Gouvernement du Québec de réaliser simultanément le prolongement des autoroutes 30 et 55, comportant un viaduc à la hauteur du Boulevard des Acadiens dans le secteur St-Grégoire, ceci dans une perspective de développement régional;

2- QU'UNE copie des présentes soit transmise au Ministre des Transports du Québec, Monsieur Sam L. Elkas, au Ministre des Affaires Municipales et de la Sécurité Publique, Monsieur Claude Ryan.

Adopté

92-337

Acquisition — du lot numéro 446-9 propriété de Monsieur Lucien Lefebvre (rue Des Plaines)

ATTENDU que la Municipalité fait l'entretien de la rue Des Plaines depuis plus de 10 ans;

ATTENDU qu'un plan de cadastre a été préparé à cet effet par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 10 novembre 1986 et déposé au service du cadastre le 25 mars 1987;

ATTENDU que les propriétaires d'immeubles situés au Nord/-Est de la rue Des Plaines, soit: Mesdames,Messieurs, Prédrag Gacic, Jeannot Nolin, Serge Caron et France Dubois, Jean-Pierre Dupont, Guy Langelier, Michel Blouin, Claude Cloutier, Claude Abran, Louis Goulet, Lynda Lamothe, Doris Bergeron, Suzanne Chrétien, Daniel Poirier, Suzanne Parent, Rita Prince Provencher, occupe chacun, en face de leur propriété respective, une lisière de terrain, étant le résidu du lot numéro 446 ainsi qu'une lisière de terrain d'environ 25 pieds de largeur étant une partie du lot numéro 447, propriété de Monsieur Lucien Lefebvre;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR de Monsieur Lucien Lefebvre le lot numéro 446-9 étant la rue Des Plaines, le tout tel que démontré sur le plan numéro 6159 préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 10 novembre 1986;

2- DE FAIRE mention au contrat de la déclaration suivante: Monsieur Lucien Lefebvre demeurant à 164, 178e rue, Lac à la Tortue, G0X 1L0, cède à titre gratuit à chacun des propriétaires et leurs ayant droits, la partie des lots numéros 446 et 447 qu'ils occupent face à chacune des propriétés les séparant de la rue Des Plaines;

3- DE CONFIER le contrat à Me Robert Carrier, notaire et d'autoriser Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à l'acte de vente concernant l'acquisition de la rue Des Plaines.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-338 Plaquettes - Identification du Conseil

ATTENDU que les représentants du Conseil municipal se doivent d'être bien identifiés lors de leurs sessions;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER de la compagnie Buromax, 8 porte-plaquettes avec plaques gravées au coût de $203.42 toutes taxes incluses.

Adopté

92-339 Identification - Annuaire téléphonique

ATTENDU la nécessité de promouvoir notre salle communautaire;

ATTENDU que l'annuaire téléphonique est le premier outil de référence pour les utilisateurs éventuels;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'IDENTIFIER notre salle communautaire Félix-Leclerc dans les pages blanches de l'annuaire téléphonique ainsi que dans les pages jaunes sous la rubrique "salle de réception et auditoriums", le tout au coût de $ 389.78 , pour la prochaine édition;

2- DE PRÉVOIR ce montant au budget 1993.

Adopté

92-340 Publicité - Championnat canadien de curling junior

ATTENDU la lettre reçue du Championnat canadien de curling junior concernant l'achat d'espace publicitaire dans le programme souvenir;

ATTENDU que cet investissement est un bon placement publicitaire pour notre municipalité;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER un espace publicitaire d'un quart de page au coût de $125.00 pour annoncer la location de la salle Félix-Leclerc, ce montant est imputable au poste budgétaire 02-190-03-340.

Adopté

92-341 Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 22 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1992 pour une valeur estimée de $634,600.00;

ATTENDU que sur ces 22 permis, 4 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $275,000.00 et 1 permis a été émis pour la construction d'un commerce pour une valeur estimé de $170,000.00;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1992.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-342

Adjudication du contrat de pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin (Secteur Norbert)

ATTENDU que quatre (4) entrepreneurs, soit: Massicotte & Fils ltée, Les Constructions et Pavage Continental, Pagé Construction - Simard & Beaudry et Construction & Pavage Maskimo ltée, ont soumis des prix pour la pose de pavage et bordure de béton sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin (Secteur Norbert);

ATTENDU que les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes;

ATTENDU que la firme Massicotte & Fils ltée a soumis la plus basse soumission, soit un montant de $40,648.25, taxes en sus;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER le contrat pour l'exécution des travaux à la firme Massicotte & Fils ltée pour un montant de $40,648.25 taxes en sus, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 292;

2- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet à la présente résolution, pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

92-343

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 92-09 tenue le 1er octobre 1992;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-344

Demande de drainage fermé et comblement de fossé par Monsieur Alain Lacroix

ATTENDU les demandes faites par Monsieur Alain Lacroix auprès du Ministère des Transports afin d'avoir l'autorisation de combler le fossé de la route sur une longueur de 25.1 mètres à proximité du numéro civique 3175 rue Notre-Dame;

ATTENDU que le Ministère des Transports prend en considération les demandes en provenance de la Municipalité uniquement;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que des plans respectifs de construction du drainage fermé, signés et scellés par un ingénieur sont inclus aux présentes demandes selon les exigences du Ministère;

ATTENDU que face à cette nouvelle politique du Ministère des Transports, la Municipalité s'engage à faire ou faire exécuter l'entretien normal du système pluvial par entente avec le propriétaire riverain;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap demande l'autorisation, au nom du propriétaire ci-haut mentionné, auprès du Ministère des Transports afin de remplir le fossé et de faire le drainage fermé sur une longueur de 25.1 mètres à proximité du numéro civique 3175, Notre-Dame, le tout tel que décrit dans les plans confectionnés par Consultants René Gervais inc. en date du 11 septembre 1992.

Adopté

92-345 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Formules Municipales enr. et Dynabec au coût approximatif de $620.00 taxes non incluses.

Adopté

92-346 Achat d'une pompe d'égout avec panneau de contrôle et accessoires

ATTENDU qu'une défectuosité est survenue à une pompe d'égout du secteur 6e rue et oblige son remplacement;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une installation permanente avec panneau de contrôle afin de prévenir les refoulements d'égout;

ATTENDU les prix soumis par deux fournisseurs, soit: Launier ltée et Matériaux Économiques inc.;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Matériaux Economiques inc., une pompe d'égout de marque Hydromatic 1 H.P. avec panneau de contrôle et accessoires au montant de $5,134.32 taxes incluses, et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

92-347 Avis de motion - Règlement numéro 293 modifiant le règlement numéro 263

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet et présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant les usages permis dans la zone 34-RC.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-334, 92-335, 92-337 à 92-340, 92-342, 92-345 et 92-346.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

92-348

Levée de l'assemblée

A 20:11 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.

FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 27 octobre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 27 octobre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire suppléant : Louis Dubois

Madame et Messieurs les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-349

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 13.4.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 OCTOBRE 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Nomination du maire suppléant

8- Emprunt par billets - Règlements numéros 222 et 223

9- Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 222 et 223

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Construction d'un chemin de détour pour la circulation lourde

11- Opérations cadastrales

11.1- Lots 65-4 à 65-7 inclusivement

11.2- Lots 95-123 et 95-124

11.3- Lot 572-47

12- Achat - trousse de secourisme

13- VARIA

13.1- Versement - Association de Soccer Ste-Marthe

13.2- Entente à intervenir entre Madame Lyne Laquerre, Monsieur Mario Bégin et la Municipalité

13.3- Adjudication du contrat - Travaux d'aménagement du stationnement du Complexe comunautaire

13.4- Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

14- PAROLE À LA SALLE

15- Levée de l'assemblée

Adopté

92-350 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 octobre 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-351 <u>Correspondance</u>

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er octobre au 15 octobre 1992.

Adopté

92-352 <u>Nomination du maire suppléant</u>

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE NOMMER Madame Danielle Gélinas Dumont maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 25 janvier 1993.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-353

Emprunt par billets - Règlements numéros 222 et 223

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. pour son emprunt de $184,500.00 par billets en vertu des règlements numéros 222 et 223, au prix de $98.52 et échéant en série 5 ans comme suit:

$ 5,000.00	6.00%	10 novembre 1993
5,400.00	7.00%	10 novembre 1994
5,900.00	7.00%	10 novembre 1995
6,500.00	7.75%	10 novembre 1996
161,700.00	7.75%	10 novembre 1997

2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

92-354

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 222 et 223

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de $184,500.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
222	$156,100.00
223	28,400.00

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (I.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- QUE les billets seront signées par la maire et le secrétaire-trésorier;

3- QUE les billets seront datées du 10 novembre 1992;

4- QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1- $ 5,000.00
2- 5,400.00
3- 5,900.00
4- 6,500.00
5- 7,100.00

5- 154,600.00 (à renouveler)

6- QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 10 novembre 1992); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 222 et 223, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

7- QUE la municipalité avait, le 16 octobre 1992, un montant de $207,600.00 à renouveler sur un emprunt original de $220,500.00, pour une période de 17 ans, en vertu des règlements numéros 222 et 223;

8- QU'UN montant total de $23,100.00 a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de $184,500.00;

9- QUE la municipalité emprunte les $184,500.00 par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 25 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Adopté

92-355

<u>Construction d'un chemin de détour pour la circulation lourde</u>

ATTENDU que la complétion de la 5e rue va créer un achalandage supplémentaire de circulation lourde dans le Secteur Village;

ATTENDU que pour éliminer l'impact qui serait causé par le passage de véhicules lourds dans la partie zonée résidentielle, soit entre la 3e avenue et la rue Notre-Dame, il serait nécessaire de construire un chemin temporaire afin de dévier les véhicules lourds via la 3e avenue pour rejoindre de boulevard Industriel;

ATTENDU que le projet soumis par le service des travaux publics s'avère être la solution logique afin de réduire l'impact que la circulation lourde pourrait causer dans le secteur de la 5e rue;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs pour la fourniture de gravier et pierre concassés;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER le service des travaux publics à procéder à la construction d'un chemin de détour tel que montré sur le plan numéro 921004 préparé par Monsieur Jean Mercier en date du 21 octobre 1992;

2- DE PROCÉDER à la location de machinerie lourde et à l'achat de matériaux pour exécuter les travaux d'infrastructures tel que déboisement, excavation et remblai, ainsi que la plantation d'arbres dans la zone tampon, et ce pour un montant de $8,000.00;

3- D'ACHETER de la compagnie Massicotte & Fils ltée, une quantité de 900 tonnes métriques de gravier concassée 0" à 2 1/2" et 900 tonnes métriques de pierre concassée 0" à 3/4" incluant le transport, le nivelage, la compaction et ce pour le prix de $15,824.02 incluant les taxes et suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

92-356 <u>Opération cadastrale - lots 65-4 à 65-7 inclusivement</u>

ATTENDU la requête effectuée par Claude Guévin, arpenteur-géomètre en date du 19 octobre 1992 concernant les lots 65-4 à 65-7 inclusivement, propriété de Gestion Sabonaric inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 327 étant la subdivision 65-4 à 65-7 inclusivement.

Adopté

92-357 <u>Opération cadastrale - lots 95-123 et 95-124</u>

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 19 octobre 1992 concernant le lot 95-123 propriété de Monsieur Laurier Gélinas et le lot 95-124 propriété de Monsieur Bernard Gélinas;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10814 étant les lots 95-123 et 95-124 en remplacement du lot 95-37.

Adopté

92-358 <u>Opération cadastrale - lot 572-47</u>

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 7 octobre 1992 concernant le lot 572-47 propriété de Monsieur Denis Rancourt et Madame Suzanne Rancourt;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 921 étant le lot 572-47 en remplacement des lots 572-37 à 572-39 inclusivement.

Adopté

92-359

Achat - trousse de secourisme

ATTENDU l'utilisation fréquente de notre salle communautaire;

ATTENDU que divers accidents peuvent survenir au cours de ces activités;

ATTENDU que nos concierges ont suivi le cours de secourisme offert par les Ambulances St-Jean;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE COMMANDER une trousse de secourisme des Ambulances St-Jean au coût de $46.75 taxes incluses et qu'elle soit placée en évidence à la salle Félix-Leclerc.

Adopté

92-360

Versement - Association de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que l'Association de Soccer Ste-Marthe a produit un rapport financier pour la saison 1992;

ATTENDU que le tout a été présenté à la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de $16,000.00 auront été encourues pendant l'année financière;

ATTENDU les besoins d'équipement pour débuter la prochaine saison;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER la somme de $1,781.47 à la Cordonnerie Plante Sports pour le paiement d'uniformes et d'équipement, ceci étant une partie de la subvention accordée à l'Association de Soccer Ste-Marthe.

Adopté

92-361

Entente à intervenir entre Madame Lyne Laquerre, Monsieur Mario Bégin et la Municipalité

ATTENDU l'entente à intervenir entre Madame Lyne Laquerre, Monsieur Mario Bégin et la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap concernant la non conformité de la bâtisse sise au 75, 10e rue;

ATTENDU que la Municipalité désire abandonner toutes procédures contre Madame Lyne Laquerre et Monsieur Mario Bégin et d'accepter la bâtisse telle quelle tant et aussi longtemps qu'elle sera existante ou ne sera pas détruite;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ABANDONNER les procédures contre Madame Lyne Laquerre et Monsieur Mario Bégin pour la bâtisse sise au 75, 10e rue;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer l'entente ou tous autres documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

Adjudication du contrat - Travaux d'aménagement du stationnement du Complexe communautaire

Ce point est reporté à une session ultérieure.

92-362 Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1992;

ATTENDU que ladite ligue n'est pas incorporée;

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe inc. accepte d'encaisser ce versement et de le rembourser à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE VERSER une somme de $5,500.00 à titre de subvention au Club Optimiste Ste-Marthe inc. pour remboursement à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-355, 92-359, 92-360 et 92-362.

Secrétaire-trésorier

92-363 Levée de l'assemblée

A 20:04 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE .....SEC.-TRES.
LOUIS DUBOIS SUPPLÉANT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 novembre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 novembre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-364 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 19.3.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Rapport de contrôle budgétaire

9- Inscription - Club des Administrateurs Municipaux Actifs (C.A.M.A.) 1992-1993

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Paiement à l'entrepreneur - Travaux sur la cinquième rue et partie de la 3e avenue

11- Approbation de l'acquisition de terrains pour l'opération du site d'enfouissement sanitaire de Champlain

12- Acquisition d'un nouveau logiciel pour la conversion et transfert de paie 1 à la paie 2

13- Achats

13.1- de fournitures de bureau

13.2- de produits d'entretien ménager

13.3- d'asphalte froide

14- Engagement de deux employés temporaires

15- Acceptation des travaux de pavage - Amélioration des rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin

16- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

17- Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1992

18- Soumissions - Déneigement des patinoires

19- VARIA

19.1- Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1992-1993

19.2- Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

19.3- Demande au Ministère des Transports du Québec - Nettoyage de fossés rang St-Malo

PAROLE À LA SALLE

20- Levée de l'assemblée

Adopté

92-365 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 octobre 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-366 <u>Correspondance</u>

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 octobre 1992.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-367
Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

7272	Hydro-Québec	12880.29
7273	Jules Milette inc.	7100.78
7274	Réjean Despins	100.00
7275	Claude Cossette	100.00
7276	Denis Marchand	75.00
7277	Entretien M.C. enr.	1152.00
7278	MRC De Francheville	230.00
7279	Bell Cellulaire	55.20
7280	Municipalité de Ste-Marthe	5543.79
7281	Ministre des Finances	2138.28
7282	Solange Dauphinais	150.00
7283	Championnat canadien de curling	125.00
7284	Louise Larivière	300.00
7285	Bell Canada	48.24
7286	Hydro-Québec	36.20
7287	Ultrapage/Motorola ltée	135.90
7288	Municipalité de Ste-Marthe	212071.57
7289	Municipalité de Ste-Marthe	5397.20
7290	Bell Canada	39.34
7291	Dona inc.	26.04
7292	Hydro-Québec	158.00
7293	Hydro-Québec	5720.02
7294	Le Domaine inc.	592.83
7295	Entretien M.C. enr.	1152.00
7296	Micheline Courteau	30.00
7297	Municipalité de Ste-Marthe	4888.16
7298	Bell Canada	926.18
7299	Hydro-Québec	38.10
7300	Club Optimiste Ste-Marthe	5500.00
7301	Frédéric Prescott	180.71
7302	Entretien de pelouse P.G.	1751.66
7303	Bell Canada	76.66
7304	Municipalité de Ste-Marthe	7665.92
7305	Hydro-Québec	427.28
7306	Municipalité de Ste-Marthe	73.63
7307	Receveur général du Canada	7205.26
7308	Ministre du Revenu	8480.19
7309	S.C.F.P.	211.29
7310	Trust Général du Canada	3585.20
7311	Comm. Administrative régimes de retraite	474.63
	TOTAL:	296842.55

Compte à payer au 31 octobre 1992

7312	Alex Coulombe ltée	143.90
7313	Buromax inc.	533.56
7314	Cie Canadienne service de linge	44.04
7315	Canadian Tire	68.40
7316	Charbonnerie Champlain ltée	483.99
7317	Construction S.R.B.	723.25
7318	Centre mécanique mauricie inc.	241.57
7319	Desroberts (1984) inc.	33.51
7320	Deschamps photo	231.06
7321	Excavation Girard & Simard inc.	6576.66
7322	Formulaires Ducharme inc.	44.94
7323	Garage Charest & Frères inc.	144.96
7324	Garage Jean Trudel inc.	373.71
7325	Henri Bourgeois inc.	17.90
7326	Industries Fortier	501.53

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
7327	Jean Vaugeois	1352.04
7328	Jean-Marie Lottinville	320.00
7329	Le Nouvelliste	161.35
7330	Les Cafés-Populaires Henri enr.	84.57
7331	Location T.R. inc.	450.51
7332	Lignco inc.	1752.66
7333	Morin & Frères inc.	86.41
7334	MRC De Francheville	1974.64
7335	McKerlie-Millen (Québec) inc.	31.02
7336	Yves Montplaisir	50.00
7337	Pluritec Laboratoire ltée	447.07
7338	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	734.99
7339	RPM Tech inc.	47.99
7340	Remise 2000 enr.	565.52
7341	St-Maurice Oxygen ltée	54.57
7342	Shell Canada	109.10
7343	Simard Beaudry inc.	274.61
7344	Service Multi-Cam	44.14
7345	UAP inc.	1.38
7346	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1493.71
7347	Vitreries Yvon Lambert inc.	282.60
7348	Westburne Québec	138.89
7349	Diverbec inc.	171.25
7350	Produits chimiques Sany inc.	331.95
	Total:	21123.95

Adopté

92-368 Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 octobre 1992 soit adopté.

Adopté

92-369 Inscription - Club des Administrateurs Municipaux Actifs (C.A.M.A.) 1992-1993

ATTENDU l'importance de suivre des cours de formation concernant l'administration municipale;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'INSCRIRE la Municipalité au Club des Administrateurs Municipaux Actifs (C.A.M.A.) au coût de $225.00 plus taxes, s'il y a lieu pour 1992-1993.

Adopté

92-370 Paiement à l'entrepreneur - Travaux sur la cinquième rue et partie de la 3e avenue

ATTENDU le décompte progressif final reçu de la compagnie Massicotte & Fils ltée au montant de $87,680.20 pour des travaux exécutés jusqu'au 20 octobre 1992;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER la somme de $87,680.20 à la compagnie Massicotte & Fils ltée pour les travaux exécutés sur la 5e rue et une partie de la 3e avenue.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-371

Approbation de l'acquisition de terrains pour l'opération du site d'enfouissement sanitaire de Champlain

ATTENDU que le site d'enfouissement sanitaire de Champlain doit faire l'acquisition des lots P-510, P-509, P-508, P-501 et P-502 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain, pour son bon fonctionnement;

ATTENDU que le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain a approuvé les conditions d'acquisition desdits terrains;

ATTENDU que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le Ministre des affaires municipales, le 31 août 1981 prévoit que: "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine approuve l'acquisition par la Municipalité de Champlain des lots P-508, P-509 et P-510 du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain tels que démontrés sur un plan préparé par Monsieur René Beaudoin, arpenteur-géomètre, le 13 août 1992 et des lots P-501 et P-502, tels que démontrés sur un plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 15 septembre 1981;

2- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine approuve l'emprunt d'un montant maximum de $110,000.00 pour une période de vingt (20) ans par la Municipalité de Champlain, afin de financer l'acquisition desdits terrains, le tout, conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale approuvée par le Ministre des affaires municipales du Québec, le 31 août 1981 et le Ministre de l'environnement du Québec, le 2 novembre 1981.

Adopté

92-372

Acquisition d'un nouveau logiciel pour la conversion et transfert de paie 1 à la paie 2

ATTENDU la nécessité d'acquérir un nouveau logiciel pour la conversion de la paie 1 à la paie 2;

ATTENDU que le logiciel de paie 1 est actuellement utilisé par une minorité de clients et qu'il n'y a plus de corrections de programmes apportées à ce logiciel;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'acquisition du nouveau logiciel de paie 2 au coût de $1866.16 incluant les taxes, TPS et TVQ, de la compagnie Dynabec informatique municipale. Ces frais couvrent la conversion et la formation.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-373
Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Xérox au coût approximatif de $285.00 taxes non incluses.

Adopté

92-374 Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de $844.48, taxes incluses.

Adopté

92-375 Achat d'asphalte froide

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat d'asphalte froide pour faire l'entretien du réseau routier;

ATTENDU que la compagnie Asphalte Continental est la seule à fabriquer ce béton bitumineux;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Asphalte Continental une quantité de 10 tonnes métriques d'asphalte froide au prix d'environ $50.00 la tonne plus taxes.

Adopté

92-376 Engagement de deux employés temporaires

ATTENDU que deux employés réguliers, soit MM. Guy Veillette et Yvan Dumas sont absents pour cause de blessures survenues au cours de leur travail;

ATTENDU que de nombreux travaux de voirie et autres doivent être faits avant la période hivernale;

ATTENDU que le personnel en place actuellement est insuffisant pour compléter les principaux travaux avant la période de gel;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Ronald Houle, employé temporaire et un autre employé (à déterminer) pour une période indéterminée, soit le temps requis pour pouvoir compléter les travaux jugés nécessaires avant la période d'hiver.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-377

Acceptation des travaux de pavage - Amélioration des rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en vue de l'amélioration des rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de $25,000.00 pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le présent rapport de dépenses relatif aux travaux exécutés pour l'amélioration des rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin au montant de $42,537.58;

2- QUE le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et les a adoptés notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle que le Ministère des Transports a accordée.

Adopté

92-378

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 92-10 tenue le 29 octobre 1992;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-379

Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 15 permis ont été émis au cours du mois d'octobre pour une valeur estimée de $119,000.00;

ATTENDU que sur ces 15 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $60,000.00;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1992.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-380

Soumissions - Déneigement des patinoires

ATTENDU que des soumissions pour le déneigement des patinoires ont été demandées à 7 entrepreneurs locaux;

ATTENDU que 4 entrepreneurs se sont montrés intéressés et ont déposé des offres, soit pour la totalité des patinoires;

ATTENDU que l'offre de Monsieur Lionel Gélinas est la plus basse et qu'elle couvre les 5 secteurs;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat de déneigement des patinoires à Monsieur Lionel Gélinas, soit le plus bas soumissionnaire, au coût de $29.16 l'occasion, par secteur, taxes incluses.

Adopté

92-381

Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1992-1993

ATTENDU la lettre du Ministère des Transports en date du 26 octobre 1992;

ATTENDU les formulaires V-1225 et V-814;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la subvention de $16,641.00 pour l'entretien des chemins d'hiver - saison 1992-1993 au taux de $900.00 du kilomètre sur une longueur de 18.49 kilomètres.

Adopté

92-382

Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

ATTENDU que la Municipalité doit assumer l'entretien d'hiver du chemin de desserte le long de l'autoroute 40 dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de St-Maurice fait l'entretien d'une partie du chemin de desserte dans ses limites;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER la Municipalité de St-Maurice à effectuer les travaux d'entretien d'hiver de la partie de cette artère qui est située dans notre Municipalité, soit une longueur de 1.43 kilomètres au taux de $900.00 le kilomètre, soit le montant de la subvention de $1,287.00 du Ministère des Transports pour la saison 1992-1993.

Adopté

92-383

Demande au Ministère des Transports du Québec - Nettoyage de fossés rang St-Malo

ATTENDU les demandes de Messieurs Robert Dumas, Fernand Brière et Louis-Georges Brière concernant le nettoyage des fossés situés entre les numéros civiques 3035 et 3251 rang St-Malo;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'une vérification a été faite par le service technique de la municipalité et qu'il est urgent de faire un nettoyage des fossés afin de prévenir des refoulements d'eau au printemps;

ATTENDU que des ponceaux d'entrées charretières sont presque complètement bouchés à certains endroits;

ATTENDU qu'un déversement de gravier a aussi été effectué dans le fossé près du 1311 rang St-Malo lors de travaux sur les accotements le 3 novembre dernier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports de faire les travaux de nettoyage des fossés et ponceaux énumérés ci-haut et ce avant la saison d'hiver.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-367, 92-369, 92-370, 92-372 à 92-375, 92-377, 92-380 et 92-382.

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

92-384 Levée de l'assemblée

A 20:05 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

F. Prescott ....MAIRE.... Marcel Milot ....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 16 novembre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 16 novembre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 16 novembre 1992 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Rapport du maire

6- Avis de motion - Règlement numéro 294 - Relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

7- Avis de motion - Règlement numéro 295 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1993 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8- PAROLE À LA SALLE

9- Levée de l'assemblée

DONNE ce treizième jour du mois de novembre 1992.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

92-385 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

92-386 Rapport du maire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER le rapport du maire;

2- QUE les orientations citées dans le rapport du maire vont servir de base à la préparation du budget 1993.

Adopté

92-387 Avis de motion - Règlement numéro 294 - Relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

92-388 Avis de motion - Règlement numéro 295

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1993 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

92-389

Levée de l'assemblée

A 20:42 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.

FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 23 novembre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 23 novembre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-390 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 NOVEMBRE 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Adoption du règlement numéro 294 - Relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

8- Règlement numéro 274 - Paiement à l'entrepreneur (Travaux 5e rue)

9- Règlement numéro 292 - Paiement à l'entrepreneur - Travaux de pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Demande à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain - Prise en charge d'un émissaire sanitaire

11- CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-71

12- Achat de lames pour la réparation de godets (buckets de pépine)

13- Reconnaissance du Regroupement des aidants naturels

14- Demande des Jeannettes de la 12e Ronde Notre-Dame du Cap

15- Achat de décorations de Noël

16- VARIA

16.1- Acquisition du parc d'éclairage public

17- PAROLE À LA SALLE

18- Levée de l'assemblée

Adopté

92-391 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 et 16 novembre 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-392 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 novembre 192.

Adopté

92-393 Adoption du règlement numéro 294 - Relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 294.

Adopté

92-394 Règlement numéro 274 - Paiement à l'entrepreneur(Travaux 5e rue)

ATTENDU le décompte progressif numéro 3 reçu de la firme Entreprises G.N.P. inc. concernant la balance de la retenue pour les travaux exécutés sur la 5e rue en 1991;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 12 juillet 1991;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE VERSER la somme de $9,643.20 en paiement de la balance de la retenue sur les travaux exécutés sur la 5e rue.

Adopté

92-395 Règlement numéro 292 - Paiement à l'entrepreneur - Travaux de pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin

ATTENDU le décompte progressif final reçu de la compagnie Massicotte & Fils ltée pour des travaux de pavage exécutés sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin (Secteur Norbert);

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE VERSER la somme de $35,842.55 à la compagnie Massicotte & Fils ltée pour les travaux de pavage exécutés sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin (Secteur Norbert).

Adopté

92-396 Demande à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain - Prise en charge d'un émissaire sanitaire

ATTENDU que la municipalité possède un émissaire pluvial, lequel a été prolongé dans le cadre du programme d'assainissement des eaux afin d'évacuer les eaux usées du poste de pompage de Ste-Marthe;

ATTENDU que ledit prolongement de l'émissaire dans le fleuve servira uniquement (au besoin) pour vidanger la conduite de refoulement et le poste de pompage lorsque le site de traitement sera en opération;

ATTENDU que ces ouvrages sont communs aux 4 municipalités composants la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DEMANDER à la Régie d'assainissement des eaux d'ajouter en addenda à la résolution numéro 92-4, la partie de l'émissaire fluvial qui est le prolongement de l'émissaire pluvial de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap, le tout tel que démontré sur le plan du lot 22 de janvier 1990 joint en annexe.

Adopté

92-397 CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-71

ATTENDU la demande de Monsieur Rémi Leclerc;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

ATTENDU que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Rémi Leclerc auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE (7)
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-398

Achat de lames pour la réparation de godets (buckets de pépine)

ATTENDU l'obligation de faire des réparations à 2 godets (buckets) de chargeur excavateur (pépine);

ATTENDU les prix soumis par 2 fournisseurs, soit: Hewitt équipement ltée et Denis Roger ltée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER de Hewitt Equipement ltée des lames de godets pour le prix de $666.85 taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

92-399

Reconnaissance du Regroupement des aidants naturels

ATTENDU la demande reçue le 12 novembre 1992 du Regroupement des aidants naturels;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;

ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité;

ATTENDU que des familles de chez nous pourront bénéficier de leurs services;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE RECONNAITRE le Regroupement des aidants naturels comme organisme associé, tel que prévu dans la Politique d'Accréditation et d'Association des Loisirs de notre Municipalité;

2- QU'UN montant forfaitaire soit alloué par famille qui bénéficiera d'un tel service.

Adopté

92-400

Demande des Jeannettes de la 12e Ronde Notre-Dame du Cap

ATTENDU la lettre reçue le 12 novembre dernier de la 12e Ronde de Jeannettes Notre-Dame du Cap;

ATTENDU que plus de la moitié de ces jeunes filles résident dans notre Municipalité;

ATTENDU qu'elles ne peuvent bénéficier que de 2 moyens d'autofinancement permis qui sont la vente de calendriers et de fleurs de mai;

ATTENDU le nombre important d'activités de cet organisme qui permet l'épanouissement de notre jeunesse;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE VERSER un montant forfaitaire de $125.00 à titre de subvention à la 12e Ronde de Jeannettes Notre-Dame du Cap, celui-ci étant imputé au poste 02-701-90-991.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-401

Achat de décorations de Noël

ATTENDU que la Salle communautaire Félix-Leclerc devra être décorée pour les festivités de Noël et du Nouvel An;

ATTENDU que les membres du Club de l'Amitié font cette décoration à chaque année et qu'ils assument déjà une partie des frais;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE VERSER une somme de $100.00 au dit Club afin que notre salle reflète l'ambiance de la période des fêtes. Ce montant étant disponible au poste 02-701-90-991.

Adopté

92-402

Acquisition du parc d'éclairage public

ATTENDU l'offre de vente du parc d'éclairage public fourni par Hydro-Québec au montant de $198,598.27 taxes incluses;

ATTENDU que la Municipalité veut acquérir le parc d'éclairage public;

ATTENDU que le parc d'éclairage public comprend:

215 luminaires mercures, 10,000 lumens
230 luminaires sodium, 8,500 lumens
87 luminaires sodium, 22,000 lumens
68 poteaux
4771 mètres de conducteur duplex #4;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACHETER le parc d'éclairage public au montant de $198,598.27 taxes incluses;

2- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer la convention à intervenir entre la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap et Hydro-Québec pour l'achat du parc d'éclairage public pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-394, 92-395, 92-398 à 92-402 inclusivement.

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

92-403

Levée de l'assemblée

A 21:41 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

.....MAIRE.....SEC.-TRES.

FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 décembre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 décembre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

92-404 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 27.1.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 1992

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Avis de motion

8.1- Règlement numéro 297

8.2- Règlement numéro 298

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Avis de motion (suite)

8.3- Règlement numéro 299

8.4- Règlement numéro 300

9- Liste des arrérages de taxes municipales

10- Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

11- Paiement à l'entrepreneur - Travaux intersection 3e avenue et 5e rue

12- Paiement à l'entrepreneur - Travaux de construction du chemin de détour

13- Règlement numéro 254 - Paiement à l'entrepreneur - Travaux d'égout et de voirie sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert)

14- Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs (système informatique)

15- Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont

16- Bulletin municipal - Décembre 1992

17- Achat de fournitures de bureau

18- Conversion de l'éclairage public

19- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

20- Demande de dérogation mineure - Jean-Guy Gadoury et Les Ressources Gadoury

21- Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1992

22- Opération cadastrale - Lot 527-47

23- Rénovations effectuées au local Notre-Dame-de-la-Rive

24- Reconnaissance de l'Association des retraités et pré-retraités de la Norton de Cap-de-la-Madeleine

25- Participation financière - Noël communautaire

26- Paiement des préposés à l'entretien des patinoires

27- VARIA

27.1- Nettoyage du cours d'eau André

28- PAROLE A LA SALLE

29- Levée de l'assemblée

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-405

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 novembre 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

92-406

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 novembre 1992.

Adopté

92-407

Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

7351	Hydro-Québec	935.65
7352	Michel Rocheleau	154.00
7353	Entretien M.C. enr.	1152.00
7354	Micheline Courteau	7.50
7355	Municipalité de Ste-Marthe	5261.63
7356	Hydro-Québec	13170.83
7357	C.A.M.A.	225.00
7358	Massicotte & Fils ltée	87680.20
7359	CEDIC inc.	130.00
7360	André Houde	600.00
7361	Jules Milette inc.	7100.78
7362	Camille Mercier	600.60
7363	Shell Canada	681.08
7364	J.G. Fiset	283.24
7365	Bell Canada	41.93
7366	Bell Cellulaire	61.26
7367	Municipalité de Ste-Marthe	67.96
7368	Carnaval de Ste-Marthe	84.00
7369	Roger Jean	139.82
7370	Danielle Gélinas Dumont	44.68
7371	Municipalité de Ste-Marthe	5415.62
7372	Hydro-Québec	3764.44
7373	Entretien M.C. enr.	1152.00
7374	Municipalité de Ste-Marthe	5437.18
7375	Mario Dumas	25.00
7376	Louise Larivière	120.00
7377	Massicotte & Fils ltée	35842.55
7378	Club Optimiste Ste-Marthe	125.00
7379	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	100.00
7380	Bell Canada	39.34
7381	Hydro-Québec	100.05
7382	Rock Champoux	17.04
7383	Bell Canada	924.37
7384	Laurent Pontbriand	67.60
7385	Municipalité de Ste-Marthe	8311.77
7386	Municipalité de Ste-Marthe	71.71
7387	Trust Pret et Revenu	19168.75
7388	Frédéric Prescott	118.56
7389	Rôtisserie St-Hubert	137.62
7390	Municipalité de Ste-Marthe	9380.81

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
7391	Fernand Veillette	200.00
7392	Hydro-Québec	217.74
7393	Entretien M.C. enr.	1152.00
7394	Micheline Courteau	7.50
7395	Hydro-Québec	237.70
7396	Carole Chevalier	305.63
	TOTAL:	210862.14
	Comptes à payer au 30 novembre 1992	
7397	Aluminium Dufresne inc.	337.63
7398	Asphalte Continental	660.81
7399	Acier d'Armature de Trois-Rivières	151.55
7400	Ambulance St-Jean	46.75
7401	Béton du Cap inc.	195.30
7402	Buromax inc.	31.82
7403	Cie Canadienne de service de linge inc.	27.74
7404	Clément Bastien excavation enr.	4967.27
7405	Charbonnerie Champlain	290.30
7406	Construction S.R.B.	181.46
7407	Copie Trois-Rivières inc.	71.65
7408	Excavation Girard & Simard inc.	7987.11
7409	Équipements Industriels du Cap inc.	193.08
7410	Gravier Mont-Carmel inc.	5578.19
7411	Alain Giguère	400.00
7412	Hymec inc.	45.65
7413	Industries Fortier Trois-Rivières	1733.40
7414	J.U. Houle ltée	1089.97
7415	Jean Vaugeois	1477.26
7416	J.M. Raymond Décors inc.	161.30
7417	L'Hebdo Journal	233.69
7418	Le Nouvelliste	32.27
7419	Les Cafés Populaires Henri enr.	53.59
7420	Laboratoire de services spécialisés	1254.42
7421	Les caisses enregistreuses Digitec	112.09
7422	MRC De Francheville	1708.64
7423	McKerlie-Millen inc.	599.71
7424	Municipalité de St-Louis-de-France	723.32
7425	Massicotte & Fils ltée	2496.84
7426	Outibo enr.	22.88
7427	Pluritec Laboratoire ltée	89.02
7428	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	215.79
7429	P.A. Thibeault ltée	468.94
7430	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	529.00
7431	Robert Delisle inc.	121.52
7432	Remise 2000 enr.	2470.29
7433	Roy, Lambert, avocats	378.32
7434	Sergaz inc.	237.89
7435	Sécurité Plus	432.78
7436	St-Maurice Oxygen ltée	393.12
7437	Shell Canada ltée	99.76
7438	Saniverne inc.	6135.67
7439	Serrurier du Cap inc.	55.24
7440	Simard & Beaudry inc.	1681.78
7441	Tremblay, Bois, Mignault, avocats	126.08
7442	Vitro Plus	131.88
7443	Westburne Québec	1630.16
7444	Xerox Canada inc.	463.85
7445	Zeco	26.58
7446	Structure C.Q.S. inc.	199.56
	TOTAL:	48752.92

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-408 Avis de motion - Règlement numéro 297

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1993.

Adopté

92-409 Avis de motion - Règlement numéro 298

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis.

Adopté

92-410 Avis de motion - Règlement numéro 299

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

Adopté

92-411 Avis de motion - Règlement numéro 300

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1993 et les conditions de perception.

Adopté

92-412 Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU l'article 1022 du Code Municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap en date du 11 décembre 1992.

Adopté

92-413 Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC De Francheville.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-414 Paiement à l'entrepreneur - Travaux intersection 3e avenue et 5e rue

ATTENDU la facture reçue de la compagnie Massicotte & Fils ltée pour les travaux à l'intersection de la 3e avenue et la 5e rue;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE VERSER la somme de $7,865.09 à la compagnie Massicotte & Fils ltée pour les travaux à l'intersection de la 3e avenue et de la 5e rue.

Adopté

92-415 Paiement à l'entrepreneur - Travaux de construction du chemin de détour

ATTENDU le décompte progressif final reçu de la compagnie Massicotte & Fils ltée pour les travaux de construction du chemin de détour;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE VERSER la somme de $20,689.92 à la compagnie Massicotte & Fils ltée pour les travaux de construction du chemin de détour.

Adopté

92-416 Règlement numéro 254 - Paiement à l'entrepreneur - Travaux d'égout et de voirie sur les rue Hayes, Ward et Gignac (secteur Norbert)

ATTENDU le décompte progressif final reçu de la compagnie André Bouvet ltée pour les travaux d'égout et de voirie sur les rues Hayes, Ward et Gignac dans le secteur Norbert;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 26 août 1991;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER la somme de $22,261.55 à la compagnie André Bouvet ltée pour les travaux d'égout et de voirie effectués sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert).

Adopté

92-417 Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs (système informatique)

ATTENDU que le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs vient à échéance le 31 décembre 1992;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien pour l'année 1993;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE RENOUVELER le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance avec la compagnie Dynabec Informatique Municipale inc. au montant de $6,540.00, taxes en sus pour l'anneé 1993;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer le contrat d'entretien avec la compagnie Dynabec Informatique Municipale inc., pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

92-418 Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code Municipal pour accorder une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1993 par le Ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduite;

2- QUE le coût pour la troisième année d'opération est estimé à $117,249.00 et que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont au montant de $4,455.00 pour une période d'un an, soit du 1er janvier 1993 au 31 décembre 1993;

3- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;

4- QUE la Municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Batiscan et qu'à ce titre elle devienne l'interlocuteur auprès du Ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont;

5- QUE le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté

92-419 Bulletin municipal - Décembre 1992

ATTENDU les prix demandés à trois soumissionnaires en début d'année;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- DE COMMANDER le bulletin "Info-loisirs" de décembre 1992 à l'Imprimerie Vallières inc., soit le plus bas soumissionnaire, au coût approximatif de $700.00 plus taxes;

2- DE DONNER le travail de photocomposition à Monsieur Jacques Larivière pour la somme de $80.00.

Adopté

92-420 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Copie Trois-Rivières inc., Dijitec inc., Xérox Canada inc. et Buromax inc. au coût approximatif de $425.00 taxes non incluses.

Adopté

92-421 Conversion de l'éclairage public

ATTENDU que la Municipalité veut convertir son réseau d'éclairage public dans le cadre du programme de conversion;

ATTENDU qu'une partie du parc d'éclairage public de la Municipalité fonctionne avec des lampes à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU qu'Hydro-Québec propose son programme de conversion de l'éclairage public, lequel offre une aide financière allant jusqu'à $7.00/luminaire (maximum 75%) pour la réalisation d'une étude technico-économique;

ATTENDU qu'Exploitation Santec inc. a présenté une proposition intéressante pour réaliser l'étude technico-économique;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE S'INSCRIRE au programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec et demander l'aide financière prévue;

2- DE MANDATER Exploitation Santec inc. pour réaliser l'étude technico-économique et agir comme interlocuteur auprès d'Hydro-Québec pour la Municipalité aux fins de ce programme.

Adopté

92-422 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 92-11 tenue le 26 novembre 1992;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbtriand et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

92-423

Demande de dérogation mineure - Jean-Guy Gadoury et Les Ressources Gadoury

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure no. DM-3 soumise par Monsieur Jean-Guy Gadoury concernant la diminution de la marge de recul latérale, le minimum requis pour la façade et le minimum requis pour la largeur du terrain pour les lots 703 et 704;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

ATTENDU que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU qu'un avis public a été affiché en date du 11 novembre 1992;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la demande de dérogation DM-3 soit acceptée.

Adopté

92-424

Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 10 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1992 pour une valeur estimée de $267,250.00;

ATTENDU que sur ces 10 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $195,000.00;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1992.

Adopté

92-425

Opération cadastrale - Lot 527-47

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 21 septembre 1992 concernant le lot 527-47 propriété de Monsieur Richard Thibault et Myrianne Paquin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimememt D'ACCEPTER le plan numéro 1341 étant la subdivision 527-47.

Adopté

92-426 Rénovations effectuées au local Notre-Dame-de-la-Rive

ATTENDU les rénovations effectuées au local Notre-Dame-de-la-Rive cette année;

ATTENDU que cette bâtisse appartient à la municipalité;

ATTENDU que ces travaux permettront à notre population d'avoir un lieu de villégiature idéal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE PARTICIPER financièrement à ce projet qui a été réalisé par le Club Optimiste de Ste-Marthe-du-Cap inc. et ce pour une somme de $3,000.00, sur le projet totalisant la somme de $9,758.39.

Adopté

92-427 Reconnaissance de l'Association des retraités et pré-retraités de la Norton de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la demande reçue le 2 décembre 1992 de l'Association des retraités et pré-retraités de la Norton de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que cet organisme souhaite être reconnu par notre Municipalité;

ATTENDU qu'ils pourraient ainsi bénéficier de services tels que des locaux pour leurs réunions;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE RECONNAITRE l'Association des retraités et pré-retraités de la Norton de Cap-de-la-Madeleine comme organisme associé, tel que prévu dans la Politique d'Accréditation et d'Association des loisirs de notre municipalité.

Adopté

92-428 Participation financière - Noël communautaire

ATTENDU que le Club Optimiste de Ste-Marthe a organisé à nouveau cette année le Noël communautaire qui a eu lieu le 12 décembre dernier;

ATTENDU que cette activité s'adresse à toutes les familles de la municipalité dont les enfants sont âgés de moins de 13 ans;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE VERSER une subvention de $300.00 pour cette activité, cette somme étant puisée au poste 02-701-90-991.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-429

Paiement des préposés à l'entretien des patinoires

ATTENDU la nécessité d'entretenir les patinoires et les chalets d'accueil;

ATTENDU qu'un ou des individus doivent s'occuper de cette tâche dans chacun des secteurs;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE DÉFRAYER l'entretien des patinoires des secteurs St-Laurent, Village, des Prairies, St-Malo et Norbert au coût forfaitaire de $100/semaine/secteur, et ce pour une période allant de la mi-décembre 1992 à la fin de février 1993, soit approximativement 12 semaines.

Adopté

92-430

Nettoyage du cours d'eau André

ATTENDU la demande de Monsieur André Montplaisir, intéressé dans les travaux d'aménagement du cours d'eau André;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'APPUYER Monsieur André Montplaisir dans sa demande auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour le nettoyage du ruisseau André;

2- DE DEMANDER au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger, à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de l'exécution des travaux de drainage du ruisseau André.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 92-407, 92-414 à 92-421, 92-426, 92-428 et 92-429.

Secrétaire-trésorier

92-431

Levée de l'assemblée

A 21:15 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 21 décembre 1992

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 21 décembre 1992 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 21 décembre 1992 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1993

6- Adoption du règlement numéro 298 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

7- Adoption du règlement numéro 299 - Pour imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels

8- Adoption du règlement numéro 300 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1993 et les conditions de perception

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- PAROLE À LA SALLE

10- Levée de l'assemblée

DONNE ce 18e jour du mois de décembre 1992.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

92-432 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

92-433 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1993

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955, 956 et 957 du Code Municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1993.

Adopté

92-434 Adoption du règlement numéro 298 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 298.

ANNEXE "A-2"

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE
STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

RÈGLEMENT NUMÉRO 298

Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis

.....

ATTENDU que toute municipalité locale peut par règlement, imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis et cela en vertu de l'article 990.1 du Code Municipal du Québec;

ATTENDU que l'imposition d'une surtaxe sur ces immeubles a pour effet de favoriser la construction;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 14 décembre 1992;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Une surtaxe est imposée et sera prélevée sur tous les terrains vagues desservis identifiés comme tel au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 2 Le taux de la surtaxe est équivalent à 50% du taux des taxes générales imposées la même année.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

92-435

Adoption du règlement numéro 299 - Pour imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 299.

ANNEXE "A-1"

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE
STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 299

Pour imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels

.....

ATTENDU que toute municipalité locale peut par règlement, imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels;

ATTENDU que la municipalité ne compte pas accorder un dégrèvement afin de tenir compte des vacances des locaux d'un immeuble assujetti;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 14 décembre 1992;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

a) Catégorie:

La catégorie indiquée au rôle d'évaluation foncière à laquelle appartient une unité d'évaluation assujettie à la surtaxe dont l'imposition est décrétée par le présent règlement;

b) Débiteur:

Le propriétaire, au sens de la Loi, au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'un immeuble visé à l'article 204 ou 210 de la Loi, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

c) Immeuble:

Un immeuble au sens de la Loi;

ARTICLE 2 Il est par le présent règlement imposé et il doit être prélevé au débiteur, pour l'exercice financier 1993, une surtaxe sur les unités d'évaluation constituées en tout ou en partie d'immeubles non résidentiels et identifiés, au rôle d'évaluation foncière, comme pouvant être assujettis à cette surtaxe.

ARTICLE 3 Dans le cas d'une unité d'évaluation entièrement constituée d'immeubles non résidentiels, le taux de la surtaxe est de 10 cents (0.10) par cent dollars ($100.00) de valeur imposable.

ARTICLE 4 Dans le cas d'une unité d'évaluation partiellement constituée d'immeubles non résidentiels, le taux de la surtaxe est la partie du taux mentionné à l'article 3 qui correspond au pourcentage prévu pour les unités de sa catégorie selon le tableau suivant:

Catégorie (code)	Valeur de la partie non résidentielle par rapport à la valeur totale de l'unité	% du taux d'imposition de la surnité taxe
1	moins de 2%	1%
2	2% ou plus et moins de 4%	3%
3	4% ou plus et moins de 8%	6%
4	8% ou plus et moins de 15%	12%
5	15% ou plus et moins de 30%	22%
6	30% ou plus et moins de 50%	40%
7	50% ou plus et moins de 70%	60%
8	70% ou plus et moins de 95%	85%
9	95% ou plus et moins de 100%	100%

ARTICLE 5 Les recettes de la municipalité, pour l'exercice financier 1993, provenant de la surtaxe ne peuvent excéder le maximum de recettes prévu à la loi soit tel qu'établit à l'annexe "A-1a" du présent règlement.

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

FREDERIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ANNEXE "A-1a"

Rendement maximum de la surtaxe

ATTENDU que la municipalité souhaite imposer uniquement la surtaxe sur les immeubles non résidentiels sans imposer la taxe d'affaires;

ATTENDU que le taux global de taxation (T.G.T.) de la municipalité est estimé à $2.17484 par cent dollars ($100.00) de la valeur imposable au budget 1993;

ATTENDU que la municipalité possède un rôle triennal d'évaluation foncière et que dans ce cas elle doit utiliser le facteur comparatif établi pour le premier des exercices auquel s'applique ce rôle;

ATTENDU que la municipalité ne contribue pas aux dépenses d'un organisme public de transport en commun (O.P.T);

DANS CES CONDITIONS, il est prévu que le rendement maximum de la surtaxe, soit établi à partir de la définition suivante:

> "Les recettes, pour 1993, provenant de la surtaxe ne peuvent excéder le montant que l'on obtient en multipliant l'évaluation foncière imposable assujettie à la surtaxe par 96% du taux global de taxation uniformisé"

CALCULS

$\frac{14,369,100}{100}$ X 0,96 (2.17484 X 0,96)= 143,691

143,691 X 2.08784 = $300,003.82

Adopté

92-436 Adoption du règlement numéro 300 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1993 et les conditions de perception

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 300.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

REGLEMENT NUMERO 300

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1993 et les conditions de perception.

.....

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la seance de ce conseil tenue le 14 décembre 1992.

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 Taux des taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 1993 soient établis selon les données contenues à l'annexe "A" du présent règlement.

ARTICLE 2 Taux d'intérêt sur les arrérages

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de quinze pourcent (15%).

ARTICLE 3 Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à trois cent dollars ($300.00), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

ARTICLE 4 Date de versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le deuxième jour de juillet 1993.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation

ARTICLE 5 Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

ANNEXE "A"

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

TAXES GÉNÉRALES:

$1.29 par $100.00 d'évaluation imposable

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budbet non autrement pourvues ainsi qu'au service de la dette des règlements qui bénéficient à l'ensemble des citoyens, soit les règlements numéros: 177/182, 187, 194, 204, 212, 213, 196, 201, 202, 209, 214, 215, 222, 223, 238, 239, 241, 243, 231/270, 232, 252, 253, 255, 256, 262, 274, 277.

TAXES DE SECTEUR - SERVICE DE LA DETTE:

$0.103911 par $100.00 d'évaluation imposable

Cette taxe a pour objet de pourvoir au service de la dette des règlements de secteur numéros: 54, 70/72, 150, 175, 214P, 216, 234.

SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS:

$0.10 par $100.00 d'évaluation imposable

Cette surtaxe respecte les dispositions du règlement numéro 299, lequel est joint au présent règlement sous la cote "A-1".

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

SURTAXE SUR LES TERRAINS VAGUES DESSERVIS:

$0.64 par $100.00 d'évaluation imposable

Cette surtaxe respecte les dispositions du règlement numéro 298, lequel est joint au présent règlement sous la cote "A-2".

TAXES SUR UNE AUTRE BASE

TARIFICATION - EAU DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET CHALET - TARIFICATION - EAU DES AUTRES IMMEUBLES

Qu'une compensation annuelle minimum de $65.00 par logement soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 1993 à tous les usagers du service d'aqueduc.

La consommation annuelle minimum par logement desservi est déterminée en fonction des trois (3) catégories de logements suivantes:

Résidences et chalets	55,000 gals ou 250M³
Commerces	80,000 gals ou 364M³
Fermes	80,000 gals ou 364M³

Lorsque la consommation annuelle par logement desservi est supérieure à la consommation annuelle minimum, une compensation additionnelle est imposée sur l'excédent selon les paliers de consommation et les taux énumérés à l'annexe "A-3" du présent règlement pour en faire partie intégrante et comme s'ils y étaient au long récités.

La compensation annuelle imposée et prélevée pour le service d'eau potable municipal doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné. Cette compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

TAXES SUR UNE AUTRE BASE

TARIFICATION - ÉGOUTS:

$95.00 par logement

La compensation annuelle imposée et prélevée pour le service d'égouts municipal doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné. Cette compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

Le tarif établi correspond à une compensation annuelle de $43.00 pour l'entretien des réseaux d'égouts et de $52.00 pour les travaux réalisés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

*

TARIFICATION - ORDURES - IMMEUBLES RÉSIDENTIELS:

$76.00 par logement

TARIFICATION - ORDURES - COMMERCES:

$115.00 par commerce

* Les propriétaires de commerces et d'immeubles à logements seront remboursés sur preuve de location d'un conteneur.

TARIFICATION - ORDURES - CHALETS:

$40.00 par chalet

La compensation annuelle imposée et prélevée pour le service de cueillette, transport et disposition des ordures ménagères doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné. Cette compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

TARIFICATION - POLICE - IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS:

$160.00 par immeuble non résidentiel à 100%

TARIFICATION - POLICE - AUTRES IMMEUBLES:

$86.00 par logement

La compensation annuelle imposée et prélevée pour le service de police doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné. Cette compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

TARIFICATION - SERVICE DE LA DETTE:

NO. RÈGLEMENT	TAUX
88-88A	0.47264/pi.lin.
99-1	0.66409/pi.lin.
99-2	0.33690/pi.lin.
99-3	0.52515/pi.lin.
99-4	1.35723/pi.lin.
99.5	0.69880/pi.lin.
99-6	1.08662/pi.lin.
99-7	3.84763/pi.lin.
99-8	1.99244/pi.lin.
99-9	3.07872/pi.lin.
114-1	2.09656/pi.lin.
114-2	1.76731/pi.lin.
114-3	1.28129/pi.lin.
196-1	4.66653/pi.lin.
196-2	4.65123/pi.lin.
196-3	2.30369/pi.lin.
196-4	2.95637/pi.lin.
201-202-1	2.34055/pi.lin.
201-202-2	5.66644/pi.lin.
201-202-3	5.66781/pi.lin.
209	18.77867/pi.lin.
214	10.83768/pi.lin.
215	18.99981/pi.lin.
222	12.95442/pi.lin.
223	5.88092/pi.lin.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

239-1	11.45098/pi.lin.
239-2	0.09138/pi.²
241-1	28.77494/m.lin.
241-2	0.70103/m.²
231-1	22.38635/m.lin.
231-2	0.32027/m.²
252-1	24.76667/m.lin.
252-2	0.65953/m.²
253-1	50.89311/m.lin.
253-2	29.22322/m.lin.
254-1	40.17854/m.lin.
254-2	40.17854/m.lin.
262	11.41464/m.lin.
277	36.52949/m.lin.

Adopté

92-437 Levée de l'assemblée

A 21:55 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 janvier 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 janvier 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-1 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Adoption du règlement numéro 297 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de crédits de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Avis de motion - Règlement numéro 301

10- Vente d'immeuble excédentaire

11- Engagement du notaire Hugues Germain - Pour présenter une requête en Cour Supérieure

12- Appui à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

13- Promotion publicitaire CJTR 1140

14- Association des communicateurs municipaux du Québec (A.C.M.Q.)

15- Cours de perfectionnement en informatique

16- Cours en inspection municipale

17- Engagement d'une firme d'urbanisme

18- Nomination d'un garde-feu municipal pour l'année 1993

19- Opération cadastrale - Lots 703-1 à 703-6 et 704-1

20- Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1992

21- Achat de fournitures de bureau

22- VARIA

23- PAROLE À LA SALLE

24- Levée de l'assemblée

Adopté

93-2 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 14 et 21 décembre 1992 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-3 Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 31 décembre 1992.

Adopté

93-4 Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
7447	Richard Dufresne	31.85
7448	Comm. Adm. régimes de retraite	474.69
7449	Ministre du Revenu	6927.45
7450	Receveur Général du Canada	6041.51
7451	Trust Général du Canada	2696.02
7452	S.C.F.P.	186.31
7453	Jules Milette inc.	7100.78
7454	Jocelyne Dumas	150.00
7455	Restaurant Les Fous du Roy enr.	75.00
7456	Les Promotions C.P. inc.	115.56
7457	Municipalité de Ste-Marthe	22505.35
7458	Massicotte & Fils ltée	7865.09
7459	Massicotte & Fils ltée	20689.92
7460	Jacques Larivière	80.00
7461	Club Optimiste Ste-Marthe	3000.00
7462	Club Optimiste Ste-Marthe	300.00
7463	Entretien M.C. enr.	1152.00
7464	Richard Dufresne	4.15
7465	Bell Cellulaire	53.34
7466	Bell Canada	45.28
7467	Hydro-Québec	12743.27
7468	David Lemire	100.00
7469	Sylvain Bédard	120.00
7470	Luc Bruneau	100.00
7471	Michel Périgny	100.00
7472	Soc. Canadienne des Postes	2231.20
7473	Municipalité de Champlain	16916.83
7474	Trust Prêt et Revenu	12100.00
7475	Michel Rocheleau	59.50
7476	Cordonneries Plante	1781.47
7477	Hydro-Québec	6620.28
7478	Gaston Girard	12165.70
7479	Solange Dauphinais	150.00
7480	Les Publications du Québec	42.74
7481	Hydro-Québec	45.55
7482	Jean Roger	118.99
7483	Carole Chevalier	150.00
7484	Comité Loisirs Place Norbert	400.00
7485	David Lemire	200.00
7496	Sylvain Bédard	120.00
7487	Luc Bruneau	200.00
7488	Michel Périgny	100.00
7489	Entretien M.C. enr.	1152.00
7490	Micheline Courteau	147.50
7491	Bell Canada	1004.57
7492	Hydro-Québec	1025.15
7493	Municipalité de Ste-Marthe	4972.28
7494	Bell Canada	222.56
	TOTAL:	154583.89

Comptes à payer au 31 décembre 1992

7495	Buromax inc.	418.90
7496	Beaudet Transport	217.00
7497	Cie Canadienne service de linge	31.21
7498	Cabano Kingsway	85.78
7499	Chambre du Commerce du Cap	700.00
7500	Diversey	191.90
7501	Gravier Mont-Carmel inc.	181.96
7502	Gaston Brouillette inc.	10.28
7503	Garage Charest & Frères inc.	164.59
7504	Garage Pierre Turcotte inc.	69.34
7505	Hymec inc.	201.54

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
7506	Hewitt	665.82
7507	Imprimerie Vallières inc.	664.47
7508	Industries Fortier	173.34
7509	J.D. Paré Électrique inc.	287.85
7510	Jean Boisvert	806.45
7511	Launier ltée	25.82
7512	Laujag inc.	138.67
7513	L'Hebdo Journal	150.23
7514	Location Trois-Rivières inc.	42.04
7515	MRC De Francheville	1708.64
7516	McKerlie Millen (Québec) inc.	109.61
7517	Matériaux économiques inc.	5134.32
7518	Multi-Cam	107.99
7519	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	85.39
7520	Protection incendie CFS ltée	78.91
7521	P.A. Thibeault ltée	104.26
7522	Pélissier Réfrigération	457.61
7523	Poste d'essence Ste-Marthe	378.23
7524	RPM Tech inc.	55.93
7525	Robert Delisle inc.	14.12
7526	Restaurant Les Fous du Roy enr.	913.20
7527	Robert Carrier, notaire	320.20
7528	Sergaz inc.	409.90
7529	Soc. Québécoise assainissement des eaux	1013.69
7530	St-Cyr Photo Hall inc.	69.32
7531	St-Maurice Oxygen ltée	129.55
7532	S.P.A.M.	169.59
7533	Serrurier du Cap inc.	85.91
7534	Simard Beaudry inc.	312.70
7535	Sécurité Phillips Canada inc.	105.16
7536	Site d'enfouissement Girard & Simard	278.20
7537	Westburne Québec	422.71
7538	Xérox Canada inc.	67.42
7539	Produits chimiques Sany inc.	879.12
	TOTAL:	18638.87

Adopté

93-5 Adoption du règlement numéro 297 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de crédit de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 297.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE
STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 297

Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de crédits de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

.....

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ATTENDU que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction domiciliaire sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU qu'à cette fin, l'attribution de crédits de taxes pour les nouvelles constructions de concert avec les institutions bancaires et les promoteurs locaux, semble un moyen des plus efficients;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance de ce Conseil tenue le 14 décembre 1992;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 **APPLICATION**

Le présent programme s'applique pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles érigées sur une partie du territoire de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, après son entrée en vigueur.

ARTICLE 2 **DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE RETENU**

Pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisation résidentielles:

a) la cinquième rue, la sixième rue, la huitième rue et la neuvième rue: du rang St-Malo à la deuxième avenue inclusivement.

b) la deuxième avenue, la troisième avenue, la rue des Pionniers: de la cinquième rue au lot 93 inclusivement.

c) la rue Pie IX, la dixième rue, la onzième rue, la douzième rue et la quatorzième rue: du rang St-Malo à la première avenue et de la deuxième avenue à la rue Notre-Dame pour le lot 93 (14e rue)

d) toutes les rues ou avenues qui pouraient être construites à l'intérieur du périmètre mentionné à l'article 2 a), 2 b) ou 2 c).

e) de la rue Notre-Dame au Fleuve Saint-Laurent pour les lots 703 et 704.

f) pour les fins du périmètre mentionné à l'article 2 a), 2 b) et 2 c), les immeubles situés dans le rang St-Malo ainsi que les immeubles situés sur la première avenue sont exclus de ce programme.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ARTICLE 3 ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, toute personne doit:

1° avoir obtenu selon les conditions normales, un permis de construction de l'inspecteur municipal et/ou du directeur des travaux public de la Municipalité.

2° signifier par écrit au Conseil Municipal, son intention de participer au programme de revitalisation.

3° avoir obtenu un certificat d'occupation dudit inspecteur, dans le cas de nouvelle construction ou relocalisation.

ARTICLE 4 CRÉDIT DE TAXES

Dans l'application de ce règlement, la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accorde un crédit de taxes ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles soient les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles dans le périmètre mentionné à l'article 2 a), 2 b), 2 c), 2 d) et 2 e).

Ce crédit de taxes est égale aux sommes suivantes:

1° pour l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés et l'exercice financier suivant, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui seraient dues si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû; et

2° pour le deuxième exercice financier suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cinquante (50) pour cent de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû.

3° le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 2 000$ par immeuble inscrit à ce programme.

ARTICLE 5 CONTESTATION

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'un crédit de taxes en vertu de ce règlement est contestée, le crédit de taxes n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ARTICLE 6 **RESTRICTION**

Dans le cas d'un immeuble résidentiel à revenus, les crédits de taxes prévus à l'article 4 ne sont versées que si le propriétaire démontre avec pièces justificatives (bail ou lettre) que le prix du loyer de ses locataires n'a pas été majoré en raison de l'augmentation des taxes foncières.

ARTICLE 7 Le présent règlement de revitalisation prend fin le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté à la séance tenue le

L'avis public d'adoption a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE — MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

Adopté

93-6 Avis de motion - Règlement numéro 301

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement sur la participation financière de la municipalité à la réalisation de travaux de pavage et ce à même le fonds d'administration.

Adopté

93-7 Vente d'immeuble excédentaire

ATTENDU l'offre d'achat présentée par Messieurs André Montplaisir et Réjean Montplaisir pour l'achat de l'immeuble sis au 2061, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap, étant situé sur les lots P-82 et P-83 au cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, au montant de $58,000.00 payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

ATTENDU qu'un chèque certifié au montant de $2,900.00 représentant 5% de l'offre d'achat a été remis lors de la présentation de ladite offre d'achat sur l'immeuble précité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée par Messieurs André Montplaisir et Réjean Montplaisir au montant de 58,000.00 pour l'immeuble sis au 2061, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents à cette fin pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance;

3- DE RESCINDER la résolution numéro 92-289.

Adopté

93-8

Engagement du notaire Hugues Germain - Pour présenter une requête en Cour Supérieure

ATTENDU que la municipalité ne peut vendre l'ancien Hôtel municipal parce que les titres de propriétés ne sont pas clairs;

ATTENDU que pour effectuer la vente, il est nécessaire de présenter à la Cour Supérieure une requête en prescription trentenaire afin d'obtenir un jugement tenant compte de l'occupation des lieux depuis plus de trente ans;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE CONFIER au notaire Hugues Germain le mandat de présenter à la Cour Supérieure une requête en prescription trentenaire afin d'obtenir des titres de propriétés clairs, lesquels sont nécessaires pour effectuer la vente de l'immeuble mentionné ci-dessus;

2- DE RETENIR les services de Me Bertrand Lamothe pour représenter la municipalité à la Cour Supérieure advenant qu'il y ait contestation par des tiers;

3- DE CONFIER à Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le soin de faire le plan et description du nouveau lot qui devra être créé suite au jugement de la Cour Supérieure.

Adopté

93-9

Appui à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain a le seul pouvoir de gérer le traitement des eaux usées;

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain souhaiterait hautement obtenir de nouveaux pouvoirs en environnement;

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain désire prendre sous sa responsabilité le contrôle de déversements de tous les liquides toxiques, déchets, détergents et tout autre polluant;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain doit d'abord obtenir l'assentiment des quatre municipalités composantes pour élargir ses pouvoirs en environnement;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'APPUYER cette Régie en lui accordant des pouvoirs élargis en environnement.

Adopté

93-10 Promotion publicitaire CJTR 1140

ATTENDU la nécessité pour notre municipalité de bien informer notre population;

ATTENDU la grande collaboration de CJTR face à notre vécu municipal;

ATTENDU la forte pénétration de cette station chez nous;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat de publicité à la station CJTR 1140 pour l'année 1993 et ce au montant de $1,300.00, le tout étant prévu au poste 02-190-02-340.

Adopté

93-11 Association des communicateurs municipaux du Québec (A.C.M.Q.)

ATTENDU les avantages de communiquer d'une manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE RENOUVELER la cotisation annuelle pour 1993 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec au montant global de $175.00.

Adopté

93-12 Cours de perfectionnement en informatique

ATTENDU qu'un cours du soir en traitement de données est dispensé par l'Ecole Commerciale du Cap, soit du 21 janvier au 29 avril 1993;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Mesdames Ginette Launier, secrétaire et Denise Faucher, secrétaire-réceptionniste à s'inscrire à ce cours du soir en traitement de données;

2- DE DÉFRAYER les frais d'inscription au montant de $300.00, soit $150.00 du cours ainsi que les frais pour le volume au montant approximatif de $25.00 chacun.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-13

Cours en inspection municipale

ATTENDU qu'un programme de formation est disponible dans le domaine de l'inspection municipale au niveau collégial;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'INSCRIRE Monsieur Jean Mercier au cours "L'Inspection municipale et le cadre juridique" au coût de $180.00 pour une durée de 45 heures.

Adopté

93-14

Engagement d'une firme d'urbanisme

ATTENDU les modifications à apporter à notre réglementation d'urbanisme au cours des prochaines semaines;

ATTENDU la tenue, par le conseil, d'une assemblée publique aux fins de consultation;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Nove Environnement inc. pour participer à l'assemblée publique aux fins de consultation et effectuer la mise à jour des grilles de spécifications, le tout au montant de $204.54 taxes incluses.

Adopté

93-15

Nomination d'un garde-feu municipal pour l'année 1993

ATTENDU la demande de la Société de Conservation de la région Québec-Mauricie;

ATTENDU l'importance de désigner un interlocuteur auprès de la Société concernant la protection des forêts contre le feu;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DÉSIGNER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, pour agir comme garde-feu municipal pour l'année 1993 pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

93-16

Opération cadastrale - Lots 703-1 à 703-6 et 704-1

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 16 décembre 1992 concernant les lots 703-1 à 703-6 et 704-1 propriété de Les Ressources Gadoury inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 985 étant les subdivisions 703-1 à 703-6 et 704-1.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-17 Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1992

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1992 pour une valeur estimée de $5,000.00;

ATTENDU que sur ces 6 permis, aucun n'a été émis pour la construction de résidence unifamiliale;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1992.

Adopté

93-18 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Formules d'affaires CCL, Imprimerie Vallières inc. et Buromax au coût approximatif de $603.00 taxes incluses.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-4, 93-8, 93-10 à 93-14 et 93-18.

Secrétaire-trésorier

93-19 Levée de l'assemblée

A 20:10 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 25 janvier 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 25 janvier 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Messieurs
les Conseillers : Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-20 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 15.1.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 JANVIER 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Nomination du maire suppléant

8- Adoption du règlement numéro 301 - Participation financière de la Municipalité à la réalisation de travaux de pavage et ce à même le fonds d'administration

9- Avis de motion - Modifiant le règlement de zonage no. 263

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

9.1- Règlement numéro 303

9.2- Règlement numéro 304

9.3- Règlement numéro 305

9.4- Règlement numéro 306

9.5- Règlement numéro 307

9.6- Règlement numéro 308

9.7- Règlement numéro 309

10- Approbation des projets de règlements - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

10.1- Règlement numéro 303

10.2- Règlement numéro 304

10.3- Règlement numéro 305

10.4- Règlement numéro 306

10.5- Règlement numéro 307

10.6- Règlement numéro 308

10.7- Règlement numéro 309

11- Modifications à apporter aux systèmes de ventilation et climatisation du Complexe communautaire

12- Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports

13- Achat de billets - Activités du Carnaval

14- Achat de produits d'entretien ménager

15- VARIA

15.1- Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

16- PAROLE À LA SALLE

17- Levée de l'assemblée

Adopté

93-21 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 janvier 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-22

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 janvier 1993.

Adopté

93-23

Nomination du maire suppléant

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Roger Jean maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 30 avril 1993.

Adopté

93-24

Adoption du règlement numéro 301 - Participation financière de la Municipalité à la réalisation de travaux de pavage et ce à même le fonds d'administration

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 301.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE
STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 301

Participation financière de la Municipalité à la réalisation de travaux de pavage et ce à même le fonds d'administration

.....

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 11 janvier 1993;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 Sur requête des propriétaires intéressés, le conseil municipal peut accorder une contribution monétaire afin de permettre la complétion des travaux de pavage dans un secteur existant et ce à même le fonds d'administration. Cette contribution monétaire ne peut s'appliquer pour un développement où l'on construit tous les services (égout sanitaire, égout pluvial, aqueduc, voirie), pour ces développements, c'est le règlement numéro 199 qui s'applique.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ARTICLE 2 Contribution monétaire

ARTICLE 2.1 Pavage

Une participation financière de vingt-cinq pourcent (25%) est accordée sur le coût des travaux de pavage.

ARTICLE 3 Chaque demande fera l'objet d'une analyse détaillée par la municipalité en tenant compte des considérations suivantes:

1- La capacité de payer de la municipalité au moment où la demande est faite;

2-Les travaux projetés devront être réalisés à la satisfaction du conseil municipal;

3-Les particularités propres à chaque dossier.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

93-25 Avis de motion - Règlement numéro 303 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 303 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-26 Avis de motion - Règlement numéro 304 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 304 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

93-27 Avis de motion - Règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 305 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

93-28 Avis de motion - Règlement numéro 306 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 306 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

93-29 Avis de motion - Règlement numéro 307 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 307 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

93-30 Avis de motion - Règlement numéro 308 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 308 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

93-31 Avis de motion - Règlement numéro 309 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 309 et conséquemment renonce à sa lecture.

Adopté

93-32 Approbation du projet de règlement numéro 303 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 303 et conséquemment renonce à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 303 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 26 janvier au 16 février 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 16 février 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-33

Approbation du projet de règlement numéro 304 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 304 et conséquemment renonce à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 304 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 26 janvier au 16 février 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 16 février 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

93-34

Approbation du projet de règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 305 et conséquemment renonce à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 305 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 26 janvier au 16 février 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 16 février 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

93-35 Approbation du projet de règlement numéro 306 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 306 et conséquemment renonce à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 306 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 26 janvier au 16 février 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 16 février 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

93-36 Approbation du projet de règlement numéro 307 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 307 et conséquemment renonce à sa lecture;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 307 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 26 janvier au 16 février 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 16 février 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

93-37 <u>Approbation du projet de règlement numéro 308 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263</u>

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 308 et conséquemment renonce à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 308 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 26 janvier au 16 février 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 16 février 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-38

Approbation du projet de règlement numéro 309 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 309 et conséquemment renonce à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen ;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 309 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 26 janvier au 16 février 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 16 février 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

Modifications à apporter aux systèmes de ventilation et climatisation du Complexe communautaire

Ce point est reporté à une session ultérieure.

93-39

Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1993;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le Ministère des Transports;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1993.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-40

Achat de billets - Activités du Carnaval

ATTENDU la présentation de la 8e édition du Carnaval de Ste-Marthe;

ATTENDU la présence massive de la population Marthelinoise à cet événement;

ATTENDU l'impact social qu'aurait la présence des membres du conseil de la municipalité auprès des citoyens présents;

ATTENDU que votre présence pourrait susciter des échanges intéressants avec nos citoyens et démontrerait notre solidarité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la municipalité achète un jeu double de billets à chacun des membres du conseil, ceci au coût de $322.00 afin de participer au plus grand nombre d'événements possible tout en soutenant financièrement le Carnaval.

Adopté

93-41

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de $313.09, taxes incluses.

Adopté

93-42

Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le Comité est composé de deux conseillers et de trois résidents de la municipalité;

ATTENDU que la durée du mandat des sièges pairs est fixée à deux ans à partir du 11 mars 1992;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER Madame Danielle Gélinas Dumont, conseillère, en remplacement de Monsieur Richard Dufresne, conseiller, pour terminer le mandat du siège numéro 2, soit jusqu'au 11 mars 1994.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-40 et 93-41

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

93-43
Levée de l'assemblée

A 20:20 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 février 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 février 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-44 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé après avoir ajouté le point 18.1.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Avis de motion

8.1- Règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

8.2- Règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

8.3- Règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

8.4- Règlement numéro 311 - Relatif à des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la 50e et la 51e rue (Secteur St-Malo est)

9- Adoption du règlement numéro 295 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1993 de la Régie Intermunicipale d'assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

10- Projet de règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260

11- Approbation de projets de règlements - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

11.1- Règlement numéro 303

11.2- Règlement numéro 304

11.3- Règlement numéro 305

11.4- Règlement numéro 306

11.5- Règlement numéro 307

11.6- Règlement numéro 308

11.7- Règlement numéro 309

11.8- Règlement numéro 310

12- Vente d'immeuble dans le parc industriel

13- Achat d'un modem

14- Bulletins municipaux 1993

15- Projet d'accueil aux nouveaux arrivants - CEDIC

16- Entretien du réseau d'éclairage public

17- Achat de fournitures de bureau

18- VARIA

18.1- Installation d'une lumière de rue - Rue Courteau

19- PAROLE À LA SALLE

20- Levée de l'assemblée

Adopté

93-45 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 janvier 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-46 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 janvier 1993.

Adopté

93-47 Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

7540	Hydro-Québec	1013.68
7541	Frédéric Prescott	259.25
7542	C.T.A. De Fran-che-mont	2227.50
7543	Dynabec ltée	3499.55
7544	Hydro-Québec	198558.95
7545	Xerox Canada inc.	2511.97
7546	Ass. des communicateurs municipaux	175.00
7547	Ecole Commerciale du Cap	300.00
7548	Fondation des maladies du Coeur	150.00
7549	Municipalité de Ste-Marthe	5322.81
7550	Trust Général du Canada	2441.94
7551	SCFP	159.19
7552	Comm. Administratives des régimes de retraites	474.69
7553	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1216.10
7554	Lionel Gélinas	291.60
7555	Soc. Qué. Assainissement des eaux	4171.33
7556	Pitney Bowes Leasing	119.88
7557	Ultrapage/Motorola Ltée	135.90
7558	Hydro-Québec	13126.63
7559	Bell Canada	38.83
7560	Bell Cellulaire	34.61
7561	Jules Milette inc.	7100.78
7562	Municipalité de Ste-Marthe	63.13
7563	Entretien M.C. enr.	1152.00
7564	Micheline Courteau	15.00
7565	David Lemire	200.00
7566	Sylvain Bédard	200.00
7567	Luc Bruneau	200.00
7568	Michel Périgny	200.00
7569	Hydro-Québec	221.72
7570	Société St-Jean-Baptiste	30.00
7571	Gaston Girard	20276.16
7572	Hydro-Québec	6651.40
7573	Municipalité de Ste-Marthe	5423.92
7574	Carnaval Ste-Marthe	322.00
7575	Louis Dubois	34.00
7576	Richard Dufresne	32.00
7577	Carole Chevalier	57.14
7578	Hydro-Québec	416.73
7579	Bell Canada	944.44
7580	Collège de Limoilou	180.00
7581	Frédéric Prescott	186.82
7582	Municipalité de Ste-Marthe	70.44
7583	Micheline Courteau	7.50
7584	Entretien M.C. enr.	1152.00
7585	David Lemire	200.00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
7586	Alexandre Normandin	200.00
7587	Luc Bruneau	200.00
7588	Michel Périgny	200.00
7589	Municipalité de Ste-Marthe	7585.60
7590	Solange Dauphinais	150.00
7591	André Jacob	35.00
7592	Hydro-Québec	807.12
	TOTAL:	290744.31

Comptes à payer au 31 janvier 1993

7593	Signalisation ACME (Québec) inc.	71.54
7594	Alex Coulombe ltée	166.79
7595	Buromax	147.38
7596	Cie Canadienne de Service de linge inc.	32.95
7597	Charbonnerie Champlain ltée	1555.23
7598	Dynabec ltée	40.45
7599	Dépanneur St-Malo	124.24
7600	Formules d'affaires CCL	116.29
7601	Imprimerie Vallières inc.	345.52
7602	Larochelle Equipement inc.	307.68
7603	Les Pros de la Photo	124.66
7604	Matériaux Les Rives inc.	147.61
7605	MC Équipement (1985) Inc.	72.33
7606	Morin & Frères inc.	172.22
7607	MRC De Francheville	36498.16
7608	MCKerlie-Millen (Québec) inc.	36.71
7609	Municipalité de Champlain	30.61
7610	Pluritec Laboratoire ltée	289.32
7611	Purolator ltée	21.09
7612	Protection Incendie CFS Ltée	13.76
7613	Pélissier Réfrigération	445.12
7614	Pneus Belisle inc.	1125.33
7615	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	928.35
7616	Palmar inc.	127.70
7617	R.M. Textile enr.	43.34
7618	RPM Tech inc.	272.65
7619	Remise 2000 enr.	147.60
7620	Soc. Qué. Ass. des eaux	2114.41
7621	St-Maurice Oxygen ltée	18.14
7622	Shell Canada ltée	86.38
7623	Simard Beaudry inc.	67.89
7624	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1358.95
7625	Vitreries Yvon Lambert inc.	341.99
7626	Westburne Québec	358.23
7627	Wilson & Lafleur	409.81
7628	J.B. Deschamps inc.	2637.26
7629	Produits Chimiques Sany inc.	61.10
	TOTAL:	50858.79

Adopté

93-48 Avis de motion - Règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 260.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 302 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-49 Avis de motion - Règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 305 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-50 Avis de motion - Règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 310 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-51 Avis de motion - Règlement numéro 311

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la 50e et 51e rue (Secteur St-Malo est).

Adopté

93-52 Adoption du règlement numéro 295 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1993 de la Régie Intermunicipale d'assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap ne participe pas aux dépenses pour le traitement pendant une période de dix ans;

ATTENDU que la quote-part pour notre municipalité s'établit à $4,055.00 pour l'exercice 1993, soit le partage des dépenses pour l'interception seulement;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACEPTER le règlement numéro 295.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 295

Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1993 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain.

.....

ATTENTU qu'en vertu des dispositions de l'article 603 du Code Municipal du Québec, le budget doit être adopté par règlement par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités membres de la Régie;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 16 novembre 1992;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 Le Conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 1993 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain. Ces prévisions budgétaires sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elles étaient ici au long récitées.

ARTICLE 2 Le Conseil autorise le Maire à signer le rapport visé à l'article 1 pour et au nom de la Municipalité.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été
adopté le

L'avis public a été
donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-53

Projet de règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 302 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 88 de ladite loi, le Conseil municipal a adopté une résolution afin de modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 95 de ladite loi, un conseil municipal doit procéder à une consultation sur les divers éléments du projet de modification du plan d'urbanisme ainsi que sur les conséquences découlant de son adoption;

ATTENDU que le Conseil municipal doit adopter par résolution un projet de modification du plan d'urbanisme en indiquant le délai à l'intérieur duquel se déroule la consultation de même que la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal adopte un projet de modification du plan d'urbanisme afin de le soumettre pour consultation lors d'une assemblée publique a être tenue par ledit conseil et présidée par le maire;

2- QUE cette période de consultation s'étend du 8 février au 3 mars 1993 et qu'une assemblée publique se tiendra le 3 mars 1993 à compter de dix-neuf heures (19:00) à la salle du Conseil, 1001, rang St-Malo, Ste-Marthe-du-Cap;

3- QUE le projet de modification du plan d'urbanisme soit transmis pour avis de consultation au Conseil de la municipalité régionale de comté de Francheville;

4- QUE copie du projet de modification du plan d'urbanisme soit transmise aux municipalités dont le territoire est contigu et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement, accompagné d'un avis de la date, de l'heure, du lieu et des objets de l'assemblée publique;

5- QU'UN résumé du projet de modification du plan d'urbanisme soit publié dans un journal diffusé dans le territoire de la municipalité.

Adopté

93-54

Approbation du projet de règlement numéro 303 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 303 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 303 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 8 février au 3 mars 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 3 mars 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

4- DE RESCINDER les résolutions numéros 93-25 et 93-32

Adopté

93-55 <u>Approbation du projet de règlement numéro 304 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263</u>

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 304 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 304 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 8 février au 3 mars 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 3 mars 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

4- DE RESCINDER les résolutions numéros 93-26 et 93-33.

Adopté

93-56 Approbation du projet de règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 305 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 305 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 8 février au 3 mars 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 3 mars 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

4- DE RESCINDER les résolutions numéros 93-27 et 93-34.

Adopté

93-57 Approbation du projet de règlement numéro 306 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 306 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 306 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 8 février au 3 mars 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 3 mars 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

4- DE RESCINDER les résolutions numéros 93-28 et 93-35.

Adopté

93-58 <u>Approbation du projet de règlement numéro 307 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263</u>

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 307 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 307 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 8 février au 3 mars 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 3 mars 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

4- DE RESCINDER les résolutions numéros 93-29 et 93-36.

Adopté

93-59 Approbation du projet de règlement numéro 308 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 308 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 308 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 8 février au 3 mars 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 3 mars 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

4- DE RESCINDER les résolutions numéros 93-30 et 93-37.

Adopté

93-60 Approbation du projet de règlement numéro 309 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 309 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et formulé un avis au Conseil municipal;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 309 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 8 février au 3 mars 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 3 mars 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

4- DE RESCINDER les résolutions numéros 93-31 et 93-38.

Adopté

93-61 <u>Approbation du projet de règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263</u>

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 310 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification est rendue nécessaire dans le cadre d'un projet de développement de la 9e rue;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 310 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 8 février au 3 mars 1993;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 3 mars 1993 à 19:00 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

93-62 Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur André Robichaud un emplacement situé en la municipalité de Ste-Marthe, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, comme étant composé des lots suivants, savoir: -

a) la subdivision VINGT ET UN du lot originaire numéro CENT DIX (110-21), tel que cadastrée;

b) la subdivision HUIT du lot originaire numéro CENT ONZE (111-8), tel que cadastrée;

Sans bâtisse et tel que le tout se trouve actuellement

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

93-63 Achat d'un modem

ATTENDU les avantages et la nécessité d'acheter un modem pour notre système informatique;

ATTENDU qu'un modem permet de solutionner un problème à distance ou encore d'installer une nouvelle version de logiciel;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACHETER un modem pour le système informatique de la compagnie Dynabec Informatique Municipale au prix de $420.00 incluant les taxes et les frais d'installation.

Adopté

93-64 Bulletins municipaux 1993

ATTENDU les besoins de la municipalité de bien informer notre population;

ATTENDU la nécessité d'avoir des bulletins municipaux;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois soumissionnaires;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'OCTROYER le contrat pour l'année 1993 à l'Imprimerie Vallières inc., soit le plus bas soumissionnaire pour la publication de nos bulletins municipaux, une couleur, sans photocomposition, au coût variant de $241.52 à $982.26, dépendant du nombre de pages, taxes incluses;

2- DE DONNER le travail de photocomposition à Monsieur Jacques Larivière pour la somme de $15.00 la page.

Adopté

93-65 Projet d'accueil aux nouveaux arrivants - CEDIC

ATTENDU la volonté de notre municipalité et de la CEDIC d'accueillir nos nouveaux arrivants et industriels;

ATTENDU le projet pilote présenté par le comité d'accueil de la CEDIC;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE PARTICIPER à ce projet pilote pour l'accueil de nos nouveaux arrivants et ce à compter du printemps 1993.

Adopté

93-66 Entretien du réseau d'éclairage public

ATTENDU l'entretien du réseau d'éclairage public qui est devenu la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU l'installation de nouveaux luminaires;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs électriciens pour effectuer l'entretien et l'installation de nouveaux luminaires;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs pour l'acquisition de pièces de rechange pour les luminaires et l'achat de nouveaux luminaires;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Westburne Québec inc., soit le plus bas soumisionnaire au montant de $4,182.71 taxes incluses, une quantité de pièces de rechange et de nouveaux luminaires;

2- D'ENGAGER la firme Electricité A.C.A. inc. soit le plus bas soumissionnaire, pour effectuer l'entretien du réseau d'éclairage public et l'installation de nouveaux luminaires pour l'année 1993, suivant les modalités mentionnées à l'appel d'offres et ce à un montant fixe par appel de $55.64 taxes incluses.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-67

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Dijitec inc., Xérox, Dynabec, Copie Trois-Rivières et Buromax, au coût approximatif de $810.00 taxes incluses.

Adopté

93-68

Installation d'une lumière de rue - Rue Courteau

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER le service technique à faire installer une lumière de rue face au Dépanneur Les Prairies, situé au 2331, rue Courteau, Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-47, 93-63, 93-64, 93-66 à 93-68.

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 février 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 février 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-69 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 FÉVRIER 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Adoption du règlement numéro 311 - Relatif à des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la 50e et 51e rue (Secteur St-Malo est)

8- Délégation au colloque régional sur les archives

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Approbation de l'acquisition et de l'installation d'une balance pour camion

10- Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

11- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

12- Opération cadastrale - lot 97-2

13- Participation aux Finales des Jeux du Québec - CLM

14- Réparation des jeux de sacs de sable

15- VARIA

16- PAROLE A LA SALLE

17- Levée de l'assemblée

Adopté

93-70 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 février 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-71 Correspondance

Proposé par: Danielle Gélinas Dumont

Appuyé par: Roger Jean

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 février 1993.

Adopté

93-72 Adoption du règlement numéro 311 - Relatif à des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la 50e et 51e rue (Secteur St-Malo est)

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 311.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 311

Relatif à des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire sur la 50e et 51e rue (Secteur St-Malo est).

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ATTENDU que ce secteur est admissible au programme d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à $129,500.00;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la session du 8 février 1993;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir: -

ARTICLE 1 Le conseil décrète des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire dans le secteur concerné, tels que prévus aux plans et devis joints en annexe, préparés par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics en date de janvier 1993, le tout pour un montant n'excédant pas $129,500.00;

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement des coûts des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé une taxe spéciale aux propriétaires obligés au coût des travaux selon l'annexe "A" ci-jointe;

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la taxe spéciale sera modifiée proportionnellement et ce pour chacun des propriétaires concernés.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été
adopté le

L'avis public de promulgation
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-73

Délégation au colloque régional sur les archives

ATTENDU que les membres de la Table de coordination régionale des Archives 04 tiennent leur quatrième colloque sur les archives le 23 mars 1993 à la salle St-Laurent de l'Hôtel le Baron à Trois-Rivières;

ATTENDU que le coût d'inscription est de $35.00 par personne;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE DÉLÉGUER Madame Claudette Toupin pour assister à ce colloque qui porte sur le traitement des archives;

2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription au montant de $35.00 et les frais inhérents pour assister à ce colloque.

Adopté

93-74

Approbation de l'acquisition et de l'installation d'une balance pour camion

ATTENDU que la Municipalité de Champlain doit faire l'acquisition et l'installation d'une balance pour camion pour le bon fonctionnement du site d'enfouissement sanitaire;

ATTENDU que le Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain a approuvé les conditions d'acquisition et d'installation de ladite balance;

ATTENDU que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le Ministre des affaires municipales, le 31 août 1981 prévoit que: "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine approuve l'acquisition et l'installation par la Municipalité de Champlain d'une balance pour le site d'enfouissement sanitaire;

2- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt numéro 93-02 adopté par la Municipalité de Champlain pour un montant maximum de $50,000. pour une période de dix (10) ans, afin de financer l'acquisition et l'installation de ladite balance, le tout, conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale approuvée par le Ministre des affaires municipales du Québec, le 31 août 1981 et le Ministre de l'environnement du Québec, le 2 novembre 1981.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

93-75 Opération cadastrale - lot 97-2

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 27 janvier 1993 concernant le lot numéro 97-2 propriété de Madame Josée St-Arneault et Monsieur Jocelyn Richard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 4050 étant la subdivision 97-2.

Adopté

93-76 Participation aux Finales des Jeux du Québec - CLM

ATTENDU que les municipalités de la région participent financièrement aux Finales des Jeux du Québec;

ATTENDU que des athlètes de notre municipalité se sont qualifiés sur la délégation régionale;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE PARTICIPER financièrement aux deux délégations de 1993 en collaboration avec le Conseil des loisirs de la Mauricie inc. et ce au montant de $500.00 prévu au code 02-702-90-999.

Adopté

93-77 Réparation des jeux de sacs de sable

ATTENDU que nos jeux de sacs de sable ont besoin d'être rafraichis;

ATTENDU que le concepteur de ces jeux est un bénévole de chez nous;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'OCTROYER le travail de réparation des jeux de sacs de sable à Monsieur Pierre Beaulieu et ce au montant de $50.00 prévu au code 02-702-90-999.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-73, 93-77 et 93-78.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-78 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-01 tenue le 28 janvier 1993;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-79 Levée de l'assemblée

A 20 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mercredi le 3 mars 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mercredi 3 mars 1993 à 19:00 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Roger Jean
suppléant

Messieurs les Conseillers : Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil mercredi le 3 mars 1993 à 19:00 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Ouverture de la séance

2- Prière

3- Présences

4- Adoption de l'ordre du jour

5- Assemblée publique de consultation

5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation

* Mot de bienvenue
* Explication des 4 étapes

5.2- Présentation

* Des projets de modification des règlements numéros 302 à 310 inclusivement

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5.3-Pause

* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents

  * pour complément d'information
  * pour préparer leurs questions et/ou commentaires

5.4-Période des questions et commentaires

* Procédure à suivre

  * le participant se lève
  * il s'identifie et précise s'il s'exprime:

    * à titre personnel
    * au nom de l'organisme qu'il représente

  * le conseil enregistre ses interventions

5.5- Clôture de l'assemblée publique de consultation

6- Adoption des règlements

6.1- Règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260

6.2- Règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

6.3- Règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

7- Avis de motion - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

7.1- Règlement numéro 303

7.2- Règlement numéro 304

7.3- Règlement numéro 306

7.4- Règlement numéro 307

7.5- Règlement numéro 308

7.6- Règlement numéro 309

8- VARIA

9- Levée de l'assemblée

DONNE ce 26e jour du mois de février 1993.

(Signé)

Marcel Bastien

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Bastien

.....
Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-80
Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

93-81

Adoption du règlement numéro 302 - Modifiant le plan d'urbanisme numéro 260

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 302 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 302 doit être transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 302 modifiant le plan d'urbanisme numéro 260;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-82

Adoption du règlement numéro 305 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 305 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 305 doit être transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 305 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-83 Adoption du règlement numéro 310 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 310 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 310 doit être transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 310 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement.

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-84 Avis de motion - Règlement numéro 303 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 303 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-85 Avis de motion - Règlement numéro 304 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 304 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-86 Avis de motion - Règlement numéro 306 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 306 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-87 Avis de motion - Règlement numéro 307 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 307 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-88 Avis de motion - Règlement numéro 308 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 308 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-89 Avis de motion - Règlement numéro 309 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 309 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-90 Levée de l'assemblée

A 19:36 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Roger Jean ..... MAIRE ..... Marcel Milot SEC.-TRES.
ROGER JEAN SUPPLÉANT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 mars 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 mars 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire
suppléant : Roger Jean

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-91 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 24.1.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 MARS 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Mandat accordé au secrétaire-trésorier - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

9- Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1993 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE (17)

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- CEDIC - Cotisation annuelle 1993

11- Programme de création d'emplois - DEFI 93

12- Programme de création d'emplois - Article 25

13- Vente d'un terrain par voie de soumissions publiques - Lot numéro 103-129

14- Engagement de la Firme Nove Environnement pour effectuer une évaluation environnementale

15- Inscription au Colloque sur les dérogations mineures

16- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

17- Nomination au comité consultatif d'urbanisme

18- Achat de 2 pneus pour le chargeur excavateur

19- Achat de brosses pour le balai mécanique

20- Rapport des permis émis pour les mois de janvier et février

21- Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

22- Félicitations au comité du Carnaval 1993

23- Activité Jeunesse - Voyages de ski

24- VARIA

24.1- Demande au Canadien Pacifique pour la construction d'une traverse à niveau au croisement d'un chemin de fer

25- PAROLE À LA SALLE

26- Levée de l'assemblée

Adopté

93-92 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 février 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-94 Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 28 février 1993.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

93-95

Comptes

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

No de résolution ou annotation		
7630	MRC De Francheville	154.00
7631	Municipalité de Ste-Marthe	4728.28
7632	Société St-Jean-Baptiste	30.00
7633	Hydro-Québec	676.66
7634	Jules Milette inc.	7100.78
7635	MRC De Francheville	1867.52
7636	Bell Cellulaire	34.61
7637	Hydro-Québec	84.06
7638	Bell Canada	49.06
7639	David Lemire	200.00
7640	Alexandre Normandin	200.00
7641	Luc Bruneau	200.00
7642	Michel Périgny	200.00
7643	S.C.F.P.	217.89
7644	Trust Général du Canada	3943.02
7645	Comm. adm. des régimes de retraite	474.69
7646	Entretien M.C. enr.	1152.00
7647	Micheline Courteau	127.50
7648	Roger Courteau	110.00
7649	Guy Veillette	110.00
7650	James Poirier	110.00
7651	Yvan Dumas	110.00
7652	Dany Pronovost	110.00
7653	Lucien Chaussé	2937.20
7654	Municipalité de Ste-Marthe	5745.17
7655	Jacques Larivière	240.00
7656	Mutuelle des Fonctionnaires du Québec	30998.55
7657	Richard Dufresne	54.00
7658	Gaston Girard	20276.15
7659	Table de coordination régionale	35.00
7660	Conseil des Loisirs de la Mauricie	500.00
7661	Pierre Beaulieu	50.00
7662	Municipalité de Ste-Marthe	4933.14
7663	Municipalité de Ste-Marthe	7561.44
7664	Municipalité de Ste-Marthe	4669.91
7665	Société Nationale de Fiducie	13794.00
7666	Carole Chevalier	264.00
7667	Frédéric Prescott	140.67
7668	David Lemire	200.00
7669	Alexandre Normandin	200.00
7670	Luc Bruneau	200.00
7671	Michel Périgny	200.00
7672	Laurent Corbin	4795.39
7673	Camille Ross	209.53
7674	Lionel Gélinas	44.60
7675	Marcel Black	61.85
7676	Gaston Girard	19.45
7677	Raymond Gélinas	1000.85
7678	Claude St-Arnaud	175.12
7679	Théophile Auclair	1456.20
7680	Claude Boucher	60.29
7681	Léonce Jacob	1169.02
7682	Daniel Héroux	1138.98
7683	Hydro-Québec	32.43
7684	Bell Canada	1260.96
7685	Entretien M.C. enr.	1152.00
	TOTAL:	127565.97

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Comptes à payer au 28 février 1993

7686	Atelier d'usinage Gomex inc.	28.89
7687	Buromax inc.	304.00
7688	Bélitec inc.	80.12
7689	Bonaventure Communication enr.	1241.11
7690	B. Beaudoin & Associés inc.	308.55
7691	Me Paul Biron	55.64
7692	Cie Canadienne de service de linge inc.	49.58
7693	Charbonnerie Champlain ltée	319.38
7694	Copie Trois-Rivières inc.	269.25
7695	Centre mécanique Mauricie inc.	25.73
7696	Comaq	8.00
7697	CJTR, Radio 114	723.32
7698	Dynabec ltée	730.76
7699	Décoralium	150.00
7700	Electricité A.C.A. inc.	1302.99
7701	Excavation Girard & Simard inc.	1441.07
7702	Ferron, Tousignant, Pagé & Ass. inc.	100.00
7703	Franklin Payford	26.18
7704	Gravier Mont-Carmel inc.	1858.71
7705	Lionel Gélinas	816.48
7706	Hymec inc.	25.03
7707	Imprimerie Vallières inc.	959.15
7708	Jean Vaugeois	175.27
7709	Launier ltée	41.83
7710	L'Hebdo Journal	2464.86
7711	Lamothe & Ayotte	139.10
7712	Les cafés-populaires Henri enr.	36.75
7713	Le Domaine inc.	216.10
7714	Les Publications CCH/FM ltée	120.75
7715	L'entrepôt du tapis	99.50
7716	Morin & Frères inc.	101.14
7717	Major Mini Moteur enr.	25.94
7718	McKerlie-Millen (Québec) inc.	56.39
7719	Mines Seleine inc.	7817.82
7720	Pluritec Laboratoire ltée	133.53
7721	Pélissier réfrigération	1020.10
7722	Pneus Belisle inc.	60.61
7723	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1208.15
7724	Régie Assurance automobile du Québec	2922.00
7725	RPM Tech inc.	125.52
7726	Remise 2000 enr.	83.43
7727	Sergaz inc.	149.00
7728	Soc. Qué. Assainissement des eaux	3754.05
7729	Sécurité Plus	119.54
7730	St-Maurice Oxygen ltée	164.81
7731	Shell Canada ltée	93.00
7732	Simard Beaudry inc.	183.36
7733	Techni FM (1991) enr.	10.99
7734	Jean Veillette	300.00
7735	Westburne Québec	138.58
7736	Xerox Canada inc.	1289.20
7737	J.B. Deschamps inc.	51.71
7738	Produits chimiques Sany inc.	354.11
	TOTAL:	34281.08

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-96

Mandat accordé au secrétaire-trésorier - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes, reçue de la MRC De Francheville en février 1993;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE MANDATER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier pour représenter la municipalité à l'enchère publique qui se tiendra le 8 avril 1993 à la salle du Conseil de la MRC De Francheville.

Adopté

93-97

Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1993 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier

ATTENDU la lettre reçue le 19 février 1993 de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec relative au renouvellement de la cotisation du secrétaire-trésorier à titre de membre de la Corporation pour l'année 1993;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ÉMETTRE un chèque au montant de $354.82 à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour couvrir les frais d'adhésion du secrétaire-trésorier à la Corporation pour l'année 1993.

Adopté

93-98

CEDIC - Cotisation annuelle 1993

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU que la cotisation annuelle 1993 est fixée à $6,726.00;

ATTENDU que ce montant est prévu au budget 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE PAYER notre cotisation annuelle pour 1993 à la Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc., au montant de $6,726.00, soit $1.16 par citoyens (5,798 citoyens).

Adopté

93-99

Programme de création d'emplois - DEFI 93

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet DEFI 93;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, sont autorisés au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

4- La présente demande est pour se conformer au délai du projet mais la pertinence du projet sera réévaluée ultérieurement par les membres du conseil en fonction des budgets et des besoins.

Adopté

93-100 <u>Programme de création d'emplois - Article 25</u>

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet Amélioration et installation d'équipements de loisirs présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi de l'Assurance-chômage;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

3- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

93-101 <u>Vente d'un terrain par voie de soumissions publiques - Lot numéro 103-129</u>

ATTENDU que la municipalité désire se départir d'un immeuble excédentaire soit le numéro de lot 103-129 étant situé au coin de la 9e rue et de la rue Des Pionniers;

ATTENDU que la mise à prix est fixée à $10,400.00 incluant les services;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à procéder aux appels d'offres dans l'Hebdo Journal pour la vente du lot numéro 103-129, aux conditions mentionnées ci-dessus.

Adopté

93-102 <u>Engagement de la Firme Nove Environnement pour effectuer une évaluation environnementale</u>

ATTENDU que les démarches ont été faites avec la Compagnie Canadien Pacifique concernant la construction d'un passage à niveau au croisement d'une voie publique dans le cadre du projet de prolongement de la cinquième rue;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la demande doit être accompagnée d'une évaluation environnementale dans le secteur visé par la construction d'un passage à niveau;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE CONFIER à la Firme Nove Environnement le mandat de procéder à une évaluation environnementale tel que décrit dans l'ordonnance générale No. E-4 de l'Office Nationale des Transports du Canada et ce suivant le prix soumis, soit $617.76 taxes incluses.

Adopté

93-103

Inscription au Colloque sur les dérogations mineures

ATTENDU la tenue d'un colloque portant sur les dérogations mineures;

ATTENDU que le colloque a lieu à Cap-de-la-Madeleine le 20 mars 1993;

ATTENDU que le coût d'inscription est de $112.35 par participant;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'INSCRIRE Messieurs Claude Cossette et Jean Mercier au colloque portant sur les dérogations mineures;

2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription, soit $112.35 par participant pour un total de $224.70.

Adopté

93-104

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-02 tenue le 24 février 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-105

Nomination au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement numéro 275 relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidants de la municipalité, ces personnes étant nommées par résolution du conseil;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la durée du mandat est de deux ans et que cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution;

ATTENDU que le mandat des sièges impairs occupés par des résidants se termine en mars 1993;

ATTENDU que Messieurs Claude Cossette et Réjean Despins sont intéressés à oeuvrer pour un second mandat;

ATTENDU que Monsieur Gilles De La Fontaine représente un candidat pour le remplacement du siège numéro 5 devenu vacant avec le départ de Monsieur Denis Marchand;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER les personnes suivantes aux sièges mentionnés pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans se terminant le 8 mars 1995:

Siège no. 1: M. Réjean Despins, résidant
Siège no. 3: M. Claude Cossette, résidant
Siège no. 5: M. Gilles De La Fontaine, résidant

Adopté

93-106 <u>Achat de 2 pneus pour le chargeur excavateur</u>

ATTENDU le besoin de faire l'achat de deux pneus avant pour le chargeur excavateur Ford 655;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois fournisseurs, soit: Garage Charles Turcotte & Fils, Pneus S.L. enr. et Pneus Belisle inc.;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACHETER de Pneus Bélisle inc., 2 pneus et chambres à air de marque Good Year, grandeur 12,16.5 N.H.S., 8 plis L.2, pour le prix de $460.66 incluant les taxes et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

93-107 <u>Achat de brosses pour le balai mécanique</u>

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de deux brosses de remplacement pour le balai mécanique;

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux fourniseurs, soit: Acessoires Outillage ltée et Bergor équipement;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Accessoires Outillage ltée, deux brosses de remplacement pour le balai mécanique pour le prix de $679.06 taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

93-108 <u>Rapport des permis émis pour les mois de janvier et février</u>

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que 5 permis ont été émis au cours des mois de janvier et février pour une valeur estimée de $21,150.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours des mois de janvier et février 1993.

Adopté

93-109 Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1993;

ATTENDU que ladite ligue n'est pas incorporée;

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe inc. accepte d'encaisser ce versement et de le rembourser au Hockey Mineur Ste-Marthe;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de $6,250.00 à titre d'avance au Club Optimiste Ste-Marthe inc. pour remboursement à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe, ce montant étant disponible au code 02-701-36-999.

Adopté

93-110 Félicitations au comité du Carnaval 1993

ATTENDU la 8e édition du Carnaval de Ste-Marthe-du-Cap tenue du 19 au 28 février dernier;

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;

ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations au président, Monsieur Pierre Thibeault et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette huitième édition couronnée de succès.

Adopté

93-111 Activité Jeunesse - Voyages de ski

ATTENDU le désir de la municipalité d'avoir de nouvelles activités pour nos jeunes;

ATTENDU que cette initiative nous permettra de nous rapprocher des enfants;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'ENTÉRINER la décision pour l'organisation de deux voyages de ski, l'un pour les 11-14 ans à Mont-Carmel et l'autre pour les 15-17 ans à Vallée du Parc;

2- DE DÉFRAYER les coûts de location des autobus, soit $155.79 et $250.38 taxes incluses;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3- D'OFFRIR un montant forfaitaire de $3.00 par enfant, couvrant ainsi une partie de ses frais.

Adopté

93-112

Demande au Canadien Pacifique pour la construction d'une traverse à niveau au croisement d'un chemin de fer

ATTENDU que le prolongement de la ciquième rue jusqu'à la rue Courteau oblige la construction d'un passage à niveau au croisement du chemin de fer;

ATTENDU que les travaux de prolongement de la cinquième rue entre le rang St-Malo et la rue Courteau sont prévus pour l'été 1993;

ATTENDU qu'une évaluation environnementale sera fournie au Canadien Pacifique selon l'ordonnance générale No. E-4 de l'Office Nationale des Transports du Canada;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE DEMANDER à la Compagnie Canadien Pacifique la permission de construire un passage à niveau au croisement du chemin de fer qui est situé dans le prolongement de la cinquième rue entre le rang St-Malo et la rue Courteau.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-95, 93-97 à 93-100, 93-102, 93-103, 93-106, 93-107, 93-109 et 93-111

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

93-113

Levée de l'assemblée

A 19:47 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Roger Jean ..... MAIRE
ROGER JEAN SUPPLÉANT

Marcel Milot ..... SEC.-TRES.
MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 mars 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 mars 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-114 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 MARS 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Avis de motion - Règlement numéro 312 - Modifiant le règlement de zonage 263

8- Avis de motion - Règlement numéro 313 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

9- Approbation du projet de règlement numéro 312 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

10- Approbation du projet de règlement numéro 313 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

11- Vente d'immeuble dans le Parc industriel

12- Nettoyage du cours d'eau Toupin (branche 1)

13- Analyse bactériologique des puits pour 1993

14- Opération cadastrale

14.1- Lot 109-27

14.2- Lots 527-48 et 527-49

14.3- Lots 723-1 et 723-2

15- Félicitations à notre athlète Mélanie Montambeault

16- Achat de fournitures de bureau

17- Achat de produits d'entretien ménager

18- Versement - Association de Soccer Ste-Marthe

19- VARIA

19.1- Demande de soumissions pour la vérification et la préparation des états financiers de la municipalité

19.2- Location de machinerie pour le service des travaux publics

19.3- Engagement d'un courtier en immeuble pour faire la vente de la salle du Fleuve et du garage adjacent

19.4- Opération cadastrale - Lot 97-3

20- Dépôt de documents

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 17 mars 1993 - Règlement numéro 305.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 17 mars 1993 - Règlement numéro 310.

21- PAROLE À LA SALLE

22- Levée de l'assemblée

Adopté

93-115 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3 et 8 mars 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-116 Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 mars 1993.

Adopté

93-117 Avis de motion - Règlement numéro 312 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 312 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-118 Avis de motion - Règlement numéro 313 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement modifiant en partie le règlement de lotissement numéro 265.

Tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 313 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

93-119 Approbation du projet de règlement numéro 312 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 312 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que plusieurs demandes de modifications et d'ajustement ont été présentées à la municipalité par des citoyens;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ces demandes de même que certaines autres prescriptions du règlement de zonage numéro 263 qui nécessitaient des ajustements en fonction de la situation de la municipalité et formulé un avis au Conseil municipal;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce cernier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 312 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 263;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 28 mars 1993 au 13 avril 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 13 avril 1993 à 19 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

93-120

<u>Approbation du projet de règlement numéro 313 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265</u>

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

ATTENDU que tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 313 et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modifications et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen

ATTENDU que la MRC DE Francheville a amendé le schéma d'aménagement concernant les dispositions prévues dans ce règlement et ce par le règlement 93-02-79;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve le projet de règlement numéro 313 concernant des modifications au règlement de lotissement numéro 265;

2- QUE ce projet de règlement soit soumis à la consultation publique au cours de la période s'échelonnant du 28 mars 1993 au 13 avril 1993;

3- QU'UNE assemblée publique de consultation sur les divers éléments de ce règlement modifié de même que sur les conséquences de son adoption se tienne le 13 avril 1993 à 19 heures à la salle du conseil à l'Hôtel municipal de Ste-Marthe-du-Cap au 1001 rang St-Malo.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE (17)
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-121

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine vende à Messieurs Yves Martel et Serge Neault, une partie du lot 109 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'il apparait au plan et à la description préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 4 mars 1993 (annexés à la présente résolution), d'une superficie de 2538.1M² au prix global de $4,098.12 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Christian Pruneau, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

93-122

Nettoyage du cours d'eau Toupin (branche 1)

ATTENDU la demande de la Ferme R. Vaillancourt et Fils inc., principal intéressé dans les travaux d'aménagement du cours d'eau Toupin (branche 1);

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'APPUYER la Ferme R. Vaillancourt et Fils inc. dans sa demande auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation pour le nettoyage du ruisseau Toupin (branche 1);

2- DE DEMANDER au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger, à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de l'exécution des travaux de drainage du ruisseau Toupin (branche 1).

Adopté

93-123

Analyse bactériologique des puits pour 1993

ATTENDU le fait que la conduite de refoulement d'égout de la régie intermunicipale des eaux usées est localisée à proximité de quatres puits de pompage sur cinq;

ATTENDU que la conduite de refoulement d'égout est en opération depuis novembre 1992;

ATTENDU la nécessité d'effectuer un contrôle de nos puits de pompage afin de s'assurer de la qualité de l'eau;

ATTENDU le prix soumis par Pluritec Laboratoire ltée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- DE RETENIR les services de Pluritec Laboratoire ltée pour effectuer une analyse bactériologique mensuelle de quatre puits pour un montant de $667.68 par année taxes incluses.

2- DE TRANSMETTRE la résolution à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux afin que celle-ci assume les frais inhérents à ces analyses bactériologiques.

Adopté

93-124 Opération cadastrale - Lot 109-27

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 4 mars 1993 concernant le lot 109-27 propriété de Monsieur Serge Neault et Monsieur Yves Martel;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10955 étant la subvdivision 109-27.

Adopté

93-125 Opération cadastrale - Lots 527-48 et 527-49

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 23 février 1993 concernant les lots 527-48 et 527-49 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1435 comme étant la subdivision 527-48 et 527-49.

Adopté

93-126 Opération cadastrale - Lots 723-1 et 723-2

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 16 mars 1993 concernant les lots 723-1 et 723-2 propriété de Madame Marie-Josée Milette et Monsieur Dany Massicotte;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 248 étant la subdivision 723-1 et 723-2.

Adopté

93-127 Félicitations à notre athlète Mélanie Montambeault

ATTENDU la compétition Gymnix international qui a eue lieu à Montréal les 6 et 7 mars dernier;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'une athlète de chez nous s'est particulièrement distinguée en se méritant une bourse, une médaille d'or et une d'argent;

ATTENDU l'importance pour notre municipalité de souligner la performance de nos jeunes;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à Mélanie Montambeault qui s'est méritée les grands honneurs à cette compétition qui réunissait les meilleurs gymnastes du monde entier, elle représente une belle fierté pour notre municipalité.

Adopté

93-128 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Formules Municipales, Dijitec et Copie Trois-Rivières, au coût approximatif de $605.00 taxes incluses.

Adopté

93-129 Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de $679.05, taxes incluses et une caisse de cendriers à la compagnie Henri Bourgeois au montant de $75.11 taxes incluses.

Adopté

93-130 Paiement de certaines factures au nom de l'Association de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que l'Association de Soccer Ste-Marthe a produit ses prévisions budgétaires pour la saison 1993;

ATTENDU que le tout a été présenté à la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de $11,000.00 devraient être encourues pendant l'année financière;

ATTENDU la subvention prévue à cet effet au budget loisirs;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ATTRIBUER la somme de $3,000.00 à titre de subvention à l'Association de Soccer Ste-Marthe pour 1993 afin de payer directement les fournisseurs sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-131

Demande de soumissions pour la vérification et la préparation des états financiers de la municipalité

ATTENDU que le mandat des vérificateurs s'est terminé avec l'exercice financier 1992;

ATTENDU que nous désirons procéder à une nouvelle demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour une période d'un an soit 1993 et une période de trois ans soit pour les exercices 1993, 1994 et 1995;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à procéder à des demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour la vérification et la préparation des états financiers de la municipalité auprès des firmes de vérificateurs suivantes:

Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, c.a. et Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, Normand et Caron, c.a.

Adopté

93-132

Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le balayage, le nivellage des rues, le transport de matériaux ou autres;

ATTENDU que ces locations sont requisent puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU que des prix seront demandés à trois fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER le service technique à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis par certains travaux d'entretien de voirie ou autres.

Adopté

93-133

Engagement d'un courtier en immeuble pour faire la vente de la salle du Fleuve et du garage adjacent

ATTENDU que la salle du Fleuve et l'ancien garage municipal ne sont plus utilisés et qu'il y aurait avantages pour la municipalité de s'en départir;

ATTENDU le contexte économique difficile, l'engagement d'un courtier en immeuble pourrait faciliter la vente dans un plus court délai et à meilleur prix;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat pour quatre mois et demi, soit jusqu'au 31 juillet 1993 avec contrat non-exclusif (M.L.S.) et ce afin de permette à tous les agents d'immeubles d'avoir la possibilité de vendre ledit immeuble;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- DE CONFIER le mandat pour la vente de la salle du Fleuve et du garage adjacent à Madame Liliane Lessard, courtier en immeuble, suivant les modalités spécifiées au contrat de courtage numéro CC 21669;

2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat de courtage pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

93-134 Opération cadastrale - Lot 97-3

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 19 mars 1993 concernant le lot 97-3 propriété de Monsieur Clément Champoux;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10979 comme étant la subdivision 97-3.

Adopté

93-135 Achat de fleurs - Sites municipaux 1993

ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été 1993;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois fournisseurs par voie d'invitation écrite;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles à Le Saisonnier enr., soit le plus bas soumissionnaire au prix de $1201.82 taxes incluses.

Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 17 mars 1993 - Règlement numéro 305

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du régistre tenu le 17 mars 1993 en vue de l'approbation du règlement numéro 305 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 197.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 31.

QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Que le règlement numéro 305 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce dix-septième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-treize..

Marcel Milot

Responsable du registre

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 17 mars 1993 - Règlement numéro 310

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du régistre tenu le 17 mars 1993 en vue de l'approbation du règlement numéro 310 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 176.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 29.

QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 310 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce dix-septième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-treize..

Marcel Milot

Responsable du régistre

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-128 à 93-133 et 93-135.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

93-136 Levée de l'assemblée

A 20:08 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT.....MAIRE MARCEL MILOT.....SEC.-TRÉS.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 5 avril 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 5 avril 1993 à 16:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : les Conseillers
Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 5 avril 1993 à 18:30heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Prière

1- Nomination - Secrétaire d'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Mandat accordé à la secrétaire-trésorière adjointe - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

4- PAROLE À LA SALLE

5- Levée de l'assemblée

N.B.: Session spéciale à 18h30, suivra une rencontre des membres du Conseil concernant la convention collective des employés syndiqués.

DONNE ce 2e jour du mois d'avril 1993.

(Signé)

Christiane Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe

No de résolution ou annotation

93-137 Nomination - Secrétaire d'assemblée

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE NOMMER Madame Danielle Gélinas Dumont secrétaire de l'assemblée en l'absence du secrétaire-trésorier.

Adopté

93-138 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

93-139 Mandat accordé à la secrétaire-trésorière adjointe - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes, reçue de la MRC De Francheville en février 1993;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE MANDATER la secrétaire-trésorière adjointe pour représenter la municipalité à l'enchère publique qui se tiendra le 8 avril 1993 à la salle du Conseil de la MRC De Francheville;

2- DE RESCINDER la résolution numéro 93-96.

Adopté

93-140 Levée de l'assemblée

A 18:45 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT ..... MAIRE ..... DANIELLE G. DUMONT SEC. DE L'ASS.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 13 avril 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 13 avril 1993 à 19:00 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil mardi le 13 avril 1993 à 19:00 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Ouverture de la séance

2- Prière

3- Présences

4- Adoption de l'ordre du jour

5- Assemblée publique de consultation

5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation

* Mot de bienvenue
* Explication des 4 étapes

5.2- Présentation

* Des projets de modification des règlements numéros 312 et 313

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5.3- Pause

* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents

  * pour complément d'information
  * pour préparer leurs questions et/ou commentaires

5.4- Période des questions et commentaires

* Procédure à suivre

* le participant se lève
* il s'identifie et précise s'il s'exprime:

  * à titre personnel
  * au nom de l'organisme qu'il représente

* le conseil enregistre ses interventions

5.5- Clôture de l'assemblée publique de consultation

6. Adoption des règlements

6.1- Règlement numéro 312 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

6.2- Règlement numéro 313 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

7- Levée de l'assemblée

DONNE ce 8e jour du mois d'avril 1993.

(Signé)

Christiane Isabelle.....
Secrétaire-trésorière adj.

(Copie conforme)

Christiane Isabelle.....
Secrétaire-trésorière adj.

93-141 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-142 Adoption du règlement numéro 312 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 312 en date du 13 avril 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 312 doit être tansmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 312 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement;

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-143 Adoption du règlement numéro 313 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 313 en date du 13 avril 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 313 doit être tansmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 313 modifiant le règlement de lotissement numéro 265;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC de Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement;

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-144 Levée de l'assemblée

A 7:15 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE Christiane Isabelle...SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT CHRISTIANE ISABELLE ADJOINTE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

Mardi le 13 avril 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 13 avril 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

93-145

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 AVRIL 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Rapport de contrôle budgétaire

9- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992

10- Nomination des vérificateurs

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

11- Adoption de règlements - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

11.1- Règlement numéro 303

11.2- Règlement numéro 304

11.3- Règlement numéro 306

11.4- Règlement numéro 307

11.5- Règlement numéro 308

11.6- Règlement numéro 309

12- Vente d'un terrain par voie de soumissions publiques - Lot numéro 103-129

13- Changement de nom pour notre municipalité

14- Location du compteur postal

15- Société Canadienne du Cancer

16- Maîtrise de Cap-de-la-Madeleine

17- Réclamation de Monsieur Normand Montplaisir - Bris d'aqueduc

18- Eclairage public - Demande de lumières de rues

19- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

20- Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., C.A. 2) Section IV des mauvaises herbes

21- Acceptation du plan projet de lotissement - Lot 584-P

22- Rapport des permis émis pour le mois de mars 1993

23- Entretien des sites fleuris municipaux 1993

24- Fête des Bénévoles

25- VARIA

25.1- Nomination d'un secrétaire-trésorier par intérim

25.2- Vente de 5 terrains par voie de soumissions publiques - Lots 95-64, 95-100, 95-104 et 95-3-1, 95-105 et 95-3-2 ainsi que le lot 96-75 (Secteur Village)

25.3- Achat d'un camion léger pour le service des travaux publics

25.4- Achat de panneaux de signalisation

26- PAROLE À LA SALLE

27- Levée de l'assemblée

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-146

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 mars 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-147

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mars 1993.

Adopté

93-148

Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

7739	C.S.M.Q.	354.82
7740	Cedic inc.	6726.00
7741	Club Optimiste Ste-Marthe	6250.00
7742	Léonce Jacob	435.81
7743	Théophile Auclair	554.34
7744	Laurent Pontbriand	38.60
7745	Hydro-Québec	1542.21
7746	C.S.S.T.	10420.97
7747	Secrétariat Plus	100.00
7748	Claude Cossette	100.00
7749	Réjean Despins	100.00
7750	Hydro-Québec	6764.35
7751	Ville de Cap-de-la-Madeleine	224.70
7752	Jules Milette inc.	7100.78
7753	Comité loisirs Place Norbert	1000.00
7754	David Lemire	200.00
7755	Jim Laflamme	200.00
7756	Luc Bruneau	200.00
7757	Michel Périgny	200.00
7758	Comm. adm. régimes de retraite	474.69
7759	S.C.F.P.	213.20
7760	Trust général du Canada	3842.68
7761	Entretien M.C. enr.	1152.00
7762	Micheline Courteau	22.50
7763	Municipalité de Ste-Marthe	5808.00
7764	Hydro-Québec	5356.29
7765	Bell Canada	43.66
7766	Bell Cellulaire	34.61
7767	Hydro-Québec	952.10
7768	Fernand Brière	426.64
7769	Denis Lallemand	115.00
7770	Serge Caron	16.17
7771	Municipalité de Ste-Marthe	4868.42
7772	Gaston Girard	16220.92
7773	Association régionale de Soccer	837.00
7774	Receveur général du Canada	344.00
7775	Dessureault, Lemire, Desaulniers	5419.55
7776	Bell Canada	1045.15
7777	Entretien M.C. enr.	1152.00

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
7778	Municipalité de Ste-Marthe	7731.66
7779	Frédéric Prescott	205.32
7780	Municipalité de Ste-Marthe	4849.33
7781	Hydro-Québec	509.66
	TOTAL:	104153.13

Comptes à payer au 31 mars 1993

7782	Autobus Bell-Horizon inc.	406.17
7783	Alex Coulombe ltée	153.56
7784	Accessoires outillage ltée	679.05
7785	Buromax inc.	311.87
7786	Bélitec inc.	121.19
7787	Centre des Roses enr.	39.29
7788	Centrale de controle d'alarme	15.58
7789	Cie canadienne service de linge inc.	34.74
7790	Canadian Tire ltée	48.47
7791	Charbonnerie Champlain ltée	1754.88
7792	Centre régional de fax	171.60
7793	Dynabec ltée	2162.77
7794	Electricité A.C.A. inc.	1224.08
7795	Equipements industriels du Cap inc.	10.40
7796	Fleuriste 4 saisons enr.	52.00
7797	Gravier Mont-Carmel inc.	237.90
7798	Lionel Gélinas	1089.76
7799	Henri Bourgeois inc.	80.18
7800	Hymec inc.	86.25
7801	Jean Boisvert	111.28
7802	Launier ltée	297.50
7803	L'Hebdo journal	3551.27
7804	Les cafés populaires Henri enr.	47.81
7805	Les Éditions Yvon Blais inc.	83.46
7806	Les caisses enregistreuses Digitec	348.42
7807	Les Promotions C.P. inc.	50.72
7808	Morin & Frères inc.	48.44
7809	M.R.C. de Francheville	1867.52
7810	McKerlie-Millen (Québec) inc.	79.18
7811	Municipalité de Champlain	9109.38
7812	Mines Seleine inc.	1475.04
7813	Normand Montplaisir	300.00
7814	Nove environnement inc.	371.13
7815	Pitney-Bowes	317.15
7816	Pluritec Laboratoire ltée	44.51
7817	Purolator ltée	18.75
7818	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	91.17
7819	P.A. Thibeault ltée	49.06
7820	Pélissier régrigération	821.25
7821	Pneus Belisle inc.	460.66
7822	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1108.75
7823	RPM Tech inc.	308.06
7824	Robert Delisle inc.	170.67
7825	Remise 2000 enr.	38.31
7826	R.J. Levesque & Fils ltée	5206.30
7827	Service de pneus C.T.R. ltée	53.14
7828	Soc. Qué. Assainissement des eaux	2605.29
7829	St-Maurice Oxygen ltée	43.16
7830	Shell Canada ltée	35.00
7831	Simard Beaudry inc.	143.54
7832	Westburne Québec	132.20
7833	Xerox Canada inc.	2658.85
7834	Ministre des Finances	47.85
7835	P.V. Ayotte ltée	137.68
	TOTAL:	40912.24

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-149

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 28 février 1993 soit adopté.

Adopté

93-150

Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1992.

Adopté

93-151

Nomination des vérificateurs

ATTENDU que des offres de services ont été demandées à deux firmes de comptables agréés pour la vérification des livres et la préparation des états financiers de la municipalité pour l'exercice financier 1993 et pour les exercices financiers 1993, 1994 et 1995, par voie d'invitation écrite;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCORDER le mandat de vérification des livres et de la préparation des états financiers à la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, comptables agréés, pour une période de 3 ans, soit pour les exercices financiers 1993, 1994 et 1995, aux prix de suivants:

Exercice financier 1993	$6,500.00
Exercice financier 1994	$6,750.00
Exercice financier 1995	$7,000.00

Adopté

93-152

Adoption du règlement numéro 303 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 303 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 303 doit être transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 303 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-153 Adoption du règlement numéro 304 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 304 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 304 doit être transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 304 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement;

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-154 Adoption du règlement numéro 306 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 306 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 306 doit être transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 306 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement;

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-155 Adoption du règlement numéro 307 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 307 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 307 doit être transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 307 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement;

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-156 Adoption du règlement numéro 308 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 308 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 308 doit être transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 308 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement;

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

93-157 Adoption du règlement numéro 309 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 309 en date du 3 mars 1993;

ATTENDU qu'une copie du règlement numéro 309 doit être transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 309 modifiant le règlement de zonage numéro 263;

2- QUE copie dudit règlement de modification soit transmise au conseil de la MRC De Francheville et à la Commission municipale du Québec pour enregistrement;

3- QUE ledit règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-158

Vente d'un terrain par voie de soumissions publiques - Lot numéro 103-129

ATTENDU que la municipalité désire se départir d'un immeuble, soit le lot numéro 103-129, lequel est situé au coin de la neuvième rue et de la rue des Pionniers;

ATTENDU qu'un appel d'offres publiques a été publié dans l'Hebdo Journal, suite à l'adoption de la résolution numéro 93-101 et qu'une seule soumission nous est parvenue et a été jugée conforme, soit celle de Monsieur Jean Haché;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE le maire et le secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente, soit la somme de $10,650.00, et en donner quittance.

Adopté

93-159

Changement de nom pour notre municipalité

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., Chapitre O-9) demander au ministre des Affaires municipales de changer son nom;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la municipalité pour les motifs suivants: cette appellation ne répond plus vraiment à notre vécu quotidien et cette appellation trop longue n'est pratiquement jamais utilisée dans son ensemble;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales de changer son nom pour le suivant: Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

93-160

Location du compteur postal

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap loue actuellement un compteur postal pour l'envoi de son courrier;

ATTENDU que notre contrat de location est échu depuis le 31 mars 1993;

ATTENDU l'offre de la compagnie Pitney Bowes de louer un compteur postal selon les conditions énoncés dans l'offre de services du 9 mars 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap loue de la compagnie Pitney Bowes un système postal tel que décrit dans l'offre du 9 mars 1993 au coût de $77.99 par mois, taxes incluses;

2- QUE Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe soit et est par la présente autoriser à signer les documents pour et au nom de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-161

Société Canadienne du Cancer

ATTENDU l'activité "Caution Prison" qui aura lieu du 15 au 17 avril prochain dans le cadre du financement de la Société Canadienne du Cancer;

ATTENDU que l'un de nos conseillers municipaux est directement impliqué à l'activité;

ATTENDU que le cancer est une maladie qui demande beaucoup financièrement pour la recherche;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ATTRIBUER la somme de $100.00 à la Société Canadienne du Cancer, comme participation à la caution, ce montant étant puisé au poste budgétaire 02-110-00-310.

Adopté

93-162

Maîtrise de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Maîtrise de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que cet organisme regroupe, entre autres, dix-sept citoyens de notre municipalité;

ATTENDU le volet culturel important de cette association;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ATTRIBUER un montant de $500.00 à la Maîtrise de Cap-de-la-Madeleine comme aide financière afin de contribuer à l'organisation de leur tournée-concerts pour 1993, ce montant étant puisé au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

93-163

Réclamation de Monsieur Normand Montplaisir - Bris d'aqueduc

ATTENDU la réclamation de Monsieur Normand Montplaisir au montant de $495.00 pour le remplacement de son branchement d'aqueduc, lequel n'était pas la cause de la fuite détectée par le service des travaux publics;

ATTENDU que suite à cette réclamation, une entente est intervenue entre Monsieur Normand Montplaisir et Monsieur Fernand Veillette du service des travaux publics, pour un remboursement au montant de $300.00 sur le montant réclamé de $495.00;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCORDER un montant de $300.00 à Monsieur Normand Montplaisir sur la réclamation de $495.00 pour le remplacement de son branchement d'aqueduc.

Adopté

93-164

Éclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU les travaux de développement sur la rue Girard et la 14e rue;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire la pose de lumières de rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande l'installation de lumières de rues;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de procéder à l'installation des lumières de rues aux endroits suivants:

rue Girard	3 lumières de rues à poser
14e rue	3 lumières de rues à poser
rue St-Maurice	9 lumières de rues à poser
rue St-Maurice - coin Courteau	2 lumières de rues à enlever

Adopté

93-165 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-03 tenue le 24 mars 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-166 Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., C.A. 2) Section IV des mauvaises herbes

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier à titre d'inspecteur des mauvaises herbes aux termes de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

Adopté

93-167 Acceptation du plan projet de lotissement - Lot 584-P

ATTENDU le projet de développement domiciliaire sur le lot 584-P situé dans le secteur des Prairies;

ATTENDU que les propriétaires, MM. Gilles Dubé et Jacques Bernier, ont déposé le plan projet de lotissement au bureau de la municipalité;

ATTENDU que le plan projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement numéro 265, sauf en ce qui concerne le frontage minimum sur rue pour les lots non desservis qui est démontré à 40 mètres au lieu de 50 mètres;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'un projet de règlement de modification du règlement de lotissement numéro 265 concernant le frontage des terrains non desservis a été adopté lors de la séance du 22 mars 1993 afin d'aurotiser le lotissement avec frontage de 40 mètres;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan projet de lotissement du lot 584-P et ce conditionnellement à l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement de modification du règlement de lotissement numéro 265.

Adopté

93-168 Rapport des permis émis pour le mois de mars 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis au cours du mois de mars 1993 pour une valeur estimée de $662,000.00;

ATTENDU que sur ces 12 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidences unifamiliales pour une valeur estimée de $410,000.00, 1 permis a été émis pour la construction d'un deux logements pour une valeur estimée de $95,000.00 et 2 permis ont été émis pour la construction de commerces pour une valeur estimée de $150,000.00;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1993.

Adopté

93-169 Entretien des sites fleuris municipaux 1993

ATTENDU la nécessité d'entretenir nos sites fleuris pour l'été qui vient;

ATTENDU cette dépense prévue au budget 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE DONNER à Madame Louise Bernier Larivière, horticultrice, le contrat de plantation, d'entretien et de taille pour nos sites fleuris 1993, au montant de $1,250.00 payable en 4 versements, ces derniers étant puisés au poste budgétaire 02-639-00-494;

2- D'ACHETER l'engrais et le peat moss nécessaire au coût approximatif de $200.00.

Adopté

93-170 Fête des Bénévoles

ATTENDU l'absolu nécessité du travail bénévole dans nos organismes communautaires;

ATTENDU que des centaines de personnes s'impliquent bénévolement dans notre milieu afin d'améliorer notre qualité de vie;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'INVITER tous les membres des conseils d'administration de nos organismes ainsi que les entraineurs et leurs assistants à une soirée remerciement qui se tiendra le 7 mai 1993;

2- DE DÉFRAYER les coûts de cette soirée jusqu'à concurrence du budget prévu à cette fin.

Adopté

93-171 Nomination d'un secrétaire-trésorier par intérim

ATTENDU que le poste de secrétaire-trésorier est actuellement vacant en l'absence de Monsieur Marcel Milot, lequel est en congé de maladie;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE NOMMER Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, au poste de secrétaire-trésorier par intérim pour remplacer Monsieur Marcel Milot durant son absence pour congé de maladie.

2- D'AUTORISER Monsieur Fernand Veillette à signer, conjointement avec Monsieur Frédéric Prescott, maire, tous les chèques, billets et autres documents pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

93-172 Vente de 5 terrains par voie de soumissions publiques - Lots 95-64, 95-100, 95-104 et 95-3-1, 95-105 et 95-3-2 ainsi que le lot 96-75 (Secteur Village)

ATTENDU que la municipalité possède cinq terrains avec services, lesquels ont été repris par la municipalité pour non paiement des taxes;

ATTENDU que la municipalité est devenu propriétaire légalement depuis le 11 avril 1993;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE PROCÉDER aux appels d'offres dans l'Hebdo-Journal pour la vente des lots numéro 95-64, 95-100, 95-104 et 95-3-1, 95-105 et 95-3-2 ainsi que le lot numéro 96-75 aux conditions suivantes:

a) Prix de base demandé $10,900.00 chacun, ceci incluant les taxes d'améliorations locales;

b) L'acquéreur s'engage à construire le lot dans une période de 2 ans, sans quoi une pénalité de 20% du coût d'achat sera imposée au dit acquéreur.

Adopté

Achat d'un camion léger pour le service des travaux publics

Ce point est reporté à une session ultérieure.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-173

Achat de panneaux de signalisation

ATTENDU la nécessité d'installer un panneau de signalisation indiquant la direction de l'hôtel municipal et du rang St-Malo, à l'intersection de la rue St-Maurice et du rang St-Malo;

ATTENDU que cette intersection est située à Cap-de-la-Madeleine et que nous avons obtenu les autorisations nécessaires;

ATTENDU la nécessité d'installer un panneau de signalisation indiquant le boulevard Industriel;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACHETER d'Aluminium Dufresne, un panneau de signalisation indiquant la direction de l'hôtel municipal et du rang St-Malo, le tout au montant de $285.17 taxes incluses;

2- D'ACHETER d'Aluminium Dufresne, deux panneaux de signalisation indiquant le boulevard Industriel, le tout au montant de $175.47 taxes incluses.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-148, 93-151, 93-160 à 93-164, 93-169, 93-170 et 93-173.

Christiane Isabelle
Pour le Secrétaire-trésorier

93-174

Levée de l'assemblée

A 9:00 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

F. Prescott ..... MAIRE .. Christiane Isabelle SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT CHRISTIANE ISABELLE ADJOINTE

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 26 avril 1993.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 26 avril 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière est aussi présente.

93-175 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 22.1 et 22.2.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 avril 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Nomination du maire suppléant

8- Mandat spécial aux vérificateurs

9- Règlement numéro 150 - Refinancement de l'emprunt

10- Règlements numéros 194, 204, 212 et 213 - Refinancement de l'emprunt

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

11- Radiation de comptes à recevoir

12- Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer

13- Fonds de dépenses en immobilisations - Soldes disponibles

14- Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués

15- Engagement du Notaire Hugues Germain

16- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

17- Autorisation pour traitement de surface

18- Coupe et entretien des pelouses

19- Délégation à l'assemblée générale annuelle du Conseil des loisirs de la Mauricie

20- Groupe Scout Ste-Madeleine - Ste-Marthe

21- Achats

21.1- De fournitures de bureau

21.2- D'équipements pour les terrains de jeux

21.3- D'abat-poussière (calcium liquide)

22- VARIA

22.1- Félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas

22.2- Avis de motion - Règlement numéro 314

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 1993 - Règlement numéro 312.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 1993 - Règlement numéro 313.

23- PAROLE À LA SALLE

24- Levée de l'assemblée

Adopté

93-176 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 et 13 avril 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-177

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 avril 1993.

Adopté

93-178

Nomination du maire suppléant

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Normand Monaghan maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 juillet 1993.

Adopté

93-179

Mandat spécial aux vérificateurs

ATTENDU l'absence de Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésoriser, pour cause de maladie;

ATTENDU la surcharge de travail au bureau administratif de la municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE DONNER un mandat de soutien à la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette, c.a.;

2- D'ASSUMER l'entière responsabilité des décisions prises et des actes posés dans le cadre de ce mandat;

3- DE DEMANDER à ce que ce soit Madame Line Veillette, c.a., qui soit affectée à ce mandat.

Adopté

93-180

Règlement numéro 150 - Refinancement de l'emprunt

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 5 avril 1993, un montant de $66,000.00 à renouveler sur un emprunt original de $105,000.00 en vertu du règlement numéro 150;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU que le règlement numéro 150 touche les contribuables desservis par le réseau d'aqueduc, c'est-à-dire tous les contribuables de la municipalité à l'exception de ceux situés au secteur des Grandes Prairies;

ATTENDU que la municipalité essaie de diminuer son ratio d'endettement pour favoriser l'ensemble de ses contribuables et, pour ce faire, possède des surplus accumulés suffisants;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, affecte $66,000.00 de son surplus accumulé au paiement final du service de la dette relatif au règlement numéro 150;

2- QU'UN montant de $11,588.00 de surplus accumulé soit transféré à la réserve pour usage exclusif aux contribuables non desservis par le réseau d'aqueduc du secteur des Grandes Prairies, cette somme représentant la quote-part de la contribution municipale au service de la dette du règlement numéro 150.

Adopté

93-181 Règlements numéros 194, 204, 212 et 213 - Refinancement de l'emprunt

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 2 mai 1993, un montant de $473,050.00 à renouveler sur un emprunt original de $692,950.00 en vertu des règlements numéros 194, 204, 212 et 213;

ATTENDU que cet emprunt est à la charge de l'ensemble des contribuables de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité essaie de diminuer son ratio d'endettement afin de favoriser l'ensemble de ses contribuables et que, pour ce faire, elle dispose de surplus accumulé suffisant;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, affecte $473,050.00 de son surplus accumulé au paiement complet du solde de la dette à renouveler en vertu des règlements numéros 194, 204, 212 et 213.

Adopté

93-182 Radiation de comptes à recevoir

ATTENDU qu'un montant de $8,393.24 a été porté au compte provision pour mauvaises créances au 31 décembre 1992;

ATTENDU que ce montant est composé de factures datées de 1984 à 1991;

ATTENDU que les démarches nécessaires pour recouvrir ces montants ont été faites;

ATTENDU la recommandation verbale des vérificateurs de radier lesdits comptes;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE FAIRE les écritures comptables nécessaires afin de radier le montant de $8,393.24 de comptes à recevoir de la facturation diverse.

Adopté

93-183 Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer

ATTENDU que les dépenses relatives aux règlements d'emprunts numéros 238, 239-241, 243, 253 et 256 sont entièrement engagées et que les projets sont terminés;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que pour fermer ces règlements, un solde de dépenses reste à financer à long terme;

ATTENDU que les règlements numéros 238, 243 et 256 sont des règlements touchant l'ensemble des contribuables de la municipalité;

ATTENDU que les règlements numéros 239-241 et 253 sont des règlements de secteurs;

ATTENDU les montants déjà approuvés par le ministère des Affaires municipales pour les emprunts;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMPLÉTER les financements permanents suivants:

Règlements	Solde à financer	Mode de financement	Montant
238	$1972.10	contribution du fonds d'administration	$1972.10
239-241	$9753.80	emprunt	$9755.00
243	$28829.77	contribution du fonds d'administration	$22829.77
253	$1333.91	emprunt	$1335.00
256	$ 73.10	contribution du fonds d'administration	$ 73.10

Adopté

93-184

Fonds de dépenses en immobilisations - Soldes disponibles

ATTENDU l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires qui traite de l'emploi des soldes disponibles;

ATTENDU que certains règlements d'emprunts ont généré des soldes disponibles lors de leur fermeture;

ATTENDU qu'il est avantageux d'affecter ces soldes disponibles au service de la dette de ces règlements;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'AFFECTER les soldes disponibles suivants au service de la dette:

Règlements	Soldes disponibles
201-202	96.18
214	21640.35
215	.10
231, 232, 234, 262 et 270	6973.49
252	2913.81
254	11880.95
274	917.86
277	3239.86

2- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au ministre des Affaires municipales;

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-185

Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués

ATTENDU que la municipalité n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les règlements d'emprunts, autorisés et approuvés (dont le détail apparait plus bas dans la présente résolution, et ce pour les raisons suivantes):

a) Paiements comptants des services par les contribuables;

b) Coût réel des travaux ou des acquisitions moins élevé que l'estimé des coûts prévus.

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE chaque solde apparaissant à la colonne "SOLDE", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non empruntée sur chaque règlement d'emprunt indiqué ci-dessous ne nécessitera pas de financement et que, par conséquent, le pouvoir d'emprunt correspondant soit et est par les présentes annulé:

Nos. Règl.	Date approbation	Montant approuvé	Montant emprunté	Solde(emprunt non effectué)
231	90-01-22	$844524.13	$460000.00	$384524.13
232	90-01-24	383169.63	363000.00	20169.63
234	89-09-13	357250.83	318000.00	39250.83
252	90-06-05	529973.60	527300.00	2673.60
254	91-08-26	350626.00	152500.00	198126.00
262	91-03-12	175181.25	141500.00	33681.25
274	91-07-12	449779.00	449000.00	779.00
277	91-07-05	115089.00	84000.00	31089.00

2- QU'UNE copie certifié de la présente résolution soit immédiatement transmise au ministère des Affaires municipales.

Adopté

93-186

Engagement du Notaire Hugues Germain

ATTENDU que la municipalité ne peut vendre l'ancien Hôtel municipal parce que les titres de propriétés ne sont pas clairs;

ATTENDU qu'un acte de cession et correction doit être fait par un notaire afin de pouvoir effectuer la vente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE CONFIER au Notaire Hugues Germain le mandat de procéder par acte de cession et correction afin d'obtenir des titres de propriétés clairs;

2- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Fernand Veillette, secrétaire-trésorier par intérim, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

3- DE RESCINDER la résolution numéro 93-8.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE (11)
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-187 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-04 tenue le 21 avril 1993;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-188 Autorisation pour traitement de surface

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine a retenu les services de G.D.G. environnement pour le contrôle des moustiques sur son territoire;

ATTENDU qu'une partie du traitement de surface doit être effectuée sur les limites des deux municipalités;

ATTENDU qu'une autorisation du ministère de l'Environnement doit être obtenue par la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les insecticides biologiques qui seront appliqués ne présentent aucun risque pour la nappe phréatique car l'insecticide ne pénètre pas dans le sol;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER le traitement de surface avec insecticide sur les portions de territoires démontrés au plan en annexe.

Adopté

93-189 Coupe et entretien des pelouses

ATTENDU que l'entretien et la coupe des pelouses des terrains de jeux est donné à contrat;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à 3 entrepreneurs;

ATTENDU que les 3 soumissions sont conformes à l'appel d'offres;

ATTENDU que l'entreprise L'Horizon Vert enr. de Ste-Marthe-du-Cap s'est avéré le plus bas soumissionnaire;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat d'entretien et de coupe des pelouses selon le devis à L'Horizon Vert enr. pour le somme de $9,315.00 comprenant toutes taxes, frais et/ou charges pouvant être appliqués.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-190 Délégation à l'assemblée générale annuelle du Conseil des loisirs de la Mauricie

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale annuelle du Conseil des loisirs de la Mauricie, le 19 mai 1993;

ATTENDU que nous nous devons de faire valoir notre point de vue dans la perspective régionale du développement du loisir;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE DÉLÉGUER Madame Carole Chevalier Dumas, responsable des services à la communauté et Monsieur Roger Jean, conseiller municipal, à ladite assemblée;

2- DE DÉFRAYER notre cotisation annuelle au montant de $200.00, prévue au budget 1993 au code 02-702-90-999.

Adopté

93-191 Groupe Scout Ste-Madeleine - Ste-Marthe

ATTENDU la demande d'aide financière reçue du groupe Scout Ste-Madeleine - Ste-Marthe;

ATTENDU que cet organisme regroupe majoritairement des enfants de notre municipalité;

ATTENDU que cette activité est des plus importante pour nos jeunes;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ATTRIBUER un montant de $400.00 au groupe Scout Ste-Madeleine - Ste-Marthe, comme aide financière afin de contribuer à l'organisation de leur jamboré qui aura lieu en mai prochain, ce montant étant puisé au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

Achat de fournitures de bureau

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

93-192 Achat d'équipements pour les terrains de jeux

ATTENDU le retour des activités de terrains de jeux en juin prochain;

ATTENDU qu'un minimum d'équipements, tels que jeux de volley-ball, basket-ball, devront être acquis afin de bien divertir les participants;

ATTENDU les soumissions demandées à 6 fournisseurs;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos équipements de terrains de jeux chez Clôtures Cambrek inc, Cordonnerie Plante & Sports et Atelier Go-Elan inc. pour un coût de $1,773.44 toutes taxes incluses, tel que prévu au budget 1993.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-193 Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que la municipalité possède des rues non pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATENDU qu'il faudrait une quantité de 126,000 litres pour entretenir les rues;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à 2 entrepreneurs;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Les produits chimiques Calclo ltée, une quantité de 126,000 litres d'abat-poussière au prix de $0.217 le litre pour un montant total de $23,897.81 taxes incluses.

Adopté

93-194 Félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas

ATTENDU la 8e édition du concours "Femme de l'année" qui s'est déroulé au Nouveau Carrefour Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU que Madame Carole Chevalier Dumas était en nomination pour ce titre;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas qui s'est méritée les grands honneurs à ce concours en remportant le titre de "Femme de l'année".

Adopté

93-195 Avis de motion - Règlement numéro 314

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captages d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal.

Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 1993 - Règlement numéro 312

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Fernand Veillette, responsable du registre tenu le 20 avril 1993 en vue de l'approbation du règlement numéro 312 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 3,930.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 409.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 312 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce 20 avril 1993.

Fernand Veillette
Responsable du régistre

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 avril 1993 - Règlement numéro 313

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Fernand Veillette, responsable du régistre tenu le 20 avril 1993 en vue de l'approbation du règlement numéro 313 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 3,930.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 409.

QUE le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement numéro 313 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, ce 20 avril 1993.

Fernand Veillette
Responsable du régistre

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-179 à 93-181, 93-183, 93-186, 93-189 à 93-193.

Fernand Veillette
Pour le Secrétaire-trésorier

93-196 Levée de l'assemblée

A 9:00heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT ..... MAIRE. Christiane Isabelle ..... SEC.-TRES ADJOINTE

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 mai 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 10 mai 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire suppléant : Normand Monaghan

Monsieur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

93-197 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 23.1.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 MAI 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Avis de motion

8.1- Règlement numéro 315

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

8.2- Règlement numéro 316

8.3- Règlement numéro 317

8.4- Règlement numéro 318

9- Adoption du règlement numéro 314 - Pour adopter un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal

10- Règlement numéro 196 - Refinancement de l'emprunt

11- Règlements numéro 231, 232, 234 et 270 - Paiement à l'entrepreneur (Travaux Route 138)

12- Modification no. 1 au budget 1993

13- Accueil aux nouveaux résidents

14- Dénomination de rue - Secteur des Prairies

15- Achat d'un camion léger avec benne basculante

16- Achat de pierre concassée pour l'année 1993

17- Achat d'engrais et de semence à gazon

18- Pose d'une haie de cèdres à l'entrée du Parc Industriel

19- Fourniture et installation de poteaux pour luminaires de rues

20- Travaux d'aménagement - Secteur Norbert (rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin)

21- Opération cadastrale - Lot 584-13

22- Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1993

23- VARIA

23.1- Embauche d'un directeur ou d'une directrice des services administratifs

24- PAROLE À LA SALLE

25- Levée de l'assemblée

Adopté

93-198 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 avril 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-199

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 avril 1993.

Adopté

93-200

Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

7836	Richard Dufresne	67.00
7837	Entretien M.C. enr.	1152.00
7838	Hydro-Québec	1200.90
7839	Municipalité de Ste-Marthe	4338.88
7840	Micheline Courteau	22.50
7841	Société Canadienne du Cancer	100.00
7842	Trust Général du Canada	2251.02
7843	S.C.F.P.	133.79
7844	Comm. adm. des régimes de retraite	474.69
7845	Maitrise de Cap-de-la-Madeleine	500.00
7846	Hydro-Québec	3789.22
7847	Commission municipale du Québec	11796.42
7848	Hydro-Québec	951.45
7849	Hydro-Québec	211.44
7850	Jacques Larivière	180.00
7851	Suites Laviolette	111.28
7852	Municipalité de Ste-Marthe	4278.12
7853	Hydro-Québec	317.16
7854	Le Curateur public du Québec	130.00
7855	Municipalité de Ste-Marthe	59.65
7856	Bell Cellulaire	34.61
7857	Hydro-Québec	5477.00
7858	Bell Canada	46.77
7859	Solange Dauphinais	150.00
7860	Municipalité de Ste-Marthe	493050.00
7861	Municipalité de Ste-Marthe	160250.00
7862	Ministre des finances	55.00
7863	Bell Canada	39.34
7864	L. Mineau	50.00
7865	D. Toupin	50.00
7866	L. Toupin	50.00
7867	F. Courteau	50.00
7868	C. Hayes	50.00
7869	L. Brière	50.00
7870	D. Tellier	50.00
7871	Jules Milette inc.	7100.78
7872	Gaston Girard	12165.69
7873	Entretien M.C. enr.	1152.00
7874	Micheline Courteau	72.50
7875	Municipalité de Ste-Marthe	6830.20
7876	France Dussault	25.00
7877	CLM	200.00
7878	Groupe Scout Ste-Madeleine	400.00
7879	Bell Canada	971.34
7880	Hydro-Québec	65.13
7881	Fernand Veillette	101.29
7882	Richard Dufresne	117.00
7883	Frédéric Prescott	247.49
7884	Levesque, Beaubien inc.	7063.25
7885	René Cossette	550.00
7886	Municipalité de Ste-Marthe	4118.05
	TOTAL:	732697.96

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Comptes à payer au 30 avril 1993

7887	Atelier d'usinage Gomex inc.	138.32
7888	Asphalte Continental	232.97
7889	Buromax inc.	33.45
7890	Belitec inc.	35.29
7891	Centre des Roses enr.	50.85
7892	Cie Canadienne de service de linge inc.	44.51
7893	Charbonnerie Champlain ltée	635.97
7894	Copie Trois-Rivières inc.	137.52
7895	Dynabec ltée	3567.59
7896	Electricité A.C.A. inc.	278.20
7897	Excavation Girard & Simard inc.	650.98
7898	Fleuriste 4 saisons enr.	80.90
7899	Gravier Mont-Carmel inc.	616.83
7900	Hymec inc.	110.15
7901	Imprimerie Vallières inc.	795.05
7902	Launier ltée	158.89
7903	L'Hebdo Journal	550.85
7904	Les Publications CCH/FM ltée	5.00
7905	Les Caisses enregistreuses Dijitec	934.75
7906	Matériaux les Rives inc.	37.26
7907	Morin & Frères inc.	56.73
7908	MRC De Francheville	1867.52
7909	McKerlie-Millen (Québec) inc.	85.26
7910	Pluritec Laboratoire ltée	55.64
7911	P.A. Thieault ltée	4.16
7912	Pélissier réfrigération	260.39
7913	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	377.38
7914	Publicité Gilles enr.	261.16
7915	Quévis inc.	57.63
7916	Robert Delisle inc.	186.20
7917	R.J.Levesque & fils ltée	115.56
7918	R.T. Spécialités	28.89
7919	Sécurité Plus	73.99
7920	St-Maurice Oxygen ltée	40.06
7921	Shell Canada ltée	31.14
7922	Simard Beaudry inc	231.49
7923	Ultrapage/Motorola ltée	135.90
7924	Ville de Cap-de-la-Madeleine	5144.82
7925	Westburne Québec	7112.19
7926	Produits chimiques Sany inc.	812.06
	TOTAL:	26033.50

Adopté

93-201 Avis de motion - Règlement numéro 315

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à des travaux d'amélioration de la structure de rues, du drainage ainsi que la pose de pavage sur les rues Désiré et Raymonde.

Adopté

93-202 Avis de motion - Règlement numéro 316

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue Girard.

Adopté

Livre des délibérations F.M. - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-203

Avis de motion - Règlement numéro 317

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant des travaux d'asphaltage sur la rue Clément.

Adopté

93-204

Avis de motion - Règlement numéro 318

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage des rues des Cormiers et des Ruisseaux.

Adopté

93-205

Adoption du règlement numéro 314 - Pour adopter un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 314.

Adopté

Règlement numéro 196 - Refinancement de l'emprunt

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

93-206

Règlements numéros 231, 232, 234 et 270 - Paiement à l'entrepreneur (Travaux Route 138)

ATTENDU le décompte progressif numéro 8 au montant de $39,855.18 préparé par la SQAE pour la compagnie Panpierre inc. pour des travaux exécutés ainsi que la retenue finale de 2.5% sur le contrat d'exécution des travaux, tels que décrit en annexe "A";

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministère des Affaires Municipales en date du 22 janvier 1990, 24 janvier 1990, 13 septembre 1989 et 25 mars 1991;

ATTENDU les avis de transport de créances reçus de la Compagnie de Cautionnement Alta et de Samson, Bélair/Deloitte & Touche, mandataire de la Banque Nationale de Paris;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER la somme de $39,855.18 conjointement à la firme Panpierre inc., Samson, Bélair/Deloitte & Touche et la Compagnie de Cautionnement Alta pour les travaux exécutés sur la Route 138, ainsi que pour la remise de la retenue finale.

Adopté

Modification no. 1 au budget 1993

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-207

Accueil aux nouveaux résidents

ATTENDU l'importance pour notre Municipalité de bien accueillir nos nouveaux résidents;

ATTENDU le volet commercial et industriel, vital pour notre économie;

ATTENDU le projet présenté par les services à la communauté;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE COMMANDER une annonce 4' X 8' identifiée à nos nouveaux investisseurs, des Enseignes Professionnelles inc. au coût de $570.87 taxes incluses;

2- D'OFFRIR à nos nouveaux résidents des plantes vertes au coût de $5.00/l'unité taxes incluses, du Centre des Roses, le tout étant puisé au code 02-190-02-340.

Adopté

93-208

Dénomination de rue - Secteur des Prairies

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de nommer une nouvelle rue qui est située dans le secteur des Prairies sur le lot 584;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la rue portant le numéro de cadastre 584-14 soit désignée sous le nom de rue "DUBÉ".

Adopté

93-209

Achat d'un camion léger avec benne basculante

ATTENDU que l'achat d'un camion léger avec benne basculante est rendu nécessaire pour l'utilisation du service de la voirie;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à quatre concessionnaires et qu'un seul d'entre eux a fait parvenir une soumission;

ATTENDU que Mich-O-Tomobile propose un camion léger 6 roues, de la couleur exigée par la Municipalité et conforme aux normes du devis, pour le montant de $26,325.72 taxes incluses;

ATTENDU que le délai de livraison est d'environ douze semaines;

ATTENDU que tous les véhicules sont requis en période estivale dû aux nombres d'employés sur des projets;

ATTENDU que la Municipalité fera un emprunt au fonds de roulement de $26,325.72 pour financer l'achat du camion, remboursable en 5 versements de $5,265.00;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER un camion tel que décrit dans l'appel d'offre du concessionnaire Mich-O-Tomobile, soit le seul soumissionnaire, pour le prix de $26,325.72 comprenant toutes taxes.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-210

Achat de pierre concassée pour l'année 1993

ATTENDU que du calcium liquide doit être épandu sur les rues non pavées pour éliminer la poussière;

ATTENDU que l'ajout de pierre concassée est nécessaire à certains endroits et doit être étendue avant l'épandage de calcium;

ATTENDU que l'achat de pierre sera aussi nécessaire pour l'entretien de la voirie et autres infrastructures au cours de l'année 1993;

ATTENDU que Pagé Construction inc. est la seule carrière locale qui peut fournir la pierre concassée;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au poste budgétaire "Voirie biens non durable" 02-320-00-620;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACHETER de Pagé Construction inc. une quantité de 1500 tonnes de pierre concassée au prix de $6.42 la tonne métrique taxes incluses.

Adopté

93-211

Achat d'engrais et de semence à gazon

ATTENDU l'entretien à faire à nos espaces verts et terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat d'engrais chimique et de semence à gazon;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au poste budgétaire "Loisirs et culture" 02-701-999;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER de Centre Horticole du Cap inc., une quantité de 66 kilos de semence à gazon et 2800 kilos d'engrais chimique pour le prix de $1,565.86 toutes taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

93-212

Pose d'une haie de cèdres à l'entrée du Parc Industriel

ATTENDU qu'il y a lieu d'améliorer l'esthétique dans la zone tampon séparant les résidences et le Parc Industriel, sur une longueur de 214 pieds;

ATTENDU que la pose d'une haie de cèdres cultivés contribuerait à rehausser l'apparence des lieux;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois soumissionnaires, soit: Pépinière Cormier & Fils enr, Centre Horticole du Cap inc. et Pépinière 55 inc.;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offre, soit le Centre Horticole du Cap inc.;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au poste budgétaire "Autres" 02-900-00-710, Achat d'actifs immobilisés;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE CONFIER au Centre Horticole du Cap inc., la plantation et la fourniture de cèdres cultivés et engrais, sur une longueur de 214 pieds linéaires, suivant le devis technique de l'appel d'offre joint en annexe "A" et ce pour le prix de $1,735.05 taxes incluses.

Adopté

93-213 Fourniture et installation de poteaux pour luminaires de rues

ATTENDU la nécessité d'installer des poteaux pour luminaires de rues en l'absence de poteaux d'Hydro-Québec;

ATTENDU les prix demandés à deux (2) fournisseurs pour la fourniture et l'installation de poteaux de 30 pieds de hauteur traités verts;

ATTENDU la pose de trois (3) luminaires sur la 14e rue;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au poste budgétaire 02-340-00-999;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE RETENIR les services de la firme Télécon pour tout nouveau luminaire au cours de l'année 1993, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de $345.00 plus taxes.

Adopté

93-214 Travaux d'aménagement - Secteur Norbert (rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin

ATTENDU les travaux d'engazonnement nécessaires entre le pavage et les terrains privés sur les rues Hayes, Ward, Gignac et Normandin dans le Secteur Norbert;

ATTENDU les prix demandés à trois entrepreneurs, soit: Centre Horticole du Cap inc., Pépinière Cormier et Mario Bouchard, paysagiste;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au poste budgétaire "Voirie - entretien et réparation" 02-320-00-521;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat à Mario Bouchard, paysagiste, au montant de $3,170.91, taxes incluses, selon l'option A, étant le plus bas soumissionnaire.

Adopté

93-215 Opération cadastrale - Lot 584-13

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 avril 1993 concernant le lot 584-13 propriété de Le Domaine Vert enr.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 10961 étant la subdivision 584-13.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-216

Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1993

ATTENDU la nécessité d'économiser l'eau;

ATTENDU le besoin de déterminer des heures pour l'arrosage des pelouses et jardins pour l'année 1993;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE PERMETTRE l'arrosage entre 20 h 00 et 21 h 00 pour l'année 1993. Les propriétaires dont les numéros civiques sont pairs pourront arroser les jours pairs du calendrier et ceux dont les numéros civiques sont impairs pourront le faire les jours impairs du calendrier;

2- D'INTERDIRE le nettoyage des entrées d'auto, patio, trottoir, avec l'eau de la Municipalité en tout temps.

Adopté

93-217

Embauche d'un directeur ou d'une directrice des services administratifs

ATTENDU les responsabilités supplémentaires qui sont présentement dévolues aux municipalités;

ATTENDU que ces nouvelles charges ont un impact important au niveau des tâches administratives;

ATTENDU qu'il importe de fournir un soutien administratif au secrétaire-trésorier pour favoriser le bon fonctionnement de notre organisation;

ATTENDU que la personne à sélectionner doit idéalement posséder une connaissance approfondie de notre organisation ainsi qu'une formation professionnelle en comptabilité;

ATTENDU que Madame Line Veillette, c.a. agit à titre de chargé de dossier dans la vérification des livres de la municipalité depuis plusieurs années;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE MODIFIER la structure organisationnelle de la municipalité selon l'organigramme apparaissant en annexe à la présente;

2- DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Line Veillette à titre de directrice des Services administratifs de la municipalité;

3- DE MANDATER MM. Frédéric Prescott, maire et Richard Dufresne, conseiller pour négocier les conditions de travail de Madame Veillette.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-200, 93-205, 93-206, 93-207, 93-209 à 93-212

Léonard Veillette
Pour le secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

93-218
Levée de l'assemblée

A 9:55 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Normand Monaghan
NORMAND MONAGHAN
MAIRE SUPPLÉANT

Christiane Isabelle
CHRISTIANE ISABELLE
SEC.-TRÉSORIERE ADJOINTE

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 25 mai 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 25 mai 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

93-219 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 1.1 et retiré le point 9.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 mai 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

1.1- Nomination d'un président d'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le président d'assemblée sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Adoption des règlements

7.1- Numéro 315 - Relatif à des travaux d'amélioration de la structure des rues, du drainage ainsi que la pose de pavage sur les rues Désiré et Raymonde

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

7.2- Numéro 316 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue Girard

7.3- Numéro 317 - Concernant des travaux d'asphaltage sur la rue Clément

7.4- Numéro 318 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage des rues des Cormiers et des Ruisseaux

8- Règlement numéro 196

8.1- Prolongation du terme original de l'emprunt - Règlement numéro 196

8.2- Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus long que le terme prévu dans le règlement numéro 196

8.3- Emprunt par billets - Règlement numéro 196

9- Renouvellement de la marge de crédit

10- Changement de nom pour notre municipalité

11- Approbation des travaux de captage des eaux de résurgence, d'étanchéisation de l'aire d'enfouissement et de pompage et de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain

12- Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1993-1994

13- Adjudication - Enlèvement et transport des ordures ménagères

14- Engagement d'une firme de consultants pour des travaux d'égout sanitaire sur les 50 et 51e rue

15- Engagement d'un entrepreneur - Travaux de voirie et asphaltage des rues Clément, des Cormiers et des Ruisseaux, Girard, Désiré et Raymonde

16- Travaux de lignage de rues

17- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

18- Demande de dérogation mineure - Claude Boulanger et Nathalie Thiffeault

19- Nettoyage de la branche numéro 2 du cours d'eau Montplaisir

20- Opération cadastrale - Lots 584-13 à 584-25

21- Dénomination de rue - Secteur des Prairies

22- Achat de fourniture de bureau

23- Achat de produits d'entretien ménager

24- Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux

25- Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

26- Incorporation de quatre organismes municipaux

27- VARIA

27.1- Opération cadastrale - rue Girard

27.2- Acquisition de la rue Girard

28- PAROLE À LA SALLE

29- Levée de l'assemblée

Adopté

93-220 Nomination d'un président d'assemblée

Proposé par Laurent Pontbriant, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne président d'assemblée.

Adopté

93-221 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 mai 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Adopté

93-222 Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 mai 1993.

Adopté

Adoption du règlement numéro 315 - Relatif à des travaux d'amélioration de la structure des rues, du drainage ainsi que la pose de pavage sur les rues Désiré et Raymonde

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Adoption du règlement numéro 316 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue Girard

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Adoption du règlement numéro 317 - Concernant des travaux d'asphaltage sur la rue Clément

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Adoption du règlement numéro 318 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage des rues des Cormiers et des Ruisseaux

Ce point est reporté à une session ultérieure.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-223

Prolongation du terme original de l'emprunt - Règlement numéro 196

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine avait, le 25 avril 1993, un montant de $160,250.00 à renouveler sur un emprunt original de $177,550.00, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 196;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant total de $35,328.00 a été payé à même le budget, laissant ainsi un solde net à renouveler de $124,922.00;

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine emprunte les $124,922.00 par billets, en renouvellement d'un emprunt par billets, pour un terme additionnel de 1 mois et 13 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Adopté

93-224

Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 196

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de $124,922.00 en vertu du règlement d'emprunt numéro 196;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

3- QUE les billets seront datés du 9 juin 1993;

4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- $ 4,822.00
2- $ 5,100.00
3- $ 5,500.00
4- $ 5,900.00
5- $ 6,400.00

5- $97,200.00 (à renouveler);

6- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans à compter du 9 juin 1993, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 196; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

93-225 <u>Emprunt par billets - Règlement numéro 196</u>

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faire par La Caisse Populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de $124,922.00 par billets en vertu du règlement numéro 196, au prix de $100.00, et échéant en série 5 ans comme suit:

$ 4,822.00	7.8%	9 juin 1994
$ 5,100.00	7.8%	9 juin 1995
$ 5,500.00	7.8%	9 juin 1996
$ 5,900.00	7.8%	9 juin 1997
$103,600.00	7.8%	9 juin 1998

2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

<u>Renouvellement de la marge de crédit</u>

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

93-226 <u>Changement de nom pour notre municipalité</u>

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre 0-9) demander au ministre des Affaires municipales de changes son nom;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Sainte-Marthe du Cap de la Magdeleine juge qu'il serait opportun de modifier le nom de la municipalité pour les motifs suivants: cette appellation ne répond plus vraiment à notre vécu quotidien et cette appellation trop longue n'est pratiquement jamais utilisée dans son ensemble;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales de changer son nom pour le suivant: Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

2- DE RESCINDER la résolution 93-159.

Adopté

93-227

Approbation des travaux de captage des eaux de résurgence, d'étanchéisation de l'aire d'enfouissement et de pompage et de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement sanitaire de champlain

ATTENDU que la Municipalité de Champlain, à titre de mandataire, doit exécuter des travaux de modifications à l'aménagement du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain;

ATTENDU que lesdits travaux, évalués à $4,130,000.00 comprennent le captage des eaux de résurgence, l'étanchéisation de l'aire d'enfouissement et le traitement des eaux de lixiviation;

ATTENDU que le comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain a pris connaissance et approuvé les travaux proposés par Pluritec ltée;

ATTENDU que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le Ministre des Affaires Municipales, le 31 août 1981 prévoit que: "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine approuve les travaux de captage des eaux de résurgence, d'étanchéisation de l'aire d'enfouissement et de pompage et de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain;

2- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt numéro 93-04 adopté par la Municipalité de Champlain pour un montant maximum de $4,130,000.00 pour une période de vingt (20) ans, afin de financer les travaux ci-haut mentionnés, le tout, conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale approuvée par le Ministre des Affaires Municipales du Québec, le 31 août 1981 et le Ministre de l'Environnement du Québec, le 2 novembre 1981.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-228 Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1993-1994

ATTENDU que quatre firmes furent invitées à soumissionner, soit: Assurance Grégoire, Bégin et Associés inc., J.B. Lanouette inc., Réginald Dubois courtier d'assurances générales inc. et Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc.;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1993;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit: Ferron, Tousignant, Pagé et Associés inc. au montant de $14,062.00 taxes incluses;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat d'assurance à la firme Ferron, Tousignant, Pagé et Associés inc., soit le seul soumissionnaire, pour la période du 8 juin 1993 au 8 juin 1994 au montant de $14,062.00 taxes incluses.

Adopté

93-229 Adjudication - Enlèvement et transport des ordures ménagères

ATTENDU les dispositions de l'article 14.1 du Code Municipal, relatives aux engagements de son crédit sur une période excédant trois ans;

ATTENDU qu'un appel d'offres pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères pour des périodes de un an , trois ans et cinq ans à compter du 20 juin 1993 a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code Municipal;

ATTENDU les prix soumis par deux entrepreneurs, soit:

Jules Milette inc.	1 an	$ 76834.32
	3 ans	$261598.37
	5 ans	$458415.47
Gestion des rebuts D.M.P. inc. (WMI Mauricie Bois-Francs)	1 an	$103678.12
	3 ans	$317297.75
	5 ans	$524654.14

ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes aux devis de l'appel d'offres;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER le contrat d'enlèvement et de transport des ordures ménagères à la firme Jules Milette inc. pour une période de cinq ans pour le prix de $458415.47 comprenant les taxes fédérales et provinciales et ce suivant le meilleur prix soumis.

2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier par intérim à signer les documents relatifs à l'entente, conditionnellement à son approbation par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-230

Engagement d'une firme de consultants pour des travaux d'égout sanitaire sur les 50 et 51e rue

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 311 adopté le 22 février 1993 en vertu de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATTENDU qu'il est nécessaire d'engager une firme d'ingénieurs conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que pour faire la surveillance des travaux pour la construction d'un égout sanitaire sur les 50e et 51 rue, secteur St-Malo Est;

ATTENDU que la firme de consultants Le Consortium Pluritec ltée et V.F.P. inc. a été mandaté pour réaliser les études préliminaires et préparer les plans et devis concernant les travaux d'interception et de traitement des eaux usées pour ce secteur;

ATTENDU qu'il y aurait avantage pour la municipalité d'utiliser les services du même consultant pour ce projet, compte tenu que la conduite du réseau de collecte et la conduite de refoulement seront mise en place dans la même tranchée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCORDER à la firme de consultants Le Consortium Pluritec ltée et V.F.P. inc. le mandat de faire les plans et devis pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire avec branchements de services pour chacun des lots ainsi que pour la remise en état des rues suite aux travaux, ce suivant le tarif en vigueur pour ce service professionnel et conditionnellement à l'approbation des travaux par le ministère de l'Environnement.

Adopté

Engagement d'un entrepreneur - Travaux de voirie et asphaltage des rues Clément, des Cormiers et des Ruisseaux, Girard, Désiré et Raymonde

Ce point est reporté à une session ultérieure.

93-231

Travaux de lignage de rues

ATTENDU que la rue Courteau, le rang St-Malo, la route Red Mill Sud, la cinquième rue et une partie de la deuxième avenue doivent être lignées pour des raisons de sécurité;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au poste budgétaire Voirie - entretien et réparation 02-320-00-521;

ATTENDU que des prix ont été demandés à quatre entrepreneurs spécialisés, soit: Lignco inc., Linges sur Pavé enr., Lignes sur pavage Les deux Rives et Traçage industriel Y.D. inc.;

ATTENDU que trois firmes ont répondu à l'appel d'offres et qu'ils ont été jugés conformes;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Lignco inc. pour un montant de $3,936.83 taxes incluses;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Frédéric Prescott, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCORDER à la firme Lignco inc. les travaux de lignage de rues, tels que décrits dans le document d'appel d'offres et ce pour le prix de $3,936.83 comprenant les taxes fédérales et provinciales.

Adopté

93-232 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-05 tenue le 19 mai 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-233 Demande de dérogation mineure - Claude Boulanger et Nathalie Thiffeault

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure no. DM-4 soumise par Monsieur Claude Boulanger et Madame Nathalie Thiffeault concernant un empiètement à l'intérieur de la marge de recul avant pour la propriété située au 220, 10e rue;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

ATTENDU que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Proposé par Frédéric Prescott, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la demande de dérogation mineure no. DM-4 soit acceptée.

Adopté

93-234 Nettoyage de la branche numéro 2 du cours d'eau Montplaisir

ATTENDU la demande de Monsieur Yves Montplaisir, intéressé dans les travaux d'aménagement de la branche numéro 2 du cours d'eau Montplaisir;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'APPUYER Monsieur Yves Montplaisir dans sa demande auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour le nettoyage de la branche numéro 2 du cours d'eau Montplaisir;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- DE DEMANDER au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger, à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, de l'exécution des travaux de drainage de la branche numéro 2 du cours d'eau Montplaisir.

Adopté

93-235 Opération cadastrale - Lots 584-13 à 584-25

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 avril 1993 concernant les lots 584-13 à 584-25 propriété de Le Domaine Vert enr.;

ATTENDU les modifications apportées par l'arpenteur-géomètre aux numéros de lots du plan originalement soumis;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER le plan numéro 10961 étant la subdivision 584-13 à 584-25.

2- DE RESCINDER la résolution 93-215.

Adopté

93-236 Dénomination de rue - Secteur des Prairies

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de nommer une nouvelle rue qui est située dans le secteur des Prairies sur le lot 584-25;

ATTENDU les modifications apportées par l'arpenteur-géomètre aux numéros de lots du plan originalement soumis;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE la rue portant le numéro de cadastre 584-25 soit désignée sous le nom de rue "DUBÉ".

2- DE RESCINDER la résolution 93-208.

Adopté

93-237 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, au coût approximatif de $626.34 taxes incluses.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-238

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de $535.84, taxes incluses, aux codes: 02-190-01-699 hôtel municipal, 02-701-21-999 salle Félix-Leclerc et 02-701-24-999 chalets de loisirs.

Adopté

93-239

Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 28 juin prochain;

ATTENDU les entrevues de sélection qui ont été réalisées il y a quelques jours et qui ont permis de retenir 10 candidatures;

ATTENDU que toutes ces personnes doivent être embauchées pour une période de 6 semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Frédéric Prescott et résolu unanimement:

1- D'EMBAUCHER les 10 animatrices qui ont été retenues par le comité de sélection, le tout entrainant des déboursés salariaux approximatifs de $7,000.00 prévu au code 02-701-50-111;

2- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel additionnel si le nombre d'inscriptions le nécessite.

Adopté

93-240

Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe a produit un rapport financier préliminaire pour la saison 1993;

ATTENDU qu'un rapport final sera produit en fin de saison;

ATTENDU que le tout a été présenté à la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de $12,000.00 auront été encourues pendant l'année financière;

ATTENDU que ladite ligue n'est pas incorporée;

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe inc. accepte d'encaisser ce versement et de le rembourser au Baseball mineur Ste-Marthe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de $3,300.00 à titre de subvention au Club Optimiste Ste-Marthe inc. pour remboursement à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe, le tout étant puisé au code 02-701-55-999.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-241

Incorporation de cinq organismes municipaux

ATTENDU que des organismes de notre Municipalité bénéficient de subvention annuelle;

ATTENDU que pour leur verser ces sommes, un organisme sans but lucratif se doit d'être incorporé;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'INCORPORER les organismes suivants: Hockey mineur Ste-Marthe, Baseball mineur Ste-Marthe, Association Soccer Ste-Marthe et l'Ami du Livre, Hygiène du milieu;

2- DE DÉFRAYER les coûts de $500.00 pour constituer ces corporations, le tout étant puisé au code 02-702-90-999.

Adopté

Opération cadastrale - rue Girard

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Acquisition de la rue Girard

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Travaux de pavage - Chemin de détour Parc industriel

Ce point est reporté à une session ultérieure.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-228 à 93-231 et 93-237 à 93-241

Pour le secrétaire-trésorier

93-242 Levée de l'assemblée

A 7:50 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

RICHARD DUFRESNE
PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CHRISTIANE ISABELLE
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Samedi le 5 juin 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce samedi 5 juin 1993 à 11:00 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Tous les membres du Conseil étant présents, ils renoncent à l'avis de convocation et aux formalités prescrites pour la convocation de cette session spéciale.

Madame Danielle Gélinas Dumont agit comme secrétaire de l'assemblée.

93-243 Convention collective de travail 1993-1995

ATTENDU le texte de la convention collective de travail 1993-1995 ainsi que la lettre d'entente apportant les amendements à la convention collective échue le 31 décembre 1992;

ATTENDU la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique concernant deux dossiers en suspens à la date de la signature de la convention collective;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER le texte de la convention collective de travail 1993-1995, le contenu de la lettre d'entente relative aux amendements à la convention collective échue le 31 décembre 1992 et la lettre relative aux deux dossiers en suspens;

2- DE MANDATER MM. Frédéric Prescott, maire, Richard Dufresne, conseiller et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer ces documents pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

DANIELLE GÉLINAS DUMONT
SEC. DE L'ASSEMBLÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Lundi le 14 juin 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 juin 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-244

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 14.4 à 14.8 inclusivement.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer

9- Cours de formation - Dynabec

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Appui à la Marina de Trois-Rivières Inc.

11- Félicitations au Père Joseph Massé, o.m.i.

12- Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1993

13- Opérations cadastrales

13.1- Lot 96-221

13.2- Lot 527-43-1

14- VARIA

14.1- Achat de fournitures de bureau

14.2- Eclairage public rue St-Maurice

14.3- Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

14.4- Adoption du règlement numéro 315 - Relatif à des travaux d'amélioration de la structure des rues, du drainage ainsi que la pose de pavage sur les rues Désiré et Raymonde

14.5- Adoption du règlement numéro 317 - Concernant des travaux d'asphaltage sur la rue Clément

14.6- Adoption du règlement numéro 318 - Concernant des travaux d'aménagement du drainage et du pavage des rues des Cormiers et des Ruisseaux

14.7- Travaux de pavage - Chemin de détour Parc Industriel

14.8- Engagement d'un entrepreneur - Travaux de voirie et asphaltage des rues Clément, des Cormiers et des Ruisseaux, Désiré et Raymonde

15- PAROLE À LA SALLE

16- Levée de l'assemblée

Adopté

93-245 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 25 mai et du 5 juin 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-246 Correspondance

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mai 1993.

Adopté

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-247

Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

7927	Hydro-Québec	2164.73
7928	Entretien M.C. enr.	1152.00
7929	Micheline Courteau	25.00
7930	Hydro-Québec	95.59
7931	Frères de St-Gabriel	300.00
7932	Inter-Marché Notre-Dame	469.51
7933	Ministre du Revenu	12.68
7934	Le Domaine inc.	1051.60
7935	Municipalité de Ste-Marthe	4129.16
7936	Comm. adm. des régimes de retraites	474.69
7937	S.C.F.P.	278.76
7938	Trust Général du Canada	2579.84
7939	Jules Milette inc.	7100.78
7940	Bell Canada	41.92
7941	Hydro-Québec	4772.14
7942	Municipalité de Ste-Marthe	60.40
7943	Stéphane Dubé	107.30
7944	Alexandre Simard	1.28
7945	Municipalité de Ste-Marthe	5238.18
7946	Maryse Lafontaine	27.58
7947	Bell Cellulaire	90.08
7948	Hydro-Québec	43.12
7949	MRC De Francheville	17883.02
7950	Entretien M.C. enr.	1152.00
7951	Municipalité de Ste-Marthe	9389.86
7952	Frédéric Prescott	531.53
7953	Club Optimiste du Cap	135.00
7954	Club Optimiste Ste-Marthe	3300.00
7955	Micheline Courteau	82.50
7956	Bell Canada	39.34
7957	Hydro-Québec	7684.73
7958	Municipalité de Ste-Marthe	4287.74
7959	Trust Pret et Revenu	18678.70
7960	Bell Canada	978.43
7961	Hydro-Québec	432.55
7962	Municipalité de Ste-Marthe	71.16
7963	Entretien M.C. enr.	1152.00
7964	Receveur Général du Canada	595.13
7965	Trust Général du Canada	3361.86
7966	S.C.F.P.	203.49
7967	Receveur Général du Canada	6238.51
7968	Ministre du Revenu	8386.78
7969	Comm. adm. des régimes de retraites	474.69
7970	Chambre de Commerce du Cap	309.33
7971	Municipalité de Ste-Marthe	5942.55
	TOTAL:	121527.24

Comptes à payer au 31 mai 1993

7972	Signalisation ACME (Québec) inc.	719.72
7973	Atelier Go-Elan	658.69
7974	Belitec inc.	259.87
7975	Centre de décoration Paré inc.	99.38
7976	Centre des Roses enr.	112.67
7977	Cie Canadienne service de linge inc.	41.04
7978	Centre Horticole du Cap inc.	1587.46
7979	Clôtures Cambrek inc.	355.46
7980	Charbonnerie Champlain ltée	457.10
7981	Cordonneries Plante	647.13
7982	Construction S.R.B.	381.39
7983	C.T.A. de Fran-che-mont	2227.50

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7984	Comptables agréés du Québec	712.20
7985	Continental Canada	500.00
7986	Dessureault, Lemire, Desaulniers, c.a.	13326.90
7987	Dynabec ltée	4128.49
7988	Décoralium	316.69
7989	Duplessis & Laferté	226.92
7990	Electricité A.C.A. inc.	547.84
7991	Excavation Girard & Simard inc.	2929.45
7992	Fleuriste 4 saisons enr.	46.22
7993	Formules d'affaires CCL	156.01
7994	Gravier Mont-Carmel inc.	109.39
7995	Eloi Guillemette	62.40
7996	Giroux, Ward & Germain	497.30
7997	Jean Vaugeois, camionneur	676.03
7998	La cie de construction Dollard ltée	2220.03
7999	L'Hebdo Journal	275.43
8000	Le Nouvelliste	255.94
8001	Lamothe & Ayotte	94.59
8002	Les Cafés Populaires Henri enr.	42.53
8003	Les enseignes professionnelles	570.87
8004	Les Promotions C.P. inc.	43.91
8005	Morin & Frères inc.	57.89
8006	MRC De Francheville	38634.93
8007	Major Mini Moteur enr.	72.80
8008	McKerlie-Millen (Québec) inc.	232.61
8009	Mich-O-Tomobile	79.32
8010	Nove Environnement inc.	617.76
8011	Pitney-Bowes	39.74
8012	Pluritec Laboratoire ltée	89.02
8013	Produits chimiques Calclo ltée	20822.02
8014	P.A. Thibeault ltée	47.67
8015	Pneus Belisle inc.	33.38
8016	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	407.07
8017	Pitney Bowes Leasing	140.54
8018	Quévis inc.	97.07
8019	Remise 2000 enr.	87.46
8020	Soc. Canadienne des Postes	155.80
8021	Soc. Qué. Assainissement des eaux	450.24
8022	Sécurité Plus	82.39
8023	St-Maurice Oxygen ltée	9.07
8024	Shell Canada ltée	89.49
8025	Serrurier du Cap inc.	71.02
8026	Simard Beaudry inc.	8861.67
8027	Sonorisation 31 inc.	112.35
8028	Tremblay, Bois, Mignault	2667.63
8029	Transport Thibault inc.	89.33
8030	Ville du Cap	110942.91
8031	Westburne Québec	1551.01
8032	Xerox Canada inc.	3520.66
8033	Comité d'accueil aux Néo-Canadiens	60.00
8034	Ministre des Finances	148295.00
8035	Produits chimiques Sany inc.	167.75
	TOTAL:	373872.15

Adopté

93-248 <u>Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer</u>

ATTENDU que les dépenses relatives aux règlements d'emprunts numéros 238, 239-241, 243, 253 et 256 sont entièrement engagées et que les projets sont terminés;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que pour fermer ces règlements, un solde de dépenses reste à financer à long terme;

ATTENDU que les règlements numéros 238, 243 et 256 sont des règlements touchant l'ensemble des contribuables de la municipalité;

ATTENDU que les règlements numéros 239-241 et 253 sont des règlements de secteurs;

ATTENDU la résolution numéro 93-183 qui ne complétait pas le financement permanent relatif au règlement numéro 243;

ATTENDU les montants déja approuvés par le ministère des Affaires municipales pour les emprunts;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE COMPLÉTER les financements permanents suivants:

Règlements	Solde à financer	Mode de financement	Montant
238	$1972.10	contribution du fonds d'administration	$1972.10
239-241	$9753.80	emprunt	$9755.00
243	$28829.77	contribution du fonds d'administration	$28829.77
253	$1333.91	emprunt	$1335.00
256	$ 73.10	contribution du fonds d'administration	$ 73.10

2- DE RESCINDER la résolution numéro 93-183.

Adopté

93-249 Cours de formation - Dynabec

ATTENDU le cours d'une journée offert par Dynabec portant sur la comptabilité - comptes à payer;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à assister à ce cours de perfectionnement;

2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription au montant de $166.92 taxes incluses et d'assumer les frais inhérents à ce cours.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-250 Appui à la Marina de Trois-Rivières Inc.

ATTENDU le projet d'agrandissement de la Marina de Trois-Rivières Inc. qui permettra d'augmenter sa capacité à 400 emplacements et qui est une initiative récréo-touristique d'importance;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'APPUYER la Marina de Trois-Rivières Inc. dans leurs démarches pour la réalisation de leur projet d'agrandissement de la Marina.

Adopté

93-251 Félicitations au Père Joseph Massé, o.m.i.

ATTENDU le jubilé d'or sacerdotal du Père Joseph Massé, o.m.i., vicaire de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine de Cap-de-la-Madeleine;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères félicitations au Père Joseph Massé, o.m.i. pour son 50e anniversaire de Sacerdoce et lui témoigner notre vive appréciation.

Adopté

93-252 Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 29 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1993 pour une valeur estimée de $692,615.00;

ATTENDU que sur ces 29 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $565,000.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1993.

Adopté

93-253 Opération cadastrale - Lot 96-221

ATTENDU la requête effectuée par Yves Béland, arpenteur-géomètre en date du 3 juin 1993 concernant le lot 96-221 propriété de Madame Linda Dugré et Monsieur Guylain Roy;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1799 étant la subdivision 96-221.

Adopté

93-254 Opération cadastrale - Lot 527-43-1

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 25 mai 1993 concernant le lot 527-43-1 propriété de Monsieur Gaston Girard;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1481 étant la subdivision 527-43-1.

Adopté

93-255 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Xérox et Les Publications Québec, au coût approximatif de $350.00 taxes incluses.

Adopté

93-256 Eclairage public - Rue St-Maurice

ATTENDU la résolution numéro 93-164 demandant à Hydro-Québec de procéder à l'installation de neuf (9) lumières de rues;

ATTENDU qu'une contribution financière au montant de $5,519.48 est exigée par Hydro-Québec pour procéder au rehaussement de cinq (5) poteaux et au prolongement de la ligne d'alimentation électrique sur la rue St-Maurice;

ATTENDU que ces travaux exécutés par Hydro-Québec sont rendus nécessaires afin d'assurer un éclairage de qualité sur la rue St-Maurice;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ÉMETTRE un chèque au montant de $5,519.48 à Hydro-Québec pour effectuer les travaux de rehaussement de poteaux et de prolongement de la ligne d'alimentation électrique. Un montant de $1,500.00 est puisé au poste budgétaire 05-910-10 "Réserves" et un montant de $4,019.48 est puisé au poste budgétaire 03-100-00-900.

Adopté

93-257 Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

ATTENDU le règlement numéro 287 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU que le projet DEFI 93 nous permet d'engager un inspecteur pour une période de 10 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE NOMMER Monsieur Frédéric Chartier à titre d'inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 1993;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Chartier à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

93-258

Adoption du règlement numéro 315 - Relatif à des travaux d'amélioration de la structure des rues, du drainage ainsi que la pose de pavage sur les rues Désiré et Raymonde

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 315.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 315

Relatif à des travaux d'amélioration de la structure des rues, du drainage ainsi que la pose de pavage sur les rues Désiré et Raymonde.

.....

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATTENDU que les propriétaires d'immeubles situés sur les rues Désiré et Raymonde se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux d'amélioration de la structure, du drainage ainsi que la pose de pavage, tel que présenté à l'annexe "A";

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à $38,500.00;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 301 qui prévoit une participation de la Municipalité jusqu'à concurrence de 25% du coût desdits travaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil tenue le 10 mai 1993;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux décrits aux plans et devis préparés par Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal en date de mai 1993. Lesdits plans et devis sont joints au règlement et en font partie intégrante (annexe "B")

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement de 75% du coût des travaux, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé à la fin des travaux, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure des rues où sont projetés les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles telle que décrit à l'annexe "C" ci-jointe. Cette taxe spéciale sera payable en un seul versement à la fin d'un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité.

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la taxe spéciale sera modifiée proportionnellement et ce pour chacun des propriétaires concernés.

ARTICLE 3 Afin de pourvoir au paiement de 25% du coût des travaux, il est prévu une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation au fonds des dépenses en immobilisations" du fonds d'administration.

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la participation de la municipalité sera modifiée proportionnellement.

ARTICLE 4 L'étendue en front a des fins d'imposition dans le cas de lots situés à un carrefour, est égale à la moitié de l'étendue en front dudit lot sur la rue où sont effectués des travaux, que le règlement prévoit l'exécution de travaux sur une seule des deux rues ou sur les deux rues formant le carrefour.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été
adopté le

L'avis public de promulgation
a été donné le

FREDERIC PRESCOTT
MAIRE

FERNAND VEILLETTE
SEC.-TRES. PAR INTERIM

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-259
Adoption du règlement numéro 317 - Concernant des travaux d'asphaltage sur la rue Clément

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 317.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 317

Concernant des travaux d'asphaltage sur la rue Clément

.....

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATTENDU que les propriétaires d'immeubles situés sur la rue Clément se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux d'asphaltage, tels que décrits à l'annexe "A";

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à $14,960.00;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 301 qui prévoit une participation de la Municipalité jusqu'à concurrence de 25% du coût desdits travaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil tenue le 10 mai 1993;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux décrits aux plans et devis préparés par Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal en date de mai 1993. Lesdits plans et devis (annexe "B") sont joints au règlement et en font partie intégrante.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement de 75% du coût des travaux, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, à la fin des travaux, une taxe spéciale répartie également entre les unités d'évaluation touchées par lesdits travaux, tel que décrit en annexe C. Cette taxe spéciale sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité;

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la taxe spéciale sera modifiée proportionnellement et ce pour chacun des propriétaires concernés.

ARTICLE 3 Afin de pourvoir au paiement de 25% du coût des travaux, il est prévu une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation au fonds des dépenses en immobilisations" du fonds d'administration.

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la taxe spéciale sera modifiée proportionnellement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été
adopté le

L'avis public de promulgation
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

FERNAND VEILLETTE
SEC.-TRES. PAR INTÉRIM

Adopté

93-260 Adoption du règlement numéro 318 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage des rues des Cormiers et des Ruisseaux

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 318.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 318

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage des rues des Cormiers et des Ruisseaux.

.....

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATTENDU que les propriétaires d'immeubles situés sur les rues des Cormiers et des Ruisseaux se sont prononcés majoritairement en faveur des travaux d'amélioration du drainage ainsi que la pose de pavage, tels que décrits à l'annexe "A";

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à $42,515.00;

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 301 qui prévoit une participation de la Municipalité jusqu'à concurrence de 25% au coût desdits travaux;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil tenue le 10 mai 1993;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux décrits aux plans et devis préparés par Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal en date de mai 1993. Lesdits plans et devis (annexe "B") sont joints au règlement et en font partie intégrante.

ARTICLE 2 Afin de pourvoir au paiement de 75% du coût des travaux, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à la fin des travaux, une taxe spéciale répartie également entre les unités d'évaluation touchées par lesdits travaux, tel que décrit en annexe C.
Cette taxe spéciale sera payable en un seul versement suite à un délai de trente jours de la date de facturation, après quoi, tout solde dû portera intérêts au taux en vigueur à la municipalité;

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la taxe spéciale sera modifiée proportionnellement et ce pour chacun des propriétaires concernés.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ARTICLE 3 Afin de pourvoir au paiement de 25% du coût des travaux, il est prévu une participation de la municipalité à même le poste budgétaire "Affectation au fonds des dépenses en immobilisations" du fonds d'administration.

Lorsque les coûts réels seront connus, suite à la réalisation des travaux, la taxe spéciale sera modifiée proportionnellement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été
adopté le

L'avis public de promulgation
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

FERNAND VEILLETTE
SEC.-TRES. PAR INTÉRIM

Adopté

93-261 Travaux de pavage - Chemin de détour Parc Industriel

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATTENDU que la Municipalité a procédé à des appels d'offres publiques pour l'exécution des travaux de pavage pour le chemin de détour du Parc Industriel;

ATTENDU que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et que la soumission de la firme Construction et Pavage Maskimo ltée s'est avérée la plus basse et est conforme au document d'appel d'offres;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER à la firme Construction et Pavage Maskimo ltée, les travaux de pavage sur le chemin de détour Parc Industriel, le tout en conformité avec les plans et devis, et ce pour le prix de $4,442.00 comprenant les taxes fédérales et provinciales;

2- QUE le coût des travaux sera affecté au poste budgétaire 03-100-00-900 "Affectation au fonds des dépenses en immobilisations" où les crédits disponibles sont suffisants.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-262

Engagement d'un entrepreneur - Travaux de voirie et asphaltage des rues Clément, des Cormiers et des Ruisseaux, Désiré et Raymonde

ATTENDU qu'à la demande desrésidents des rues mentionnées, le service technique a procédé à une évaluation du coût des travaux de voirie et d'asphaltage sur ces rues;

ATTENDU que la majorité des propriétaires se sont prononcés majoritairement à 70% et plus en faveur des travaux en tenant compte des coûts estimés;

ATTENDU que des règlements, en vertu de la loi sur les travaux municipaux, portant les numéros 315, 317 et 318 ont été adoptés à cet effet;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et que quatre entreprises de la région ont soumis des prix pour l'exécution des travaux de voirie et d'asphaltage des rues mentionnées;

ATTENDU que la soumission de la firme Construction et Pavage Maskimo ltée s'est avéré la plus basse et est conforme au document d'appel d'offres;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER à la firme Construction et Pavage Maskimo ltée le contrat des travaux de voirie et pavage des rues Clément, des Ruisseaux et des Cormiers, et ce pour le prix de $54,060.25, le tout en conformité avec les plans et devis de soumissions;

2- DE CONFIER à la firme Construction et Pavage Maskimo ltée le contrat des travaux de voirie et pavage des rues Désiré et Raymonde, suivant les modifications apportées par le service technique, et ce pour le prix de $38,330.81, ces prix incluant toutes les taxes;

3- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont par la présente autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-247 à 93-249, 93-255, 93-256, 93-261 et 93-262.

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

93-263

Levée de l'assemblée

A 20:00 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT ..... MAIRE ..... MARCEL MILOT ..... SEC.-TRÉS.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 28 juin 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 28 juin 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-264 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 16.2 et 16.3.

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 juin 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Acquisition des lots 527-19, 527-37 et partie du lot 527-43 (Rue Girard)

8- Échange de lots entre Monsieur Auray Breton et la Municipalité

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Conciliation du solde en banque

10- Conciliation du solde aux livres

11- Rapport de contrôle budgétaire

12- Cours de perfectionnement en informatique

13- Achat de timbres

14- Achat de fournitures de bureau

15- Rapport des permis émis pour le mois de mai 1993

16- VARIA

16.1- Opération cadastrale - Lots 444-2 et 444-3

16.2- Vente d'immeuble excédentaire

16.3- Adoption du règlement numéro 316 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue Girard

17- PAROLE À LA SALLE

18- Levée de l'assemblée

Adopté

93-265 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 juin 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-266

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 juin 1993.

Adopté

93-267

Acquisition des lots 527-19, 527-37 et partie du lot 527-43 (Rue Girard)

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Gaston Girard et la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan de la rue Girard et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant composé du lot numéro DIX-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-19), du lot numéro TRENTE-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-37) et d'une partie du lot numéro QUARANTE-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-PARTIE: 43) du cadastre officielle de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, et bornée, ladite partie, comme suit: vers le nord-ouest, sur une longueur de VINGT MÈTRES (20,0m), par le lot 527-37 (rue); vers le sud-est, sur cette même dernière longueur, par le résidu du lot 527-43 (rue); d'un côté, vers le nord-est, sur une longueur de DEUX CENT CINQUANTE MÈTRES (250,0m), par les lots 527-44, 527-46 et 527-49, ayant tous trois CINQUANTE MÈTRES (50,0m) de front, et par une partie non-subdivisée du lot originaire 527, appartenant à Gaston Girard, sur une longueur de CENT MÈTRES (100,0m); et de l'autre côté, vers le sud-ouest, sur une longueur totale de DEUX CENT CINQUANTE MÈTRES (250,0m) par les lots 527-42, 527-45, 527-48 et 527-47, ayant tous quatre une largeur de CINQUANTE MÈTRES (50,0m), et par une autre partie dudit lot originaire 527, appartenant à Gaston Girard, sur une longueur de CINQUANTE MÈTRES (50,0m);

2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié et tous les autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

4- DE RESCINDER la résolution numéro 91-34.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-268

Échange de lots entre Monsieur Auray Breton et la Municipalité

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire de cinq (5) terrains, soit les lots 95-64, 95-3-2 et 95-105, 95-3-1 et 95-104, 96-75 et 95-100 des plans et livres de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine tels que démontrés sur les plans annexés à la présente et desservis par les services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, pavage et bordure, pour s'en être portée acquéreur suite à la vente définitive desdits lots par la MRC De Francheville le 3 juin 1993;

ATTENDU que lesdits lots ont été adjugés à la Municipalité le 11 avril 1991 lors de la vente à l'encan des terrains pour non paiement des taxes;

ATTENDU que la Municipalité a fait publier un appel d'offres dans le Nouvelliste le 26 avril 1993 pour la vente de ces terrains (services payés) car il faut disposer de ces biens dans l'année qui suit la période de retrait, mais aucune offre n'a été présentée lors de l'ouverture des soumissions publiques;

ATTENDU qu'il importe de disposer de ces 5 lots afin de susciter la construction dans le plus bref délai;

ATTENDU que trois offres furent reçues en dehors du délai stipulé:

1° M. N. Champoux $6,000. pour le lot 95-104 (services payés)

2° M. F. Adam 13 lots sur la 9e rue en contrepartie des 5 lots (services payés)

3° M. A. Breton Approximativement 60 lots en contrepartie des 5 lots (services payés);
Compensation de $10,000. par la municipalité;
Les frais de l'acte notarié à la charge de la municipalité.

ATTENDU que la 3e offre constitue la meilleure offre monétaire reçue;

ATTENDU l'article 6 du Code municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE VENDRE les lots 95-64, 95-3-2 et 95-105, 95-3-1 et 95-104, 96-75 et 95-100 à Monsieur Auray Breton en contrepartie de la terre numéro 105-P représentant approximativement 60 lots cadastrables;

2- DE VERSER une compensation de $10,000.00 à même le poste budgétaire 03-100-00-900 afin que la transaction se concrétise;

3- QUE les frais de notaire soient à la charge de la Municipalité;

4- DE PAYER le coût des services lors du refinancement en septembre 1993;

5- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Robert Carrier, notaire;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'acte notarié ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

Adopté

93-269 Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1993 soit adoptée.

Adopté

93-270 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1993 soit adoptée.

Adopté

93-271 Rapport de contrôle budgétaire modifié

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire modifié au 31 mai 1993 soit adopté.

Adopté

93-272 Cours de perfectionnement en informatique

ATTENDU que des cours du soir en traitement de texte sont dispensés par l'École Commerciale du Cap, à la session automne 1993;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Mesdames Ginette Launier, secrétaire et Denise Faucher, secrétaire-réceptionniste à s'inscrire à ces cours du soir en traitement de texte;

2- DE DÉFRAYER les frais d'inscription au montant de $300.00, soit $150.00 du cours ainsi que les frais pour l'achat de volumes si nécessaire.

Adopté

93-273 Achat de timbres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de $1,070.00 de timbres pour l'expédition du courrier , correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-274

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Henri Bourgeois au coût approximatif de $633.00 taxes incluses.

Adopté

93-275

Rapport des permis émis pour le mois de mai 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 37 permis ont été émis au cours du mois de mai 1993 pour une valeur estimée de $407,800.00;

ATTENDU que sur ces 37 permis, 5 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $314,200.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1993.

Adopté

93-276

Opération cadastrale - Lots 444-2 et 444-3

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 18 juin 1993 concernant les lots 444-2 et 444-3 propriété de Monsieur Martin Caron;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1139 étant la subdivision 444-2 et 444-3.

Adopté

93-277

Vente d'immeuble excédentaire

ATTENDU la résolution numéro 92-289 adoptée à la session du 9 septembre 1992;

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et Monsieur Jacques Vaudrin, préparé par Me Hugues Germain, notaire, annexé à la présente;

ATTENDU que dans ledit projet d'acte de vente, Messieurs Réjean Montplaisir et André Montplaisir renoncent purement et simplement à tous droits qu'ils ont en vertu de l'offre d'achat présenté et également à tous recours qu'ils pourraient avoir contre le vendeur et l'acquéreur aux présentes;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- DE VENDRE l'immeuble sis au 2061, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap à Monsieur Jacques Vaudrin au prix de $58,000.00 payable comptant à la signature de l'acte notarié;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

Adopté

93-278

Adoption du règlement numéro 316 - Concernant des travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue Girard

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 316.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-268, 93-272 à 93-274.

Secrétaire-trésorier

93-279

Levée de l'assemblée

A 20:58 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 5 juillet 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 5 juillet 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-280 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 10.2.

SESSION RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Correspondance

6- Comptes

7- Engagement d'un entrepreneur - Règlement numéro 316 - Travaux d'amélioration du pavage de la rue Girard

8- Pour demander au Gouvernement du Québec de conclure une entente - Prestations de la sécurité du revenu - Entente - Programmes d'incitation au travail

9- Délégation au congrès 1993 de l'UMRCQ

10- VARIA

10.1- Achat d'un système de traitement de texte

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10.2- Demande du Ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des rues St-Maurice et Courteau

11- PAROLE À LA SALLE

12- Levée de l'assemblée

Adopté

93-281 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 juin 1993.

Adopté

93-282 Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8036	Ministre des Finances	158.37
8037	L'Horizon vert enr.	2656.50
8038	Municipalité de Ste-Marthe	1921.79
8039	Louise Larivière	400.00
8040	Municipalité de Ste-Marthe	4688.04
8041	Hydro-Québec	5519.48
8042	Chevaliers de Colomb	40.00
8043	Hydro-Québec	4405.04
8044	Balayage mécanique 04 enr.	1251.90
8045	Louis Dubois	23.75
8046	Hydro-Québec	4903.15
8047	Bell Cellulaire	34.61
8048	Bell Canada	55.95
8049	Jules Milette inc.	7100.78
8050	Frédéric Prescott	378.27
8051	Entretien M.C. enr.	1152.00
8052	Micheline Courteau	60.00
8053	Comité Loisirs Place Norbert	350.00
8054	Municipalité de Ste-Marthe	6284.91
8055	Bell Canada	39.34
8056	Municipalité de Ste-Marthe	771.94
8057	Hydro-Québec	51.33
8058	Pierre Gosselin	131.01
8059	Mario Milot	121.65
8060	André St-Pierre	121.65
8061	Réjean Masson	140.37
8062	Michel Delisle	140.37
8063	Jean Bergeron	149.73
8064	Ministre des Finances	633.48
8065	Solange Dauphinais	150.00
8066	Municipalité de Ste-Marthe	10948.09
8067	Ecole Commerciale du Cap	300.00
8068	Soc. Canadienne des Postes	1190.69
8069	Robert Lemay	150.00
8070	Nicole Veillette	100.00
8071	André Montplaisir	2900.00
8072	L'A.S.M.T.R. inc.	1120.00
8073	Municipalité de Ste-Marthe	65.85
	TOTAL:	60610.04

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Comptes à payer au 30 juin 1993

8074	Alex Coulombe ltée	150.23
8075	Alarme Microcom	293.78
8076	Association régionale de Soccer	667.70
8077	Buromax inc.	358.00
8078	Centrale de contrôle d'alarme	31.16
8079	Cie canadienne de service de linge inc.	29.26
8080	Centre horticole du Cap inc.	1808.97
8081	Construction S.R.B.	601.20
8082	Crèmerie de Trois-Rivières	109.79
8083	Dynabec ltée	579.30
8084	Diesel Traction	193.37
8085	Electricité A.C.A. inc.	333.84
8086	Ferron, Tousignant, Pagé & ass. inc.	14062.00
8087	Gaston Labarre	1708.50
8088	Henri Bourgeois inc.	342.35
8089	Imprimerie Vallières inc.	124.80
8090	Jean-Paul Deshaies inc.	432.66
8091	Lignco inc.	3172.68
8092	Major Mini Moteur enr.	2.31
8093	McKerlie-Millen (Québec) inc.	153.74
8094	Multi-Mécanic inc.	26.29
8095	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	792.35
8096	Quévis inc.	1.46
8097	R.M. Textile enr.	78.01
8098	RPM Tech inc.	69.28
8099	Remise 2000 enr.	178.85
8100	Sani-Marc inc.	29.29
8101	Service de pneus C.T.R. ltée	8.67
8102	Soc. Qué. assainissement des eaux	3526.36
8103	Sani-Mobile	2003.61
8104	S.P.A.M.	97.91
8105	Serrurier du Cap inc.	12.48
8106	Simard Beaudry inc.	55.09
8107	Ultrapage/Motorola ltée	3.37
8108	Xerox Canada inc.	96.48
8109	Produits chimiques Sany inc.	535.83
	TOTAL:	32670.97

Adopté

93-283 Engagement d'un entrepreneur - Règlement numéro 316 - Travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue Girard

ATTENDU qu'à la demande des résidents de la rue mentionnée, le service technique a procédé à une évaluation du coût des travaux d'amélioration du drainage et du pavage sur cette rue;

ATTENDU que la majorité des propriétaires se sont prononcés majoritairement à 70% et plus en faveur des travaux en tenant compte des coûts estimés;

ATTENDU qu'un règlement, en vertu de la loi sur les travaux municipaux, portant le numéro 316 a été adopté à cet effet;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et que quatre entreprises de la région ont soumis des prix pour l'exécution des travaux d'amélioration du drainage et du pavage de la rue mentionnée;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la soumission de la firme Construction et Pavage Maskimo ltée s'est avéré la plus basse et est conforme au document d'appel d'offres;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER à la firme Construction et Pavage Maskimo ltée le contrat des travaux de pavage de la rue Girard, suivant les modifications apportées par le service technique, et ce pour un montant n'excédant pas $39,600.00, ce prix incluant toutes les taxes;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont par la présente autorisés à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

93-284

Pour demander au Gouvernement du Québec de conclure une entente - Prestations de la sécurité du revenu - Entente - Programmes d'incitation au travail

ATTENDU que le Gouvernement du Québec via ses différents ministères refile aux municipalités de plus en plus de responsabilités, ce qui a pour effet d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables de nos municipalités;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec verse des millions de dollars à des milliers de personnes prestataires de la sécurité du revenu;

ATTENDU qu'il faut des mécanismes pour développer le dynamisme économique et social de la province du Québec en favorisant un équilibre sur le marché du travail;

ATTENDU qu'une pleine utilisation des ressources humaines doit être assurée pour que chaque personne et chaque famille aient une sécurité financière qui leur permette une vie convenable dans la dignité et le respect de leurs pairs;

ATTENDU que des milliers de prestataires sont aptes et ne demandent qu'à travailler dans tous les secteurs de notre économie québécoise;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a mis sur pieds différents programmes tels que:

A) STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Permettre à des personnes prestataires de la Sécurité du revenu d'offrir leurs services à des employeurs. Ainsi, tout en acquérant une expérience de travail spécifique, ces personnes pourront profiter d'un entraînement en milieu de travail et, pour certains stages, d'une formation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

B) EXPÉRIENCE DE TRAVAIL(EXTRA)

Proposer à des personnes prestataires de la Sécurité du revenu des expériences de travail leur permettant d'utiliser leurs habilités dans des projets communautaires durables. Ainsi, ces personnes contribuent activement au mieux-être de la collectivité et elles augmentent leurs chances de se trouver un emploi régulier.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

C) PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION EN EMPLOI(PAIE)

Offre une subvention à l'employeur qui engage une personne prestataire de la Sécurité du revenu. Le programme a pour but de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes.

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE DEMANDER au Gouvernement du Québec d'inciter d'une manière beaucoup plus exhaustive tous les prestataires de la sécurité du revenu qui sont aptes à travailler et à s'inscrire obligatoirement aux différents programmes existants;

2- DE DEMANDER aux différents ministères impliqués de conclure les ententes sur les modalités d'exigibilité de même qu'avec le Gouvernement fédéral pour les prestations de l'assurance-chômage et ce, sans pénalité dans les prestations;

3- DE CONCLURE des ententes avec les différents syndicats et de modifier le Code du travail pour permettre ce projet;

4- D'EXIGER que les prestataires non inscrits aux programmes fassent un minimum d'heures bénévoles de travail auprès d'entreprises, organismes, municipalités et autres et ce, pour avoir droit à l'obtention de leur chèque de prestation tant et aussi longtemps qu'ils reçoivent des prestations;

5- D'ENVOYER, par le biais des centres d'emploi Travail-Québec, de l'information auprès de toute entreprise à but lucratif (ayant été en exploitation continue au Québec pendant 6 mois au cours des 12 mois précédents), toute municipalité et organisme municipal et à but non lucratif établi au Québec, de l'information sur les différents programmes pour qu'ils puissent s'en prévaloir;

6- D'ENCOURAGER et de valoriser les sans-emplois pour un futur retour sur le marché du travail;

7- DE DEMANDER à nos députés de prendre position face aux problèmes et d'y apporter des correctifs immédiatement et ce, pour supporter les municipalités dans leur vocation de donner des services à leur population;

8- DE DEMANDER que l'U.M.R.C.Q. et l'U.M.Q. prennent position pour défendre ce dossier.

Adopté

93-285 Délégation au congrès 1993 de l'UMRCQ

ATTENDU que le congrès 1993 de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec se tiendra au Centre des congrès de Québec les 30 septembre, 1er et 2 octobre prochains;

ATTENDU la pertinence d'un tel congrès pour les élus municipaux d'être informés sur les sujets d'actualité se rattachant à leur fonction;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE DÉLÉGUER Messieurs Louis Dubois et Laurent Pontbriand pour assister à ce congrès, de couvrir les frais d'inscriptions et les frais inhérents, et d'imputer ces coûts au poste budgétaire 02-110-00-310 "Frais de déplacements".

Adopté

93-286

Achat d'un système de traitement de texte

ATTENDU les problèmes rencontrés au secrétariat de la greffe avec le système informatique;

ATTENDU que ce système acheté en 1987 est désuet et que le founisseur a avisé la municipalité de la difficulté à le réparer ainsi que de son incompatibilité avec tout autre système;

ATTENDU la nécessité d'avoir un système informatique fiable et de qualité;

ATTENDU les propositions faites par deux fournisseurs et leur évaluation par le service administratif;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER de Centre Informatique Micromédica inc. un ordinateur de marque Atome de Luxxon avec moniteur couleur, une imprimante Epson Action Laser 1500 ainsi que le logiciel WordPerfect version 5.1 français, le tout pour le prix de $3,385.91 taxes incluses et d'imputer ce coût au poste budgétaire 03-100-00-900 "Achat d'actifs immobilisés".

Adopté

93-287

Demande du Ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des rues St-Maurice et Courteau

ATTENDU que le Ministère des Transports a soumis un projet d'entretien d'hiver d'une parti des rues St-Maurice et Courteau, soit une longueur de 1.74 kilomètres et ce pour un montant de $6,031.94;

ATTENDU que les frais d'entretien pour le déneigement, le sablage, l'entretien de la chaussée représentent un coût approximatif d'environ $7,400.00, soit $2,800.00 pour le déneigement, $4,200.00 pour le sablage et $400.00 pour l'entretien du pavage;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE REFUSER de prendre en charge l'entretien d'une partie des rues St-Maurice et Courteau, tel que décrit au contrat no. 3873-93-4204.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-282, 93-283, 93-285 et 93-286

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

93-288
Levée de l'assemblée

A 19:55 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
Frédéric Prescott Marcel Milot

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 août 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 août 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-289 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 15.1 et 15.2.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 AOÛT 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Nomination du maire suppléant

9- Adjudication des contrats de déneigement

10- Demande de subvention - Comité Environnemental de Ste-Marthe-du-Cap

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

11- Mandat accordé à un ingénieur-conseil pour la préparation d'une étude préliminaire dans le secteur Village

12- Opération cadastrale - Lots 11-2 et 11-3, 11-1 et 12-2

13- Rapport des permis émis pour le mois de juin 1993

14- Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1993

15- VARIA

15.1- Nomination d'un substitut au maire sur le Comité intermunicipal de la gestion des déchets du comté de Champlain

15.2- Entente relativement à l'exécution des travaux municipaux simultanés aux travaux d'assainissement

16- PAROLE À LA SALLE

17- Levée de l'assemblée

Adopté

93-290 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 28 juin et 5 juillet 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-291 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 1993.

Adopté

93-292 Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8110	Frédéric Prescott	284.40
8111	Raymond Gélinas	44.79
8112	Entretien M.C. enr.	576.00
8113	Micheline Courteau	115.00
8114	Frédéric Prescott	95.32
8115	Société Québécoise assainissement des eaux	3000.56
8116	L'Horizon Vert enr.	207.00
8117	L'Horizon Vert enr.	2070.00
8118	Bell Canada	132.95
8119	Bell Canada	1237.20
8120	Hydro-Québec	617.16
8121	UMRCQ	1235.20
8122	Hydro-Québec	24.32

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
8123	Jules Milette inc.	7204.05
8124	Jean-Guy Borgia	29.88
8125	C.Pop. St-Lazare	54.87
8126	Receveur Général du Canada	7952.57
8127	Receveur Général du Canada	487.11
8128	Ministre du Revenu	10499.51
8129	S.C.F.P.	138.98
8130	Comm. Administrative des régimes de retraite	474.69
8131	Trust Général du Canada	4328.14
8132	Frédéric Prescott	86.81
8133	Auray Breton	10000.00
8134	Entretien M.C. enr.	1152.00
8135	Entretien M.C. enr.	1152.00
8136	Bell Canada	44.63
8137	Hydro-Québec	282.18
8138	Hydro-Québec	283.00
8139	Hydro-Québec	3720.61
8140	Municipalité de Ste-Marthe	31027.68
8141	Frédéric Prescott	181.87
8142	James Poirier	360.00
8143	Municipalité de Ste-Marthe	1050.00
8144	Bell Canada	1036.01
8145	Hydro-Québec	5944.53
8146	Luc Dumont	75.00
8147	Pitney Bowes Leasing	142.69
8148	Hydro-Québec	171.55
	TOTAL:	97520.26

Comptes à payer au 31 juillet 1993

8149	Béton du Cap inc.	127.12
8150	Buromax inc.	924.61
8151	Bell Cellulaire	57.26
8152	Centre de décortion Paré inc.	122.49
8153	Cie Canadienne service de linge inc.	16.36
8154	Clôture Cambrek inc.	571.21
8155	Canadian Tire	192.56
8156	Clément Bastien Excavation	3543.59
8157	Charbonnerie Champlain ltée	702.04
8158	Construction SRB	954.35
8159	CJTR	723.32
8160	Dessureault, Lemire, avocats	1441.08
8161	Electricité ACA	945.88
8162	Excavation Girard & Simard inc.	433.99
8163	Garage Charest & Frères inc.	508.65
8164	Garage Jean Trudel inc.	435.76
8165	Hymec	46.26
8166	Heenan Blaikie	914.94
8167	Jacques Arsenault	1877.96
8168	Le Saisonnier enr.	1234.68
8169	L'Hebdo Journal	208.66
8170	Les Cafés Populaires Henri enr.	36.75
8171	Les Publications CCH/FM ltée	37.44
8172	Location T.R. inc.	129.84
8173	Les Caisses enregistreuses Digitec	71.65
8174	LDN Protection service enr.	89.02
8175	L'Horizon Vert enr.	2104.50
8176	Les Affaires	79.95
8177	Matériaux Les Rives inc.	408.06
8178	Morin & Frères inc.	247.51
8179	MRC De Francheville	1902.94
8180	Major Mini Moteur enr.	147.27

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
8181	McKerlie Millen inc.	99.54
8182	M. Cossette Excavation int.	200.30
8183	Pluritec Laboratoire ltée	44.51
8184	Purolator ltée	18.75
8185	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	148.95
8186	P.A. Thibeault ltée	66.74
8187	Pélissier régrigération	240.02
8188	Pneus Belisle inc.	117.47
8189	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	720.75
8190	Permacon Trois-Rivières	826.36
8191	Quévis inc.	176.91
8192	Reynolds Radio inc.	149.24
8193	Roland Clément & Fils inc.	37.79
8194	Remise 2000 enr.	4913.86
8195	Société Québécoise assainissement des eaux	2239.46
8196	St-Cyr Photo Hall inc.	73.92
8197	Sécurité Plus	233.45
8198	Sani Mobile	86.67
8199	St-Maurice Oxygen ltée	130.24
8200	Shell Canada ltée	28.00
8201	Serrurier du Cap inc.	98.23
8202	Simard Beaudry inc.	619.86
8203	Tremblay, Bois, Mignault	2052.13
8204	Ultrapage/Motorola ltée	139.27
8205	Ville du Cap	419.83
8206	Westburne Québec	1457.16
8207	Xerox Canada inc.	224.09
8208	Club Optimiste Ste-Marthe	46.22
8209	Produits Chimiques Sany inc.	16.25
8210	P.V. Ayotte ltée	30.05
8211	Structure CQS inc.	163.05
	TOTAL:	37056.77

Adopté

93-293 Nomination du maire suppléant

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 25 octobre 1993.

Adopté

93-294 Adjudication des contrats de déneigement

ATTENDU les dispositions de l'article 14.1 du Code municipal relatives aux engagements de son crédit sur une période excédant trois ans;

ATTENDU qu'un appel d'offres pour le déneigement pour des périodes d'un an, deux ans, trois ans, quatre ans et cinq ans pour les excercices 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998 a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code municipal;

ATTENDU les prix soumis par deux entrepreneurs, soit:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Gaston Girard	1 an	$ 76,320.03
	2 ans	155,649.10
	3 ans	238,151.32
	4 ans	324,592.65
	5 ans	415,957.85
La Cie de Construction Dollard Ltée	1 an	$167,999.77
	2 ans	339,359.43
	3 ans	514,146.30
	4 ans	692,428.73
	5 ans	874,277.02

ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes au devis de l'appel d'offres;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER le contrat de déneigement à l'entrepreneur Gaston Girard pour une période de cinq ans, soit pour les exercices 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998 pour le prix de $415,957.85 incluant les taxes fédérales et provinciales et ce suivant le meilleur prix soumis;

2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité et ce conditionnellement à l'approbation par le Ministre des Affaires municipales.

Adopté

93-295 <u>Demande de subvention - Comité Environnemental de Ste-Marthe-du-Cap</u>

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 314 par le conseil le 10 mai 1993 relatif à un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU qu'un comité environnemental a été formé et que l'organisme sans but lucratif a été incorporé en date du 8 juillet 1993 afin d'offrir aux résidents une subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau;

ATTENDU la lettre reçue du comité environnemental afin d'obtenir une avance de fonds pour répondre aux demandes des résidents admisibles à ce programme;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE VERSER une somme de $4,000.00 à titre d'avance au Comité Environnemental de Ste-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme;

2- DE MENTIONNER que les sommes non utilisées à la fin de l'exercice financier demeurent dûes à la Municipalité;

3- DE MANDATER Messieurs Louis Dubois et Laurent Pontbriand, conseillers pour siéger sur le conseil d'administration du comité à titre de représentants de la Municipalité.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-296

Mandat accordé à un ingénieur-conseil pour la préparation d'une étude préliminaire dans le secteur Village

ATTENDU la nécessité d'engager un ingénieur-conseil pour la préparation d'une étude préliminaire sur des travaux à effectuer dans le secteur Village, soit la construction d'un égout pluvial et la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout entre la 10e rue et la 5e rue ,entre la route 138 et la 2e avenue, une partie de la 2e avenue et une partie de la 8e rue du côté nord de la 2e avenue;

ATTENDU que le but de cette étude est pour fins de présentation afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme AIDA;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur René Gervais, ingénieur-conseil pour la préparation de cette étude préliminaire dans le secteur Village tel que stipulée dans le préambule et de préciser que le coût de cette étude ne devrait pas excéder $3,500.00.

Adopté

93-297

Opération cadastrale - Lots 11-2 et 11-3, 12-1 et 12-2

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 20 juillet 1993 concernant les lots 11-2 et 12-2 propriété de Messieurs Claude Dostaler et Reynald Robitaille, le lot 12-1 propriété de M. Jocelyn Massicotte et le lot 11-3 propriété de Monsieur Yvon Bérard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11146 étant les subdivisions 11-2, 11-3, 12-1 et 12-2.

Adopté

93-298

Rapport des permis émis pour le mois de juin 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 46 permis ont été émis au cours du mois de juin 1993 pour une valeur estimée de $327,550.00;

ATTENDU que sur ces 46 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $195,000.00;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juin 1993.

Adopté

93-299

Rapport des permis émis pour le mois juillet 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que 19 permis ont été émis au cours du mois de juillet 1993 pour une valeur estimée de $214,000.00;

ATTENDU que sur ces 19 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $125,000.00;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois juillet 1993.

Adopté

93-300 Nomination d'un substitut au maire sur le Comité intermunicipal de la gestion des déchets du comté de Champlain

ATTENDU la nécessité de nommer un substitut en remplacement du maire en cas d'absence de celui-ci pour siéger sur le Comité intermunicipal de la gestion des déchets du comté de Champlain;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE NOMMER Danielle Gélinas Dumont pour siéger sur le Comité intermunicipal de la gestion des déchets du Comté de Champlain à titre de substitut du maire en cas d'absence de celui-ci.

Adopté

93-301 Entente relativement à l'exécution des travaux municipaux simultanés aux travaux d'assainissement

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer avec la Société québécoise d'assainissement des eaux, une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement, conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la municipalité et la Société québécoise d'assainissement des eaux relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité. La description des travaux municipaux faisant l'objet de la présente est jointe en annexe.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-292, 93-294, 93-295 et 93-296.

Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

93-302

Levée de l'assemblée

A 20:05 heures;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.

FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 23 août 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 23 août 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-303

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 22.3 et 22.4.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 AOÛT 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer

8- Emprunts temporaires à la Banque Nationale du Canada

9- Affectation du surplus accumulé

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Création d'une réserve - Secteur des Grandes Prairies

11- Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués

12- Vente d'immeuble dans le parc industriel

13- Convention de réalisation - autorisation de signatures

14- Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux

15- Achats

- 15.1- De fournitures de bureau
- 15.2- De produits chimiques
- 15.3- De soude caustique liquide
- 15.4- De plaque d'acier galvanisé pour la réparation d'une rampe de rouli-roulant

16- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

17- Homologation de l'acte d'accord pour le creusage du cours d'eau Toupin branche #1

18- Demande de Messieurs Rosaire Vaillancourt, André Vaillancourt et Madame Jacqueline Toupin Normandin concernant le creusage du cours d'eau Toupin branche #1

19- Opération cadastrale - Lots 109-28, 110-22 et 111-9

20- Utilisation du terrain belvédère au local Notre-Dame-de-la-Rive

21- Dépenses à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux

22- VARIA

- 22.1- Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 202, 209, 214, 215, 239, 241 et 253
- 22.2- Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 202, 209, 214, 215, 239, 241 et 253
- 22.3- Location de salle - Club de Karaté Taekwon-Do
- 22.4- Félicitations à l'usine de désencrage C.M.D. inc.

23- PAROLE À LA SALLE

24- Levée de l'assemblée

Adopté

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-304
Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 août 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-305

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 août 1993.

Adopté

93-306

Fonds de dépenses en immobilisations - Dépenses à financer

ATTENDU que les dépenses relatives au règlement d'emprunt numéro 232 sont entièrement engagées et que le projet est terminé;

ATTENDU que pour fermer ce règlement un solde de dépenses de $919.73 reste à financer;

ATTENDU que cette dépense touche l'ensemble des contribuables de la municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE COMPLÉTER le financement permanent suivant:

REGLEMENT	SOLDE A FINANCER	MODE DE FINANCEMENT	MONTANT
232	$919.73	contribution du fonds d'administration	$919.73

Adopté

93-307

Emprunts temporaires à la Banque Nationale du Canada

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine aura le 24 août 1993 un montant de $410,420.00 à refinancer en vertu des règlements de secteurs numéros 201, 202 et 209;

ATTENDU que le 1er septembre 1993, un montant de $555,649.00 sera à refinancer en vertu des règlements de secteurs numéros 214 et 215;

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales nous a confirmé que les billets d'emprunts pour le refinancement seront datés du 7 septembre 1993;

ATTENDU que les délais entre les dates d'échéance et la date du refinancement obligent la municipalité à emprunter temporairement ces sommes;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'EMPRUNTER un montant de $410,420.00 en date du 24 août 1993 pour une période de 15 jours finissant le 7 septembre 1993;

2- D'EMPRUNTER un montant de $555,649.00 en date du 1er septembre pour une période de 7 jours finissant le 7 septembre 1993;

3- D'INCLURE le coût de ces emprunts aux secteurs respectifs dans le budget 1994.

4- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer les billets nécessaires à cette fin.

Adopté

93-308

Affectation du surplus accumulé

ATTENDU que le règlement numéro 214 vient à échéance le 1er septembre 1993;

ATTENDU qu'en 1989, une subvention au montant de $50,000.00 obtenue du Ministère des Transports concernant des travaux de réhabilitation dans le secteur Village, a été perçue après le financement permanent du règlement numéro 214;

ATTENDU qu'une partie de cette subvention, soit $27,755.68 a été versée aux contribuables qui avaient payé comptant leurs services;

ATTENDU que le solde de cette subvention, soit $22,244.32 a été investi en dépôt à terme en attendant le refinancement du règlement;

ATTENDU que ce placement aura généré des revenus d'intérêts au montant de $13,468.14 au 1er septembre 1993 et que ceux-ci ont été comptabilisés annuellement au fonds d'administration;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AFFECTER le surplus accumulé pour un montant de $11,220.93 représentant les intérêts courus à recevoir au 31 décembre 1992 et de créer une réserve au montant de $2,247.21 à même le budget 1993 afin d'imputer ces sommes au financement permanent du règlement numéro 214.

Adopté

93-309

Création d'une réserve - Secteur des Grandes Prairies

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine aura, le 1er septembre 1993, un montant de $228,300.00 à renouveler en vertu du règlement numéro 214;

ATTENDU qu'une partie du règlement numéro 214 est pour les contribuables desservis par le réseau d'aqueduc, c'est-à-dire tous les contribuables de la municipalité à l'exception de ceux situés au secteur des Grandes Prairies;

ATTENDU le désir de la municipalité de diminuer son ration d'endettement;

ATTENDU les crédits disponibles au budget 1993;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QU'UN montant de $2,194.00 soit transféré à la réserve pour usage exclusif aux contribuables non desservis par le réseau d'aqueduc du secteur des Grandes Prairies.

Adopté

93-310

Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués

ATTENDU que la municipalité n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les règlements d'emprunts autorisés et approuvés (dont le détail apparait plus bas dans la présente résolution, et ce pour les raisons suivantes);

a) Paiements comptants des services par les contribuables;

b) Coût réel des travaux ou des acquisitions moins élevé que l'estimé des coûts prévus;

c) Encaissement de subventions gouvernementales;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE chaque solde apparaissant à la colonne "SOLDE", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non empruntée sur chaque règlement d'emprunt indiqué ci-dessous ne nécessitera pas de financement et que, par conséquent, le pouvoir d'emprunt correspondant soit et est par les présentes annulé:

Nos. Règl.	Date approbation	Montant approuvé	Montant emprunté	Solde (emprunt non effectué)
238	89-06-07	$168972.10	$167000.00	$1972.10
239	89-08-10	338197.04	290600.00	42134.04
241	89-08-10	251649.37	228500.00	18857.37
243	89-11-09	1839988.00	1060000.00	779988.00
253	90-06-05	443528.25	294500.00	147693.25
256	90-05-02	802973.10	802900.00	73.10

2- QU'UNE copie certifié de la présente résolution soit immédiatement transmise au ministère des Affaires municipales.

Adopté

93-311

Vente d'immeuble dans le parc industriel

ATTENDU la demande de Monsieur Jacques Soucy, président de Séchoir J.S. inc. pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 13307.1 mètres carrés dans le parc industriel;

ATTENDU que l'activité de l'entreprise est le séchage du bois vert et que l'investissement prévu est d'environ $657,000.00 et le nombre d'emplois prévus est de 11;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine vende à Séchoir J.S. inc., une partie du lot 109, une partie du lot 110 et une partie du lot 111 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'il apparait au plan et à la description technique préparés par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 13 août 1993 (annexés à la présente résolution), d'une superficie de 13307.1 mètres carrés au prix global de $21,486.17 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Christian Pruneau, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

93-312 <u>Convention de réalisation - autorisation de signatures</u>

ATTENDU qu'une convention de principe a été signée entre la Société québécoise d'assainissement des eaux et la Municipalité en date du 17 janvier 1991 afin d'effectuer des travaux de réhabilitation, d'interception et de traitement, soit pour les secteurs 1 (Station de pompage), 2 (Norbert) et 3 (50, 51e rues);

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer avec le Gouvernement du Québec la convention de réalisation relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

Adopté

93-313 <u>Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux</u>

ATTENDU qu'un regroupement d'achat favorise la diminution des prix de base des analyses d'eau potable;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des analyses non-différenciées;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisaton de méthodes similaires;

ATTENDU que la Municipalité est invitée à adhérer au Regroupement d'achat Mauricie - Bois-Francs;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs aux services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap, et ce pour les années 1994, 1995 et 1996.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-314

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, au coût approximatif de $400.00 taxes incluses.

Adopté

93-315

Achat de produits chimiques

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

ATENDU qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substituts;

ATTENDU que la Municipalité est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Ville de Bécancour soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap et ce pour l'année 1993.

Adopté

93-316

Achat de soude caustique liquide

ATTENDU l'obligation d'ajouter des produits chimiques afin d'équilibrer le P.H. de l'eau potable;

ATTENDU que l'achat de soude caustique est nécessaire pour ce traitement;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Industrie Chemarketing inc.;

ATTENDU que ces prix ont été demandé par appel d'offres en regroupement avec plusieurs municipalités de la région et ce pour obtenir un meilleur pouvoir d'achat;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Industrie Chemarketing inc., une quantité de 8.5 tonnes métriques de soude caustique N.A.O.H. au prix de $537.35 la tonne métrique pour un montant total de $4,567.47 taxes incluses.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-317 Achat de plaque d'acier galvanisé pour la réparation d'une rampe de rouli-roulant

ATTENDU le besoin de réparer la rampe de rouli-roulant avec des matériaux durables, soit avec des plaques d'acier galvanisé;

ATTENDU les prix soumis par trois fournisseurs, soit:

Ferblanterie S. Boisvert	$1,037.73
DesRoberts 1984 inc.	$1,055.06
Jean Simard & Fils ltée	$1,112.27

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER de Ferblanterie S. Boisvert inc. des plaques d'acier galvanisé de calibre 14 gauge pour couvrir une superficie de 395 pieds carrés, pour le prix de $1,037.73 taxes incluses et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

93-318 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-06 tenue le 12 juillet 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-319 Homologation de l'acte d'accord pour le creusage du cours d'eau Toupin branche #1

ATTENDU l'acte d'accord intervenu entre Messieurs Rosaire Vaillancourt, André Vaillancourt et Madame Jacqueline Toupin Normandin, concernant le creusage du cours d'eau Toupin, branche #1;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'HOMOLOGUER l'acte d'accord intervenu entre les parties intéressées par le creusage du cours d'eau Toupin branche #1.

Adopté

93-320 Demande de Messieurs Rosaire Vaillancourt, André Vaillancourt et Madame Jacqueline Toupin Normandin concernant le creusage du cours d'eau Toupin branche #1

ATTENDU la demande de Messieurs Rosaire Vaillancourt, André Vaillancourt et Madame Jacqueline Toupin Normandin concernant le creusage du cours d'eau Toupin branche #1;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- DE DEMANDER au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de bien vouloir se charger à titre gratuit, pour et au nom de la Municipalité, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Toupin branche #1;

2- QUE la Municipalité s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption;

3- QUE la Municipalité s'engage à apporter une attention particulière à son obligation d'entretien de ce cours d'eau, conformément à la réglementation et à la loi.

Adopté

93-321 <u>Opération cadastrale - Lots 109-28, 110-22 et 111-9</u>

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 6 août 1993 concernant les lots 109-28, 110-22 et 111-9 propriété de Séchoir J.S. inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1168 étant les subdivisions 109-28, 110-22 et 111-9.

Adopté

93-322 <u>Utilisation du terrain belvédère au local Notre-Dame-de-la-Rive</u>

ATTENDU que le Club Optimiste de Ste-Marthe-du-Cap a construit un belvédère avec l'aide d'un programme gouvernemental et par aide municipal;

ATTENU qu'il est souhaitable pour notre Municipalité et ses citoyens d'avoir une fenêtre sur le fleuve;

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap est responsable de ce site;

ATTENDU que des règlements d'utilisation doivent exister pour les locateurs éventuels;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des règlements d'utilisation du belvédère de Ste-Marthe-du-Cap, telle que présentée en annexe. Cette dernière étant adoptée aussi par le Club Optimiste de ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

93-323 <u>Dépenses à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux</u>

ATTENDU l'article 2 du règlement numéro 198 relatif à la cession de terrain pour parcs et terrains de jeux adopté en date du 8 septembre 1986 qui stipule que les crédits disponibles au fonds réservé pour parcs et terrains de jeux ne peuvent servir qu'à l'achat de terrains destinés à l'établissement ou à l'aménagement de parcs et terrains de jeux;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU les travaux d'aménagement à effectuer dans les parcs et terrains de jeux municipaux;

ATTENDU qu'en juillet 1993, l'avoir du fonds totalisait la somme de $13,898.00;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'UTILISER les fonds disponibles au paiement des travaux d'aménagement des parcs et terrains de jeux municipaux.

Adopté

93-324

Modification aux règlements pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements 201, 202, 209, 214, 215, 239, 241 et 253

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de $977,159.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
201	$212,121.00
202	$116,785.00
209	$ 81,514.00
214	$103,035.00
215	$452,614.00
239	$ 5,463.00
241	$ 4,292.00
253	$ 1,335.00

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

3- QUE les billets seront datés du 7 septembre 1993;

4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1.- $40,459.00
2.- $43,300.00
3.- $46,300.00
4.- $49,500.00
5.- $52,800.00

5.- $744,800.00 (à renouveler);

6- QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans à compter du 7 septembre 1993, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215;

7- QUE la municipalité aura, le 24 août 1993, un montant de $549,210.00 à renouveler sur un emprunt original de $608,210.00, pour une période de 15 ans, en vertu des règlements numéros 201, 202 et 209;

8- QU'UN montant de $138,790.00 a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de $410,420.00;

9- QUE la municipalité emprunte les $410,420.00 par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 14 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut;

10- QUE la municipalité aura, le 1er septembre 1993, un montant de $906,400.00 à renouveler sur un emprunt original de $1,003,965.00 pour une période de 15 ans en vertu des règlements numéros 214 et 215;

11- QU'UN montant total de $350,751.00 a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de $555,649.00;

12- QUE la municipalité emprunte les $555,649.00 par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 6 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Adopté

93-325 <u>Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 202, 209, 214, 215, 239, 241 et 253</u>

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire de Ste-Madeleine pour son emprunt de $977,159.00 par billets en vertu des règlements numéros 201, 202, 209, 214, 215, 239, 241, 253, au prix de $100.00, et échéant en série 5 ans comme suit:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

$ 40,459.00	7.08%	7 septembre 1994
43,300.00	7.08%	7 septembre 1995
46,300.00	7.08%	7 septembre 1996
49,500.00	7.08%	7 septembre 1997
797,600.00	7.08%	7 septembre 1998

2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

93-326 Location de salle - Club de Karaté Taekwon-Do

ATTENDU la demande reçue du Club de Karaté Taekwon-Do de la Mauricie concernant une location de salles pour leurs cours;

ATTENDU que cette demande a été présentée au conseil par Monsieur Normand Monaghan;

ATTENDU que le lundi est le seul soir de disponibilité de la salle;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AVISER le Club de Karaté Taekwon-Do que nous ne pouvons acquiescer à leur demande pour une location de la salle Félix-Leclerc.

Adopté

93-327 Félicitations à l'usine de désencrage C.M.D. inc.

ATTENDU l'ouverture de l'usine de désencrage C.M.D. inc. à Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU l'importance des nouveaux partenaires économiques en région;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à l'usine de désencrage C.M.D. inc. à Cap-de-la-Madeleine pour l'ouverture officielle de cette nouvelle industrie madelinoise.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-306, 93-309, 93-314 à 93-317 et 93-303.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

93-328

Levée de l'assemblée

A 21:45 heures;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.

FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 30 août 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 30 août 1993 à 18:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 30 août 1993 à 18:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Projet de loi 102

6- PAROLE À LA SALLE

7- Levée de l'assemblée

DONNE ce 27e jour du mois d'août 1993.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

93-329 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

93-330 Projet de Loi 102

ATTENDU le projet de Loi 102 adopté le 16 juin 1993 et sanctionné le 17 juin 1993 par l'Assemblée nationale;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE MANDATER Monsieur Richard Dufresne, conseiller, pour négocier une entente avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

Adopté

93-331 Levée de l'assemblée

A 8:45 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Frédéric Prescott Marcel Milot
.....MAIRE.....SEC.-
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT TRES.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 septembre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 septembre 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-332 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 27.5.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Conciliation du solde en banque

9- Conciliation du solde aux livres

10- Rapport de contrôle budgétaire modifié

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

11- Avis de motion - Règlement numéro 319

12- Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 99

13- Emprunt par billets - Règlement numéro 99

14- Partage des responsabilités / Québec-Municipalités

15- Achats

- 15.1- D'un lutrin
- 15.2- D'une polisseuse à décaper les planchers
- 15.3- De produits d'entretien ménager
- 15.4- Console, amplificateurs avec effets de voix - Salle Félix-Leclerc

16- Demande de Messieurs Marcel Tremblay et Yvon Carignan - Maison de chambres et pensions

17- Demande de Monsieur Cyrille Côté - Transformation d'un entrepôt en résidence unifamiliale

18- Demande de modification au règlement de zonage - Les entreprises Syjaro inc.

19- Installation d'une lumière de rue - Rue Des Cormiers

20- Travaux relais portuaire Cap-de-la-Madeleine, Ste-Marthe-du-Cap

21- Opération cadastrale - Lot 17-3

22- Reconnaissance de la Corporation de développement culturel de Sainte-Marthe-du-Cap

23- Location de salle - Club de Taekwon-Do

24- Terrains de jeux 1994

25- Anneau de glace et glissade - Secteur St-Malo Est

26- Panneau informatif - Belvédère de Ste-Marthe-du-Cap

27- VARIA

- 27.1- Rapport des permis émis pour le mois d'août 1993
- 27.2- Demande à Hydro-Québec pour le prolongement d'une ligne de distribution électrique
- 27.3- Travaux d'asphaltage sur une partie de la rue Courteau - entre le boulevard des Prairies et la limite nord de la municipalité
- 27.4- Travaux d'asphaltage sur une partie du stationnement du Complexe communautaire
- 27.5- Procès-verbal du comit consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

28- PAROLE À LA SALLE

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

29- Levée de l'assemblée

Adopté

93-333 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 23 et 30 août 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-334 Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 août 1993.

Adopté

93-335 Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8212	Frédéric Prescott	233.22
8213	Ministre des Finances	333.84
8214	Entretien M.C. enr.	1152.00
8215	Municipalité de Ste-Marthe	14873.74
8216	Comité environnemental	4000.00
8217	James Poirier	51.69
8218	L. Martin	75.00
8219	E. Poirier	75.00
8220	Trust Général du Canada	5053.06
8221	SCFP	265.00
8222	Comm. adm. régimes de retraite	474.69
8223	Receveur général du Canada	1409.02
8224	Receveur général du Canada	9146.56
8225	Ministre du Revenu	14231.72
8226	Municipalité de Ste-Marthe	74.89
8227	Shell Canada ltée	128.29
8228	Xerox Canada inc.	666.43
8229	Louise Larivière	700.00
8230	Jules Milette inc.	7204.05
8231	Bell Cellulaire	122.88
8232	Bell Canada	53.06
8233	Pluritec ltée	5564.00
8234	Jean Rocheleau	129.61
8235	Municipalité de Ste-Marthe	635000.00
8236	D. Dubé	75.00
8237	Hydro-Québec	4030.38
8238	Mutuelle des fonctionnaires du Québec	45398.55
8239	Pneus S.L. inc.	117.47
8240	Corporation Municipale de St-Maurice	1287.00
8241	Entretien M.C. enr.	1152.00
8242	Micheline Courteau	35.00
8243	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1065.64
8244	Hydro-Québec	5568.80
8245	Municipalité de Ste-Marthe	15634.97
8246	Municipalité de Ste-Marthe	70.41

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
8247	Richard Dufresne	57.00
8248	Bell Canada	39.34
8249	Frédéric Prescott	178.42
8250	Jacques Larivière	120.00
8251	James Poirier	163.38
8252	Municipalité de Ste-Marthe	550000.00
8253	Fondation Universitaire du Québec	500.00
8254	Bell Canada	455.19
8255	Commission Scolaire du Cap	2268.00
8256	Frédéric Prescott	127.54
8257	Solange Dauphinais	150.00
8258	CEDIC inc.	260.00
8259	Hydro-Québec	121.31
8260	Claude Cossette	125.00
8261	Réjean Despins	100.00
8262	Gilles De La Fontaine	100.00
8263	Hydro-Québec	941.88
8264	Entretien M.C. enr.	1152.00
8265	Micheline Courteau	50.00
8266	Municipalité de Ste-Marthe	12289.47
8267	Louis Langevin	24.80
8268	Stéphane Lemieux	482.76
8269	Municipalité de Ste-Marthe	557.80
8270	Ministre du Revenu	9903.81
8271	Receveur Général du Canada	6702.71
8272	Receveur Général du Canada	728.99
8273	SCFP	207.79
8274	Trust Général du Canada	3653.06
8275	Commission adm. des régimes de retraites	554.18
	TOTAL:	1367467.40
8276	Béton du Cap inc.	557.58
8277	Buromax inc.	326.08
8278	Belitec inc.	76.04
8279	Centre de décoration Paré inc.	230.41
8280	Cie Canadienne service de linge inc.	50.22
8281	Coopérative Agricole de Champlain	300.90
8282	Clôtures Cambrek inc.	3662.07
8283	Canadian Tire	18.49
8284	Charbonnerie Champlain	446.96
8285	Construction S.R.B.	612.66
8286	Const. & Pavage Maskimo ltée	147516.21
8287	Dynabec ltée	219.56
8288	Electricité ACA inc.	751.14
8289	Equipement J.P. enr.	563.06
8290	Formulaires Ducharme inc.	58.85
8291	Formules Municipales enr.	57.26
8292	Gravier Mont-Carmel inc.	125.15
8293	Eloi Guillemette	62.40
8294	Garage Jean Trudel inc.	1696.17
8295	Gaston Labarre	4813.50
8296	Gazon Manderley	924.48
8297	Imprimerie Vallières inc.	577.80
8298	Le Nouvelliste	197.63
8299	Les Cafés Populaires Henri enr.	47.83
8300	Laboratoire de services spécialisés	366.26
8301	Location Trois-Rivières inc.	326.43
8302	Les caisses enregistreuses Digitec	43.91
8303	L'Horizon vert enr.	1443.25
8304	La Pérade Ford	257.07
8305	Métropolitain Equipement enr.	950.90
8306	Morin & Frères inc.	67.41

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8307	MRC De Francheville	1932.69
8308	Major Mini Moteur enr.	382.93
8309	McKerlie-Millen inc.	41.92
8310	Multi Mécanic enr.	107.76
8311	MBS Service de roulements inc.	86.69
8312	Mario Bouchard paysagiste inc.	4887.37
8313	Micromédica inc.	3385.91
8314	Pluritec laboratoire ltée	44.51
8315	Purolator ltée	24.60
8316	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	274.67
8317	P.A. Thibeault ltée	119.19
8318	Pépinière Cormier	513.09
8319	Poste d'essence Ste-Marthe	727.15
8320	RPM Tech inc.	310.67
8321	Robert Carrier, notaire	570.76
8322	Remise 2000 enr.	164.75
8323	RDS Radio inc.	308.98
8324	Service de pneus CTR ltée	41.41
8325	Sécurité Plus	134.02
8326	St-Maurice Oxygen ltée	329.88
8327	Shell Canada ltée	117.54
8328	SPAM	41.20
8329	Simard Beaudry inc.	1470.21
8330	S. Boisvert & Fils inc.	999.30
8331	Trophées Elka	1138.09
8332	Westburne Québec	1192.96
	TOTAL:	186695.93

Adopté

93-336 Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1993 soit adoptée.

Adopté

93-337 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1993 soit adoptée.

Adopté

93-338 Rapport de contrôle budgétaire modifié

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire modifié au 31 août 1993 soit adopté.

Adopté

93-339 Avis de motion - Règlement numéro 319

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour abroger certains règlements devenus désuets suite à la mise à jour de la réglementation de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

93-340

Modification au règlement pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 99

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de $166,338.00 en vertu du règlement d'emprunt numéro 99;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

3- QUE les billets seront datés du 27 septembre 1993;

4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.- $29,338.00
2.- $31,000.00
3.- $33,000.00
4.- $35,000.00
5.- $38,000.00

6- QUE la Municipalité aura, le 19 septembre 1993, un montant de $211,000.00 à renouveler sur un emprunt original de $341,000.00 pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 99;

7- QU'UN montant de $44,662.00 a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de $166,338.00;

8- QUE la Municipalité emprunte les $166,338.00 par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Adopté

93-341

Emprunt par billets - Règlement numéro 99

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. pour son emprunt de $166,338.00 par billets en vertu du règlement numéro 99, au prix de $98.6678, et échéant en série 5 ans comme suit:

$29,338.00	5 %	27 septembre 1994
$31,000.00	5 1/2%	27 septembre 1995
$33,000.00	6 %	27 septembre 1996
$35,000.00	6 1/2%	27 septembre 1997
$38,000.00	6 3/4%	27 septembre 1998

2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

93-342 <u>Partage des responsabilités/Québec - Municipalités</u>

ATTENDU que le Gouvernement a décidé, par l'adoption de la Loi 145, de créer un nouveau Fonds de contribution des automobilistes des agglomérations urbaines au financement des transports en commun;

ATTENDU que la municipalité ne bénéficie pas du service du transport en commun sur son territoire;

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu à Québec le 18 décembre 1992 avec Monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales et Messieurs Roger Jean, représentant de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, Wilfrid Champagne, maire de la Ville de St-Louis-de-France et Gérard Bruneau, maire de la Municipalité de St-Maurice afin d'exprimer des revendications, concernant l'imposition des droits supplémentaires de $30.00 exigés depuis le 1er janvier 1992, aux automobilistes propriétaires de véhicules de promenade résidant dans leurs municipalités respectives;

ATTENDU que lors de cette rencontre, et tel que mentionné dans une lettre datée du 7 janvier 1993, Monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales nous réitérait l'engagement qu'il avait pris en Commission parlementaire de réexaminer le dossier à la lumière des nouvelles données du recensement 1991 qui devaient être disponibles au printemps 1993;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE DEMANDER à Monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales de nous faire part des développements survenus dans ce dossier depuis le printemps dernier;

2- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au Ministre des Affaires municipales.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-343

Achat d'un lutrin

ATTENDU le besoin d'équipement d'animation pour notre salle communautaire;

ATTENDU les prix demandés à deux soumissionnaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER un lutrin de la compagnie Vitrerie du Centre au coût de $329.35, taxes incluses, le tout étant puisé au code 02-710-21-999

Adopté

93-344

Achat d'une polisseuse à décaper les planchers

ATTENDU que notre décapeuse a été réparée à trois reprises cette année;

ATTENDU la trop grande surface de notre salle communautaire pour ce vieux type d'appareil désuet;

ATTENDU que pour avoir un plancher de belle qualité, un équipement à haute vitesse serait souhaitable;

ATTENDU les prix demandés à trois soumissionnaires;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER la polisseuse à décaper les planchers de marque Pullman de la compagnie Sany au coût de $1,747.27, taxes incluses, cette dépense étant puisée au code 02-701-21-999.

Adopté

93-345

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par quatre mois;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany et Henri Bourgeois inc. au coût de $1,054.72, taxes incluses.

Adopté

93-346

Console, amplificateurs avec effet de voix - Salle Félix-Leclerc

ATTENDU les besoins d'équipements sonores pour les activités de la salle Félix-Leclerc;

ATTENDU cet investissement est prévu au budget 1993;

ATTENDU les prix demandés à deux soumissionnaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER une console, deux amplificateurs avec effet de voix et un micro sans fil au Centre de pianos et d'orgues Mauricien inc. au coût de $2,293.87 taxes incluses, le tout étant puisé au code 02-701-21-999

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-347 Demande de Messieurs Marcel Tremblay et Yvon Carignan - Maison de chambres et pensions

ATTENDU la demande de Messieurs Marcel Tremblay et Yvon Carignan afin de transformer le Motel Pari en maison de chambres et pensions pour les finissants de la Maison Carignan afin de facilité leur réinsertion dans la société;

ATTENDU que la demande a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accepter la demande compte tenu du sérieux de la Maison Carignan et de Monsieur Yvon Carignan;

ATTENDU que le comité recommande au conseil de ne pas établir des normes de contrôle, car il existe déjà un règlement interne très strictes pour les résidents;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Messieurs Marcel Tremblay et Yvon Carignan et ce suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

Demande de Monsieur Cyrille Côté - Transformation d'un entrepot en résidence unifamiliale

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Demande de modification au règlement de zonage - Les entreprises Syjaro inc.

Ce point est reporté à une session ultérieure.

93-348 Installation d'une lumière de rue - Rue Des Cormiers

ATTENDU la nécessité d'installer une lumière au bout de la rue Des Cormiers, soit face au numéro civique 8;

ATTENDU la vérification faite par le service technique;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER le service technique à faire installer une lumière de rue face au 8 rue Des Cormiers.

Adopté

93-349 Travaux relais portuaire Cap-de-la-Madeleine, Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU la participation de notre Municipalité au relais portuaire;

ATTENDU les besoins de réparation des quais flottants et de la renégération des berges;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE PARTICIPER au coût des réparations du relais portuaire au pourcentage de 13 1/2% du total de la facture, tel que stipulé dans nos accords.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-350
Opération cadastrale - Lot 17-3

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre, en date du 25 août 1993 concernant le lot 17-3 propriété de Monsieur Yvan Brière;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 295 étant la subdivision 17-3.

Adopté

93-351 Reconnaissance de la Corporation de développement culturel de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du compte rendu de la réunion tenue le 31 août 1993;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE RECONNAÎTRE la Corporation comme intervenant accrédité au sens de la "Politique d'Accréditation et d'Association aux loisirs de notre municipalité";

2- DE VERSER pour la période du 1er septembre 1993 au 31 août 1994 la somme de $1,500.00 pour faciliter le fonctionnement de la Corporation;

3- DE CONTRIBUER au remboursement partiel des frais d'inscription des membres de la Corporation dans l'une des trois bibliothèques de la région, soit: Cap-de-la-Madeleine, TroisRivières ou Saint-Louis-de-France pour un montant ne devant pas excéder $8,500.00;

4- DE LIMITER la participation de la municipalité, pour chacun des membres de la Corporation, à 50% des frais d'inscription maximum $25.00 pour un adulte et $12.00 pour un enfant.

Adopté

93-352 Location de salle - Club de Taekwon-Do

ATTENDU la demande reçue du Club de Taekwon-Do de la Mauricie concernant une location de salle;

ATTENDU que cette demande a été présentée au Conseil par Monsieur Normand Monaghan;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER de louer la partie A ou la partie AB de la salle Félix-Leclerc à cet organisme pour la session automne 1993 à raison de 2 soirs/semaine, soit le lundi et le jeudi;

2- DE FIXER le prix de location de la partie A à $55.00 par soir ou de la partie AB à $80.00 par soir;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3-D'INFORMER le Club Taekwon-Do de la Mauricie que:

- les cours se terminent au plus tard à 22 h 30
- la municipalité conserve, en cas de besoin spécifique, un droit exclusif d'utiliser la salle nonobstant les conditions établies par la présente
- le versement des frais de location doivent être payés hebdomadairement

4- DE RESCINDER la résolution numéro 93-326.

Adopté

Terrains de jeux 1994

Ce point est reporté à une session ultérieure.

93-353 Anneau de glace et glissade - Secteur St-Malo Est

ATTENDU la demande de citoyens du secteur St-Malo ESt;

ATTENDU la possibilité d'un terrain vacant apte à recevoir ce type d'équipements;

ATTENDU l'accord du propriétaire pour le prêt du terrain;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'AMÉNAGER un anneau de glace et une glissade sur le terrain P-463 situé sur la rue des Ruisseaux, propriété de M. Philippe Hayes et de produire un contrat d'entente à cet effet;

2- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

93-354 Panneau informatif - Belvédère de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU le nouveau belvédère érigé sur le terrain adjacent à la bâtisse de Notre-Dame-de-la-Rive;

ATTENDU la réglementation s'y rattachant;

ATTENDU qu'un panneau informatif à cet effet serait souhaitable;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER un panneau informatif pour l'utilisation du belvédère de Ste-Marthe-du-Cap de Les Enseignes Professionnelles inc. au coût de $375.57 taxes incluses, le tout étant budgété au poste 02-702-90-999.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-355

Rapport des permis émis pour le mois d'août 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 25 permis ont été émis au cours du mois d'août 1993 pour une valeur estimée de $222,000.00;

ATTENDU que sur ces 25 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $140,000.00;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1993.

Adopté

93-356

Demande à Hydro-Québec pour le prolongement d'une ligne de distribution électrique

ATTENDU qu'il est nécessaire de prolonger la ligne de distribution électrique située dans la ligne de séparation des lots numéros 93-P et 90-14, et ce afin de desservir les infrastructures de loisirs sur la deuxième avenue;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de prolonger la ligne de distribution électrique située dans la ligne de séparation des lots numéros 93-P et 90-14, et ce sur une longueur de 90 mètres linéaires, afin de desservir nos équipements de loisirs, tel que démontré sur le plan fourni en annexe.

Adopté

Travaux d'asphaltage sur une partie de la rue Courteau - entre le boulevard des Prairies et la limite nord de la municipalité

Ce point est reporté à une session ultérieure.

93-357

Travaux d'asphaltage sur une partie du stationnement du Complexe communautaire

ATTENDU que des travaux d'asphaltage doivent être fait afin de compléter le stationnement du Complexe communautaire;

ATTENDU que cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-900-00-710 - Achat d'actifs immobilisés;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE CONFIER à la compagnie Construction & Pavage Maskimo Ltée les travaux de pose d'une couche d'asphalte, tel que spécifié au document d'appel d'offres, pour le prix de $20,325.29 taxes incluses, et ce suivant le meilleur prix soumis;

2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs au marché.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-358

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-07 tenue le 31 août 1993;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-335, 93-343 à 93-346, 93-348, 93-349, 93-351 et 93-354.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

93-359

Levée de l'assemblée

A 20: 19 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

F. Prescott ..... MAIRE ..... Marcel Milot ..... SEC.-TRES.

FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 septembre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 septembre 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-360 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 17.1 et 17.2.

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 SEPTEMBRE 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Avis de motion - Règlement numéro 320

8- Autorisation d'emprunts temporaires

9- Location d'un photocopieur et d'un télécopieur

10- Achat de fournitures de bureau

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

11- Achat de matériaux de signalisation

12- Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier

13- Demande de Monsieur Cyrille Côté - Transformation d'un entrepôt en résidence unifamiliale

14- Demande de modification au règlement de zonage - Les entreprises Syjaro inc.

15- Reconnaissance du comité de loisirs des Prairies

16- Patinoire 1993-1994

17- VARIA

17.1- Cours de formation - rédaction de rapports

17.2- Engagement d'un employé temporaire

18- PAROLE À LA SALLE

19- Levée de l'assemblée

Adopté

93-361 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 septembre 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-362 Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 septembre 1993.

Adopté

93-363 Avis de motion - Règlement numéro 320

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour modifier les règlements numéros 315, 316, 317 et 318 relatifs à des travaux de pavage sur les rues Désiré, Raymonde, Girard, Clément, Des Ruisseaux et Des Cormiers.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-364

Autorisation d'emprunts temporaires

ATTENDU qu'en certaines périodes de l'année, les retards de perception des subventions gouvernementales créent des problèmes de planification des mouvements d'encaisse;

ATTENDU que lorsque cette situation se produit, il est nécessaire de contracter des emprunts temporaires afin de nous permettre d'opérer adéquatement en attendant les entrées de fonds;

ATTENDU que cette autorisation permet de contracter des emprunts temporaires, au besoin, à la Banque Nationale du Canada jusqu'à un maximum de $400,000.00 et est effective pour une période d'un an à compter de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à contracter des emprunts temporaires au besoin tel que stipulé dans le préambule et à signer les billets et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

93-365

Location d'un photocopieur et d'un télécopieur

ATTENDU que le contrat de location du photocopieur et du télécopieur vient à échéance le 7 octobre 1993;

ATTENDU que des appels d'offres ont été demandés à 5 entreprises par voie d'invitation écrite pour la location où l'achat d'un photocopieur et d'un télécopieur;

ATTENDU que les 5 entreprises ont présenté des soumissions pour les 2 types d'appareils ou pour un seul et suite à l'analyse des soumissions, c'est la firme Buromax qui a soumis le meilleur prix pour des appareils de marque RICOH, soit un montant de $19,266.00 taxes incluses pour la location du photocopieur pour une période de 60 mois et un montant de $3,753.00 taxes incluses pour la location d'un télécopieur pour une période de 60 mois, selon les tableaux présentés en annexes;

ATTENDU que la Municipalité se réserve le droit de résilier le contrat en tout temps advenant la non satisfaction des appareils ou du service et qu'une période d'essai de trois semaines est demandée pour s'assurer de l'efficacité des appareils;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE LOUER de la firme Buromax un photocopieur et un télécopieur de marque RICOH pour une période de 60 mois aux prix et conditions cités ci-dessus;

2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat de location et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité et ce conditionnellement à l'approbation par le Ministre des Affaires municipales.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-366 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Xerox, Pitney Bowes et Dijitec, au coût approximatif de $550.00 taxes incluses.

Adopté

93-367 Achat de matériaux de signalisation

ATTENDU la nécessité d'acheter divers panneaux de signalisation (arrêt, signal avancé d'arrêt, traverse de motoneige) afin d'effectuer certains remplacements;

ATTENDU le prix demandé à 2 fournisseurs, soit: Summum Signalisation inc. et Signalisation ACME (Québec) inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER du plus bas soumissionnaire, soit Summum Signalisation inc., les matériaux de signalisation au montant de $1,633.55 taxes incluses.

Adopté

93-368 Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en 1993 en vue de l'amélioration du réseau municipal;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de $35,000.00 pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 1993 sur les chemins municipaux pour un montant de $153,082.01;

2- QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté

93-369 Demande de Monsieur Cyrille Côté - Transformation d'un entrepot en résidence unifamiliale

ATTENDU la demande de Monsieur Cyrille Côté concernant la transformation d'un entrepôt, situé sur le lot 85-9, en résidence unifamiliale;

ATTENDU que la demande a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande de refuser la demande;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la demande va à l'encontre du règlement relatif aux conditions d'émissions des permis de construction - article 5;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Cyrille Côté et ce suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-370 Demande de modification au règlement de zonage - Les entreprises Syjaro inc.

ATTENDU la demande de Les entreprises Syjaro inc. pour modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la construction de quatre (4) logements sur la 5e rue;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, lequel mentionne qu'il est préférable de s'en tenir à l'usage autorisé, soit deux (2) logements;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Les entreprises Syjaro inc. ce suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-371 Reconnaissance du comité sectoriel des Prairies

ATTENDU le voeu des citoyens du secteur des Prairies de former un comité de loisirs;

ATTENDU que ce comité sera responsable des équipements de ce secteur que ce soit le chalet ou la patinoire;

ATTENDU qu'un budget d'opération est nécessaire pour l'entretien de ces équipements;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE RECONNAÎTRE le comité sectoriel des Prairies comme intervenant accrédité au sens de la Politique d'Accréditation et d'Association aux loisirs de notre Municipalité;

2- DE FAIRE bénéficier ledit groupe des avantages auxquels donnent droit cette reconnaissance;

3- D'OCTROYER au comité $1,000.00 à titre de subvention, le tout étant puisé au poste budgétaire 02-701-34-999 (Patinoire - Prairies).

Adopté

93-372 Patinoire 1993-1994

ATTENDU le rapport de la responsable des services à la communauté joint en annexe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- DE DÉFRAYER les coûts d'opération de deux (2) patinoires pour la saison 1993-1994 lesquelles seraient localisées au parc municipal des loisirs;

2- DE FERMER les patinoires des secteurs Village et St-Malo;

3- D'OCTROYER $1,000.00 au secteur Norbert pour l'entretien de leur patinoire, le tout étant puisé au poste budgétaire 02-701-35-999 (Patinoire - Norbert).

Adopté

93-373

Cours de formation - rédaction de rapports

ATTENDU la nécessité d'harmoniser la production de rapports provenant des différents services à la municipalité;

ATTENDU la possibilité d'accroître l'efficacité de nos communications écrites aussi bien à l'intérieur de la municipalité qu'à l'extérieur de celle-ci;

ATTENDU le rabais offert aux membres de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec qui s'inscrivent à ce cours;

ATTENDU que suite à ce cours, une formation interne sera donnée aux autres cadres de la municipalité;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Madame Line Veillette à s'inscrire au cours de "Maîtrise de la communication" offert par l'Ordre des Comptables Agréés du Québec qui aura lieu le 3 novembre 1993.

2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription de $283.76, taxes incluses, ainsi que tous les frais inhérents à ce cours et d'imputer les frais aux postes budgétaires 02-160-00-419 (frais de formation) et 02-130-00-310 (frais de déplacements).

Adopté

93-374

Engagement d'un employé temporaire

ATTENDU que de nombreux travaux de voirie et autres doivent être faits avant la période hivernale;

ATTENDU que le personnel en place actuellement est insuffisant pour compléter les principaux travaux avant la période de gel;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Ronald Houle, à titre d'employé temporaire pour une période n'excédant pas trois mois afin de pouvoir compléter les travaux jugés nécessaires avant la période d'hiver, au service des travaux publics.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-365 à 93-367 et 93-371 à 93-373.

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

93-375

Levée de l'assemblée

A 20:41 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 septembre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 septembre 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Tous les membres du Conseil étant présents, ils renoncent à l'avis de convocation et aux formalités prescrites pour la convocation de cette session spéciale.

93-376 Cession d'immeuble excédentaire - Salle communautaire du Fleuve et garage municipal

ATTENDU la nécessité de se départir d'immeuble excédentaire situé au 1771 rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à procéder à des appels d'offres par voie de soumissions publiques pour la vente de la Salle communautaire du Fleuve et du garage municipal situé au 1771, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap;

2- DE FIXER à $90,000.00 le prix de base demandé;

3- QUE la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FREDERIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 12 octobre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 12 octobre 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-377

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 octobre 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Adoption du règlement numéro 320 - Pour modifier les règlements numéros 315, 316, 317 et 318 relatifs à des travaux de pavage sur les rues Désiré, Raymonde, Girard, Clément, Des Ruisseaux et Des Cormiers

9- Pouvoir de signatures

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Acquisition d'équipements informatiques

11- Achat de matériaux d'aqueduc pour l'entretien du réseau ainsi que pour la pose de deux nouvelles bornes d'incendie

12- Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver

13- Achat d'un camion léger avec benne basculante

14- Nettoyage d'égout

15- Implication de nos organismes municipaux

16- Dénomination du parc municipal des loisirs

17- VARIA

18- PAROLE À LA SALLE

19- Levée de l'assemblée

Adopté

93-378 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 septembre 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-379 Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 septembre 1993.

Adopté

93-380 Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8333	Hydro-Québec	3862.97
8334	Municipalité de Ste-Marthe	71.30
8335	2967-2201 Québec inc.	3.28
8336	Jules Milette inc.	7204.05
8337	Fondation de l'Hôpital Cloutier	60.00
8338	Frédéric Prescott	314.69
8339	Entretien M.C. enr.	1152.00
8340	Micheline Courteau	164.50
8341	Chambre de Commerce	175.00
8342	Municipalité de Ste-Marthe	14646.96
8343	Bell Cellulaire	103.19
8344	Bell Canada	43.33
8345	Hydro-Québec	162.88
8346	Annulé	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
8347	Laurent Pontbriand	1000.00
8348	Louis Dubois	1000.00
8349	Frédéric Prescott	1000.00
8350	Banque Laurentienne du Canada	255794.00
8351	Bell Canada	532.64
8352	Hydro-Québec	6339.50
8353	Raymonde Hétue	395.58
8354	J.M. Leclerc	176.51
8355	André Nadeau	9.78
8356	Alain Toupin	598.03
8357	J.G.D. Bélanger	510.83
8358	Gaston Girard	5.97
8359	Denis Rancourt	55.46
8360	Ville du Cap	1398.62
8361	Société québécoise assainissement des eaux	10215.14
8362	CEDIC inc.	650.00
8363	Association soccer Ste-Marthe inc.	357.21
8364	Fondation centre Hospitalier Cloutier	110.00
8365	Club Richelieu	110.00
8366	Luc Chénard	165.24
8367	Hydro-Québec	109.05
8368	Comité sectoriel des Prairies	1000.00
8369	Comité loisirs Norbert	1000.00
8370	Ordre des comptables agréés du Québec	283.76
8371	Entretien M.C. enr.	1152.00
8372	Micheline Courteau	27.00
8373	Municipalité de Ste-Marthe	12082.31
8374	Frédéric Prescott	428.80
8375	Comm. adm. des régimes de retraite	484.56
8376	SCFP	201.32
8377	Receveur général du Canada	6636.38
8378	Receveur général du Canada	548.42
8379	Ministre du Revenu	9582.42
8380	Trust Général du Canada	3609.38
	TOTAL:	345534.06

Comptes à payer au 30 septembre 1993

8381	Alex Coulombe ltée	155.38
8382	Aiguisage Pierre Doyon inc.	12.51
8383	Béton du Cap inc.	284.28
8384	Buromax inc.	133.67
8385	Brique & Pierre Trois-Rivières	154.83
8386	Centre de décoration Paré inc.	868.94
8387	Cie Canadienne de service de linge inc.	57.10
8388	Clément Bastien excavation enr.	5796.82
8389	Construction S.R.B.	393.86
8390	Centre de pianos et d'orgues	2328.53
8391	Dynabec ltée	1149.18
8392	Électricité A.C.A. inc.	1407.69
8393	Excavation Girard & Simard inc.	7110.80
8394	Eugène Abran Excavation	1549.01
8395	Excavation Fournier ltée	8702.10
8396	Formulaires Ducharme inc.	49.22
8397	Fleuriste 4 saisons enr.	57.78
8398	Général Bearing Service inc.	23.92
8399	Guillevin International inc.	1107.32
8400	Gaston Brouillette inc.	11.49
8401	Hydro-Québec	115.54
8402	Henri Bourgeois inc.	111.74
8403	Industries Fortier Trois-Rivières	1159.07
8404	J.D. Paré Electrique inc.	29.10

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8405	Jacques Arsenault	1996.35
8406	Jean Simard & Fils ltée	300.46
8407	Launier ltée	19.65
8408	Jean-Marie Lottinville	990.00
8409	La cie. de construction Dollard ltée	1090.54
8410	Les Jardins Vivaces Mauricie enr.	108.16
8411	Lamothe & Ayotte	83.46
8412	Les cafés populaires Henri enr.	51.30
8413	Location Trois-Rivières inc.	493.63
8414	Les enseignes professionnelles	375.57
8415	L'Horizon vert enr.	1035.00
8416	Morin & Frères inc.	87.26
8417	MRC De Francheville	3774.64
8418	Major Mini Moteur enr.	38.25
8419	M. Electrique ltée	279.77
8420	McKerlie-Millen (Québec) inc.	50.92
8421	Machineries Baron & Tousignanc ltée	302.14
8422	Mercier & Fils	69.34
8423	Outibo enr.	264.69
8424	Pitney-Bowes	93.43
8425	Pluritec laboratoire ltée	44.51
8426	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	38.13
8427	Pneus S.L. enr.	130.76
8428	P.A. Thibeault ltée	622.69
8429	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	902.24
8430	Permacon Trois-Rivières	813.04
8431	RPM Tech inc.	40.03
8432	Robert Carrier	793.32
8433	RDS Radio inc.	30.61
8434	René Gervais	3881.46
8435	Sani Mobile	1387.11
8436	St-Maurice Oxygen ltée	9.07
8427	Shell Canada ltée	140.57
8438	Serrurier du Cap inc.	20.03
8439	Simard Beaudry inc.	1100.91
8440	Site d'enfouissement Girard	133.53
8441	Vitrerie du Centre inc.	56.30
8442	Westburne Québec	4393.33
8443	Xérox Canada inc.	224.09
8444	Canadian Pacifique ltée	5.56
8445	Ministre des Finances	148295.00
	TOTAL:	207336.73

Adopté

93-381 Adoption du règlement numéro 320 - Pour modifier les règlements numéros 315, 316, 317 et 318 relatifs à des travaux de pavage sur les rues Désiré, Raymonde, Girard, Clément, Des Ruisseaux et Des Cormiers

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 320.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

RÈGLEMENT NUMÉRO 320

Pour modifier les règlements numéros 315, 316, 317 et 318 relatifs à des travaux de pavage sur les rues Désiré, Raymonde, Girard, Clément, Des Ruisseaux et Des Cormiers.

.....

ATTENDU que les règlements numéros 315, 316, 317 et 318 relatifs à des travaux de pavage sur les rues Désiré, Raymonde, Girard, Clément, Des Ruisseaux et Des Cormiers ont été adoptés selon les dispositions de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14);

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier ces règlements en ajoutant un article permettant d'affecter une partie de la subvention du Ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier aux coûts nets des travaux effectués en vertu desdits règlements;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil tenue le 27 septembre 1993;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 Afin de pourvoir à l'excédent des coûts nets des travaux, il est prévu d'affecter une partie de la subvention du Ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier.

Règlement No. 315	$3,552.61
Règlement No. 316	167.47
Règlement No. 317	475.50
Règlement No. 318	2,997.14
	$7,192.72

ARTICLE 2 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public de promulgation a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

MARCEL MILOT
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-382

Pouvoir de signatures

ATTENDU qu'en cas d'absence du maire au cours du mois de décembre 1993, il est nécessaire de mandater un autre signataire à titre de maire suppléant pour cette période;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER le maire suppléant qui sera en fonction au cours du mois de décembre 1993, soit Monsieur Richard Dufresne, à signer conjointement avec Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, tous les chèques, billets et autres documents pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

93-383

Acquisition d'équipements informatiques

ATTENDU que l'acquisition d'un nouvel ordinateur est rendu nécessaire suite à l'embauche de la directrice des services administratifs et pour faciliter une bonne gestion des services financiers;

ATTENDU la proposition reçue de la compagnie Centre Informatique Micromédica inc. pour un système Atome de Luxxon muni d'un co-processeur mathématique, une imprimante Epson LQ-570 + ESC/P2, le logiciel Lotus 3.1 version française;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE FAIRE l'acquisition des équipements informatiques énumérés ci-dessus, le tout pour la somme de $3,205.63 incluant l'installation, les taxes fédérales et provinciales;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations).

Adopté

93-384

Achat de matériaux d'aqueduc pour l'entretien du réseau ainsi que pour la pose de deux nouvelles bornes d'incendie

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de matériaux d'aqueduc pour l'entretien du réseau et la construction de nouveaux branchements de service;

ATTENDU qu'il y a lieu d'améliorer la protection incendie à deux endroits par l'ajout de bornes d'incendie, soit une face au 1941 rang St-Malo et une rue Gilles Toupin;

ATTENDU que ces dépenses sont prévues aux postes budgétaire 02-413-00-649 pièces et accessoires et 03-100-00-900 achat d'actifs immobilisés;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs, soit: J.U. Houle ltée et Westburne Québec inc. et que cette dernière s'avère la plus basse;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimementD'ACHETER de Westburne Québec inc. des matériaux d'aqueduc et deux bornes d'incendie pour le prix de $4,638.56 incluant toutes les taxes et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-385

Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif et fondant pour faire l'entretien des rues et chemins au cours de la saison d'hiver;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises:

1- 500 tonnes de sable abrasif
850 tonnes de sable contenant 10% de sel
2- 170 tonnes de sel
3- 100 sacs de chlorure de calcium
4- 75 tonnes de pierre nette 1/4"

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants, soit: Gravier Mont-Carmel inc. pour le sable abrasif et sable avec 10% de sel, Les Mines Séleines pour le sel, Remise 2000 Multimat, Centre rénovaplus inc. et Coopplus pour le chlorure de calcium et Simard & Beaudry pour la pierre nette 1/4";

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Gravier Mont-Carmel inc. une quantité d'environ 500 tonnes de sable abrasif et 850 tonnes de sable contenant 10% de sel pour le prix de $9,735.00 taxes incluses;

2- D'ACHETER de Les Mines Séleines une quantité d'environ 170 tonnes de sel au prix de $57.31 la tonne pour un total de $9,742.70 taxes incluses;

3- D'ACHETER de Remise 2000 Multimat une quantité de 100 sacs de chlorure de calcium au prix de $1,958.74 taxes incluses;

4- D'ACHETER de Simard & Beaudry une quantité de 75 tonnes de pierre nette 1/4" au prix de $849.37 taxes incluses, le tout suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

93-386

Achat d'un camion léger avec benne basculante

ATTENDU la résolution numéro 93-209 adoptée par le conseil à la session du 10 mai 1993;

ATTENDU que le fonds d'administration a le budget disponible pour payer cette dépense;

Proposé parRichard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACHETER un camion tel que décrit dans l'appel d'offre du concessionnaire Mich-O-Tomobile, soit le seul soumissionnaire pour le prix de $26,325.72 toutes taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisastions);

2- DE RESCINDER la résolution numéro 93-209;

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-387
Nettoyage d'égout

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à cinq entreprises, soit: Saniverne inc., Camvac inc., Sani Mobile Trois-Rivières inc., Servac inc. et Sanivan inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Sani Mobile Trois-Rivières inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE LOUER pour une période de 40 heures un camion combiné (vacuum et récureur) et de 24 heures un camion vacuum de la compagnie Sani Mobile Trois-Rivières inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour un montant de $6,720.00 taxes incluses.

Adopté

93-388

Implication de nos organismes municipaux

ATTENDU le retrait de l'activité de la Fête Nationale pour 1993;

ATTENDU la décision du conseil municipal et du comité de la Fête Nationale 1992;

ATTENDU l'implication de nos organismes municipaux à cette activité depuis plusieurs années;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'OCTROYER la somme de $750.00 aux organismes ayant siégé à un moment ou à un autre dans l'histoire de la Fête Nationale et qui sont toujours atifs. Ce sont: le Club de l'Age d'Or de Ste-Marthe inc., le Club de l'Amitié de Ste-Marthe-du-Cap, le Hockey mineur Ste-Marthe inc., le Baseball mineur Ste-Marthe inc., l'Association soccer Ste-Marthe inc., le Club Optimiste Ste-Marthe inc., le comité de loisirs Norbert et la Ligue de sacs de sable du vendredi et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 02-701-63-999. Pour les deux organismes non incorporés, la somme de $1,500.00 sera versée au Club Optimiste inc. qui leur remettra $750.00 à chacun.

Adopté

93-389

Dénomination du parc municipal des loisirs

ATTENDU le regroupement des équipements majeurs en loisir, à un même endroit;

ATTENDU le voeu du conseil municipal d'identifier cet emplacement à un citoyen émérite;

ATTENDU que Monsieur Roger Guilbault a été maire de 1963 à 1972 et qu'il a participé activement au développement de sa Municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'IDENTIFIER le parc municipal des loisirs, situé sur la 2e avenue, le Parc municipal Roger Guilbault en l'honneur d'un marthelinois qui a grandement contribué à l'histoire de notre Municipalité.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-380 et 93-383 à 93-388.

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

93-390

Levée de l'assemblée

A 20:05 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

...MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 26 octobre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 26 octobre 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-391 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 OCTOBRE 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Nomination du maire suppléant

8- Fonds de dépenses en immobilisations - Soldes disponibles

9- Convention de réalisation - addenda numéro 3 - Travaux d'assainissement des eaux usées

10- Vente d'immeuble excédentaire - Salle communautaire du Fleuve et garage municipal

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

11- Vente d'une partie du lot 534 à Monsieur Robert Lefebvre

12- Acquisition du lot 584-25 (Rue Dubé)

13- Achat d'une imprimante à chèques

14- Achat de fournitures de bureau

15- Opération cadastrale - Lot 534-13

16- Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1993

17- Demande des Jeannettes de la 12e Ronde Notre-Dame du Cap

18- VARIA

18.1- Rapport du maire

18.2- Résolution d'appui à la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR) dans ses mandats et objectifs pour la promotion et la mise en valeur des multiples potentiels de la rivière et principalement pour la construction d'une nouvelle centrale hydro-électrique au Rapide-des-Forges

18.3- Demande de la Municipalité de Champlain concernant le raccordement d'un branchement d'aqueduc à la limite EST du réseau de la Municipalité

19- PAROLE À LA SALLE

20- Levée de l'assemblée

Adopté

93-392 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 octobre 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-393 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 octobre 1993.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-394

Nomination du maire suppléant

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE NOMMER Monsieur Richard Dufresne, maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 janvier 1994;

2- DE NOMMER Monsieur Louis Dubois, maire suppléant pour le terme du 1er février au 30 avril 1994;

3- DE NOMMER Madame Danielle Gélinas Dumont, maire suppléant pour le terme du 1er mai au 31 juillet 1994;

4- DE NOMMER Monsieur Roger Jean, maire suppléant pour le terme du 1er août au 31 octobre 1994.

Adopté

93-395

Fonds de dépenses en immobilisations - Soldes disponibles

ATTENDU l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires qui traite de l'emploi des soldes disponibles;

ATTENDU que certains règlements d'emprunts ont généré des soldes disponibles lors de leur fermeture;

ATTENDU qu'il est avantageux d'affecter ces soldes disponibles au service de la dette de ces règlements;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AFFECTER les soldes disponibles suivants au service de la dette:

Règlements	Soldes disponibles
239-241	1.20
253	1.09

Adopté

93-396

Convention de réalisation - addenda numéro 3 - Travaux d'assainissement des eaux usées

ATTENDU le troisième addenda à la convention intervenue entre le Gouvernement du Québec et la municipalité relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales;

ATTENDU que cet addenda a pour objet de réviser les honoraires de la Société d'un pourcentage de 3.5% à un pourcentage de 4% du coût des ouvrages qui seront réalisés à compter de la signature de cet addenda;

ATTENDU que cet ajustement, tel que prévu aux ententes, est entièrement admissible à la subvention gouvernementale;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer l'addenda à la convention pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-397

Vente d'immeuble excédentaire - Salle communautaire du Fleuve et garage municipal

ATTENDU la résolution numéro 93-376 adoptée à la session du 27 septembre 1993;

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié dans l'Hebdo Journal le 11 octobre 1993;

ATTENDU l'article 6 du Code municipal du Québec;

ATTENDU l'offre d'achat présentée par Monsieur Serge Caron pour l'achat de l'immeuble sis au 1771, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap, étant situé sur le lot 88-119 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, au montant de $90,000.00 payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

ATTENDU qu'un chèque certifié au montant de $9,000.00 représentant 10% de l'offre d'achat a été remis lors de la présentation de ladite offre d'achat sur l'immeuble précité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER l'offre d'achat présentée par Monsieur Serge Caron au montant de $90,000.00 pour l'immeuble sis au 1771, rue Notre-Dame à Ste-Marthe-du-Cap;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

Adopté

93-398

Vente d'une partie du lot 534 à Monsieur Robert Lefebvre

ATTENDU l'offre d'achat de Monsieur Robert Lefebvre pour l'acquisition d'une partie du lot 534 situé à l'arrière de sa propriété sise au 205 rue Robert Biron, en date du 23 juillet 1993;

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Robert Lefebvre et la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, préparé par Me Christian Pruneau, notaire;

ATTENDU que le projet d'acte de vente et le plan du terrain sont annexés à la présente;

ATTENDU l'article 6 du Code municipal du Québec;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- DE VENDRE un immeuble sis et situé en la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQ CENT TRENTE-QUATRE (Ptie 534), tel que décrit aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, mesurant quinze mètres (15 m.) dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est et cent vingt-cinq mètres et trente centièmes (125,30 m.) dans ses lignes Sud-Ouest et Nord-Est, borné comme suit, savoir: vers le Nord-Est, par le lot 533-43; vers le Sud-Est, par une partie du lot 534; vers le Sud-Ouest, par une autre partie du lot 534; et vers le Nord-Ouest, par le lot 534-1. Possédant une superficie de mille nuit cent soixante-dix-neuf virgule cinq mètres carrés (1879,5 m.c.);

2- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente, soit $500.00 et à en donner quittance.

Adopté

93-399

<u>Acquisition du lot 584-25 (Rue Dubé)</u>

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre la compagnie 2967-2201 Québec inc. et la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, préparé par Me Christian Pruneau, notaire;

ATTENDU que le plan de la rue Dubé et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU l'acceptation par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, des travaux d'infrastructures de la rue Dubé, en date du 17 septembre 1993;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un immeuble sis en la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (584-25), tel que décrit aux plan et livre de renvoi oficiels pour le cadastre de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, sans bâtisse. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 23 avril 1993, et portant le numéro 10961 de ses minutes;

2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié et tous les autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-400 Achat d'une imprimante à chèques

ATTENDU que l'achat d'une imprimante destinée exclusivement aux chèques améliorerait grandement l'efficacité du personnel de bureau;

ATTENDU la proposition de la compagnie Dynabec en date du 21 septembre 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACHETER une imprimante de marque OKIDATA modèle ML184T de la compagnie Dynabec au coût de $821.98 incluant l'équipement, l'installation et les taxes;

2- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-100-00- 900 (Achat d'actifs immobilisés).

Adopté

93-401 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Henri Bourgeois et Micromédica, au coût approximatif de $815.00 taxes incluses.

Adopté

93-402 Opération cadastrale - Lot 534-13

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 5 juillet 1993 concernant le lot 534-13 propriété de Monsieur Robert Lefebvre;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1149 étant la subdivision 534-13.

Adopté

93-403 Rapport des permis émis pour le mois septembre 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 27 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1993 pour une valeur estimée de $392,000.00;

ATTENDU que sur ces 27 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $232,500.00;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1993.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-404

Demande des Jeannettes de la 12 Ronde Notre-Dame du Cap

ATTENDU la lettre reçue le 27 septembre dernier de la 12e Ronde de Jeannettes Notre-Dame du Cap;

ATTENDU que plus de la moitié de ces jeunes filles résident dans notre Municipalité;

ATTENDU qu'elles ne peuvent bénéficier que de deux moyens d'autofinancement permis qui sont la vente de calendriers et de fleurs de mai;

ATTENDU le nombre important d'activités de cet organisme qui permet l'épanouissement de notre jeunesse;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE VERSER un montant forfaitaire de $125.00 à titre de subvention à la 12e Ronde de Jeannettes Notre-Dame du Cap, celui étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

93-405

Rapport du maire

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER le rapport du maire.

2- QUE les orientations citées dans le rapport vont servir de base à la préparation du budget 1994.

Adopté

93-406

Résolution d'appui à la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR) dans ses mandats et objectifs pour la promotion et la mise en valeur des multiples potentiels de la rivière et principalement pour la construction d'une nouvelle centrale hydro-électrique au Rapide-des-Forges

ATTENDU que la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR) a comme objectif prioritaire une mise en valeur régionale et intégrée des multiples ressources naturelles, socio-économiques, écologiques et récréo-touristiques de la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants;

ATTENDU qu'une grande partie du développement socio-économique de notre région doit passer par le développement récréo-touristique (industrie touristique, une industrie de relève importante pour la Mauricie);

ATTENDU que l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants est un objectif prioritaire pour la Corporation (CGDBR) et le milieu qu'elle représente dans une mise en valeur globale de tous les potentiels reliés à notre rivière;

ATTENDU que les mégaprojets hydro-électriques présents et à venir (investissements évalués à 3,5 milliards) auront une influence déterminante, historique et sans précédent dans le développement de la rivière Saint-Maurice;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

ATTENDU que le projet hydro-électrique à Rapide-des-Forges est aussi un mégaprojet (investissement de près de 1 milliard) qui aura une influence première et déterminante pour l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et à ses bassins versants;

ATTENDU que le projet de construction d'une centrale à Rapide-des-Forges créera en amont du barrage un grand lac de 7 à 8 kilomètres de long par 1 à 2 kilomètres de large permettant un développement des ressources récréo-touristiques sans précédent à proximité des populations vivant dans le bas Saint-Maurice;

ATTENDU que la nouvelle centrale hydro-électrique à Rapide-des-Forges est un élément clé dans tout le développement socio-économique en Mauricie;

ATTENDU que le mégaprojet de la centrale Rapide-des-Forges créera pendant sa construction des milliers d'emplois que la Mauricie a définitivement et rapidement besoin en ces temps difficiles;

ATTENDU que le mégaprojet Rapide-des-Forges est un investissement majeur qu'il faudra tôt ou tard intégrer dans un projet de développement de société régionale en Mauricie permettant d'utiliser à de multiples fins tous les potentiels aquatiques de la rivière Saint-Maurice (baignade, pêche, villégiature, navigation, croisière, plongée sous-marine, voile, etc.);

ATTENDU que les dernières études comparatives sur les projets La Gabelle/Des Forges, présentées en juin 1993 par Hydro-Québec, sont loin d'être concluantes sur les éventuels et probables impacts environnementaux que créerait une nouvelle centrale hydro-électrique au Rapide-des-Forges;

ATTENDU que de toute manière, il devrait y avoir des audiences publiques pour démontrer clairement ces impacts majeurs, le cas échéant, et que des mesures de corrections pourraient définitivement y être apportées par Hydro-Québec au profit des aspirations du milieu;

ATTENDU que la société Hydro-Québec devra tôt ou tard reconnaître que le milieu a un droit de regard sur l'utilisation et/ou l'exploitation des ressources naturelles liées à la rivière Saint-Maurice;

ATTENDU que Hydro-Québec doit définitivement travailler en collaboration et en partenariat avec le milieu tout en reconnaissant les particularités et les besoins spécifiques et nos travailleurs en région;

ATTENDU que les demandes du milieu et le respect des collectivités que défend la Corporation (CGDBR) doivent être compris et pris en considération par Hydro-Québec;

ATTENDU que le mégaprojet Rapide-des-Forges (investissement approximatif de 1 milliard) est le fer de lance d'un développement régional en Mauricie, région qui a donné toute cette richesse naturelle exceptionnelle au Québec et qui maintenant en a grandement besoin pour renforcer son économie;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que Hydro-Québec ne peut définitivement plus fermer la porte à un développement récréo-touristique qui passe par l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice en coulant du béton pour les 100 prochaines années sans prendre en considération les aspirations du milieu dans une mise en valeur intégrée des ressources;

ATTENDU que la Corporation (CGDBR) et le milieu qu'elle représente demandent à Hydro-Québec de privilégier l'embauche de travailleurs de la Mauricie étant donné le haut taux de chômage de cette région;

ATTENDU qu'il est primordial pour le milieu que les investissements majeurs pour la construction d'une nouvelle centrale aux Forges doivent être compris par Hydro-Québec comme faisant partie d'un développement socio-économique global, non seulement pendant la construction, mais aussi après sa réalisation devant permettre une continuité dans la mise en valeur de toutes les autres ressources liées à la rivière Saint-Maurice et à ses bassins versants;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine appuie la CGDBR dans ses mandats et objectifs pour la promotion et la mise en valeur des multiples potentiels de la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants;

2- QUE le développement global, l'accessibilité à la rivière et les emplois en région soient concrétisés par une mise en chantier rapide des rénovations et par la construction de nouvelles centrales en Mauricie et principalement qu'Hydro-Québec accélère toutes ses études et décisions pour réaliser dans un très proche avenir la construction d'une nouvelle centrale à Rapide-des-Forges;

3- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine appuie donc inconditionnellement la construction d'une nouvelle centrale hydro-électrique à Rapide-des-Forges (mégaprojet évalué à près de 1 milliard) qui est définitivement une clé-maîtresse de tout le développement socio-économique, écologique et récréo-touristique et le fer de lance de toute l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et à ses bassins versants.

Adopté

93-407 <u>Demande de la Municipalité de Champlain concernant le raccordement d'un branchement d'aqueduc à la limite EST du réseau de la Municipalité</u>

ATTENDU que la Municipalité de Champlain a fait une demande pour le raccordement d'un branchement d'aqueduc de 60 millimètres de diamètre pour desservir deux propriétés situées dans le rang le rang St-Pierre à Champlain;

ATTENDU que pour maintenir le débit minimum requis en cas d'incendie sur notre territoire, un branchement d'aqueduc d'un diamètre de 30 millimètres maximum peut être autorisé à la Municipalité de Champlain;

ATTENDU que les frais de branchement à la conduite seront assumés par la Municipalité de Champlain;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER la Municipalité de Champlain à faire le raccordement d'un branchement d'aqueduc de 30 millimètres de diamètre maximum avec vanne d'arrêt et arrêt de bordure et boîte de service au point de raccordement;

2- D'OBLIGER la Municipalité de Champlain à faire la mise en place de compteurs d'eau afin de mesurer le ou les débits d'eau utilisés, lesquels seront facturés selon l'entente intervenue entre les parties et relative à la vente d'eau potable à la Municipalité de Champlain.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-396, 93-400, 93-401 et 93-404.

Secrétaire-trésorier

93-408

Levée de l'assemblée

A 21:50 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 novembre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 novembre 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-409 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 19.1.

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 NOVEMBRE 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Avis de motion

8.1- Règlement numéro 321

8.2- Règlement numéro 322

8.3- Règlement numéro 323

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

8.4- Règlement numéro 324

9- Demande d'aide financière dans le cadre du programme AIDA (Volet I) secteur Village

10- Demande d'aide financière pour les travaux de conversion de l'éclairage public et nomination de l'interlocuteur de la municipalité auprès d'Hydro-Québec

11- Mandat accordé à une firme d'experts-conseil - Suivi aux travaux de conversion

12- Pose d'un système de climatisation pour la salle Félix-Leclerc

13- Achat de fournitures de bureau

14- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

15- Demande de Clément Bastien excavation enr. - Sablière

16- Adjudication du contrat de déneigement des patinoires/parc municipal Roger Guilbault

17- Location d'un chalet mobile - Parc municipal Roger Guilbault

18- Versement Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe inc.

19- VARIA

19.1- Reconnaissance du comité sectoriel de St-Malo

20- PAROLE À LA SALLE

21- Levée de l'assemblée

Adopté

93-410 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 octobre 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-411 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 octobre 1993.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-412
Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8446	Hydro-Québec	74.50
8447	Municipalité de Ste-Marthe	20.89
8448	Roger Jean	36.28
8449	Jules Milette inc.	7384.14
8450	Bell Canada	45.48
8451	Carnaval Ste-Marthe	70.00
8452	Hydro-Québec	3810.80
8453	Club de l'Age d'Or Ste-Marthe inc.	750.00
8454	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	750.00
8455	Hockey mineur Ste-Marthe	750.00
8456	Baseball mineur Ste-Marthe	750.00
8457	Association de soccer Ste-Marthe inc.	750.00
8458	Club Optimiste Ste-Marthe	2250.00
8459	Louise Larivière	300.00
8460	Entretien M.C. enr.	1152.00
8461	Micheline Courteau	265.00
8462	Municipalité de Ste-Marthe	14867.97
8463	Frédéric Prescott	132.03
8464	Ferron Tousignant Pagé & Ass. inc.	100.00
8465	Bell mobilité pagette	177.44
8466	Hydro-Québec	4682.81
8467	Chambre de commerce du Cap	150.00
8468	Téléthon des étoiles	18.00
8469	Normand Monaghan	78.33
8470	Heenan Blaikie	50.00
8471	Entretien M.C. enr.	1415.48
8472	Normand Monaghan	85.00
8473	12 Ronde de Jeannette	125.00
8474	Levesque, Beaubien inc.	7063.25
8475	Patrick Pontbriand	184.50
8476	François Montminy	184.50
8477	Marc Beauchesne	144.50
8478	Jimmy Lord	45.00
8479	Thimothée Lagacée	76.50
8480	Stéphane Brière	76.50
8481	Stéphane Daigle	40.50
8482	Municipalité de Ste-Marthe	12952.85
8483	Ministre du Revenu	9676.69
8484	Receveur général du Canada	6795.44
8485	Receveur général du Canada	722.55
8486	Trust général du Canada	3629.34
8487	Comm. adm. des régimes de retraite	484.56
8488	S.C.F.P.	217.92
8489	Henri Garneau	200.00
8490	Jean Roger	42.00
	TOTAL:	83577.25

Comptes à payer au 31 octobre 1993

8491	Signalisation ACME (Québec) inc.	198.02
8492	Ass. Québécoise des directeurs du loisir	19.25
8493	ARMTEC	726.34
8494	Béton du Cap inc.	2034.44
8495	Buromax inc.	136.74
8496	Bell Mobilité pagette	161.42
8497	Cie Canadienne de service de linge inc.	53.57
8498	Centre horticole du Cap	498.65
8499	Clôtures Cambrek inc.	2027.73
8500	Canadian tire acceptance ltée	189.50
8501	Clément Bastien excavation enr.	10100.36
8502	Construction S.R.B.	387.13
8503	Continental Canada	362.80

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
8504	Construction & Pavage Maskimo ltée	20321.51
8505	Copie X Press	147.54
8506	Chemarketing industries inc.	4665.83
8507	Excavation Girard & Simard inc.	13494.36
8508	Équipement J.P. enr.	88.54
8509	Eugène Abran excavation	2510.47
8510	Excavation Fournier ltée	378.35
8511	Guillevin International inc.	384.24
8512	Giroux, Ward & Germain	549.48
8513	Gazon Maski	3515.33
8514	Hydro-Québec	561.00
8515	Henri Bourgeois inc.	294.86
8516	Hymec inc.	84.28
8517	Imprimerie Vallières inc.	227.65
8518	Industries Fortier Trois-Rivières	976.48
8519	Jean Vaugeois	952.08
8520	Launier ltée	11.13
8521	Jean-Marie Lottinville	247.50
8522	L'Hebdo Journal	175.27
8523	Lamothe & Ayotte	66.77
8524	Les cafés populaires Henri enr.	36.75
8525	Location T.R. inc.	723.36
8526	Lignco inc.	491.86
8527	Métropolitain Équipement enr.	72.75
8528	Morin & Frères inc.	138.99
8529	MRC De Francheville	1841.95
8530	Major Mini Moteur enr.	118.28
8531	McKerlie-Millen (Québec) inc.	487.70
8532	Micromédica inc.	3205.63
8533	M.D.G. Location enr.	285.73
8534	Outibo enr.	20.75
8535	Pitney-Bowes	44.95
8536	Pluritec Laboratoire ltée	55.64
8537	P.A. Thibeault ltée	326.80
8538	Perco limitée	1065.15
8539	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	740.35
8540	Pitney Bowes Leasing	140.54
8541	Remise 2000 enr.	8188.53
8542	R.T. spécialités	35.32
8543	Service de pneus C.T.R. ltée	98.56
8544	Sécurité plus	490.74
8545	Sani Mobile	1457.92
8546	St-Maurixe Oxygen ltée	404.91
8547	Shell Canada ltée	284.30
8548	Simard Beaudry inc.	2506.98
8549	Summum signalisation inc.	1743.63
8550	Bell canada	818.59
8551	Telecon	2092.06
8552	Ville de Trois-Rivières	46.22
8553	Vitres d'auto Mauricie inc.	350.61
8554	Westburne Québec	1082.04
8555	Diverbec inc.	186.46
8556	Produits chimiques Sany inc.	2694.60
8557	Structure C.Q.S. inc.	115.88
	TOTAL:	98943.15

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-413 Avis de motion - Règlement numéro 321

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis.

Adopté

93-414 Avis de motion - Règlement numéro 322

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour la construction d'un égout pluvial, pose de pavage et bordure sur une partie de la 9e Rue.

Adopté

93-415 Avis de motion - Règlement numéro 323

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1994 et les conditions de perception.

Adopté

93-416 Avis de motion - Règlement numéro 324

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain;

Adopté

93-417 Demande d'aide financière dans le cadre du programme AIDA (Volet I) secteur Village

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme AIDA (Volet I) pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique dans le secteur Village soit entre la 10e Rue et la 3e Rue, entre la route 138 et la 2e Avenue, une partie de la 2e Avenue et une partie de la 8e Rue du côté nord de la 2e Avenue;

ATTENDU que selon l'étude préliminaire préparée par les Consultants René Gervais inc., le coût total de ces travaux est estimé à $770,369.00;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'autoriser les Consultants René Gervais inc. à présenter cette étude préliminaire au ministère des Affaires municipales pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme AIDA (Volet I) pour défrayer une partie des travaux et au ministère de l'Environnement pour obtenir un accord de principe;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- D'APPROUVER l'étude préliminaire pour la construction d'un réseau d'aqueduc et un réseau d'égout sanitaire, telle que présentée par les Consultants René Gervais inc.;

2- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le formulaire de demande de subvention dans le cadre du programme AIDA, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

3- D'AUTORISER les Consultants René Gervais inc. à présenter une demande de subvention au ministère des Affaires municipales dans le cadre du programme AIDA (Volet I);

4- D'AUTORISER les Consultants René Gervais inc. à présenter cette étude préliminaire au ministère de l'Environnement pour obtenir un accord de principe;

5- DE TRANSMETTRE copie de cette demande de subvention dans le cadre du programme AIDA (Volet I) au député de comté Monsieur Pierre A. Brouillette pour la bonne marche du dossier.

Adopté

93-418

Demande d'aide financière pour les travaux de conversion de l'éclairage public et nomination de l'interlocuteur de la municipalité auprès d'Hydro-Québec

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine bénéficie du tarif général d'éclairage public (propriétaire de son réseau d'éclairage public);

ATTENDU qu'une partie du parc d'éclairage public de la municipalité fonctionne avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU que dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, la municipalité a fait réaliser une étude technico-économique, laquelle a été acceptée par Hydro-Québec;

ATTENDU qu'il est avantageux pour la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine de réaliser la conversion au sodium du parc d'éclairage public, selon les modalités du programme;

ATTENDU qu'Hydro-Québec, par son Programme de conversion de l'éclairage public, offre aux municipalités une aide financière pour la réalisation des travaux de conversion;

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite obtenir l'aide financière prévue au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, pour les travaux de conversion;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'engage à convertir tous ses luminaires au mercure pour du sodium selon le Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec et demande l'aide financière prévue;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine désigne Exploitation Santec inc. pour représenter la municipalité comme interlocuteur auprès d'Hydro-Québec aux fins de ce programme.

Adopté

93-419

Mandat accordé à une firme d'experts-conseil - Suivi aux travaux de conversion

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine possède son propre système d'éclairage public, lequel fonctionne en partie avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU qu'il est avantageux pour la municipalité de procéder à la conversion au sodium de ses appareils;

ATTENDU qu'Hydro-Québec propose son Programme de conversion de l'éclairage public lequel offre aux municipalités une aide financière pour réaliser les travaux de conversion;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un ingénieur dans ce dossier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine mandate Exploitation Santec inc. pour réaliser les activités suivantes dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, à savoir:

- Effectuer la surveillance des travaux
- Préparer les demandes d'aide financière
- Exécuter les dessins "tel que construit".

Adopté

93-420

Pose d'un système de climatisation pour la salle Félix-Leclerc

ATTENDU qu'il est nécessaire de climatiser la salle Félix-Leclerc afin de permettre un accroissement des revenus par la location;

ATTENDU que des appels d'offres sur invitations ont été envoyés à cinq entrepreneurs à cet effet et que trois ont présenté des soumissions conformes, soit: Pélissier Réfrigération, EPM Mauricie et Aubin Réfrigération;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Aubin Réfrigération avec un montant de $30,345.24 incluant toutes les taxes;

ATTENDU que des vérifications ont été faites par l'ingénieur afin de s'assurer que les équipements et dessins d'atelier sont conformes aux exigences du document d'appel d'offres;

ATTENDU que cette dépense est prévue au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- DE CONFIER à la firme Aubin Réfrigération les travaux de climatisation de la salle Félix-Leclerc, en conformité avec les documents d'appel d'offres, et ce pour le prix de $30,345.24 taxes incluses;

2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap.

Adopté

93-421 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, au coût approximatif de $150.00 taxes incluses.

Adopté

93-422 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-08 tenue le 27 octobre 1993;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-423 Demande de Clément Bastien excavation enr. - Sablière

ATTENDU la demande de Monsieur Clément Bastien afin d'opérer une sablière sur les lots 475-P et 476-P au nord de la voie ferrée;

ATTENDU qu'une autorisation municipale est nécessaire pour obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement;

ATTENDU que la demande a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accepter la demande de Clément Bastien excavation enr.;

ATTENDU l'impact minime de l'exploitation sur le milieu environnant;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'un chemin d'accès serait aménagé sur le cordon des terres du rang St-Malo et du rang des Grandes Prairies côté sud-est, en direction de la route Red Mill Nord et ce afin d'atténuer les effets du transport de véhicules lourds sur la rue Claude;

ATTENDU qu'une modification au règlement de zonage est nécessaire afin de permettre un tel usage sur les lots 475-P et 476-P;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER la demande de Monsieur Clément Bastien, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

2- D'ENTREPRENDRE les procédures de modification du règlement de zonage numéro 263, le tout aux frais du demandeur.

Adopté

93-424 Adjudication du contrat de déneigement des patinoires/parc municipal Roger Guilbault

ATTENDU que des soumissions pour le déneigement des patinoires ont été demandées à 7 entrepreneurs locaux;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur s'est montré intéressé et a déposé une soumission pour le déneigement de ces patinoires;

ATTENDU que la soumission de M. Pierre Desruisseaux est conforme à notre demande;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat de déneigement du parc municipal Roger Guilbault à M. Pierre Desruisseaux, au coût de $150.00 l'occasion, taxes incluses.

Adopté

93-425 Location d'un chalet mobile - Parc municipal Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité de fournir un local pour les patineurs du parc municipal Roger Guilbault pour les mois de décembre 1993 à mars 1994;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit Clément & Frères ltée et Atco Structures pour la fourniture d'un local mobile de 12' X 60' avec local de rangement et toilette;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Clément & Frères ltée au coût de $2,698.54 taxes incluses;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE LOUER de la compagnie Clément & Frères ltée un chalet mobile pour desservir les patineurs du parc municipal Roger Guilbault au cours de l'hiver 93-94, au montant total de $2,698.54 taxes incluses.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-426

Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1993;

ATTENDU que ladite ligue est incorporée;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de $6,250.00 à titre de subvention finale pour 1993 à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe inc. et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-36-999.

Adopté

93-427

Reconnaissance du comité sectoriel de St-Malo

ATTENDU le voeu des citoyens du secteur St-Malo Est de former un comité de loisirs;

ATTENDU que ce comité sera responsable des équipements de ce secteur, que ce soit le chalet ou la patinoire;

ATTENDU qu'un budget d'opération est nécessaire pour l'entretien de ces équipements;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE RECONNAÎTRE le comité sectoriel de St-Malo comme intervenant accrédité au sens de la Politique d'Accréditation et d'Association aux loisirs de notre municipalité;

2- DE FAIRE bénéficier ledit groupe des avantages auxquels donnent droit cette reconnaissance;

3- DE VOIR à l'installation des bandes de patinoire et de l'éclairage sur le site de St-Malo Est;

4- D'OCTROYER au comité $1,000.00 à titre de subvention, le tout étant puisé au poste budgétaire 02-701-31-999 (patinoire St-Malo).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-412, 93-419 à 93-421,et 93-424 à 93-427.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

93-428
Levée de l'assemblée

A 19:55 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FREDERIC PRESCOTT MARCEL MILOT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 novembre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 novembre 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs : Danielle Gélinas Dumont
les Conseillers Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 22 novembre 1993 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1994

6- Adoption du règlement numéro 321 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1994

7- Adoption du règlement numéro 323 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1994 et les conditions de perception

8- PAROLE À LA SALLE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Levée de l'assemblée

DONNE ce 19e jour du mois de novembre 1993.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

93-429 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

93-430 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1994

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955, 956 et 957 du Code municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1994.

Adopté

93-431 Adoption du règlement numéro 321 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1994

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 321.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 321

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1994

.....

ATTENDU que toute municipalité locale peut par règlement, imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis et cela en vertu de l'article 990.1 du Code Municipal du Québec;

ATTENDU que l'imposition d'une surtaxe sur ces immeubles a pour effet de favoriser la construction;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 8 novembre 1993;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Une surtaxe est imposée et sera prélevée sur tous les terrains vagues desservis identifiés comme tel au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 2 Le taux de la surtaxe est équivalent à 50% du taux des taxes générales imposées la même année.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le présent règlement a été
adopté le

L'avis public a été donné
le

FREDERIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

93-432 Adoption du règlement numéro 323 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1994 et les conditions de perception

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 323.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 323

Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1994 et les conditions de perception.

.....

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 8 novembre 1993;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 Taux des taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 1994 soient établis selon les données contenues à l'annexe "A" du présent règlement.

ARTICLE 2 Taux d'intérêts sur les arrérages

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze pourcent (15%).

ARTICLE 3 Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à trois cent dollars ($300.00), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

ARTICLE 4 Date de versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le quatrième jour de juillet 1994.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation

ARTICLE 5 Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

ANNEXE "A"

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

TAXES GÉNÉRALES:

$1.15 par $100.00 d'évaluation imposable

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budget non autrement pourvues ainsi qu'au service de la dette des règlements qui bénéficient à l'ensemble des citoyens, soit les règlements numéros: 177/182, 187, 201, 202, 209, 222, 223, 238, 239, 241, 243, 231/270, 232, 252, 253, 255, 256, 262, 274, 277.

TAXES GÉNÉRALES - SERVICE DE POLICE

$0.2224 par $100.00 d'évaluation imposable

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du service de police qui bénéficient à l'ensemble des citoyens.

TAXES DE SECTEUR - SERVICE DE LA DETTE:

$0.083188 par $100.00 d'évaluation imposable

Cette taxe a pour objet de pourvoir au service de la dette des règlements de secteur numéros: 54, 70/72, 175, 216, 234.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

SURTAXE SUR LES TERRAINS VAGUES DESSERVIS:

$0.575 par $100.00 d'évaluation imposable

Cette surtaxe respecte les dispositions du règlement numéro 321, lequel est joint au présent règlement sous la cote "A-1"

TAXES SUR UNE AUTRE BASE

TARIFICATION - EAU

Que les compensations annuelles minimum suivantes soient imposées et prélevées pour l'année fiscale 1994 à tous les usagers du service d'aqueduc.

Résidences	$75.00 par logement
Chalets (saisonniers)	$37.50 par chalet
Résidences avec capteurs d'eau	$50.00 par logement
Commerces	$85.00 par commerce
Fermes	$85.00 par ferme

Pour bénéficier du tarif réduit pour les résidences avec capteurs d'eau, l'installation devra être acquise le 1er janvier et être opérationnelle lorsque l'inspecteur municipal en vérifiera la conformité.

De plus, pour les utilisateurs dont les noms figurent à l'annexe "A-2" du présent règlement, la consommation annuelle minimum est déterminée en fonction des deux (2) catégories suivantes:

Commerces	80,000 gals ou 364M³
Fermes	80,000 gals ou 364M³

Lorsque la consommation annuelle est supérieure à la consommation annuelle minimum, une compensation additionnelle est imposée sur l'excédent selon les paliers de consommation et les taux énumérés à l'annexe "A-3" du présent règlement pour en faire partie intégrante et comme s'ils y étaient au long récités.

La compensation annuelle imposée et prélevée pour le service d'eau potable municipal doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné. Cette compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

TARIFICATION - ÉGOUTS:

$121.50 par logement

La compensation annuelle imposée et prélevée pour le service d'égouts municipal doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné. Cette compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

Le tarif établi correspond à une compensation annuelle de $77.75 pour l'entretien des réseaux d'égouts et de $43.75 pour les travaux réalisés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

TAXES SUR UNE AUTRE BASE

TARIFICATION - ORDURES

Immeubles résidentiels	$76.00 par logement
Chalets (saisonniers)	$38.00 par chalet
Commerces	$115.00 par commerce

Les propriétaires de commerces et d'immeubles à logements seront remboursés sur preuve de location d'un conteneur.

La compensation annuelle imposée et prélevée pour le service de cueillette, transport et disposition des ordures ménagères doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné. Cette compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

TARIFICATION - SERVICE DE LA DETTE:

NOS. RÈGLEMENTS	TAUX
88-88A	0.45183/pi.lin.
99-1	0.65946/pi.lin.
99-2	0.33375/pi.lin.
99-3	0.52073/pi.lin.
99-4	1.38802/pi.lin.
99-5	0.71327/pi.lin.
99-6	1.10998/pi.lin.
99-7	3.49404/pi.lin.
99-8	1.80006/pi.lin.
99-9	2.80051/pi.lin.
114-1	2.03197/pi.lin.
114-2	1.71282/pi.lin.
114-3	1.24179/pi.lin.
196-1	3.71489/pi.lin.
196-2	3.70270/pi.lin.
196-3	2.14447/pi.lin.
196-4	2.75203/pi.lin.
201-202-1	1.99054/pi.lin.
201-202-2	4.57238/pi.lin
201-202-3	4.57431/pi.lin.
209	15.56603/pi.lin
214	7.26732/pi.lin.
215	15.06645/pi.lin.
222	13.07354/pi.lin.
223	5.78497/pi.lin.
239-1	11.98163/pi.lin.
239-2	0.09561/pi²
241-1	30.17170/m.lin.
241-2	0.73505/m²
231-1	16.01556/m.lin.
231-2	0.22913/m²
252-1	23.52528/m.lin.
252-2	0.62648/m²
253-1	51.55173/m.lin.
253-2	29.61162/m.lin.
254-1	6.30924/m.lin.
254-2	6.30924/m.lin.
262	11.15379/m.lin.
277	21.69063/m.lin.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

La compensation annuelle imposée et prélevée pour le service de la dette doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire de l'immeuble concerné. Cette compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

Adopté

93-433 Levée de l'assemblée

A 21:10 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 novembre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 novembre 1993 à 21:15 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-434 <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 NOVEMBRE 1993

<u>ORDRE DU JOUR</u>

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (projet de loi 102)

8- Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs (système informatique)

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Règlement numéro 322 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 9e Rue (secteur St-Malo Ouest)

10- Site d'enfouissement sanitaire de Champlain - Approbation du règlement d'emprunt numéro 93-11

11- Demande du ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des rues St-Maurice et Courteau

12- Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau

13- Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

14- Conversion de l'éclairage public - Recyclage des vieux luminaires

15- Conversion de l'éclairage public

16- Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1993

17- VARIA

18- PAROLE À LA SALLE

19- Levée de l'assemblée

Adopté

93-435 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 novembre 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

93-436 <u>Correspondance</u>

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 novembre 1993.

Adopté

93-437 <u>Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (projet de loi 102)</u>

ATTENDU qu'après avoir mûrement délibéré, la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap n'a pas jugé opportun de se soustraire de l'application de la loi 102;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE l'application de la loi soit comme suit:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

1- Dispositions applicables aux élus municipaux

A compter du 1er janvier 1994, la rémunération des membres du conseil est réduite de 1% par rapport à la rémunération applicable au 31 décembre 1993. La rémunération visée ne comprend pas les allocations de dépenses.

La rémunération des élus telle qu'elle sera réduite à compter du 1er janvier 1994 sera ensuite gelée pour l'année 1995 et ne pourra être majorée avant le 1er janvier 1996.

2- Dispositions applicables au personnel cadre

La rémunération des cadres est gelée pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 1994;

A compter du 1er janvier 1994, une réduction équivalente à trois jours de congés-maladie aura pour effet de réduire annuellement de 1% le montant des dépenses liées à la rémunération et aux avantages sociaux.

3- Dispositions applicables aux personnes syndiquées

La date d'expiration de la convention collective est prolongée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 1997;

Les taux de salaire ainsi que les primes demeurent en vigueur sans majoration pendant toute la durée de la période de prolongation mentionnée précédemment.

Ce gel n'empêche cependant pas un employé d'accéder à un autre poste dont la rémunération est supérieure à la sienne, par promotion.

A compter du 1er janvier 1994, une réduction équivalente à trois jours de congés-maladie aura pour effet de réduire annuellement de 1% le montant des dépenses liées à la rémunération et aux avantages sociaux.

Adopté

93-438 Contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs (système informatique)

ATTENDU que le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs vient à échéance le 31 décembre 1993;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien afin de profiter des privilèges tels que support téléphonique, corrections de programmes, nouvelles versions, etc. reliés au droit d'utilisation des logiciels;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE RENOUVELER le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique municipale inc. au montant de $8112.31 incluant les taxes pour l'année 1994 et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-415 (Traitement des données);

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer le contrat d'entretien des logiciels et d'assistance aux utilisateurs avec la compagnie Dynabec informatique municipale inc., pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Règlement numéro 322 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 9e Rue (secteur St-Malo Ouest)

Ce point est reporté à une session ultérieure.

93-439 Site d'enfouissement sanitaire de Champlain - Approbation du règlement d'emprunt numéro 93-11

ATTENDU qu'il est nécessaire pour les opérations du site d'enfouissement sanitaire de Champlain d'acquérir un compacteur à déchets;

ATTENDU que l'évaluation du coût d'acquisition pour un compacteur est de $400,000.00 et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût d'acquisition de ce compacteur à déchets;

ATTENDU que l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritus et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 31 août 1981 prévoit que: "les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente";

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la Municpalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt numéro 93-11 adopté par la Municipalité de Champlain pour un montant maximum de $400,000.00 pour une période de dix (10) ans, afin de financer l'achat d'un compacteur à déchets.

Adopté

93-440 Demande du ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des rues St-Maurice et Courteau

ATTENDU que le ministère des Transports a soumis un projet d'entretien d'hiver d'une partie des rues St-Maurice et Courteau, soit une longueur de 1.74 kilomètres;

ATTENDU qu'une entente est intervenue avec Monsieur Gaston Girard, entrepreneur, concernant le déneigement de ces artères;

ATTENDU que la municipalité effectuera les travaux de sablage;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- D'ACCEPTER la demande du ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des rues St-Maurice et Courteau, soit une longueur de 1.74 kilomètres et ce pour un montant offert de $6,031.94;

2- D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer les documents du marché;

3- DE RESCINDER la résolution numéro 93-287.

Adopté

93-441 Travaux supplémentaires d'entretien de chemin d'hiver - Partie des rues St-Maurice et Courteau

ATTENDU l'entente intervenue avec le ministère des Transports concernant l'entretien d'une partie des rues St-Maurice et Courteau;

ATTENDU qu'il est préférable de confier l'entretien d'hiver de ces tronçons de chemins à notre entepreneur en déneigement, soit la firme Gaston Girard;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCORDER les travaux de déneigement et sablage d'une partie de la rue Courteau, soit une longueur de .43 kilomètre ainsi que le déneigement d'une partie de la rue St-Maurice, soit une longueur de 1.26 kilomètre pour un montant total de $3,894.80 taxes incluses, et ce aux conditions du marché du ministère des Transports (contrat numéro 3873-93-4204).

Adopté

93-442 Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

ATTENDU que la municipalité doit assumer l'entretien d'hiver du chemin de desserte le long de l'autoroute 40 dans les limites de la municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de St-Maurice fait l'entretien d'une partie du chemin de desserte dans ses limites;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER la Municipalité de St-Maurice à effectuer les travaux d'entretien d'hiver de la partie de cette artère qui est située dans notre municipalité, soit une longueur de 1.43 kilomètres au taux de $900.00 le kilomètre, pour un montant total de $1287.00.

Adopté

93-443 Conversion de l'éclairage public - Recyclage des vieux luminaires

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine va convertir au sodium son réseau d'éclairage des voies publiques en conformité avec les modalités du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la municipalité sait que ses vieux luminaires au mercure sont susceptibles de contenir des déchets dangereux tels que du BPC dans les condensateurs et du mercure dans les ampoules;

ATTENDU que la municipalité désire respecter les lois et les règlements du MENVIQ concernant les déchets dangereux;

ATTENDU que la municipalité a le choix de procéder elle-même (à ses frais) au recyclage et au traitement des luminaires convertis avec toutes ses composantes, y compris le BPC et le mercure, en conformité aux normes du MENVIQ;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine cède gratuitement à Hydro-Québec les luminaires à vapeur de mercure convertis dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public pour en permettre le recyclage et le traitement.

Adopté

93-444 <u>Conversion de l'éclairage public</u>

ATTENDU le programme de conversion d'éclairage public d'Hydro-Québec;

ATTENDU l'aide financière demandée à Hydro-Québec pour la conversion de l'éclairage public;

ATTENDU que la municipalité a procédé elle-même aux appels d'offres pour la fourniture et l'installation des luminaires au sodium haute pression et ce dans le cadre du programme de conversion;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs électriciens pour effectuer l'installation des luminaires au sodium haute pression, soit: Électricité A.C.A. inc. et Vigneault Électrique inc.;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs pour l'acquisition des luminaires au sodium haute pression, soit: Guillevin International et Westburne Québec;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ENGAGER la firme Électricité A.C.A. inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour effectuer l'installation des 218 luminaires au sodium haute pression, suivant les modalités de l'appel d'offres et ce au coût de $10,917.44 taxes incluses;

2- D'ACHETER de Westburne Québec inc., soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 218 luminaires au sodium haute pression au montant de $25,979.59 taxes incluses.

Adopté

93-445 <u>Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1993</u>

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis au cours du mois d'octobre 1993 pour une valeur estimée de $221,000.00;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que sur ces 12 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de $151,000.00;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1993.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-438, 93-441, 93-442 et 93-444.

Secrétaire-trésorier

93-446 Levée de l'assemblée

A 21:34 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 décembre 1993

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 décembre 1993 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire suppléant : Richard Dufresne

Madame et Messieurs les Conseillers : Danièlle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

93-447 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DECEMBRE 1993

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Conciliation du solde en banque

9- Conciliation du solde aux livres

10- Rapport de contrôle budgétaire

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

11- Avis de motion

11.1- Règlement numéro 325

11.2- Règlement numéro 326

12- Adoption du règlement numéro 324 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1994 de la Régie Intermunicipale d'assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

13- Paiement comptant

14- Liste des arrérages de taxes municipales

15- Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

16- Félicitations aux élus fédéraux et municipaux

17- Achats

17.1- Achat de timbres

17.2- Achat de fournitures de bureau

17.3- Achat de produits d'entretien ménager

17.4- Achat de décorations de Noël

18- Acquisition des lots 527-19, 527-37 et partie du lot 527-43 (Rue Girard)

19- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

20- Demande de dérogation mineure - Monsieur Denis Gauthier

21- Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1993

22- Participation financière - Noël communautaire

23- Club de Patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - patineurs de Ste-Marthe

24- Félicitations aux Estacades de Cap-de-la-Madeleine

25- VARIA

26- PAROLE À LA SALLE

27- Levée de l'assemblée

Adopté

93-448 <u>Adoption des Procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 22 novembre 1993 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-449

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire- trésorier pour la période du 16 au 30 novembre 1993.

Adopté

93-450

Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8558	Hydro-Québec	4504.48
8559	L'Horizon Vert	1035.00
8560	Techni FM (1991) enr.	220.57
8561	Louis Dubois	36.00
8562	Richard Dufresne	63.00
8563	Frédéric Prescott	235.44
8564	Louis Langevin	15.50
8565	Hockey Mineur Ste-Marthe	6250.00
8566	Comité sectoriel St-Malo	1000.00
8567	Construction & Pavage Maskimo ltée	19816.11
8568	Bell Mobilité Cellulaire	162.50
8569	Entretien M.C. enr.	1332.03
8570	Jules Milette inc.	7263.61
8571	Municipalité de Ste-Marthe	12852.08
8572	Nathalie Richer	200.00
8573	Denis Gauthier	100.00
8574	Jean-Paul Guilbeault	100.00
8575	Jocelyne Vallée Bergeron	100.00
8576	Jacques Renaud	400.00
8577	Nathalie Larochelle	100.00
8578	Sylvie Toupin	100.00
8579	François Adam	200.00
8580	Marie-Josée Milette	100.00
8581	Clément Champoux	100.00
8582	Linda Babineau	100.00
8583	Michel Longval	100.00
8584	Johanne Goyette	100.00
8585	Denis Croteau	100.00
8586	Yves Morinville	100.00
8587	Dany Massicotte	100.00
8588	Clément Desrosiers	100.00
8589	Gilles Champoux	100.00
8590	Guylain Roy	100.00
8591	Laurier Gélinas	100.00
8592	Jean Veilleux	100.00
8593	Claude Boulanger	100.00
8594	Ubald Morin	100.00
8595	Jocelyn Richard	100.00
8596	Louis Turbide	100.00
8597	Claude Dufour	100.00
8598	Jean-Yves Gaudreault	100.00
8599	Municipalité de Ste-Marthe	2938.45
8600	Municipalité de Ste-Marthe	73.02
8601	2534-0662 QB inc.	159.07
8602	Bertrand Magny	5.57
8603	J.C. Hamel	6.50
8604	Auray Breton	126.09
8605	Ginette Levasseur	100.00
8606	Jacques Renaud	100.00
8607	Daniel Lebland	100.00
8608	Bell Canada	45.35

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8609	Claude Cossette	82.19
8610	Normand Monaghan	80.00
8611	Louise Larivière	250.00
8612	Hydro-Québec	6565.02
8613	Bell Canada	39.34
8614	Corporation de développement	10000.00
8615	Société de l'assurance automobile	356.00
8616	Bell Canada	291.57
8617	Chambre de Commerce du Cap	25.00
8618	Bell Canada	503.67
8619	Entretien M.C. enr.	1365.41
8620	ANNULÉ	
8621	Alcide Dubois	450.00
8622	Eric Partington	245.52
8623	Municipalité de Ste-Marthe	13216.44
8624	Receveur général du Canada	968.53
8625	Receveur général du Canada	6722.02
8626	Ministre du Revenu	9790.35
8627	Commission adm. des régimes de retraite	484.56
8628	Trust Général du Canada	3629.74
8629	SCFP	223.59
8630	Laurent Pontbriand	91.60
8631	Louis Dubois	253.84
8632	Frédéric Prescott	402.06
8633	Hydro-Québec	341.13
8634	Jean Roger	80.00
	TOTAL:	118097.95

Comptes à payer au 30 novembre 1993

8635	Alex Coulombe ltée	151.95
8636	Acier d'armature de Trois-Rivières	141.72
8637	Béton du Cap inc.	1681.39
8638	Buromax inc.	138.66
8639	Bois & Décors	19.94
8640	Centre de décoration Paré inc.	120.18
8641	Québec Linge MC	49.20
8642	CSMQ	10.00
8643	Clôtures Cambrek inc.	965.97
8644	Canadian Tire ltée	132.76
8645	Clément Bastien excavation	848.21
8646	Charbonnerie Champlain	166.34
8647	Construction S.R.B.	403.96
8648	Continental Canada	500.00
8649	Construction & Pavage Maskimo ltée	162.48
8650	Contrair	1107.75
8651	Charles Turcotte & Fils ltée	381.20
8652	Desroberts (1984) inc.	1526.55
8653	Diesel Traction	2.31
8654	Électricité A.C.A. inc.	1506.34
8655	Excavation Girard & Simard	2762.53
8656	Équipements industriels du Cap inc.	206.28
8657	Estampage J.P.L. ltée	86.67
8658	Eugène Abran Excavation	801.21
8659	Excavation Fournier ltée	1135.06
8660	Gravier Mont-Carmel inc.	179.16
8661	Guillevin International inc.	141.12
8662	Gazon Manderley	2325.42
8663	Heenan Blaikie	80.68
8664	Imprimerie Vallières inc.	710.69
8665	Industries Fortier Trois-Rivières	1201.54
8666	Jean Vaugeois	2679.11

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8667	L'Hebdo Journal	150.23
8668	Les Cafés Populaires Henri enr.	44.84
8669	Les Éditions Yvon Blais inc.	83.46
8670	Location Trois-Rivières inc.	378.99
8671	Les Caisses enregistreuses Dijitec	43.91
8672	Librairie Clément Morin	79.20
8673	Morin & Frères inc.	120.11
8674	Major Mini Moteur enr.	73.08
8675	M. Électrique ltée	15.21
8676	McKerlie Millen (Québec) inc.	77.91
8677	Mines Seleine inc.	3037.23
8678	Micromédica inc.	264.46
8679	Outibo enr.	115.72
8680	Oxygène Val-Mauricie ltée	352.86
8681	Pluritec Laboratoire ltée	44.51
8682	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	4.97
8683	Pneus S.L. enr.	27.67
8684	P.A. Thibeault ltée	366.38
8685	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1125.70
8686	Permacon Trois-Rivières	755.56
8687	Quévis inc.	231.73
8688	Quincaillerie Concept inc.	739.58
8689	Reynolds Radio inc.	16.47
8690	R.M. Textile enr.	78.00
8691	Robert Delisle inc.	95.68
8692	Gilbert Roberge	1134.98
8693	Société québécoise ass. des eaux	5349.87
8694	Sécurité Plus	142.83
8695	Sani Mobile	5679.73
8696	St-Maurice Oxygen ltée	79.72
8697	Shell Canada ltée	154.00
8698	S.P.A.M.	96.30
8699	Serrurier du Cap inc.	219.40
8700	Simard Beaudry inc.	4346.33
8701	Telecon	200.30
8702	Ville du Cap	1171.54
8703	Vitrerie du Centre inc.	420.42
8704	Westburne Québec	5229.98
8705	Structure C.Q.S. inc.	109.51
	TOTAL:	54984.75

Adopté

93-451 Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1993 soit adoptée.

Adopté

93-452 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1993 soit adoptée.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-453 Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1993 soit adopté.

Adopté

93-454 Avis de motion - Règlement numéro 325

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1994.

Adopté

93-455 Avis de motion - Règlement numéro 326

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1994.

Adopté

93-456 Adoption du règlement numéro 324 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1994 de la Régie Intermunicipale d'assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ne participe pas aux dépenses pour le traitement pendant une période de dix ans;

ATTENDU que la quote-part pour notre municipalité s'établit à $4,905.00 pour l'exercice 1994, soit le partage des dépenses pour l'interception seulement;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 324.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 324

Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

.....

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par règlement par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités membres de la régie;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 8 novembre 1993;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:-

ARTICLE 1 Le Conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 1994 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain. Ces prévisions budgétaires sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elles étaient ici au long récitées.

ARTICLE 2 Le Conseil autorise le Maire à signer le rapport visé à l'article 1 pour et au nom de la Municipalité.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

FREDERIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

93-457 Paiement comptant

ATTENDU les articles 1072.1 et 1072.2 du Code Municpal;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1076 du Code Municipal, il est mentionné que le Conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QU'IL est loisible à tout propriétaire de payer la moitié ou le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant la publication, dans la gazette officielle du Québec, de l'avis de vente des billets à être émis en vertu des règlements numéros 88-88A, 99, 114, 196, 201-202 et 209 et le prélèvement de la charge fixe annuelle et de la taxe spéciale imposée dans les règlements sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les échéances en capital et intérêts, relatives à cette émission et à leurs réémissions subséquentes s'il y a lieu.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-458 Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU l'article 1022 du Code Municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap en date du 10 décembre 1993.

Adopté

93-459 Liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code Municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC De Francheville.

Adopté

93-460 Félicitations aux élus fédéraux et municipaux

ATTENDU la tenue des élections fédérales le 25 octobre dernier;

ATTENDU la tenue des élections municipales à Cap-de-la-Madeleine le 7 novembre 1993;

ATTENDU qu'il est important pour notre Municipalité de souligner l'arrivée de ces nouveaux élus;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à Monsieur Réjean Lefebvre, député du comté de Champlain, à Monsieur Alain Croteau, maire ainsi qu'aux conseillers municipaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

93-461 Achat de timbres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité et ce pour un montant de $3,338.40 taxes incluses.

Adopté

93-462 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Henri Bourgeois, au coût approximatif de $990.00 taxes incluses.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-463

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire et du garage municipal;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de $610.07 taxes incluses et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-699, 02-390-01-620 et 02-701-21-999.

Adopté

93-464

Achat de décorations de Noël

ATTENDU que la salle communautaire Félix-Leclerc doit être décorée pour les festivités de Noël et du Nouvel An;

ATTENDU que les membres du Club de l'Amitié font ces décorations à chaque année et qu'ils assument déjà une partie des frais;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE VERSER une somme de $100.00 audit club afin que notre salle reflète l'ambiance de la période des fêtes, ce montant étant disponible au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

93-465

Acquisition des lots 527-19, 527-37 et partie du lot 527-43 (Rue Girard)

ATTENDU le projet d'acte de vente à intervenir entre Monsieur Gaston Girard et la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, préparé par Me Normand Houde, notaire;

ATTENDU que le plan de la rue Girard et le projet d'acte de vente sont annexés à la présente;

ATTENDU que le promoteur Monsieur Gaston Girard devra compléter l'aménagement des fossés longeant la rue à être cédée, soit le long des lots 527-37 et P-527-43, dans les meilleurs délais et à la satisfaction du service technique de la municipalité;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE PROCÉDER à l'acquisition d'un emplacement vacant, situé en la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant composé du lot numéro DIX-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-19), du lot numéro TRENTE-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-37) et d'une partie du lot numéro QUARANTE-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQ CENT VINGT-SEPT (527-PARTIE: 43) du cadastre officiel de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, et bornée, ladite partie, comme suit: vers le nord-ouest, sur une longueur de VINGT MÈTRES (20,00m), par le lot 527-37 (rue); vers le sud-est, sur cette même dernière longueur, par le résidu du lot 527-43 (rue); d'un côté, vers le nord-

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

est, sur une longueur de DEUX CENT CINQUANTE MÈTRES (250,00m), par le lot 527-44, 527-46 et 527-48, ayant tous trois CINQUANTE MÈTRES (50,00m) de front et par une partie non-subdivisée du lot originaire 527, appartenant à Gaston Girard, sur une longueur de CENT MÈTRES (100,00m); et de l'autre côté, vers le sud-ouest, sur une longueur totale de DEUX CENT CINQUANTE MÈTRES (250,00m) par les lots 527-42, 527-45, 527-49 et 527-47, ayant tous quatre une largeur de CINQUANTE MÈTRES (50,00m), et par une autre partie dudit lot originaire 527, appartenant à Gaston Girard, sur une longueur de CINQUANTE MÈTRES (50,00m);

2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié et tous les autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

4- DE RESCINDER la résolution numéro 93-267.

Adopté

93-466

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Ste-Marthe-du-Cap suite à la réunion 93-09 tenue le 30 novembre 1993;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

93-467

Demande de dérogation mineure - Monsieur Denis Gauthier

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM-5 soumise par Monsieur Denis Gauthier concernant la résidence unifamiliale située au 3830 rue Notre-Dame;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la demande de dérogation mineure numéro DM-5 soit acceptée.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE 1 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

93-468

Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 10 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1993 pour une valeur estimée de $712,800.00;

ATTENDU que sur ces 10 permis, 1 a été émis pour la construction d'une industrie pour une valeur estimée de $560,000.00;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1993.

Adopté

93-469

Participation financière - Noël communautaire

ATTENDU que le Club Optimiste de Ste-Marthe organise à nouveau cette année le Noël communautaire qui aura lieu le 19 décembre prochain;

ATTENDU que cette activité s'adresse à toutes les familles de la municipalité dont les enfants sont âgés de moins de 13 ans;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER une subvention de $300.00 pour cette activité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

93-470

Club de Patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - patineurs de Ste-Marthe

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au Club de Patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non-résidents de cette ville;

ATTENDU qu'une quinzaine d'enfants de Ste-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE PARTICIPER financièrement pour chaque enfant inscrit au Club de Patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence des non-résidents, c'est-à-dire $25.00 maximum par patineur. Le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

93-471

Félicitations aux Estacades de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la tenue du Bol d'Or de la Ligue de football à St-Léonard le 19 novembre dernier;

ATTENDU qu'une équipe de chez-nous a remporté les grands honneurs;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que plusieurs joueurs proviennent de notre municipalité;

Il est résolu unanimement DE FÉLICITER les Estacades de Cap-de-la-Madeleine pour s'être mérités les grands honneurs du Bol d'Or de la Ligue scolaire de football juvénile A.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 93-450, 93-461 à 93-464, 93-469 et 93-470.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

93-472

Levée de l'assemblée

A 19:55 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Richard Dufresne

RICHARD DUFRESNE
MAIRE SUPPLÉANT

Marcel Milot

MARCEL MILOT
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 janvier 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 10 janvier 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-1 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Avis de motion - Règlement numéro 327

9- Adoption du règlement numéro 325 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Adoption du règlement numéro 326 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulotte André Toupin pour l'exercice financier 1994

11- Entente entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique

12- Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

13- Relative au droit de retrait de la compétence de traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective

14- Exploitation d'une sablière - Lots P-433 à P-438

15- Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1993

16- Promotion publicitaire CJTR 1140

17- Demande du Regroupement des aidants naturels

18- Système de dactylographie Xérox 6240

19- VARIA

19.1- Autorisant le règlement hors cours de la poursuite de Monsieur Paul Sciacca

19.2- Entretien du réseau d'éclairage public

19.3- Mandat accordé à une firme d'ingénieurs conseils pour la préparation d'une étude préliminaire dans le secteur St-Laurent

20- PAROLE À LA SALLE

21- Levée de l'assemblée

Adopté

94-2 <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 décembre 1993 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-3 <u>Correspondance</u>

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 23 décembre 1993.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation
94-4

Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8706	Mich-O-Tomobile	26 325,72
8707	Massicotte & Fils ltée	1 695,23
8708	Trust Prêt et Revenu	18 678,70
8709	Hydro-Québec	3 978,56
8710	C.S.M.Q.	50,00
8711	Entretien M.C. enr.	1 326,46
8712	Municipalité de Sainte-Marthe	54,75
8713	Jacques Larivière	240,00
8714	Municipalité de Sainte-Marthe	15 355,18
8715	Carnaval de Sainte-Marthe	140,00
8716	Chambre de commerce du Cap	880,00
8717	Jules Milette inc.	7 302,37
8718	Richard Dufresne	104,00
8719	Club de l'Amitié de Sainte-Marthe	100,00
8720	Société Canadienne des Postes	3 338,40
8721	Club Optimiste Sainte-Marthe	300,00
8722	Danielle Gélinas Dumont	150,54
8723	Normand Monaghan	19,30
8724	Bell Canada	45,43
8725	Hydro-Québec	35,20
8726	M.R.C. de Francheville	2 041,90
8727	Bell Mobilité Pagette	55,08
8728	Bell Mobilité Cellulaire	75,25
8729	Municipalité de Sainte-Marthe	178,13
8730	Entretien M.C. enr.	1 281,95
8731	Hydro-Québec	5 903,98
8732	Municipalité de Sainte-Marthe	21 387,58
8733	Gaston Girard	12 032,23
8734	Éric Lottinville	100,00
8735	Municipalité de Sainte-Marthe	541,54
8736	Bell Canada	39,34
8737	Hydro-Québec	69,23
8738	Louis Dubois	43,90
8739	Ministre du Revenu	11 577,96
8740	Receveur général du Canada	650,63
8741	Receveur général du Canada	8 758,46
8742	Trust général du Canada	3 563,82
8743	S.C.F.P. local 2414	205,87
8744	Comm. administrative des régimes de retraite	494,63
8745	Solange Dauphinais	150,00
8746	Restaurant Les fous du Roy enr.	965,06
		150 236,38

Liste des comptes à payer au 31 décembre 1993

8747	Acier d'armature de Trois-Rivières	119,25
8748	Béton du Cap inc.	136,94
8749	Buromax inc.	579,12
8750	Roland Béland	25,00
8751	Louise Brouillette	25,00
8752	Centre de décoration Paré inc.	126,13
8753	Centrale de contrôle d'alarme	7,79
8754	Québec Linge inc.	72,55
8755	Clôtures Cambrek inc.	61,02
8756	Canadian Tire	843,02
8757	Charbonnerie Champlain ltée	839,40
8758	Centre du ressort de Trois-Rivières inc.	78,76

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation		
8759	Centre mécanique Mauricie inc.	534,46
8760	Contrair	383,93
8761	Charles Turcotte & Fils ltée	425,26
8762	Centr-O-Pneus	1 325,53
8763	Consultants VFP inc.	1 363,18
8764	Centre Japonais de la photo	285,88
8765	Dessureault, Lemire, Desaulniers	587,07
8766	Dynabec ltée	457,83
8767	Déneigement Pierre	300,00
8768	Électricité A.C.A. inc.	556,40
8769	Excavation Girard & Simard inc.	1 713,72
8770	Gilles Fortin	50,00
8771	Gravier Mont-Carmel inc.	7 746,14
8772	Garage Charest & Frères inc.	548,49
8773	Hydro-Québec	1 035,73
8774	Henri Bourgeois inc.	133,29
8775	Hymec inc.	12,43
8776	Imprimerie Vallières inc.	1 147,51
8777	Jean Vaugeois	225,35
8778	Larochelle Équipement inc.	1 195,24
8779	Lamothe & Ayotte	83,46
8780	Les cafés populaires Henri enr.	45,50
8781	Location Trois-Rivières inc.	321,48
8782	Librairie mariale	10,40
8783	Mc Équipement (1985) inc.	83,46
8784	Morin & Frères inc.	26,81
8785	Marchand Audio-Vidéo inc.	264,64
8786	Major Mini Moteur enr.	80,84
8787	McKerlie Millen (Québec) inc.	647,73
8788	Machineries Baron & Tousignant ltée	866,70
8789	Mich-O-Tomobile	723,32
8790	Multi-Mécanic	25,30
8791	Sylvie Melançon	25,00
8792	Oxygène Val-Mauricie ltée	131,99
8793	Pluritec Laboratoire ltée	55,64
8794	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	162,95
8795	P.A. Thibeault ltée	288,29
8796	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	820,69
8797	Pitney Bowes Leasing	206,14
8798	Quévis inc.	141,05
8799	Remise 2000 enr.	2 842,70
8800	RDS Radio inc.	788,69
8801	Roger Vandal	25,00
8802	St-Maurice Oxygen ltée	66,81
8803	Shell Canada ltée	207,72
8804	Simard Beaudry inc.	502,38
8805	Bell Canada	489,32
8806	Telecon	1 151,75
8807	Ville du Cap	1 065,62
8808	Vitrerie du Centre inc.	11,92
8809	Vidéotron ltée	89,02
8810	Westburne Québec	1 939,17
8811	Dona inc.	27,34
8812	Produits chimiques Sany inc.	75,56
8813	Structure C.Q.S. inc.	89,21
	TOTAL:	37 325,02

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-5 Avis de motion - Règlement numéro 327

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation.

Adopté

94-6 Adoption du règlement numéro 325 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 325.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 325

Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions de taxes, la construction résidentielle sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

.....

ATTENDU l'article 1009 du Code municipal;

ATTENDU que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction domiciliaire sur une partie du territoire de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU qu'à cette fin, l'attribution de subventions de taxes pour les nouvelles constructions de concert avec les institutions bancaires et les promoteurs locaux, semble un moyen des plus efficients;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce Conseil tenue le 13 décembre 1993;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ARTICLE 1 APPLICATION

Le présent programme s'applique pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisations résidentielles érigées sur une partie du territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, après son entrée en vigueur.

ARTICLE 2 DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE RETENU

Pour toutes les nouvelles constructions, reconstructions et relocalisation résidentielles:

a) la cinquième rue, la sixième rue, la huitième rue et la neuvième rue : du rang St-Malo à la deuxième avenue inclusivement;

b) la deuxième avenue, la troisième avenue, la rue des Pionniers : de la cinquième rue au lot 93 inclusivement;

c) la rue Pie IX, la rue Pie X, la dixième rue, la onzième rue, la douzième rue et la quatorzième rue : du rang St-Malo à la première avenue et de la deuxième avenue à la rue Notre-Dame pour le lot 93 (14e rue);

d) toutes les rues ou avenues qui pourraient être construites à l'intérieur du périmètre mentionné à l'article 2 a, 2 b ou 2 c;

e) de la rue Notre-Dame au Fleuve Saint-Laurent pour les lots 703 et 704;

f) pour les fins du périmètre mentionné à l'article 2 a, 2 b et 2 c, les immeubles situés dans le rang St-Malo ainsi que les immeubles situés sur la première avenue sont exclus de ce programme.

ARTICLE 3 ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, toute personne doit:

1° avoir obtenu selon les conditions normales, un permis de construction de l'inspecteur municipal ou du directeur des travaux publics de la Municipalité;

2° signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;

3° avoir obtenu un certificat d'occupation de l'inspecteur, dans le cas de nouvelle construction ou relocalisation.

ARTICLE 4 SUBVENTION DE TAXES

Dans l'application de ce règlement, la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accorde une subvention de taxes ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles soit, les nouvelles constructions, reconstruc-

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

tions et relocalisations résidentielles dans le périmètre mentionné à l'article 2 a, 2 b, 2 c, 2 d et 2 e.

Cette subvention de taxes est égale aux sommes suivantes:

1° pour l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés et l'exercice financier suivant, ce montant est au plus égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui seraient dues si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;

2° pour le deuxième exercice financier suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cinquante pour-cent (50%) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû.

3° le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder 2 000 $ par immeuble inscrit à ce programme.

ARTICLE 5 CONTESTATION

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention de taxes, en vertu de ce règlement est contestée, la subvention de taxes n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE 6 RESTRICTION

Dans le cas d'un immeuble résidentiel à revenus, les subventions de taxes prévues à l'article 4 ne sont versées que si le propriétaire démontre avec pièces justificatives (baux ou lettres) que le prix du loyer de ses locataires n'a pas été majoré en raison de l'augmentation des taxes foncières.

ARTICLE 7 Le présent règlement de revitalisation prendra fin le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement a été adopté le

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

L'avis public d'adoption
a été donné le

No de résolution
ou annotation

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

94-7

Adoption du règlement numéro 326 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1994

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 326.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-
DU-CAP-DE-LA-MADELEINE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 326

Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes André Toupin pour l'exercice financier 1994

.....

ATTENDU le contenu de l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 Définitions

Roulotte : une remorque, semi-remorque ou maison mobile utilisée ou destinée à être utilisée comme habitation, bureau ou établissement commercial ou industriel et qui n'est pas devenue un immeuble.

Services municipaux : le service de police, de sécurité-incendie, de loisirs, de voirie, d'enlèvement et d'élimination des déchets, d'éclairage et d'enlèvement de la neige.

ARTICLE 2 Compensations pour les services municipaux

Le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte visé par le présent règlement est assujetti au

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation

paiement d'une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie. Cette compensation est établie à 19 $ pour chaque période de trente jours et est répartie comme suit:

Service de police	3,70 $
Service de sécurité-incendie	1,40
Loisirs	1,25
Voirie	4,90
Enlèvement et élimination des déchets	5,75
Éclairage	0,75
Enlèvement de la neige	1,25

ARTICLE 3 Permis

Il est imposé au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située au parc de roulottes André Toupin un permis de 5 $:

1- pour chaque période de trente jours qu'elle y demeure au-delà de quatre-vingt-dix jours consécutifs, si sa longueur ne dépasse pas neuf mètres;

2- pour chaque période de trente jours si sa longueur dépasse neuf mètres.

La moitié du coût du permis est perçu par la municipalité pour le compte de la Commission scolaire Samuel-de-Champlain.

ARTICLE 4 Paiement

La compensation et le permis sont payables d'avance pour chaque période de trente jours. Cependant, avec le consentement du propriétaire ou de l'occupant d'une roulotte, la municipalité peut percevoir le montant de la compensation et du permis pour une période de douze mois.

ARTICLE 5 Date des versements

Chaque paiement mensuel est dû le premier jour du mois.

ARTICLE 6 Taux d'intérêts sur les arrérages

A compter du moment où la compensation et/ou le permis deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quinze pourcent (15%).

ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Le présent règlement a été
adopté le

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

94-8 Entente entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique

ATTENDU l'entente à intervenir entre la Municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique relative à la modification de l'horaire de travail de Monsieur Yvan Dumas pour la saison hivernale 1993-1994 afin de l'affecter prioritairement à l'entretien et la surveillance des patinoires du Parc Roger Guilbault;

ATTENDU que la lettre d'entente est annexée à la présente pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long récitée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-9 Entente entre la Municipalité et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. pour l'année 1994;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'entente avec la S.P.A.M. pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, pour l'année 1994.

Adopté

94-10 Relative au droit de retrait de la compétence de traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Francheville a déclaré, par le biais de sa résolution numéro 91-06-662 adoptée lors de la session des membres du conseil tenue le 5 juin 1991, sa compétence à l'égard des municipalités, cités et villes de son territoire sur les parties suivantes d'un service municipal d'enlèvement et d'élimination des déchets:

COMPÉTENCE 1. Enlèvement et transport de déchets, notamment mais non limitativement, en organisant, opérant et administrant un service intermunicipal d'enlèvement et transport de déchets;

COMPÉTENCE 2. Traitement des matières recyclables y

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation
Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

compris la cueillette sélective, notamment mais non limitativement, en organisant, opérant et administrant un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction, de réemploi, de recyclage, d'utilisation et de vente de déchets;

COMPÉTENCE 3. Élimination des déchets, notamment mais non limitativement, en exploitant et établissant, s'il y a lieu, un lieu d'élimination des déchets, un système de gestion des déchets ou une usine de traitement des déchets, le tout sujet à l'entente intermunicipale approuvée par le ministre de l'Environnement du Québec le 2 novembre 1991 et liant les municipalités suivantes utilisant le site d'enfouissement sanitaire situé dans la municipalité de Champlain:

. Champlain
. Batiscan
. Sainte-Geneviève-de-Batiscan
. Saint-Luc
. Saint-Narcisse
. Sainte-Marthe-du-Cap
. Saint-Prosper
. Saint-Maurice
. Saint-Stanislas
. Sainte-Anne-de-la-Pérade
. Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que l'administration des contrats pour le traitement des matières recylables y compris la cueillette sélective (COMPÉTENCE 2) sont la responsabilité de la Municipalité régionale de comté de Francheville depuis le 5 juin 1991;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de notre municipalité, du moins pour les prochains mois, de se prévaloir du droit de retrait stipulé à l'article 10, alinéa 1 du Code municipal du Québec, quant à la compétence pour le traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap exprime son désaccord relativement à l'exercice par la Municipalité régionale de comté de Francheville de la compétence portant sur le traitement des matières recyclables y compris la cueillette sélective (COMPÉTENCE 2).

2- DE TRANSMETTRE, par courrier recommandé, une copie de la résolution à la Municipalité régionale de comté de Francheville.

Adopté

Exploitation d'une sablière - Lots P-433 à P-438

Ce point est reporté à une session ultérieure.

94-11 Rapport des permis pour le mois de décembre 1993

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1993 pour une valeur estimée de 118 800 $;

ATTENDU que sur ces 4 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimé de 115 000 $;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois décembre 1993.

Adopté

94-12 Promotion publicitaire CJTR 1140

ATTENDU la nécessité pour notre municipalité de bien informer notre population;

ATTENDU la grande collaboration de CJTR face à notre vécu municipal;

ATTENDU la forte pénétration de cette station chez nous;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE RENOUVELER le contrat de publicité à la station CJTR 1140 pour l'année 1994 et ce, au montant de 1 500 $ taxes incluses, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-190-02-340.

Adopté

94-13 Demande du Regroupement des aidants naturels

ATTENDU la demande reçue le 3 décembre 1993 du Regroupement des aidants naturels;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;

ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité comme l'an dernier;

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient déjà de leurs services;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'OCTROYER un montant forfaitaire annuel de 50 $ par famille qui bénéficiera du service des aidants naturels, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-701-90-999.

Adopté

94-14 Système de dactylographie Xérox 6240

ATTENDU l'utilité du système de dactylographie Xérox 6240 pour les services à la communauté;

ATTENDU que le terme de location de 36 mois est terminé;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER le système de dactylographie Xérox 6240 au coût de 328,47 $ taxes incluses, ce montant étant imputé au poste budgétaire 03-100-00-900.

Adopté

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-15

Autorisant le règlement hors cours de la poursuite de Monsieur Paul Sciacca

ATTENDU que le conseil désire régler le dossier Paul Sciacca c. Sainte-Marthe-du-Cap et Yves Montplaisir c. Les Coopérants et la Laurentienne;

ATTENDU un règlement possible de 10 875 $ que les procureurs de la municipalité recommandent, sur lesquels les assureurs contribuent pour les 2/3, la municipalité assumant le dernier tiers;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité accepte le règlement;

2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à émettre un chèque de 3 625 $;

3- D'AUTORISER les avocats Tremblay, Bois, Mignault, Duperrey & Lemay à compléter les démarches pour le règlement.

Adopté

94-16

Entretien du réseau d'éclairage public

ATTENDU l'entretien du réseau d'éclairage public qui est devenu la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soit: Guillevin International inc. et Westburne Québec inc., pour l'acquisition de pièces de rechange pour les luminaires et l'achat de nouveaux luminaires;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACHETER de Guillevin International inc., soit le seul soumissionnaire conforme, une quantité de pièces de rechange et de nouveaux luminaires au montant de 6 890,98$ taxes incluses.
Ce montant étant imputé aux postes budgétaires 02-340-00-620 et 03-100-00-902.

Adopté

94-17

Mandat accordé à une firme d'ingénieurs conseils pour la préparation d'une étude préliminaire dans le secteur St-Laurent

ATTENDU la nécessité d'engager une firme d'ingénieurs conseils pour la préparation d'une étude préliminaire sur des travaux à effectuer dans le secteur St-Laurent, soit la construction d'un égout pluvial et la réfection de la voirie sur les rues Des Violettes, Des Géraniums, Des Jonquilles, Des Tulipes, Des Roses, Des Pensées, Des Lys, Des Glaïeuls, Des Oeillets, Des Pivoines et une partie de la 2e Avenue ainsi que la canalisation d'une partie du ruisseau St-Pierre, tel que démontré sur un plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que le but de cette étude est pour fins de présentation afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Vézina, Fortier,

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Poisson & Associés pour la préparation de cette étude préliminaire dans le secteur St-Laurent, tel que mentionné dans le préambule.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-4 et 94-12 à 94-17.

Secrétaire-trésorier

94-18 Levée de l'assemblée

A 20 heures 53;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Lundi le 24 janvier 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 24 janvier 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-19

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 17.1 et 17.2

SESSION RÉGULIÈRE DU 24 JANVIER 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Adoption du règlement numéro 327 - Pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation

8- Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités pour la réfection des infrastructures municipales

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Appui à la Fondation des maladies du coeur du Québec

10- Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont

11- Achat de fournitures de bureau

12- Demande d'autorisation à la CPTAQ - Lot numéro 5-P

13- Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

14- Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

15- Location de machinerie pour le service des travaux publics

16- Fonds de scène et rideau théâtre

17- VARIA

17.1- Demande à la MRC De Francheville

17.2- Félicitations à Madame Carole C. Dumas

18- PAROLE À LA SALLE

19- Levée de l'assemblée

Adopté

94-20 <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 janvier 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

A 20:05 heures Monsieur Richard Dufresne quitte son siège.

94-21 <u>Correspondance</u>

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 janvier 1994.

Adopté

94-22 <u>Adoption du règlement numéro 327 - Pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation</u>

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 327

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 327

Pour adopter une politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation.

.....

ATTENDU la nécessité de définir une politique globale en cette matière;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 10 janvier 1994;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap ratifie le texte de la politique globale en matière de frais de déplacements et de représentation dont copie est reproduite à l'annexe "A" ci-jointe pour faire partie intégrante de ce règlement comme si au long récitée.

ARTICLE 2 Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit le règlement numéro 290.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Le présent règlement a été
adopté le

L'avis public de promulgation
a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

No de résolution ou annotation

94-23 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités pour la réfection des infrastructures municipales

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités pour la réfection des infrastructures municipales;

ATTENDU que cinq (5) études préliminaires ont été préparées et sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante et concernent des travaux d'infrastructures municipales dans les dossiers suivants:

1° Réfection d'infrastructures - secteur Village
2° Réfection d'infrastructures - secteur St-Laurent
3° Prolongement de la 5e Rue, pavage et réaménagement d'une partie de la rue Courteau et le chemin de détour dans le parc industriel
4° Aménagement du parc Roger Guilbault
5° Travaux d'infrastructures sur les 50e et 51e Rues

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE TRANSMETTRE copie de la résolution et une copie des dossiers précités à Monsieur Réjean Lefebvre, député fédéral et à Monsieur Pierre A. Brouillette, député provincial pour la bonne marche des dossiers.

Adopté

94-24 Appui à la Fondation des maladies du coeur du Québec

ATTENDU que les maladies du coeur sont chaque année responsables de 100 000 cas d'hospitalisation et de 19 000 décès au Québec;

ATTENDU que la Fondation des maladies du coeur du Québec veut réduire de 30% le taux de mortalité dû aux maladies du coeur d'ici l'an 2002;

ATTENDU que cet objectif a aussi été exprimé par le Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ATTENDU que la Fondation des maladies du coeur a besoin de l'appui de tous et de chacun pour financer l'éducation et la recherche sur les maladies cardiaques et cérébrovasculaires;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap proclame que février est le MOIS DU COEUR et incite nos édiles municipaux ainsi que nos concitoyens à appuyer la Fondation des maladies du coeur du Québec dans sa mission, soit de sauver des vies.

Adopté

94-25 Contribution à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1994 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduite;

2- QUE le coût pour la cinquième année d'opération est estimé à 128 308 $ et que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont au montant de 4 708 $ pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 1994;

3- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;

4- QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Batiscan et qu'à titre elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de le Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont;

5- QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, avec la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté

94-26 <u>Achat de fournitures de bureau</u>

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Dynabec, au coût approximatif de 325 $ taxes incluses.

Adopté

94-27 <u>Demande d'autorisation à la CPTAQ - Lot numéro 5-P</u>

ATTENDU que des travaux d'assainissement des eaux usées sont en voie d'être réalisés sur le lot numéro 8-A-15 et oblige la Société québécoise d'assainissement des eaux à obtenir une servitude permanente pour la pose d'une conduite de refoulement des eaux usées sur une partie du lot 5-P;

ATTENDU que les travaux proposés ne peuvent avoir un effet néfaste pour l'agriculture puisqu'il s'agit de mettre en place une conduite d'égout de 75 millimètres

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

de diamètre à deux mètres sous la surface du sol, et ce, à la limite Sud/Ouest du lot numéro 5-P;

ATTENDU que les travaux doivent être réalisés au cours du mois de mai 1994;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE DEMANDER à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'être entendu en préséance pour obtenir une autorisation pour la construction d'une conduite d'égout sanitaire ainsi qu'une servitude permanente sur une largeur de cinq mètres.

Adopté

94-28 <u>Demande de permis d'excavation au ministère des Transports</u>

ATTENDU que la municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1994;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministère des Transports;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1994.

Adopté

94-29 <u>Rapport financier du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap</u>

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 314 par le Conseil le 10 mai 1993 relatif à un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU qu'un comité environnemental a été formé et que l'organisme sans but lucratif a été incorporé en date du 8 juillet 1993 afin d'offrir aux résidents une subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau;

ATTENDU le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier 1993 du Comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier du comité Environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1993.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-30
Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le balayage, le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres, au cours de l'année 1994;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;

ATTENDU que des prix seront demandés à trois fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER le service technique à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis par certains travaux d'entretien de voirie ou autres.

Adopté

94-31 Fond de scène et rideau théâtre

ATTENDU les nombreuses utilisations de la salle Félix-Leclerc;

ATTENDU que la scène aurait besoin d'une décoration plus adéquate et esthétique;

ATTENDU qu'avec cet aménagement, des correctifs devront être apportés à la disposition de nos projecteurs;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE COMMANDER un fond de scène et un rideau théâtre pour la salle Félix-Leclerc à Colette Fortin décoration intérieure, au coût de 6 250,80 $ toutes taxes incluses;

2- D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement de notre système d'éclairage à Sonorisation 31, au coût de * taxes incluses. Le tout étant imputé au poste budgétaire du fonds de dépenses en immobilisations 03-100-00-900. * 797,36 $

Adopté

94-32 Demande à la MRC De Francheville

ATTENDU le dépôt du rôle triennal d'évaluation pour les années 1994, 1995 et 1996;

ATTENDU les nombreuses plaintes reçues des résidents sur le bord du fleuve (côté sud) concernant la hausse de leur évaluation foncière pour les trois prochaines années;

ATTENDU que ces nombreuses plaintes nous portent à croire à la possibilité d'une sur-évaluation;

Proposé par Normand Monaghan appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER à la MRC De Francheville de considérer les plaintes reçues de ces résidents du bord du fleuve et d'analyser le bien-fondé des évaluations apparaissant au rôle d'évaluation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

foncière dans ce secteur.

Adopté

94-33 Félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas

ATTENDU la 9e soirée Hommage Reynolds présentée par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine le 15 janvier 1994;

ATTENDU que lors de cette soirée Madame Carole Chevalier Dumas s'est méritée le prix de l'administrateur de la Chambre de Commerce s'étant le plus illustré au cours de l'année;

Il est résolu à l'unanimité D'OFFRIR à Madame Carole Chevalier Dumas nos plus sincères félicitations pour l'obtention du prix Gustave Catellier et pour son implication au sein de la Chambre de Commerce à titre de présidente du comité organisateur.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-25, 94-26, 94-30 et 94-31.

Secrétaire-trésorier

94-34 Levée de l'assemblée

A 20:53 heures;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 février 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 14 février 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

94-35 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 26.1, 26.2 et 26.3.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1993

9- Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (projet de loi 102)

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Vente de terrains - Parc Industriel

11- Autorisation de signatures

12- Nomination d'un conseiller juridique

13- Programme de développement de l'emploi - Projets généraux

14- Transferts budgétaires

15- Cotisation annuelle 1994 - CEDIC

16- Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

17- Acquisition d'un nouvel écran pour notre système informatique

18- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

19- Nomination au comité consultatif d'urbanisme

20- Demande de dérogation mineure - Jean-Guy Gadoury et Les Ressources Gadoury

21- Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1994

22- Patinoire 1994

23- Activités Jeunesse - Voyage de ski

24- Achat de produits d'entretien ménager

25- Achat d'un aspirateur commercial

26- VARIA

26.1- Fermeture école Dominique Savio

26.2- Vente de terrain - Parc Industriel

26.3- Plan d'aménagement - Immeubles St-Laurent

27- PAROLE A LA SALLE

28- Levée de l'assemblée

Adopté

94-36 <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 janvier 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-37 <u>Correspondance</u>

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 17

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

au 31 janvier 1994.

No de résolution ou annotation

Adopté

94-38 Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8814	Entretien M.C. enr.	1 515,64
8815	Municipalité de Sainte-Marthe	11 243,71
8816	Patrick Pontbriand	103,50
8817	François Montminy	31,50
8818	Martin Mireault	72,00
8819	Biron, Spain, avocats	3 625,00
8820	Frédéric Prescott	138,43
8821	Gaston Girard	20 053,72
8822	Déneigement Pierre	825,00
8823	Normand Monaghan	50,00
8824	Roger Jean	100,10
8825	Frédéric Prescott	438,81
8826	Hydro-Québec	8 001,40
8827	Bell Canada	40,07
8828	MRC De Francheville	2 210,30
8829	L'École des Sports	30,00
8830	Hydro-Québec	568,76
8831	Ordre des comptables agréés du Québec	74,90
8832	Entretien M.C. enr.	1 348,72
8833	Jules Milette inc.	7 302,37
8834	Municipalité de Sainte-Marthe	14 521,39
8835	Richard Dufresne	35,00
8836	Hydro-Québec	516,73
8837	C.T.A. De Fran-che-mont	2 354,00
8838	Roger Courteau	110,00
8839	Guy Veillette	110,00
8840	James Poirier	110,00
8841	Dany Pronovost	110,00
8842	Yvan Dumas	110,00
8843	Louis Dubois	86,00
8844	Bell Canada	72,97
8845	Serge Brière	66,05
8846	Bell Mobilité Pagette	168,93
8847	Bell Mobilité Cellulaire	113,14
8848	Société Québécoise ass. des eaux	746,28
8849	Municipalité de Sainte-Marthe	1 038,28
8850	Marc Tremblay	25,00
8851	Josée Trépanier	25,00
8852	Maryse Thibodeau	25,00
8853	Lise Bergevin	25,00
8854	Wilson & Lafleur	445,12
8855	Jacques Larivière	240,00
8856	Carnaval de Sainte-Marthe	240,00
8857	Bernadette Laquerre	50,00
8858	U.M.R.C.Q.	194,74
8859	Déneigement Pierre	300,00
8860	Bell Canada	441,20
8861	Normand Champoux	268,58
8862	C.S.S.T.	1 616,24
8863	Frédéric Prescott	56,55
8864	Entretien M.C. enr.	1 281,95
8865	Solange Dauphinais	150,00
8866	Municipalité de Sainte-Marthe	12 185,35
8867	M.R.C. De Francheville	38,50
8868	Henriette Forest	79,53
8869	S.C.F.P.	191,05
8870	Trust Général du Canada	3 609,52

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8871	Comm. adm. des régimes de retraite	484,56
8872	Ministre du Revenu	9 483,20
8873	Receveur général du Canada	7 176,83
	TOTAL:	116 675,62

Comptes à payer au 31 janvier 1994

8874	Atelier d'usinage Gomex inc.	64,03
8875	Charbonnerie Champlain ltée	1 693,56
8876	Dynabec ltée	850,87
8877	Dicom Express	58,51
8878	Excavation Girard & Simard inc.	650,99
8879	Équipement d'aréna ltée	448,65
8880	Guillevin International inc.	3 176,09
8881	Hydro-Québec	4 198,93
8882	Hymec inc.	96,06
8883	Morin & Frères inc.	38,81
8884	McKerlie Millen inc.	247,28
8885	Mines Seleine inc.	2 078,49
8886	Pluritec Laboratoire ltée	188,67
8887	St-Maurice Oxygen ltée	9,07
8888	Serrurier du Cap inc.	23,40
8889	Westburne Québec	748,70
8890	Produits Chimiques Sany inc.	570,03
8891	Aginco inc.	264,02
8892	Aubin Réfrigération	22 603,58
8893	Buromax inc.	197,03
8894	Bell Mobilité Pagette	27,54
8895	Bonaventure Communication	1 241,11
8896	Bell Outil enr.	15,23
8897	Québec Linge inc.	42,75
8898	Comité Loisirs Place Norbert	80,00
8899	Canadian Tire	731,16
8900	Centre mécanique Mauricie inc.	90,35
8901	Contrair	38,95
8902	Clément & Frère ltée	1 328,94
8903	Club le Troquet	116,84
8904	Dynabec ltée	4 853,16
8905	Dicom Express	28,59
8906	Électricité A.C.A. inc.	5 031,06
8907	Excavation Girard & Simard inc.	1 735,97
8908	Formules municipales inc.	83,23
8909	General Bearing Service inc.	70,39
8910	Gravier Mont-Carmel inc.	111,83
8911	Guillevin International inc.	136,20
8912	Lionel Gélinas	45,00
8913	Hydro-Québec	5 597,40
8914	Hymec inc.	10,02
8915	Imprimerie Vallières inc.	1 479,17
8916	Jean Boisvert	150,23
8917	Launier ltée	115,44
8918	L'Hebdo Journal	328,28
8919	Larochelle Équipement inc.	10,40
8920	Les cafés populaires Henri enr.	38,75
8921	L'entrepot du tapis	231,66
8922	Matériaux Les Rives inc.	127,93
8923	MRC De Francheville	29 209,35
8924	Major Mini Moteur enr.	129,77
8925	McKerlie Millen inc.	86,25
8926	Municipalité de Champlain	6 281,21
8927	Mines Seleine inc.	2 006,29
8928	Multi Mécanic enr.	205,29

INITIALES DU MAIRE (7)
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8929	Multi-Affiches	323,57
8930	Michel Leclerc	90,00
8931	Oxygène Val-Mauricie ltée	147,44
8932	Pluritec Laboratoire ltée	311,57
8933	Pièces d'auto H.P.Jacques inc.	33,48
8934	Protection incendie CFS ltée	388,56
8935	P.A. Thibeault ltée	264,59
8936	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	1 133,91
8937	Pitney Bowes Leasing	346,68
8938	Quévis inc.	42,41
8939	Robert Delisle inc.	20,81
8940	Radiateurs MR inc.	62,32
8941	Remise 2000 enr.	416,40
8942	Soc. Qué. assainissement des eaux	5 981,77
8943	Shell Canada	108,93
8944	Westburne Québec	27 700,45
8945	Dona inc.	44,67
	TOTAL:	137 440,07

Adopté

94-39 <u>Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1993</u>

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993.

Adopté

<u>Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (projet de loi 102)</u>

Ce point est reporté à une session ultérieure.

94-40 <u>Vente de terrains - Parc Industriel</u>

ATTENDU la demande de Madame Carmen Dubé, propriétaire du 60, boul. Industriel (lots 107-10-1, 108-18) concernant la vente d'une partie de son terrain;

ATTENDU qu'il y a possibilité de subdiviser le terrain en trois parties, soit un terrain avec bâtisse et deux terrains vacants;

ATTENDU que ces terrains font partie du parc industriel et que le propriétaire doit offrir à la municipalité la possibilité de racheter ces terrains vacants, avant de pouvoir les vendre à des tiers;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la municipalité n'est pas intéressée à se porter acquéreur de deux terrains vacants;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE la municipalité renonce à la possibilité de se porter acquéreur de deux terrains vacants;

2- QUE le nouvel acquéreur devra s'engager à construire à des fins industrielles ou commerciales dans un délai ne dépassant pas soixante (60) jours à compter de la signature du contrat;

3- QUE tout projet de construction sur ces parties de terrains devra faire l'objet d'une approbation par la municipalité;

4- QUE la municipalité ne s'engage pas à construire de services, tels aqueduc, égout, pavage et bordure face au lot 107-10-1.

Adopté

94-41 <u>Autorisation de signatures</u>

ATTENDU qu'en cas d'absence du secrétaire-trésorier pour vacances, congés de maladie ou autres, il est nécessaire de mandater un autre signataire pour les chèques, billets et autres documents de la municipalité;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à signer conjointement avec Monsieur Frédéric Prescott, maire, tous les chèques, billets et autres documents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-42 <u>Nomination d'un conseiller juridique et d'un responsable pour l'obtention des opinions légales</u>

ATTENDU la nécessité de recourir rapidement à un avocat suite à des événements souvent imprévisibles afin d'obtenir une opinion légale;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE NOMMER Me Bertrand Lamothe, avocat, comme conseiller juridique de la municipalité pour l'année 1994;

2- DE MANDATER Monsieur Frédéric Prescott, maire, comme responsable de l'obtention des opinions légales jugées utiles au bon fonctionnement des activités de la municipalité.

Adopté

94-43 <u>Programme de développement de l'emploi - Projets généraux</u>

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de développement de l'emploi - projets généraux;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

94-44 <u>Transferts budgétaires</u>

ATTENDU que le budget initial pour l'année 1994 prévoit un montant de 14 161 $ pour fins de réaffectations au cours de l'exercice afin de pallier aux dépenses imprévues;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

Description	Code	Débit	Crédit
Cotisations et abonnement	02-190-02-494	175 $	
Hon. prof.	02-639-00-411	1 500 $	
Patinoires St-Malo	02-701-31-999	1 300 $	
Des Prairies	02-701-34-999	1 300 $	
Norbert	02-701-35-999	1 300 $	
Achat d'actifs immobilités	03-100-00-900	1 100 $	
Dépenses imprévues	02-190-02-999		6 675 $

Adopté

94-45 <u>Cotisation annuelle 1994 - CEDIC</u>

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU que la cotisation annuelle 1994 est fixée à 6 726 $;

ATTENDU que ce montant est prévu au budget 1994;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE PAYER notre cotisation annuelle pour 1994 à la Corporation économique de développement industriel et commercial du Trois-Rivières métropolitain inc. au montant de 6 726 $ soit 1,16 $ per capita (5,798 habitants) et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-620-00-494 (Cotisation à la CEDIC)

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-46 Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

ATTENDU les avantages de communiquer d'une manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE RENOUVELER la cotisation annuelle pour 1994 de l'Association des communicateurs municipaux du Québec au montant global de 175 $ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisations et abonnements)

Adopté

94-47 Acquisition d'un nouvel écran pour notre système informatique

ATTENDU que l'acquisition d'un nouvel écran pour notre système informatique est rendu nécessaire afin de faciliter une bonne gestion des services financiers;

ATTENDU la proposition reçue de la compagnie Dynabec Informatique Municipale, annexée à la présente, pour un écran AM-65 au montant de 1 068,93 $ incluant les frais d'installation et les taxes fédérales et provinciales;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Dynabec Informatique Municipale un écran AM-65 au montant de 1 068,93 $ incluant l'installation et les taxes fédérales et provinciales, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 "Dépenses en immobilisations"

Adopté

94-48 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-01 tenue le 21 janvier 1994;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-49 Nomination au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement numéro 275 relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu du règlement, le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la municipalité, ces personnes étant nommées par résolution du conseil;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que la durée du mandat est de deux ans et que cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution;

ATTENDU que le mandat des sièges pairs occupés par des membres du Conseil se termine en mars 1994;

ATTENDU que Madame Danielle Gélinas Dumont et Monsieur Normand Monaghan sont intéressés à poursuivre leur participation au C.C.U.;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE NOMMER les personnes suivantes aux sièges mentionnés pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans se terminant le 11 mars 1996:

Siège no. 2: Mme Danielle Gélinas Dumont, conseillère
Siège no. 4: M. Normand Monaghan, conseiller

Adopté

94-50

Demande de dérogation mineure - Jean-Guy Gadoury et Les Ressources Gadoury

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure no. DM-6 soumise par Monsieur Jean-Guy Gadoury concernant la diminution de la marge de recul latérale pour le bâtiment commercial;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

ATTENDU que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU qu'un avis public a été affiché en date du 16 janvier 1994;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la demande de dérogation mineure DM-6 soit acceptée.

Adopté

94-51

Rapport des permis pour le mois de janvier 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 5 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1994 pour une valeur estimée de 81 500 $;

ATTENDU que sur ces 5 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 80 000 $;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1994.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-52

Patinoire 1994

ATTENDU que trois comités de secteurs ont la responsabilité des patinoires, soit: St-Malo, Norbert et des Prairies;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification effectuée de ces dépenses par la responsable des services à la communauté;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'OCTROYER un montant de 2 500 $ à chacun des comités des secteurs St-Malo, Norbert et des Prairies pour l'entretien de leurs équipements et de leurs patinoires, le tout étant imputé aux postes budgétaires 02-701-31-999, 02-701-35-999 et 02-701-34-999.

Adopté

94-53

Activités Jeunesse - Voyage de ski

ATTENDU le désir de la municipalité d'avoir de nouvelles activités pour nos jeunes;

ATTENDU que cette initiative nous permettra de nous rapprocher des enfants;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'ORGANISER un voyage de ski à Vallée du Parc pour le 2 mars prochain, pendant la semaine de relâche scolaire;

2- DE DÉFRAYER les coûts de location des autobus, soit 250,38 $ chacune, taxes incluses;

3- D'OFFRIR un montant forfaitaire de 3 $ par enfant, couvrant ainsi une partie de ces frais, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999 (Loisirs - autres).

Adopté

94-54

Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany et chez Henri Bourgeois au coût de 377,63 $, taxes incluses.

Adopté

94-55

Achat d'un aspirateur commercial

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU l'économie de temps réalisée avec un équipement de qualité pour le décapage et l'entretien normal de nos planchers;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs;

ATTENDU cette dépense prévue au budget 1994;

Proposé par Frédéric Prescott, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE COMMANDER un aspirateur commercial HAKO 20 gallons à la compagnie Sany au coût de 1 155 $ toutes taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (dépenses en immobilisations).

Adopté

94-56 <u>Fermeture de l'école Dominique Savio</u>

ATTENDU que la disparition d'une école jouerait beaucoup sur notre qualité de vie, ayant déjà subi la perte de l'École Ste-Marthe en 1991;

ATTENDU que la majorité de nos jeunes au primaire est répartie dans 13 écoles différentes ailleurs que dans notre municipalité et que cela entraîne certains inconvénients;

ATTENDU qu'un besoin imminent d'une école dans notre municipalité est primordial au bon fonctionnement de notre population croissante;

Il est résolu unanimement QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap s'oppose fermement à la fermeture de l'école Dominique Savio, la seule qui nous reste.

Adopté

94-57 <u>Vente d'immeuble dans le Parc Industriel</u>

ATTENDU la demande de Monsieur Gilles Ouellet, président de Ébénisterie Multi-Bois inc, pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie approximative de 6 900 mètres carrés dans le parc industriel;

ATTENDU que l'activité de l'entreprise est la fabrication de meubles et que l'entreprise, qui compte déjà 10 employés, prévoit ajouter de dix à douze autres employés;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap vende à Ébénisterie Multi-Bois inc. une partie du lot 107, une partie du lot 108 et une partie du lot 109 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'il apparait au plan et à la description technique préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre (annexés à la présente résolution), d'une superficie de 6 900 mètres carrés approximativement au prix global de 18 000 $ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Normand Houde, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- QU'advenant que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap élargisse la rue face à ce terrain pour en faire le pavage et les bordures de rues, aucun frais ne sera exigé à l'acheteur;

3- QUE la Municipalité ne prévoit pas développer d'autres services que ceux mentionnés ci-haut;

4- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

94-58 Plan d'aménagement - Immeubles St-Laurent

ATTENDU la nécessité d'engager une firme spécialisée pour préparer un plan d'aménagement pour des travaux à effectuer dans le secteur St-Laurent;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE MANDATER la firme Nove Environnement pour la préparation d'un plan préliminaire d'aménagement dans une partie de la zone résidentielle de catégorie multi-familiale portant le numéro RD-14;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-639-00-411 (honoraires professionnels).

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-43 à 94-47 et 94-52 à 94-55 ainsi que 94-58.

Christiane Isabelle
Secrétaire-trésorière adj.

94-59 Levée de l'assemblée

A 9:25 heures

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE, SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 21 février 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi à 20 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 21 février 1994 à 20 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19:00 - Rencontre MRC - évaluation
20:00 - Session spéciale

DONNÉ ce 18e jour du mois de février 1994.

(Signé)

Christiane Isabelle.....
Secrétaire-trésorière adjointe

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

(Copie conforme)

Christiane Isabelle.....
Secrétaire-trésorière adjointe

94-60 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Avis de motion - Règlement numéro 328

6- PAROLE À LA SALLE

7- Levée de l'assemblée

Adopté

94-61 Avis de motion - Règlement numéro 328

Monsieur Frédéric Prescott donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent.

Adopté

94-62 Levée de l'assemblée

A 10:40 heures

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

....
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Lundi le 28 février 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 28 février 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-63 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 FÉVRIER 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Adoption du règlement numéro 328 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur "St-Laurent"

8- Achat de fournitures de bureau

9- Exploitation d'une sablière - Lots P-433 à P-438

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10- Versement - Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.

11- VARIA

11.1- Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités pour la réfection des infrastructures dans le secteur St-Laurent

12- PAROLE À LA SALLE

13- Levée de l'assemblée

Adopté

94-64 Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 14 et 21 février 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-65 Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 février 1994.

Adopté

94-66 Adoption du règlement numéro 328 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur "St-Laurent"

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 328.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 328

Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur "St-Laurent".

.....

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'exécuter ou de faire exécuter des travaux pour la construction d'un réseau d'égout pluvial et de procéder à la réfection de rues dans le secteur "St-Laurent";

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 1 435 000 $;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la session du 21 février 1994;

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'un réseau d'égout pluvial, la canalisation partielle du ruisseau St-Pierre, l'élargissement de la structure de rues existantes et la pose de bordures de béton dans le secteur "St-Laurent", le tout plus amplement décrit dans l'étude préliminaire préparée par M. James Mc Culloch ingénieur de la firme Consultants VFP inc. en date de janvier 1994 et portant le numéro de dossier VFP 6427. La dite étude est annexée au présent règlement sous la cote "A" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 722 000 $ pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans. L'estimation du coût des travaux et des frais contingents est annexée au présent règlement sous la cote "A" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 4 Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote "B" et en faisant partie comme si au long récité.

ARTICLE 5 Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 17% l'an.

ARTICLE 6 Les échéances en capital et intérêts seront payables à la Banque Nationale située au 135 rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine.

ARTICLE 7 Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 8 Le conseil approprie à la réduction de la dette créée par le coût des travaux du présent règlement toute subvention qu'il pourra recevoir en vertu de ces dits travaux. La subvention provenant à part égale du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial est estimée à 664 838 $.

ARTICLE 9 Afin de pourvoir au coût des travaux qui bénéficieront à l'ensemble des citoyens de la municipalité, le conseil affecte une somme de 396 060 $ prise à même le surplus

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

accumulé du fonds d'administration. La contribution monétaire de la Municipalité représentant 23 % du coût total des travaux prévus à l'article 2.

ARTICLE 10 Afin de pourvoir au paiement, en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure des rues où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant le nombre d'unités d'évaluation tel qu'il apparait à la liste annexée au présent règlement sous la cote "C" et en faisant partie.

ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le présent règlement a été adopté le

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.TRÉSORIER

Adopté

94-67 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, Henri Bourgeois et Formules Municipales, au coût approximatif de 700 $ taxes incluses.

Adopté

94-68 Exploitation d'une sablière - Lots P-433 à P-438

ATTENDU la demande de Construction & Pavage Maskimo ltée pour une autorisation municipale permettant l'exploitation d'une sablière sur les lots P-433 à P-438;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'un certificat d'autorisation a été émis par le ministère de l'Environnement du Québec le 20 février 1981 et que celui-ci était valide jusqu'au 26 février 1993;

ATTENDU que le réaménagement de la partie exploitée sera complété selon les exigences du ministère de l'Environnement du Québec;

ATTENDU que le requérant doit présenter une nouvelle demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Enrivonnement du Québec;

ATTENDU que l'exploitant devra respecter le "règlement sur les carrières et sablières" Q-2, r.2;

ATTENDU que l'exploitant devra respecter un minimum de 900 mm au dessus de la nappe phréatique lors de l'exploitation, et ce, afin de protéger notre source d'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU que la restauration du sol devra être exécutée au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'exploitation de façon à ce qu'il n'y ait pas plus de 5 hectares (50 000M^2) en exploitation au même moment;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE PERMETTRE à Construction & Pavage Maskimo ltée de terminer l'exploitation de la sablière sur une partie du lot P-434 et de poursuivre l'exploitation sur le lot P-435 selon les exigences de la municipalité et du ministère de l'Environnement du Québec.

Adopté

94-69 <u>Versement - Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc.</u>

ATTENDU les besoins financiers de la Ligue de hockey mineur de Ste-Marthe inc.;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévue au budget 1994;

ATTENDU la vérification du bilan financier effectuée par la responsable des services à la communauté

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE VERSER une somme forfaitaire de 6 750 $ à titre de première subvention pour 1994 à la Ligue de hockey mineur Ste-Marthe inc. et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-36-999.

Adopté

94-70 <u>Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités pour la réfection des infrastructures dans le secteur St-Laurent</u>

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fédéral/-Provincial/Municipalités pour un projet de construction d'un égout pluvial, réfection de pavage et pose de bordure de béton dans le secteur St-Laurent;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière pour le projet ci-dessus mentionné au Ministère des Affaires municipales dans le cadre du programme Fédéral/Provincial/Municipalités;

2- QUE la municipalité s'engage à effectuer les investissements additionnels requis relativement aux travaux projetés au-delà d'un seuil minimal d'immobilisations en travaux de génie.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-67 et 94-69

Secrétaire-trésorier

94-71 Levée de l'assemblée

A 20:48 heures

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 mars 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-72 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 18.5.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 MARS 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Adoption du projet de règlement numéro 329 - Pour modifier le règlement numéro 263 (Zonage) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métalliques"

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (Loi 102)

10- Transferts budgétaires

11- Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1994 et l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier

12- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

13- Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c.A-2) Section IV: des mauvaises herbes

14- Nomination d'un inspecteur agraire

15- Rapport des permis pour le mois de février 1994

16- Maîtrise du Cap inc.

17- Félicitations au comité du Carnaval 1994

18- VARIA

18.1- Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Pierre Therrien - lot 103-408

18.2- Achat d'une imprimante pour le système informatique

18.3- Acquisition d'ameublement

18.4- Pour fixer la date du scrutin référendaire en vertu de l'article 558 de L.E.R.M. pour le règlement numéro 328 (Secteur St-Laurent)

18.5- Annulation du règlement numéro 328 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent

19- Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 10 mars 1994 - Règlement numéro 328

20- PAROLE À LA SALLE

21- Levée de l'assemblée

Adopté

94-73 <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 février 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-74

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 28 février 1994.

Adopté

94-75

Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

8946	Fondation des maladies du Coeur	150,00
8947	Déneigement Pierre	150,00
8948	Comité sectoriel St-Malo	50,08
8949	Bell Canada	49,06
8950	MRC De Francheville	2 143,54
8951	Michel Picard	45,10
8952	Déneigement Pierre	150,00
8953	Municipalité de Sainte-Marthe	173,25
8954	CEDIC inc.	6 726,00
8955	Association des communicateurs municipaux	175,00
8956	Jules Milette inc.	7 300,00
8957	Comité Loisirs Place Norbert	1 500,00
8958	Comité sectoriel des Prairies	1 500,00
8959	Comité sectoriel St-Malo	1 500,00
8960	Normand Monaghan	60,00
8961	Gaston Girard	20 053,72
8962	Madame Pauline Piché	100,00
8963	Frédéric Prescott	268,29
8964	Carole Chevalier	405,00
8965	Entretien M.C. enr.	1 334,81
8966	Municipalité de Sainte-Marthe	14 837,70
8967	Laurent Pontbriand	186,81
8968	Roger Jean	97,41
8969	J.B. Deschamps inc.	2 541,85
8970	Bell Mobilité cellulaire	35,06
8971	Déneigement Pierre	75,00
8972	Hydro-Québec	8 895,98
8973	MRC De Francheville	38,50
8974	Ferron, Tousignant, Pagé & ass. inc.	55,00
8975	Revenu Canada	253,75
8976	Déneigement Pierre	100,00
8977	Hydro-Québec	169,61
8978	Laurent Pontbriand	50,00
8979	Hockey mineur Ste-Marthe	6 750,00
8980	Gerry Pearson	177,09
8981	Dany Brière	87,80
8982	Juliette Brière	20,00
8983	Gaston Girard	19,62
8984	Henriette Mongrain	1,37
8985	2967-2201 Québec inc.	15,36
8986	Carmen Jalbert	14,31
8987	Yves Jacques	62,10
8988	René Jacques	81,62
8989	Guy Jacques	118,89
8990	Entretien M.C. enr.	1 315,33
8991	Frédéric Prescott	171,83
8992	Municipalité de Sainte-Marthe	11 758,02
	TOTAL:	91 763,86

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Comptes à payer au 28 février 1994

8993	Atelier d'usinage Gomex inc.	202,23
8994	Alex Coulombe ltée	119,50
8995	Buromax inc.	1 119,21
8996	Belitec inc.	89,85
8997	Bell Mobilité pagette	27,54
8998	Québec Linge MC	43,83
8999	Charbonnerie Champlain ltée	2 424,04
9000	Contrair	153,66
9001	Clément & Frère ltée	664,47
9002	Caron, Bélanger, Ersnt & Young	42,80
9003	Claude Jacques Service enr.	31,16
9004	Dessureault, Lemire, Desaulniers	7 233,20
9005	Dynabec ltée	73,96
9006	Électricité A.C.A. inc.	8 596,66
9007	Gravier Mont-Carmel inc.	2 061,09
9008	Guillevin International inc.	3 707,98
9009	Garage Jean Trudel inc.	88,96
9010	Lionel Gélinas	75,00
9011	Henri Bourgeois inc.	255,86
9012	Heenan Blaikie	2 720,95
9013	Imprimerie Vallières inc.	982,26
9014	Jacques Arsenault	2 991,19
9015	Launier ltée	93,49
9016	L'Hebdo Journal	737,79
9017	Les cafés populaires Henri enr.	47,50
9018	Les publications CCH/FM ltée	125,00
9019	Matériaux Les Rives inc.	166,06
9020	Morin & Frères inc.	68,79
9021	Major Mini Moteur enr.	23,11
9022	McKerlie Millen (Québec) inc.	368,48
9023	Mines Seleine inc.	3 084,79
9024	Me Nancy Pothier	236,92
9025	Oxygène Val-Mauricie ltée	70,70
9026	Pitney-Bowes	89,99
9027	P.A. Thibeault ltée	186,22
9028	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	928,35
9029	Pitney Bowes Leasing	349,83
9030	Société de l'Assurance Automobile	3 012,00
9031	RPM Tech inc.	299,92
9032	Remise 2000 enr.	651,92
9033	Gilbert Roberge	817,91
9034	Service de Pneus C.T.R. ltée	51,42
9035	Soc. Québécoise Ass. des eaux	932,88
9036	Sécurité Plus	176,96
9037	St-Maurice Oxygène ltée	9,07
9038	Shell Canada ltée	138,93
9039	Simard Beaudry inc.	156,30
9040	Sonorisation 31 inc.	161,78
9041	S. Boisvert & Fils inc.	201,60
9042	Summun Signalisation inc.	359,51
9043	Somabec	33,44
9044	Tremblay, Bois, Mignault	4 489,04
9045	Telecon	116,84
9046	Ville du Cap	4 291,48
9047	Westburne Québec	1 523,89
9048	Xerox Canada inc.	741,48
9049	Produits chimiques Sany inc.	1 514,42
	TOTAL:	59 963,21

Adopté

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Adoption du projet de règlement numéro 329 - Pour modifier le règlement numéro 263 (Zonage) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métalliques"

Ce point est reporté à une session ultérieure.

94-76

Application de la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (loi 102)

ATTENDU la résolution numéro 93-437 adoptée par le conseil à la session tenue le 22 novembre 1993;

ATTENDU que la loi 102 permet à l'employeur de déterminer, avant le 31 mars 1994, la méthode d'application de la réduction du 1% du montant annuel de ses dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux de ses salariés;

ATTENDU le désir des employés de voir l'application de cette réduction sous forme de congés sans solde;

ATTENDU l'article 18 de la loi qui stipule que l'employeur doit effectuer la réduction de traitement afférente à chaque congé sans solde à raison d'au plus une journée de traitement par période de paie;

ATTENDU l'article 17 de la loi qui stipule que l'employeur doit donner à ses salariés, avant le 31 mars 1994, un nombre d'au plus trois jours de congés sans solde;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'APPLIQUER la réduction du 1% du montant annuel des dépenses relatives à la rémunération et aux avantages sociaux des employés cadres et syndiqués de la municipalité sous forme de trois jours sans solde à compter du 30 mars 1994;

2- DE PERMETTRE aux salariés d'utiliser ces congés sans solde à raison d'une journée complète à la fois et ce une fois par période de paie;

3- DE MODIFIER les dispositions de la résolution 93-437 en conséquence.

Adopté

94-77

Transferts budgétaires

ATTENDU que le budget initial pour l'année 1994 prévoit un montant de 14 161 $ pour fins de réaffectations au cours de l'exercice afin de pallier aux dépenses imprévues;

ATTENDU qu'à ce jour, un montant de 6 675 $ a déjà été affecté à d'autres fins, laissant ainsi un solde disponible de 7 486 $ pour pallier aux dépenses imprévues;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

Description	Code	Débit	Crédit
Patinoires R. Guilbault	02-701-33-999	425 $	
Honoraires relation travail	02-160-00-416	582 $	
Biens non durables	02-190-02-610	600 $	
Achat actifs imm./infras.	03-100-00-910	2 925 $	
Entente Ville du Cap	02-220-00-432	4 300 $	
Achat actifs immobilisés	03-100-00-900	3 810 $	
Subv. à la revitalisation	02-639-00-999	5 916 $	
Taxes générales	01-211-10		7 895 $
Dépenses imprévues	02-190-02-999		6 217 $
Revenus d'intérêts	01-233-30-310		4 446 $
		18 558 $	18 558 $

Adopté

94-78 Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1994 et l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier

ATTENDU la lettre reçue le 1er mars 1994 de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, relative au renouvellement de la cotisation du secrétaire-trésorier à titre de membre de la Corporation pour l'année 1994;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ÉMETTRE un chèque au montant de $354.82 à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec pour couvrir les frais d'adhésion du secrétaire-trésorier à la Corporation pour l'année 1994.

Adopté

94-79 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-2 tenue le 8 mars 1994;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-80
Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., c.A-2) Section IV: des mauvaises herbes

ATTENDU que la nomination de l'inspecteur des mauvaises herbes doit se faire avant le 1er mai de chaque année;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier à titre d'inspecteur des mauvaises herbes aux termes de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

Adopté

94-81 Nomination d'un inspecteur agraire

ATTENDU l'article 219 du Code municipal qui stipule que le conseil doit nommer dans le mois de mars, tous les deux ans, un inspecteur agraire pour chaque arrondissement champêtre dans la municipalité;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont,appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier pour agir à titre d'inspecteur agraire pour les années 1994 et 1995.

Adopté

94-82 Rapport des permis pour le mois de février 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 1 permis a été émis au cours du mois de février 1994
pour une valeur estimée de 1 200 $;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1994.

Adopté

94-83 Maîtrise du Cap inc.

ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap inc.;

ATTENDU que 19 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'OCTROYER la somme de 500 $ à la Maîtrise du Cap à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-702-90-999.

Adopté

94-84 Félicitations au comité du Carnaval 1994

ATTENDU la 9e édition du Carnaval de Ste-Marthe tenue du 18 au 27 février dernier;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU le succès obtenu lors de ces activités;

ATTENDU la participation digne de mention du conseil d'administration, de ses bénévoles et de la population en général;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à la présidente, Madame Louise Larivière et à toute son équipe pour leur excellent travail à cette neuvième édition couronnée de succès.

Adopté

94-85 Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Pierre Therrien - lot 103-408

ATTENDU la demande de modification au règlement de zonage de Monsieur Pierre Therrien concernant le lot 103-408;

ATTENDU que la nature de la demande est de permettre la construction d'une résidence bifamiliale isolée à l'intérieur de la zone 55-Rb;

ATTENDU que présentement, seulement les résidences unifamiliales isolées et jumelées sont autorisées dans la zone 55-Rb;

ATTENDU que la demande a été analysée par la Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande de refuser la demande;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE REFUSER la demande de Monsieur Pierre Therrien concernant le lot 103-408 et ce suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-86 Achat d'une imprimante pour le système informatique

ATTENDU le bris de l'imprimante à rapports du département administratif;

ATTENDU que cette imprimante a été achetée en 1987;

ATTENDU le prix demandé à Dynabec informatique municipale;

ATTENDU que le coût de réparation de l'équipement existant s'élève approximativement à 1 400 $ et que le coût de remplacement par du matériel neuf s'élève à 2 355,71 $ incluant les taxes et les frais d'installation;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Dynabec informatique municipale une imprimante de marque C-IT0H 5000 au montant de 2 355,71 $ incluant taxes et installation, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisation).

Adopté

94-87 Acquisition d'ameublement

ATTENDU la nécessité de faire l'acquisition d'ameublement suite à l'achat d'un nouvel écran pour notre système informatique;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU la soumission reçue de Centre de comptoirs moulés J.P. au montant de 1 074,50 $ toutes taxes incluses;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Centre de comptoirs moulés J.P., l'ameublement requis, au montant de 1 074,50 $ taxes incluses, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisation).

Adopté

Pour fixer la date du scrutin référendaire en vertu de l'article 558 de L.E.R.M. pour le règlement numéro 328 (Secteur St-Laurent)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

94-88 Annulation du règlement numéro 328 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 328 à une session régulière du Conseil, tenue le 28 février 1994;

ATTENDU le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 10 mars 1994, émis par le secrétaire-trésorier et déposé devant le conseil le 14 mars 1994;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE RETIRER le règlement numéro 328.

Adopté

94-89 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 10 mars 1994 - Règlement numéro 328

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 10 mars 1994 concernant le règlement numéro 328.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 10 mars 1994 en vue de l'approbation du règlement numéro 328 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 580.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 69.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 101.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce dixième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

Responsable du registre

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-75, 94-77, 94-78, 94-83, 94-86 et 94-87.

Secrétaire-trésorier

94-90

Levée de l'assemblée

A 20:00 heures

Proposé par Frédéric Prescott, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 21 mars 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 21 mars 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 21 mars 1994 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNÉ ce 18e jour du mois de mars 1994.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

94-92

No de résolution ou annotation

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résollu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 21 MARS 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Avis de motion - Règlement numéro 330

6- Avis de motion - Règlement numéro 331

7- Acquisition d'une partie du lot 104-P

8- Acquisition d'une partie du lot 104-P

9- Règlement numéro 330 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 9e Rue (Secteur St-Malo Ouest)

10- PAROLE À LA SALLE

11- Levée de l'assemblée

Adopté

94-93 Avis de motion - Règlement numéro 330

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement, en vertu de la Loi sur les travaux municipaux (Chapitre T-14), relatif à la construction de services d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la 9e Rue dans le secteur St-Malo Ouest.

Adopté

94-94 Avis de motion - Règlement numéro 331

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement d'emprunt relatif à la construction de services d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la 9e Rue dans le secteur St-Malo Ouest.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-95

Acquisition d'une partie du lot 104-P

ATTENDU les articles 6 et 14.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que le domaine récréo-touristique a été retenu comme priorité dans le cadre du développement stratégique de la région;

ATTENDU les négociations entreprises depuis plusieurs mois;

ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur d'une partie du lot 104-P, propriété de Messieurs Jean Guilbault, Renald Guilbault, François Guilbault, Mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault, d'une superficie approximative de 46,321 mètres carrés, pour le prix de 100 000 $;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR une partie du lot 104-P de Messieurs Jean Guilbault, Renald Guilbault, François Guilbault, Mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault pour la somme de 100 000 $ payable comme suit: 10 000 $ comptant à la date de la signature du contrat notarié et 9 000 $ annuellement à la date d'anniversaire du contrat pendant une période de 10 ans;

2- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à Me Robert Carrier, notaire;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations);

5- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au Ministre des Affaires municipales pour fins d'approbation de l'engagement de crédit.

Adopté

94-96

Acquisition d'une partie du lot 104-P

ATTENDU les articles 6 et 14.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que le domaine récréo-touristique a été retenu comme priorité dans le cadre du développement stratégique de la région;

ATTENDU les négociations entreprises depuis plusieurs mois;

ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur d'une partie du lot 104-P, propriété de Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault, d'une superficie approximative de 46,321 mètres carrés, pour le prix de 100 000 $;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR une partie du lot 104-P de Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault pour la somme de 100 000 $ payable comme suit: 10 000 $ comptant à la date de la signature du contrat notarié et 9 000 $ annuellement à la date d'anniversaire du contrat pendant une période de 10 ans;

2- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à Me Robert Carrier, notaire;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations);

5- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au Ministre des Affaires municipales pour fins d'approbation de l'engagement de crédit.

Adopté

94-97 <u>Règlement numéro 330 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 9e Rue (Secteur St-Malo Ouest)</u>

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'engagement d'une firme d'ingénieurs pour la confection des plans et devis pour un projet de construction de services sur une partie de la 9e Rue (Secteur St-Malo Ouest);

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Pluritec ltée pour la confection des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 9e Rue (Secteur St-Malo Ouest).

Adopté

<u>CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER</u>

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-95 à 94-97 inclusivement.

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

94-98 <u>Levée de l'assemblée</u>

A 20:53 heures

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....MAIRE.....SEC.-TRES.
FRÉDÉRIC PRESCOTT MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE (17)

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Lundi le 28 mars 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi le 28 mars 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-99 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 17.6 et 17.7.

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 MARS 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Adoption du projet de règlement numéro 329 - Pour modifier le règlement numéro 263 (Zonage) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métalliques"

8- Conciliation du solde en banque

9- Conciliation du solde aux livres

10- Rapport de contrôle budgétaire

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

11- Transferts budgétaires

12- Réseau québécois de Villes et Villages en santé

13- Cours Secourisme et Soins immédiats

14- Fête des bénévoles 1994

15- Achats

15.1- Achat et entretien des sites fleuris municipaux 1994

15.2- Achat de produits d'entretien ménager

15.3- Achat d'une pompe d'égout pluvial pour la 6e Rue

15.4- Achat d'équipements pour le service des travaux publics

15.5- Achat de fournitures de bureau

16- Engagement d'un employé régulier saisonnier

17- VARIA

17.1- Acceptation du plan projet de lotissement lot 93-P

17.2- Opération cadastrale - Lots 93-46 à 93-52

17.3- Plans et devis - Partie de la 14e Rue (Secteur Village)

17.4- Convention à intervenir entre la Municipalité et Domaine Broumont inc.

17.5- Reconnaissance de la Corporation Action Prévention Sainte-Marthe

17.6- Mandat accordé à un communicateur

17.7- Achat de billets - Soirée concert/Chapotel

18- PAROLE À LA SALLE

19- Levée de l'assemblée

Adopté

94-100 <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 14 et du 21 mars 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-101 <u>Correspondance</u>

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 mars 1994.

Adopté

94-102 Adoption du projet de règlement numéro 329 - Pour modifier le règlement numéro 263 (Zonage) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métallique

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 329.

Adopté

94-103 Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 28 février 1994 soit adoptée.

Adopté

94-104 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 28 février 1994 soit adoptée.

Adopté

94-105 Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 28 février 1994 soit adopté.

Adopté

94-106 Transferts budgétaires

ATTENDU que le budget initial pour l'année 1994 prévoit un montant de 14 161 $ pour fins de réaffectations au cours de l'exercice afin de pallier aux dépenses imprévues;

ATTENDU qu'à ce jour, un montant de 12 892 $ a déjà été affecté à d'autres fins, laissant ainsi un solde disponible de 1 269 $ pour pallier aux dépenses imprévues;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à faire les transferts budgétaires suivants afin de pourvoir au paiement de ces dépenses.

Description	Code	Débit	Crédit
Subventions aux org.	02-290-00-991	160 $	
Cotisations et abonn.	02-690-00-494	100	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Frais de formation	02-160-00-419	80	
Achat actifs imm.	03-100-00-900	2 025	
Égout/Ass. des eaux	01-212-12		525
Dépenses imprévues	02-190-02-999		1 269
Intérêts sur arr.taxes	01-233-30-320		571
		2 365 $	2 365$

Adopté

94-107 Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

ATTENDU que notre municipalité s'engage à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ADHÉRER au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partager cette expérience avec d'autres municipalités;

2- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, conseiller et le fonctionnaire Madame Carole Chevalier Dumas pour nous représenter au sein de ce comité de travail;

3- DE DÉFRAYER le coût d'adhésion de 100 $ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-494 (Cotisations et abonnements).

Adopté

94-108 Cours Secourisme et Soins immédiats

ATTENDU l'utilité pour le journalier aux loisirs d'avoir des connaissances en secourisme;

ATTENDU le cours offert par Secourisme Formation RCR inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE DÉFRAYER les coûts de 80 $ pour le cours de Secourisme et Soins immédiats de Monsieur Yvan Dumas, journalier de notre municipalité et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (Frais de formation)

Adopté

94-109 Fête des bénévoles 1994

ATTENDU le rapport des revenus et dépenses soumis par la responsable des services à la communauté en 1993, joint à l'annexe A;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'APPORTER certaines modifications à l'organisation de cette fête qui se tiendra le 6 mai 1994, soit:

- Abolir le goûter en fin de soirée et utiliser les économies réalisées à l'achat de cadeaux plus appropriés;

- Les 22 cadeaux devraient être attribués d'une façon aléatoire et être d'une valeur de 300 $ pour le bénévole de l'année et de 65 $ pour les 21 autres cadeaux;

- Éviter de payer du salaire au bar et privilégier le système du pourboire;

2- D'ADOPTER le budget pour la soirée des bénévoles de 1994 selon l'estimation jointe à l'annexe B et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Autres).

Adopté

94-110 <u>Achat et entretien des sites fleuris municipaux 1994</u>

ATTENDU la nécessité d'embellir notre municipalité pour l'été 1994;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget 1994;

ATTENDU que des prix ont été demandés à quatre fournisseurs par voie d'invitation écrite;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de fleurs annuelles à Floriserres, soit le plus bas soumissionnaire au prix de 975 $ taxes incluses;

2- DE DONNER à Madame Louise Bernier Larivière, horticultrice, le contrat de plantation, d'entretien et de taille pour nos sites fleuris 1994, au montant de 1 500 $ payable en 4 versements;

3- D'ACHETER les fournitures et matériel nécessaires au coût approximatif de 200 $ et d'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-690-00-522 (Villes et villages fleuris).

Adopté

94-111 <u>Achat de produits d'entretien ménager</u>

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany au coût de 1 923,22 $, taxes incluses et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-190-01-699 (Autres biens non durables), 02-701-21-999 (Salle Félix-Leclerc) et 03-100-00-900 (Dépense en immobilisation).

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-112

Achat d'une pompe d'égout pluvial pour la 6e Rue

ATTENDU la nécessité d'ajouter une pompe dans l'égout pluvial au coin de la 6e Rue et la 3e Avenue afin de prévenir les refoulements dans les sous-sol;

ATTENDU les prix soumis par deux fournisseurs, soit: Launier ltée et Matériaux économiques inc.;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACHETER de Launier ltée une pompe de marque Hydromatic modèle SP50-A2 pour le prix de 525,80 $ taxes incluses, suivant le meilleur prix soumis et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépense en immobilisation).

Adopté

94-113

Achat d'équipements pour le service des travaux publics

ATTENDU l'obligation de remplacer des équipements qui ont été volés à l'automne dernier;

ATTENDU les prix soumis par deux fournisseurs, soit: Major Mini Moteur et Machinerie Baron & Tousignant;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACHETER de Major Mini Moteur une scie mécanique de marque STHIL modèle 024 et une débroussailleuse de marque STHIL modèle FS-74, ce pour le prix de 837,69 $ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépense en immobilisation).

Adopté

94-114

Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, au coût approximatif de 1 500 $ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

94-115

Engagement d'un employé régulier saisonnier

ATTENDU que le service des travaux publics à un besoin accru de personnel pour suffire aux travaux d'entretien dus à la croissance des réseaux et services;

ATTENDU que Monsieur Ronald Houle a été à l'emploi de la municipalité comme employé temporaire au cours des trois dernières années;

ATTENDU que Monsieur Ronald Houle a démontré qu'il était apte à remplir un poste de journalier spécialisé;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Ronald Houle à titre d'employé régulier pour la saison d'été et qu'il bénéficiera des avantages sociaux stipulés à la convention collective des employés syndiqués à compter du 5 avril 1994.

Adopté

94-116 Acceptation du plan projet de lotissement - Lot 93-P

ATTENDU le projet de développement domiciliaire sur le lot 93-P situé dans le secteur Village;

ATTENDU le plan projet de lotissement réalisé par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre;

ATTENDU que le propriétaire Le Domaine Broumont inc. a déposé le plan projet de lotissement au bureau de la municipalité;

ATTENDU que le plan projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement numéro 265 tant qu'aux dimensions et superficie;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan projet de lotissement du lot 93-P.

Adopté

94-117 Opération cadastrale - Lots 93-46 à 93-52

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 mars 1994 concernant les lots 93-46 à 93-52 propriété de Mesdames Danielle Trudel, Christiane Guilbault Montplaisir, Messieurs Réjean Montplaisir et Pierre-André Brouillette;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11370 étant les subdivisions 93-46 à 93-52 inclusivement.

Adopté

Plans et devis - Partie de la 14e Rue (Secteur Village)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

94-118 Convention à intervenir entre la Municipalité et le Domaine Broumont inc.

ATTENDU la demande de Domaine Broumont inc. concernant le prolongement des services municipaux sur la 14e Rue (lot 93-P);

ATTENDU que la construction des infrastructures telles que: aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, mise en forme de rue, pavage et bordure sont à la charge des promoteurs;

ATTENDU le règlement numéro 285, relatif à la participation financière des promoteurs, qui mentionne les procédures à suivre;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'une entente doit être conclue entre les deux parties;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER le prolongement des infrastructures sur la 14e Rue;

2- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer la convention et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-119 <u>Reconnaissance de la Corporation Action Prévention Sainte-Marthe</u>

ATTENDU le souhait de la Municipalité d'avoir un comité pour la surveillance de quartiers et la protection des jeunes;

ATTENDU que des citoyens sont intéressés à former ce regroupement;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE RECONNAÎTRE la Corporation Action Prévention Sainte-Marthe comme intervenant accrédité au sens de la "Politique d'accréditation et d'association" aux loisirs de notre municipalité;

2- D'INCORPORER la Corporation Action Prévention Sainte-Marthe;

3- DE DÉFRAYER les coûts de 158,37 $ pour constituer cette corporation et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-290-00-991 (Subvention Corporation Action Prévention)

Adopté

94-120 <u>Mandat accordé à un communicateur</u>

ATTENDU la nécessité d'engager un communicateur pour rédiger un article afin de promouvoir la municipalité;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ENGAGER un communicateur pour rédiger un article afin de promouvoir la municipalité, de spécifier que le coût ne devra pas excéder 500 $ et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-340 (Publicité et information).

Adopté

94-121 <u>Achat de billets - Soirée concert/Chapôtel</u>

ATTENDU que Chapôtel présente son premier concert le 17 avril 1994;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que réception Chapôtel est situé dans la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACHETER 10 billets concert de réception Chapôtel pour le prix total de 100 $ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-291 (Allocation de dépense)

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-107 à 94-114 et 94-119 à 94-121.

Marcel Milot

Secrétaire-trésorier

94-122 Levée de l'assemblée

A 17:55 heures

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

F. Prescott ..... Marcel Milot .....

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 avril 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 11 avril 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-123 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 17.1 à 17.7 inclusivement.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Avis de motion

8.1- Règlement numéro 329

8.2- Règlement numéro 332

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8.3- Règlement numéro 333

9- Transferts budgétaires

10- Engagement d'un employé temporaire

11- Conseil des loisirs de la Mauricie

12- Bulletins municipaux 1994

13- Opération cadastrale - Lots 527-53 et 527-54

14- Rapport des permis pour le mois de mars 1994

15- Réparations

15.1- De la pompe du puits numéro 1

15.2- Du camion Dodge 1989

16- Achats

16.1- D'une machine à écrire de service

16.2- De couvertures de présentation

16.3- D'une flèche de signalisation

16.4- De 2 pneus de tracteur

17- VARIA

17.1- Programme de développement de l'emploi - projets généraux

17.2- Programme de création d'emploi - Défi 1994

17.3- Acquisition du lot 104-P

17.4- Acquisition du lot 104-P

17.5- Opération cadastrale - Lots 107-11, 108-19 et 109-29

17.6- Versement d'un montant forfaitaire hebdomadaire

17.7- Appui au Maire

18- PAROLE À LA SALLE

19- Levée de l'assemblée

Adopté

94-124 <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 mars 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-125

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mars 1994.

Adopté

94-126

Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

9050	M. Jean-Denis Toupin	5,49
9051	Comm. adm. des régimes de retraite	475,11
9052	Receveur Général du Canada	11 068,92
9053	Trust Général du Canada	5 472,70
9054	Ministre du Revenu	14 531,28
9055	Bell Canada	463,00
9056	Déneigement Pierre	100,00
9057	Hydro-Québec	5 422,10
9058	Caisse Populaire Ste-Madeleine	121,83
9059	Réseau CP Rail	90,00
9060	M. Normand Monaghan	135,00
9061	Aubin Réfrigération	25 793,49
9062	Bell Canada	43,84
9063	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	4 995,95
9064	Agents de réclamations de l'Est	187,50
9065	Commcorp	767,30
9066	Maîtrise de Cap-de-la-Madeleine	500,00
9067	C.S.M.Q.	354,82
9068	Mme Danielle Gélinas Dumont	139,00
9069	S.C.F.P. - Local 2414	312,45
9070	L'Hebdo Journal	459,59
9071	M. Frédéric Prescott	163,99
9072	Hydro-Québec	188,19
9073	Bell mobilité cellulaire	39,31
9074	Garage Levesque & fils inc.	57,50
9075	M. Louis Dubois	80,11
9076	Jules Milette inc.	7 320,95
9077	Les résidences Tremblay & Carignan inc.	1 494,41
9078	Entretien M.C. enr.	1 407,15
9079	M. Frédéric Prescott (chèque annulé)	0
9080	Hydro-Québec	5 504,72
9081	M. Roger Jean	123,60
9082	Association Touristique	133,54
9083	Municipalité de Sainte-Marthe	15 129,46
9084	Ministre des Finances	56,00
9085	Receveur Général du Canada	352,00
9086	Bell Canada	492,19
9087	Hydro-Québec	648,05
9088	M.R.C. de Francheville	2 076,78
9089	M. Gaston Girard	16 042,97
9090	Ville de Cap-de-la-Madeleine	6,58
9091	Mme Cécile Racette Durocher	98,16
9092	Entretien M.C. enr.	2 197,23
9093	Hydro-Québec	1 188,71
9094	M. Richard Dufresne	75,00
9095	M. Normand Monaghan	89,00
9096	Ministre des Finances	158,37
9097	M. Yvan Dumas	80,00
9098	Chapotel réception enr.	100,00
9099	M. Dany Pronovost	750,00
9100	M. Jean Mercier	750,00

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9101	Mme Colombe Hayes	50,00
9102	Mme Dorothée Toupin	50,00
9103	Mme Lucienne Brière Mineau	50,00
9104	Mme Lise Toupin	50,00
9105	Municipalité de Sainte-Marthe	12 809,00
9106	Réseau Québécois Villes et villages en santé	100,00
9107	M. Frédéric Prescott	318,26
9108	S.C.F.P. - Local 2414	205,56
9109	Receveur Général du Canada	7 652,76
9110	Ministre du Revenu	10 055,87
9111	Comm. adm. des régimes de retraites	479,80
9112	Trust Général du Canada	3 634,80
9113	Mme Danielle Gélinas Dumont	118,20
	TOTAL :	163 817,59

Comptes à payer au 31 mars 1994

9114	Asphalte Continental	457,52
9115	Autobus Bell-Horizon inc.	726,14
9116	Alex Coulombe ltée	151,95
9117	Béton du Cap inc.	249,61
9118	Buromax inc.	956,63
9119	Bélitec inc.	361,86
9120	Centre de décoration Paré inc.	264,00
9121	Clément & Frère ltée	1 473,39
9122	Contrair	1 086,04
9123	Électricité A.C.A. inc.	969,77
9124	Excavation Girard & Simard inc.	484,07
9125	Guillevin International inc.	364,68
9126	Garage Charest & Frères inc.	118,59
9127	Launier ltée	348,71
9128	L'Hebdo journal	217,00
9129	Le Nouvelliste	307,14
9130	Les Cafés Populaires Henri enr.	83,28
9131	Librairie Clément Morin	29,43
9132	McKerlie-Millen (Québec) inc.	182,37
9133	Micromédica inc.	21,90
9134	Multi Mécanic enr.	198,28
9135	Oxygène Val-Mauricie ltée	9,02
9136	Pluritec Laboratoire ltée	127,97
9137	P.A. Thibeault ltée	21,27
9138	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	850,40
9139	Produits chimiques Sany inc.	47,87
9140	Québec Linge inc.	55,72
9141	Shell Canada ltée	212,65
9142	Structure C.Q.S. inc.	319,13
9143	S. Boisvert & Fils inc.	29,65
9144	Simard Beaudry inc.	451,51
9145	Telecon	1 226,87
9146	Westburne Québec	1 255,91
9147	Commcorp	383,65
9148	C.S.S.T.	11 589,00
9149	C.J.T.R. 1140	834,60
9150	Ministre des Finances	47,85
9151	MRC De Francheville	44,79
9152	M. Jean-Paul Trottier	1 074,50
9153	Arc en Scène	77,90
9154	Laujag inc.	410,93
9155	Métaux Lamy (1991) inc.	115,56
	TOTAL :	28 239,11

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-127
Avis de motion - Règlement numéro 329

Madame Danielle Gélinas Dumont donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour modifier le règlement numéro 263 (zonage) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métallique.

Adopté

94-128 Avis de motion - Règlement numéro 332

Monsieur Normand Monaghan donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

Adopté

94-129 Avis de motion - Règlement numéro 333

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent.

Adopté

94-130 Transferts budgétaires

ATTENDU les dépenses nécessaires suite à certaines décisions prises depuis le dernier rapport budgétaire;

ATTENDU que certaines dépenses ont coûté moins cher que prévu au budget initial;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à faire les transferts budgétaires suivants :

Description	Code	Débit	Crédit
Publicité et inf.	02-701-50-340	146,00	
Act. cult. et autres	02-702-90-999		146,00
Ent. et réparations	02-190-01-522	500,00	
Publicité et inf.	02-190-02-340	100,00	
Vérification	02-130-00-413		167,00
Services juridiques	02-190-02-412		433,00
Ent. et réparations	02-413-00-521	2 000,00	
Ent. et réparations	02-412-00-522	1 000,00	
Abat-poussière	02-320-00-639		3 000,00
Patinoires Guilbault	02-701-33-999	2 600,00	
Régie des déchets	02-420-00-920		2 600,00

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-131
Engagement d'un employé temporaire

ATTENDU le manque de personnel au service des travaux publics dû à deux absences du personnel régulier, soit James Poirier en congé de maladie pour une période de 6 semaines et Dany Pronovost en formation pour 6 semaines dans le cadre du programme d'assainissement des eaux;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Louis Langevin à titre d'employé temporaire pour une période de 6 semaines et ce suivant le salaire prévu dans la convention collective de travail.

Adopté

94-132

Conseil des loisirs de la Mauricie

ATTENDU les services d'expertises que peut nous rendre un organisme tel que le Conseil des loisirs de la Mauricie;

ATTENDU qu'il demeure une source de référence importante pour tous nos organismes de loisirs;

ATTENDU que les services du Conseil des loisirs de la Mauricie sont accessibles aux membres seulement, ceci inclus le programme des Jeux du Québec - Finales régionale et provinciale;

Proposé par Normqnd Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE RENOUVELER notre adhésion au Conseil des loisirs de la Mauricie pour l'année 1994-1995 au coût de 450 $, le tout étant imputer au poste budgétaire 02-701-90-999 (Autres dépenses);

2- DE DÉSIGNER Monsieur Roger Jean, conseiller responsable des loisirs et Madame Carole Chevalier Dumas, responsable des services à la communauté, à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 18 mai prochain à Shawinigan.

Adopté

94-133

Bulletins municipaux 1994

ATTENDU les besoins de la municipalité de bien informer notre population;

ATTENDU la nécessité d'avoir des bulletins municipaux;

ATTENDU que des prix ont été demandés à cinq soumissionnaires;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat pour l'année 1994 à l'Imprimerie Vallières inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour l'impression de nos bulletins municipaux, une couleur, au coût variant entre 899,06 $ et 1 138,27 $ dépendant du nombre de pages, taxes incluses. Le tout étant imputé aux postes budgétaires 02-190-02-340 et 02-701-50-340.

Adopté

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-134
Opération cadastrale - Lots 527-53 et 527-54

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 31 mars 1994 concernant les lots 527-53 et 527-54 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1606 étant les subdivisions 527-53 et 527-54.

Adopté

94-135 Rapport des permis pour le mois de mars 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis au cours du mois de mars 1994
pour une valeur estimée de 727 592 $;

ATTENDU que sur ces 12 permis, 8 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 695 000 $;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois mars 1994.

Adopté

94-136 Réparation de pompe - Puits no. 1

ATTENDU l'obligation de faire réparer la pompe du puits no. 1 dû à l'usure, soit plus de neuf années d'opération;

ATTENDU le prix soumis par Atelier d'usinage Gomex pour la fabrication de pièces défectueuses;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE CONFIER à Atelier d'usinage Gomex les travaux de fabrication de pièces pour la réparation de la pompe du puits no. 1, et ce pour le prix de 1 425 $ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-412-00-640 (Purification et traitement de l'eau - entretien et réparation).

Adopté

94-137 Réparation du camion Dodge 1989

ATTENDU le besoin de faire réparer la carrosserie du camion Dodge 1989, soit le débosselage et la peinture;

ATTENDU que des prix ont été soumis par quatre garages de débosselage de la municipalité;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- DE CONFIER à Peinture et Débosselage Plus les travaux de réparation de la carrosserie et peinture complète pour le prix de 1 600,32 $ taxes incluses, ce suivant le meilleur prix soumis;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-390-02-523 (Matériel et véhicules - entretien et réparation).

Adopté

94-138 Achat d'une machine à écrire de service

ATTENDU les besoins fréquents de remplir des formulaires pour les différents départements de la municipalité;

ATTENDU la difficulté à centrer la dimension des espaces à remplir par le traitement de texte;

ATTENDU les besoins occasionnels d'une dactylo de service pour les stagiaires du département d'administration;

ATTENDU les prix demandés à Buromax;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Buromax une machine à écrire électronique GX-6500 de marque Brother au coût de 150,17 $ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Achat d'actifs immobilisés).

Adopté

94-139 Achat de couvertures de présentation

ATTENDU que la présentation de documents auprès de différents intervenants doit donner une image favorable de la Municipalité;

ATTENDU que pour fins internes, la qualité de présentation peut être moindre, tout en essayant d'harmoniser les couleurs des deux types de pages couvertures des rapports;

ATTENDU que les couleurs officielles de la Municipalité sont le rose et le bleu;

ATTENDU les prix demandés à Diverbec inc., un fabricant spécialisé;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Diverbec inc. les quantités suivantes:

500 ensembles de couvertures imprégnées de latex de couleur bleu foncé comprenant 400 ensembles de dimensions 8 1/2" X 11" et 100 ensembles de dimensions 8 1/2" X 14", les couvertures frontales ayant une fenêtre et montrant le logo et le nom de la municipalité en lettres dorées, le tout pour le prix de 725 $ incluant toutes les taxes et le coût de fabrication de la matrice;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

500 ensembles de couvertures cartonnées de couleur bleu pâle comprenant 400 ensembles de dimensions 8 1/2" X 11" et 100 ensembles de dimensions 8 1/2" X 14" avec fenêtre, le tout pour le prix de 175 $ incluant toutes les taxes;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670 (Fournitures de bureau).

Adopté

94-140 Achat d'une flèche de signalisation

ATTENDU le besoin d'améliorer la sécurité des employés et des automobilistes lors de travaux sur les routes et chemins municipaux;

ATTENDU que des prix ont été soumis par trois fournisseurs, soit: Stinson Équipement Québec inc., Signabec inc, et Sécurité Plus/Le Travailleur;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de la compagnie Signabec inc. une flèche de signalisation électronique modèle VM14 avec contrôle VMC-1214C et support basculant modèle VMS 15, et ce pour le prix de 1 068,93$ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-350-00-640 (Signalisation).

Adopté

94-141 Achat de 2 pneus de tracteur

ATTENDU l'obligation de remplacer 2 pneus arrière sur le tracteur John Deere;

ATTENDU les prix soumis par 3 fournisseurs, soit : Pneus S.L. inc., Pneus Belisle inc. et Garage Charles Turcotte & fils ltée;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Charles Turcotte & Fils ltée, 2 pneus de tracteur de marque Armstrong grandeur 11.2-24, 4 plis, pour le prix de 422,62 $ incluant les taxes et les frais d'installation, ce suivant le meilleur prix soumis;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-390-02-640 (Matériel et véhicules, pièces et accessoires).

Adopté

94-142 Programme de développement de l'emploi - Projets généraux

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de développement de l'emploi - projets généraux;

2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

94-143 <u>Programme de création d'emploi - Défi 1994</u>

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Défi 1994

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

94-144 <u>Acquisition d'une partie du lot 104-P</u>

ATTENDU les articles 6 et 14.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que le domaine récréo-touristique a été retenu comme priorité dans le cadre du développement stratégique de la région;

ATTENDU les négociations entreprises depuis plusieurs mois;

ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur d'une partie du lot 104-P, propriété de Messieurs jean Guilbault, Renald Guilbault, François Guilbault, Mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault, d'une superficie approximative de 46,321 mètres carrés;

ATTENDU le rapport soumis par la firme Baril Évaluation ltée, conseillers en évaluation;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR une partie du lot 104-P de Messieurs Jean Guilbault, Renald Guilbault, François Guilbault,

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault pour la somme de 100 000 $ payable comme suit: 10 000 $ comptant à la date de la signature du contrat notarié et 9 000 $ annuellement à la date d'anniversaire du contrat pendant une période de 10 ans;

2- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à Me Robert Carrier, notaire;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations);

5- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au Ministre des Affaires municipales pour fins d'approbation de l'engagement de crédit.

Adopté

94-145

<u>Acquisition d'une partie du lot 104-P</u>

ATTENDU les articles 6 et 14.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que le domaine récréo-touristique a été retenu comme priorité dans le cadre du développement stratégique de la région;

ATTENDU les négociations entreprises depuis plusieurs mois;

ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur d'une partie du lot 104-P, propriété de Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault, d'une superficie approximative de 46,321 mètres carrés;

ATTENDU le rapport soumis par la firme Baril Évaluation ltée, conseillers en évaluation;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR une partie du lot 104-P de Mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et Monsieur Rosaire Guilbault pour la somme de 100 000 $ payable comme suit: 10 000 $ comptant à la date de la signature du contrat notarié et 9 000 $ annuellement à la date d'anniversaire du contrat pendant une période de 10 ans;

2- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à Me Robert Carrier, notaire;

3- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations);

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au Ministre des Affaires municipales pour fins d'approbation de l'engagement de crédit.

Adopté

94-146 Opération cadastrale - Lots numéros 107-11, 108-19 et 109-29

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 11 avril 1994 concernant les lots 107-11, 108- 19 et 109-29 propriété de Ébénisterie Multi-Bois inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11424 étant les subdivisions 107-11, 108-19 et 109-29.

Adopté

94-147 Versement d'un montant forfaitaire

ATTENDU la qualité des services rendus en soutien au personnel affecté aux loisirs par Monsieur Éric Lottinville depuis quelques mois;

ATTENDU que ces services ont été rendus à titre de bénévole;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité à s'assurer de sa disponibilité pour encore quelques mois;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE VERSER un montant forfaitaire de 25 $ par semaine à Monsieur Éric Lottinville à compter de cette semaine.

Adopté

94-148 Appui au maire

ATTENDU le contenu du rapport intitulé "Évitons des dédoublements", déposé par le maire de Sainte-Marthe-du-Cap, Monsieur Frédéric Prescott,

ATTENDU que la mise en application de la formule préconisée dans ce rapport aurait un impact significatif sur l'équilibre budgétaire des commissions scolaires;

ATTENDU que les économies ainsi réalisées permettraient d'offrir de meilleurs services aux élèves des communautés urbaines et rurales;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'APPUYER le rapport préparé par M. Frédéric Prescott dans sa démarche visant à favoriser l'imposition et la perception de la taxe scolaire par les villes et les municipalités.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-126, 94-130, 94-132, 94-133, 94-136 à 94-141, 94-144, 94-145 et 94-147

Secrétaire-trésorier

94-149 Levée de l'assemblée

A 20:48 heures

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 25 avril 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 avril 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire suppléant : Louis Dubois

Madame et Messieurs les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-150 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté les points 18.4 et 18.5.

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 AVRIL 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Adoption du projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

8- Adoption du règlement numéro 333 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Engagement d'une agence de collection

10- Acquisition d'une partie du lot 107-P-10

11- Colloque 1994 des secrétaires municipaux de la zone 16

12- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

13- Demande de dérogation mineure - Monsieur François Bérubé

14- Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Eugène Abran, 1340 rue St-Maurice

15- Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Jean-Guy Beaumier, 3691 rang St-Malo

16- Achats

16.1- De mélange à gazon et engrais chimique

16.2- D'équipements pour les terrains de jeux

16.3- D'un boulier électrique

17- Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

18- VARIA

18.1- Dénomination d'une rue dans le parc industriel

18.2- Opération cadastrale - Lots 40-5, 46-1 et 47-2

18.3- Autorisation pour procéder à des appels d'offres

18.4- Programme de création d'emploi - Article 25

18.5- Entretien des espaces verts

19- PAROLE À LA SALLE

20- Levée de l'assemblée

Adopté

94-151 Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 avril 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-152 Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 avril 1994.

Adopté

94-153 Adoption du projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., C.E.-2.2);

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., C.E.-2.2).

Adopté

94-154 Adoption du règlement numéro 333 - Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfetion de rues dans le secteur St-Laurent

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 333.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 333

Relatif à la construction de conduites d'égout pluvial et à la réfection de rues dans le secteur "St-Laurent".

.....

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'exécuter ou de faire exécuter des travaux pour la construction d'un réseau d'égout pluvial et de procéder à la réfection de rues dans le secteur St-Laurent;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 1 435 000 $ excluant les frais incidents;

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la session du 11 avril 1994;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'un réseau d'égout pluvial, la canalisation partielle du ruisseau St-Pierre, l'élargissement de la structure de rues existantes et la pose de bordures de béton dans le secteur

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

St-Laurent, le tout plus amplement décrit dans l'étude préliminaire préparée par M. James Mc Culloch ingénieur de la firme Consultants VFP inc. en date de janvier 1994 et portant le numéro de dossier VFP 6427. La dite étude est annexée au présent règlement sous la cote "B" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 722 000 $ pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans. L'estimation du coût des travaux et des frais contingents est annexée au présent règlement sous la cote "B" pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 4 Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote "A" et en faisant partie comme si au long récité.

ARTICLE 5 Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 17% l'an.

ARTICLE 6 Les échéances en capital et intérêts seront payables à une institution financière reconnue.

ARTICLE 7 Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 8 Pour pourvoir au remboursement annuel de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est par les présentes imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt :

Une compensation, sur chacun des propriétaires de toutes les unités d'évaluation imposables situées à l'intérieur du liséré tracé au plan produit en annexe "C" du présent règlement, d'un montant suffisant pour effectuer le remboursement annuel du capital de l'emprunt ci-dessus décrété et le paiement des intérêts de cette somme, conformément au tableau annexé au présent règlement.

Le montant de la compensation annuelle exigée sur chacun des immeubles imposables est déterminé en divisant le montant requis en capital et intérêts à chaque échéance annuelle pour effectuer le remboursement de l'emprunt, ci-dessus décrédé, par le nombre d'unités d'évaluation imposables assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 9 Le conseil approprie, à la réduction de la dette créée par le présent règlement, toute subvention qu'il pourra recevoir en vertu de celui-ci. La subvention prévue dans le cadre du programme : Infrastructures Canada - Québec est estimée à 664 838 $.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ARTICLE 10 Le conseil approprie à la réduction de la dette créée par le présent règlement, un montant pris à même le surplus accumulé du fonds d'administration équivalent au moindre de :

a) 528 581 $

b) 30% des coûts réels du présent règlement.

ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le présent règlement a été adopté

L'avis public a été donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

Adopté

94-155 Engagement d'une agence de collection

ATTENDU la nécessité d'engager une agence de collection pour percevoir des comptes à recevoir en souffrance depuis plusieurs mois;

ATTENDU que ces comptes à recevoir résultent de la facturation diverse et que la municipalité n'a aucun lien en garantie;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à procéder à l'engagement d'une agence de collection afin de percevoir les comptes à recevoir en souffrance.

Adopté

94-156 Acquisition d'une partie du lot 107-P-10

ATTENDU l'article 6 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que le but de cette acquisition est d'améliorer l'intersection du Boulevard Industriel et le chemin de détour;

ATTENDU le projet de contrat à intervenir entre Madame Carmen Jalbert et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, préparé par Me Robert Carrier, notaire;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR une partie du lot 107-P-10, propriété de Madame Carmen Jalbert pour la somme de 119,64 $;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations).

Adopté

94-157 Colloque 1994 des secrétaires municipaux de la zone 16

ATTENDU la tenue du huitième colloque des secrétaires municipaux qui se tiendra à l'Hôtel Le Baron à Trois-Rivières le 27 mai 1994;

ATTENDU l'importance d'un tel colloque pour les secrétaires municipaux afin d'être informé sur les sujets se rattachant à leur fonction;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe pour assister à ce colloque;

2- DE COUVRIR les frais inhérents à ce colloque tels que prévus au budget 1994

3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-310 (Frais de déplacements).

Adopté

94-158 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-03 tenue le 5 avril 1994;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-159 Demande de dérogation mineure - Monsieur François Bérubé

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur François Bérubé concernant la marge de recul latérale gauche de sa résidence unifamiliale située au 10, rue Jacinthe;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur François Bérubé serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-7

Adopté

94-160 <u>Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Eugène Abran, 1340 rue St-Maurice</u>

ATTENDU la demande de Monsieur Eugène Abran concernant le changement de zonage de résidentiel à commercial;

ATTENDU que la demande consistait à autoriser l'implantation d'un lave-auto sur le site du 1340 rue St-Maurice;

ATTENDU les commentaires du comité consultatif d'urbanisme recommandant le refus de la demande de modification au règlement de zonage;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE REFUSER la demande de modification au règlement de zonage.

Adopté

94-161 <u>Demande de modification au règlement de zonage - Monsieur Jean-Guy Beaumier, 3691 rang St-Malo</u>

ATTENDU la demande de Monsieur Jean-Guy Beaumier concernant le changement de zonage d'agricole résidentiel à industriel;

ATTENDU que la demande consistait à autoriser l'agrandissement du bâtiment existant où se trouve Canoes Beaumier ltée au 3691 rang St-Malo;

ATTENDU les commentaires du comité consultatif d'urbanisme recommandant le refus de la demande de modification au règlement de zonage;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE REFUSER la demande de modification au règlement de zonage.

Adopté

94-162 <u>Achat de mélange à gazon et engrais chimique</u>

ATTENDU l'entretien à faire pour nos espaces verts et terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat de mélange à gazon et engrais chimique;

ATTENDU les prix demandés à deux soumissionnaires;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire est conforme;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- D'ACHETER du Centre horticole du Cap inc., une quantité de 66 kilos de semence et de 3,625 kilos d'engrais chimiques pour le prix de 2 525,94 $ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-51-999 (Terrain Optimiste), 02-701-52-999 (St-Laurent), 02-701-54-999 (Des Prairies) et 02-701-56-999 (Soccer Des Prairies).

Adopté

94-163 Achat d'équipements pour les terrains de jeux

ATTENDU le retour des activités de terrains de jeux pour l'été;

ATTENDU qu'un minimum d'équipements, tels que balançoires, glissoire, filets pour cage de frappeurs, etc. devront être acquis afin de bien divertir les participants;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- DE COMMANDER nos équipements de terrains de jeux chez Atelier Go-Élan inc., Sani-Mobile et Sports Inter Plus, pour un coût de 6 647,74 $ toutes taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense aux poste budgétaires 02-701-50-620 (Biens non durables - jeux) et 03-100-00-900 (Dépenses en immobilisations).

Adopté

94-164 Achat d'un boulier électrique

ATTENDU le besoin d'équipements de loisirs pour nos organismes communautaires;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE COMMANDER de Bingo Vézina inc., un boulier électrique au coût de 803,14 $ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (Dépense en immobilisations).

Adopté

94-165 Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé son bilan financier pour la saison 1993;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1994;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 5 000 $ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1- DE VERSER une somme forfaitaire de 3 500 $ à titre de subvention à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.;

2- D'IMPUTER cette somme au poste budgétaire 02-701-55-999 (Contribution au Baseball mineur).

Adopté

~~94-166~~ Voir 94-165

Versement - Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU que la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé son bilan financier pour la saison 1993;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1994;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 5 000 $ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- DE VERSER une somme forfaitaire de 3 500 $ à titre de subvention à la Ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.;

2- D'IMPUTER cette somme au poste budgétaire 02-701-55-999 (Contribution au Baseball mineur).

Adopté

94-167 Dénomination d'une rue dans le parc industriel

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de nommer une nouvelle rue qui est située dans le parc industriel sur une partie du lot 107 et sur le lot 107-P-10;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la rue située sur une partie du lot 107 et sur le lot 107-P-10 dans le parc industriel et démontrée sur un plan annexé aux présentes soit désignée sous le nom de "Chemin du Parc".

Adopté

94-168 Opération cadastrale - Lots 40-5, 46-1 et 47-2

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre en date du 21 avril 1994 concernant les lots 40-5, 46-1 et 47-2 propriété de Monsieur Pierre Lottinville;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1325 étant les subdivisions 40-5, 46-1 et 47-2.

Adopté

94-169 Autorisation pour procéder à des appels d'offres

ATTENDU que des projets de travaux de voirie seront demandés au cours de l'année 1994 pour différentes rues de la municipalité;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU qu'il est nécessaire d'autoriser le service technique à procéder à des appels d'offres au besoin afin de ne pas retarder la procédure de ces dossiers;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER le service technique à procéder aux appels d'offres pour les travaux de voirie dans les différentes rues de la municipalité suite à une demande du conseil au cours de l'année 1994;

2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à faire publier les avis requis dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Adopté

94-170 Programme de création d'emploi - Article 25

Proposé par Roger Jean, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet amélioration d'équipements de loisirs et aménagement du parc de loisirs Roger Guilbault et des abords de la 5e Rue, présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi de l'Assurance-chômage;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

94-171 Entretien des espaces verts

ATTENDU l'entretien de nos terrains sportifs et espaces verts pour la saison estivale;

ATTENDU les prix demandés à 2 soumissionnaires;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE REJETER les soumissions pour l'entretien des espaces verts;

2- DE RETOURNER en appel d'offres par voie d'invitation écrite.

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-154 à 94-157 et 94-162 à 94-165.

Secrétaire-trésorier

94-172

Levée de l'assemblée

A 21:38 heures;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE

MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 mai 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 mai 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A Madame, Messieurs: Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 9 mai 1994 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: La session régulière suivra la session spéciale et par la suite, il y aura rencontre avec Madame Douville du Club de Tir à l'arc.

DONNÉ ce 6e jour du mois de mai 1994.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-173

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 9 MAI 1994

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture de la séance

2- Prière

3- Présences

4- Adoption de l'ordre du jour

5- Assemblée publique de consultation

5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation

* Mot de bienvenue
* Explication des 4 étapes

5.2- Présentation du projet de règlement numéro 329

5.3- Pause

* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents

* pour complément d'information
* pour préparer leurs questions et/ou commentaires

5.4- Période des questions et commentaires

* Procédure à suivre

* le participant se lève
* il s'identifie et précise s'il s'exprime

* à titre personnel
* au nom de l'organisme qu'il représente

* le conseil enregistre ses interventions

5.5- Clôture de l'assemblée publique de consultation

6- Adoption du règlement numéro 329 - Pour modifier le règlement numéro 263 (zonage) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métalliques"

7- VARIA

8- Levée de l'assemblée

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-174

Adoption du règlement numéro 329 - Pour modifier le règlement numéro 263 (zonage) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métalliques"

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 329.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 329

Pour modifier le règlement numéro 263 (Zonage) "Carrière, gravière et extraction de minéraux non métalliques"

.....

ATTENDU qu'une dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil;

ATTENDU que tous les membres du conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 329
et conséquemment renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la demande de modification et d'ajustement a été présentée à la municipalité par un citoyen;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande concernant la zone et a formulé un avis au conseil municipal;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et approuve les recommandations de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

QU'IL soit ordonné et statué par règlement de ce conseil, portant le numéro 329 et ce conseil ordonne et statue ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1 Le plan de zonage Z-32260-90-1 du règlement de zonage numéro 263 est modifié par la création de deux nouvelles zones soient 291-Ab et 292-Ab et ce à même une partie du territoire de la zone 272-Ab. La localisation de ces nouvelles zones est illustrée à la carte Z-32260-94-03.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ARTICLE 2 La grille des spécifications no. 1 du règlement de zonage numéro 263 pages 272, 273 et 274 est modifiée afin d'y ajouter les zones 291-Ab et 292-Ab ainsi que les usages autorisés pour chacune d'elle.

Plus particulièrement l'usage "Carrière, gravière et extraction de minéraux non-métalliques" est ajouté aux usages autorisés pour la zone 291-Ab.

Ces modifications se retrouvent aux pages 3, 4 et 5.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement
a été adopté le

L'avis public a été
donné le

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

Adopté

94-175 Levée de l'assemblée

A 21:00 heures

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 mai 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 mai 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richare Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-176 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 18.7 et 18.8.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MAI 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7- Comptes

8- Avis de motion - Règlement numéro 334

9- Adoption de projets de règlements

9.1- Règlement numéro 335 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260

9.2- Règlement numéro 336 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

9.3- Règlement numéro 337 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

10- Entente à intervenir entre la Municipalité et Monsieur Laurier Mongrain

11- Achats

11.1- De fournitures de bureau

11.2- D'abat-poussière (calcium liquide)

11.3- De pierre concassée pour l'année 1994

12- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

13- Obtention d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement du cours d'eau Montplaisir situé dans les limites de la paroisse de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

14- Demande de dérogation mineure DM-8 - Jesco Futur inc.

15- Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1994

16- Campagne environnementale - herbe à poux

17- Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux

18- VARIA

18.1- Vente d'immeuble dans le parc industriel

18.2- Entretien des espaces verts

18.3- Acceptation du plan projet de développement domiciliaire - Monsieur Normand Laquerre

18.4- Prolongement de la 14e Rue - Approbation des plans et devis

18.5- Obtention d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement du cours d'eau André situé dans les limites de la paroisse de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

18.6- Homologation de l'acte d'accord - Cours d'eau André

18.7- Travaux d'assainissement des eaux usées - secteur numéro 3 - Adjudication des travaux municipaux

18.8- Félicitations à la ligue intermunicipale du comté de Champlain

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

19- Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 3 mai 1994 - Règlement numéro 333

20- PAROLE À LA SALLE

21- Levée de l'assemblée

Adopté

94-177 Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 avril 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-178 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 30 avril 1994.

Adopté

94-179 Comptes

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

9156	Association des marchands	111,28
9157	Hydro-Québec	541,48
9158	Bell Mobilité Pagette	163,15
9159	Voyages Jocelyne Côté inc.	202,53
9160	Société canadienne du cancer	100,00
9161	Carole O'Mara	34,67
9162	Commission municipale du Québec	11 796,42
9163	Hydro-Québec	3 904,37
9164	Bell Mobilité Cellulaire	42,56
9165	Ville de Cap-de-la-Madeleine	6 128,69
9166	Entretien M.C. enr.	1 281,95
9167	Chambre de commerce	50,00
9168	Louis Dubois	99,22
9169	Jules Milette inc.	7 340,31
9170	Corp. Municipale de St-Maurice	1 287,00
9171	Bell Canada	41,94
9172	Commcorp	383,65
9173	Conseil des loisirs de la Mauricie inc.	450,00
9174	Gilles Richard	100,00
9175	Frédéric Prescott	243,79
9176	Municipalité de Sainte-Marthe	15 705,39
9177	Dany Pronovost	1 125,00
9178	Jean Mercier	1 125,00
9179	Gestion Sabonaric inc.	1 056,59
9180	Normand Monaghan	190,00
9181	Roger Jean	108,50
9182	Eric Lottinville	25,00
9183	Hydro-Québec	6 750,08

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9184	Entretien M.C. enr.	1 414,45
9185	Carole Chevalier	700,00
9186	Solange Dauphinais	200,00
9187	C.S.M.Q.	165,00
9188	Baseball mineur Ste-Marthe inc.	3 500,00
9189	Bell Canada	490,20
9190	Danielle Gélinas Dumont	150,29
9191	Hydro-Québec	167,09
9192	Gaston Girard	12 032,23
9193	Orchestre Tic Tac Toe	600,00
9194	Marlène Caron	75,00
9195	Yan Carle	75,00
9196	Chambre de commerce	320,00
9197	Bingo Vézina inc.	823,49
9198	Eric Lottinville	50,00
9199	Laurent Pontbriand	94,60
9200	Pierrette Farrier	130,20
9201	Municipalité de Sainte-Marthe	12 772,64
9202	Frédéric Prescott	93,97
9203	Normand Boisvert	300,00
	TOTAL:	94 542,73

Comptes à payer au 30 avril 1994

9204	Buromax inc.	827,36
9205	Belitec inc.	160,67
9206	Centre de décoration Paré inc.	58,24
9207	Centrale de contrôle d'alarme	23,37
9208	Clément & Frère ltée	664,47
9209	Canadian Tire	12,57
9210	Clément Bastien Excavation enr.	92,45
9211	Charles Turcotte & Fils ltée	422,62
9212	Charbonnerie Champlain ltée	273,79
9213	Dynabec ltée	3 838,69
9214	Desroberts inc.	17,33
9215	Électricité A.C.A. inc.	1 329,37
9216	Excavation Girard & Simard inc.	50,08
9217	Formules municipales enr.	252,34
9218	Formules d'affaires CCL	56,12
9219	General Bearing Service inc.	105,95
9220	Gravier Mont-Carmel inc.	159,01
9221	Guillevin International inc.	109,98
9222	Garage Charest & Frères inc.	9,83
9223	Hymec inc.	201,85
9224	Imprimerie Vallières inc.	899,06
9225	Launier ltée	1 704,35
9226	La cie de construction Dollard ltée	834,60
9227	L'Hebdo Journal	312,98
9228	Les cafés populaires Henri enr.	8,75
8229	Les Éditions Yvon Blais inc.	29,96
9230	Morin & Frères inc.	38,69
9231	Marchand Audio-Vidéo inc.	417,17
9232	Major Mini Moteur enr.	831,91
9233	McKerlie-Millen inc.	187,33
9234	Oxygène Val-Mauricie ltée	9,02
9235	Pluritec laboratoire ltée	144,67
9236	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	181,75
9237	P.A. Thibeault ltée	199,69

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9238	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	544,66
9239	Produits chimiques Sany inc.	2 410,03
9240	Quévis inc.	3,26
9241	Québec Linge inc.	42,38
9242	R.T. spécialités	77,90
9243	Remise 2000 enr.	132,49
9244	Sécurité Plus	197,91
9245	Sani Mobile	2 111,54
9246	Shell Canada ltée	242,20
9247	Simard Beaudry inc.	761,89
9248	Summum Signalisation inc.	68,31
9249	Vitrerie du Centre inc.	273,04
9250	Westburne Québec	1 931,86
9251	M.R.C. De Francheville	2 175,83
9252	Ville du Cap	3 788,85
9253	Accessoires outillage ltée	267,07
9254	Baril Évaluation ltée	556,40
9255	Consultants VFP inc.	2 893,28
9256	Chastenay, Gagné & Associés	1 058,27
9257	Continuum	496,91
9258	Joe Loue Tout	17,63
9259	La Pérade Ford	1 050,02
9260	Le Groupe Sport-Inter Plus	1 236,49
9261	Publicité GM inc.	261,51
9262	Signabec	1 097,82
	TOTAL:	38 163,57

Adopté

94-180 Avis de motion - Règlement numéro 334

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal.

Adopté

94-181 Adoption du projet de règlement numéro 335 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 335 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260.

Adopté

94-182 Adoption du projet de règlement numéro 336 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 336 modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Adopté

94-183 Adoption du projet de règlement numéro 337 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet de règlement numéro 337 modifiant le règlement de lotissement numéro 265.

Adopté

94-184 Entente à intervenir entre la Municipalité et Monsieur Laurier Mongrain

ATTENDU que l'employeur a mis fin à l'emploi du salarié par suite d'une réorganisation administrative en date du 27 juillet 1992;

ATTENDU qu'un règlement hors cours a été accepté entre les parties;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité et Monsieur Laurier Mongrain, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-185 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax et Henri Bourgeois, au coût approximatif de 460 $ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

94-186 Achat d'abat-poussière (calcium liquide)

ATTENDU que la municipalité possède des rues non pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATTENDU qu'il faudrait une quantité de 85,000 litres pour entretenir les rues;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à 2 entrepreneurs;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Les produits Calclo ltée, une quantité de 85,000 litres d'abat-poussière au prix de 0,1168 $ le litre pour un montant total de 11 047,88 $ taxes incluses.

Adopté

94-187 Achat de pierre concassée pour l'année 1994

ATTENDU que du calcium liquide doit être épandu sur les rues non pavées pour éliminer la poussière;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que l'ajout de pierre concassée est nécessaire à certains endroits et doit être étendue avant l'épandage de calcium;

ATTENDU que l'achat de pierre sera aussi nécessaire pour l'entretien de la voirie et autres infrastructures au cours de l'année 1994;

ATTENDU que Pagé Construction inc. est la seule carrière locale qui peut fournir la pierre concassée;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au poste budgétaire "Voirie biens non durables" 02-320-00-620;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Pagé Construction inc. une quantité de 1200 tonnes de pierre concassée au prix de 6,42 $ la tonne métrique, pour un total de 7 704 $ taxes incluses.

Adopté

94-188 <u>Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap</u>

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-04 tenue le 26 avril 1994;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-189 <u>Obtention d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement du cours d'eau Montplaisir situé dans les limites de la paroisse de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine</u>

Proposé par Frédéric Prescott, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE conformément au règlement Q2-R1, relatif à l'administration de la Loi sur la qualité de l'environnement, de demander un certificat d'autorisation (C.A.) au ministère de l'Environnement et de la Faune pour l'aménagement du cours d'eau Montplaisir, dont est inclus à la présente deux exemplaires du plan & profil (feuille 1 de 2);

2- QUE les travaux sont prévus pour 1994, parce qu'ils sont jugés, par les producteurs et le M.A.P.A.Q., essentiels à une amélioration des rendements, de plusieurs exploitations agricoles devenus instables;

3- QUE ce plan et le profil ont été réalisés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en Mauricie;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

4- QUE nous demeurons disponibles pour toute information complémentaire permettant une délivrance rapide du certificat d'autorisation.

Adopté

94-190 Demande de dérogation mineure DM-8 - Jesco Futur inc.

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Jesco Futur inc. concernant la diminution de la marge de recul avant, soit 9 m à 7.1 m, de l'immeuble situé au 125 rue des Géraniums;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

ATTENDU l'avis public mentionnant qu'au cours de cette réunion, la demande de Jesco Futur inc. serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure DM-8.

Adopté

94-191 Arrosage des pelouses et jardins - Horaire 1994

ATTENDU la nécessité d'économiser l'eau;

ATTENDU le besoin de déterminer des heures pour l'arrosage des pelouses et jardins pour l'année 1994;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- DE PERMETTRE l'arrosage entre 20 h 00 et 21 h 00 pour l'année 1994. Les propriétaires dont les numéros civiques sont pairs pourront arroser les jours pairs du calendrier et ceux dont les numéros civiques sont impairs pourront le faire les jours impairs du calendrier;

2- D'INTERDIRE le nettoyage des entrées d'auto, patio, trottoir avec l'eau de la municipalité en tout temps.

Adopté

94-192 Campagne environnementale - herbe à poux

ATTENDU le problème environnemental de l'herbe à poux qui cause des inconvénients à plus de 10% de notre population;

ATTENDU le regroupement de 8 municipalités de la région concernant une campagne de sensibilisation;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE PARTICIPER au prorata de notre population à la campagne de sensibilisation contre l'herbe à poux pour l'été 1994, pour un montant approximatif de 800 $, le tout étant imputé au poste budgétaire 02-639-00-522.

Adopté

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-193
Embauche de personnel d'animation de terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 27 juin prochain;

ATTENDU les entrevues de sélection qui ont été réalisées il y a quelques jours et qui ont permis de retenir 10 candidatures;

ATTENDU que toutes ces personnes doivent être embauchées pour une période de 6 semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- D'EMBAUCHER les 9 animateurs et le responsable des terrains de jeux qui ont été retenus par le comité de sélection, le tout entraînant des déboursés salariaux approximatifs de 10 000 $ et étant imputé au poste budgétaire 02-701-50-111 (Rémunération - parcs et terrains de jeux);

2- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel additionnel si le nombre d'inscriptions le nécessite;

3- D'OCTROYER le budget d'opération pour les terrains de jeux de 1 000 $ tel que prévu au poste budgétaire 02-701-50-999 (Subvention - terrains de jeux).

Adopté

94-194
Vente d'immeuble dans le parc industriel

ATTENDU la demande de Monsieur Gilles Ouellet, président de Ébénisterie Multi-Bois inc. pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 7 133.7 mètres carrés dans le parc industriel;

ATTENDU que l'activité de l'entreprise est la fabrication de meubles et que l'entreprise, qui compte déjà 10 employés, prévoit ajouter de dix à douze autres employés;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap vende à Ébénisterie Multi-Bois inc. une partie du lot 107, une partie du lot 108 et une partie du lot 109 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'il apparait au plan et à la description technique préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 13 avril 1994 (annexés à la présente résolution), d'une superficie de 7 133.7 mètres carrés au prix global de 18 000 $ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Yvon Dupuis, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2- QU'advenant que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap élargisse la rue face à ce terrain pour en faire le pavage et les bordures de rues, aucun frais ne sera exigé à l'acheteur;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3- QUE la Municipalité ne prévoit pas développer d'autres services que ceux mentionnés ci-haut;

4- QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

5- D'ABROGER la résolution numéro 94-57.

Adopté

94-195 Entretien des espaces verts

ATTENDU l'entretien et la tonte de pelouse à effectuer pour nos espaces verts et terrains sportifs;

ATTENDU les prix demandés à trois soumissionnaires;

ATTENDU la conformité des deux soumissions reçues;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'OCTROYER le contrat d'entretien de nos espaces verts à l'Horizon Vert enr., soit le plus bas soumissionnaire, au montant de 11 560 $ taxes incluses;

2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-10-522 (entretien et réparation).

Adopté

94-196 Acceptation du plan projet de développement domiciliaire - Monsieur Normand Laquerre

ATTENDU qu'un plan d'aménagement d'ensemble numéro 94-P.A.E-01 des lots 528-P, 529-P, 530-P et 531-P du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine a été déposé au Comité consultatif d'urbanisme pour étude;

ATTENDU la demande de Monsieur Normand Laquerre concernant un projet de développement domiciliaire sur le lot 528-P;

ATTENDU qu'après analyse, le Comité consultatif d'urbanisme a apporté certains correctifs tels que mentionnés dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 avril 1994;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le plan d'aménagement d'ensemble numéro 94-P.A.E-01 en y apportant les correctifs requis;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan projet de développement d'ensemble numéro 94-P.A.E.-01 et le projet de développement domiciliaire de Monsieur Normand Laquerre tel que le plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre sous les minutes 11063.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

94-197
No de résolution ou annotation

Prolongement de la 14e Rue - Approbation des plans et devis

ATTENDU la demande des promoteurs du Domaine Brou-Mont inc. pour le prolongement des services municipaux sur une partie de la 14e Rue, soit une partie du lot 93-P;

ATTENDU que des plans et devis ont été préparés par Monsieur René Déziel, ingénieur, en date du 28 mars 1994 et révisés en date du 6 mai 1994;

ATTENDU que le service technique a pris connaissance du projet et recommande l'acceptation des plans et devis portant le numéro 94-01;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER les plans et devis numéro 94-01 préparés par Monsieur René Déziel, ingénieur, en date du 28 mars 1994 et révisés en date du 6 mai 1994;

2- D'AUTORISER Monsieur René Déziel, ingénieur, à présenter le projet au Ministère de l'Environnement du Québec afin d'obtenir le certificat d'autorisation requis pour effectuer les travaux.

Adopté

94-198

Obtention d'un certificat d'autorisation pour l'aménagement du cours d'eau André situé dans les limites de la paroisse de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- QUE conformément au règlement Q2-R1 relatif à l'administration de la Loi sur la qualité de l'environnement, de demander un certificat d'autorisation (C.A.) au ministère de l'Environnement et de la Faune pour l'aménagement du cours d'eau André, dont est inclus à la présente deux exemplaires du plan et profil (feuille 1 de 1);

2- QUE les travaux sont prévus pour 1994, parce qu'ils sont jugés par les producteurs et le M.A.P.A.Q., essentiels à une amélioration des rendements, de plusieurs exploitations agricoles devenus instables;

3- QUE ce plan et le profil ont été réalisés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en Mauricie;

4- QUE nous demeurons disponibles pour toute information complémentaire permettant une délivrance rapide du certificat d'autorisation.

Adopté

94-199

Homologation de l'acte d'accord - Cours d'eau André

ATTENDU q'un acte d'accord entre les propriétaires en superficie du terrain assujetti aux travaux prévus dans l'acte d'accord, a été conclu, sous le régime des articles 777 et suivants du Code municipal;

Livre des délibérations (FM) - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'HOMOLOGUER l'acte d'accord du cours d'eau André en date du 9 mai 1994.

Adopté

94-200 Travaux d'assainissement des eaux usées - secteur numéro 3 - Adjudication des travaux municipaux

ATTENDU les soumissions reçues concernant des travaux d'assainissement des eaux usées pour les secteurs numéros 1, 2 et 3;

ATTENDU que dans le secteur numéro 3 des travaux municipaux sont prévus, soit la construction d'un réseau d'égout pour desservir les résidences existantes et les terrains vacants;

ATTENDU que la firme Jean-Paul Doyon ltée est le plus bas soumissionnaire et sa soumission a été jugée conforme au document d'appel d'offres, soit un montant de 61 888,40 $ et d'imputer cette somme au poste budgétaire numéro 03-100-00-901 (règlement numéro 311 - 50e et 51e Rue);

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ADJUGER le contrat pour la construction de services municipaux tel que requis dans le document d'appel d'offres numéro 0236-40-01-41-4Z, et ce, pour le prix de 61 888,40 $;

2- D'AUTORISER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer tous les documents du marché pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-201 Félicitations à la ligue intermunicipale du comté de Champlain

ATTENDU la tenue du tournoi inter-régionale pour le hockey mineur en avril dernier, à St-Anne-des-Plaines;

ATTENDU que des jeunes de notre municipalité font partie de l'équipe des Titans Bantam A;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à la ligue intermunicipale du comté de Champlain, catégorie Bantam A, les Titans pour leur performance à ce tournoi inter-régional.

Adopté

94-202 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 3 mai 1994 - Règlement numéro 333

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 3 mai 1994 concernant le règlement numéro 333.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 3 mai 1994 en vue de l'approbation du règlement numéro 333 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 580.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 69.

Que le nombre de personnes à voter qui se sont enregistrées est de 29.

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce quatrième jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

Marcel Milot
Responsable du registre

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-179, 94-184 à 94-187, 94-192, 94-193, 94-195 et 94-200

Marcel Milot
Secrétaire-trésorier

94-203 Levée de l'assemblée

A 21:15 heures

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

F. Prescott ..... Marcel Milot .....
FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 24 mai 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 24 mai 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-204 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption après avoir ajouté le point 18.1

SESSION RÉGULIÈRE DU 24 MAI 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Adoption du règlement numéro 332 - Concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

8- Adoption du règlement numéro 334 - Pour adopter un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau municipal

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Règlement numéro 333 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de conduites d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur "St-Laurent"

10- Engagement d'un notaire pour la préparation d'actes notariés - Dossiers vente pour taxes

11- Troisième convention de réalisation - premier addenda - Travaux d'assainissement des eaux usées

12- Acquisition d'une partie du lot 104-P

13- Acquisition d'une partie du lot 104-P

14- Demande de subvention - Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

15- Acceptation de l'avis de renouvellement pour les assurances pour l'exercice 1994-1995

16- Rapport des permis émis au mois d'avril

17- Engagement d'un employé temporaire

18- VARIA

18.1- Avis de motion règlement numéro 338

19- PAROLE À LA SALLE

20- Levée de l'assemblée

Adopté

94-205 <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 mai 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-206 <u>Correspondance</u>

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1er au 15 mai 1994.

Adopté

94-207 <u>Adoption du règlement numéro 332 - Concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux</u>

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et

Livre des délibérations (FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 332

Adopté

94-208 Adoption du règlement numéro 334 - Pour adopter un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau municipal

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 334.

Adopté

94-209 Règlement numéro 333 - Engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction de conduites d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur "St-Laurent"

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 333 par le conseil municipal le 25 avril 1994 pour exécuter les travaux mentionnés en titre;

ATTENDU la nécessité d'engager une firme d'ingénieurs pour la confection des plans et devis;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE PROCÉDER à l'engagement de la firme les Consultants VFP inc. pour la confection des plans et devis pour le projet de construction de conduites d'égout pluvial et la réfection de rues dans le secteur St-Laurent, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales.

Adopté

94-210 Engagement d'un notaire pour la préparation d'actes notariés - Dossiers vente pour taxes

ATTENDU que la municipalité s'est portée adjudicataire de trois immeubles lors de la vente pour taxes tenue le 9 avril 1992;

ATTENDU que plus de 2 années se sont écoulées depuis et le droit de retrait n'a pas été exercé dans ces dossiers, et que la municipalité est donc devenue propriétaire desdits immeubles et ce, en vertu de l'article 1043 du Code municipal de la province de Québec;

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du Code civil de la province de Québec, nous devons faire inscrire ce droit de propriété au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE CONFIER la rédaction des actes notariés à Me Lyne Parent, notaire, pour le transfert officiel des lots 103-408, 103-478 et 93-8 à la Municipalité;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont autorisés par la présente à signer les actes notariés ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-211

Troisième convention de réalisation - premier addenda - Travaux d'assainissement des eaux usées

ATTENDU le premier addenda à la convention intervenue le 15 septembre 1993 entre le Gouvernement du Québec et la municipalité relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales;

ATTENDU que cet addenda a pour objet d'ajouter une somme de 101 500 $ (dollars d'avril 1993) au montant déjà autorisé;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer l'addenda à la convention pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-212

Acquisition d'une partie du lot 104-P

ATTENDU les articles 6 et 14.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que le domaine récréo-touristique a été retenu comme priorité dans le cadre du développement stratégique de la région;

ATTENDU les négociations entreprises depuis plusieurs mois;

ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur d'une partie du lot 104-P, propriété de mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert, et monsieur Rosaire Guilbault d'une superficie de 51 610.9 mètres carrés;

ATTENDU le rapport soumis par la firme Baril évaluation ltée, conseillers en évaluation;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR un emplacement connu et désigné au cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot 104-P, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, sous ses minutes numéro 11395 en date du 6 avril 1994 (annexés à la présente résolution), de mesdames Suzanne Guilbault Jutras, Claude Orise Guilbault Hubert et monsieur Rosaire Guilbault pour la somme de 100 000 $, payable comme suit : 10 000 $ comptant à la date de la signature du contrat notarié et 9 000 $ annuellement à la date d'anniversaire du contrat pendant une période de 10 ans, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par M^e^ Robert Carrier, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à M^e^ Robert Carrier, notaire;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3- D'AUTORISER messieurs Frédéric Prescott, maire, et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (dépenses en immobilisations);

5- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au Ministre des Affaires municipales pour fins d'approbation de l'engagement de crédit.

Adopté

94-213 <u>Acquisition d'une partie du lot 104-P</u>

ATTENDU les articles 6 et 14.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que le domaine récréo-touristique a été retenu comme priorité dans le cadre du développement stratégique de la région;

ATTENDU les négociations entreprises depuis plusieurs mois;

ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur d'une partie du lot 104-P, propriété de messieurs Jean Guilbault, Renald Guilbault, François Guilbault, mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault, d'une superficie de 45 750.3 mètres carrés;

ATTENDU le rapport soumis par la firme Baril évaluation ltée, conseillers en évaluation;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'ACQUÉRIR un emplacement connu et désigné au cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot 104-P, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, sous ses minutes numéro 11395 en date du 6 avril 1994 (annexés à la présente résolution), de messieurs Jean Guilbault, Renald Guilbault, François Guilbault, mesdames Lili Guilbault et Ghislaine Guilbault, pour la somme de 100 000 $, payable comme suit : 10 000 $ comptant à la date de la signature du contrat notarié et 9 000 $ annuellement à la date d'anniversaire du contrat pendant une période de 10 ans, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par M^{e} Robert Carrier, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2- DE CONFIER la rédaction de l'acte notarié à M^{e} Robert Carrier, notaire;

3- D'AUTORISER messieurs Frédéric Prescott, maire, et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-900 (dépenses en immobilisations);

5- DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution au Ministre des Affaires municipales pour fins d'approbation de l'engagement de crédit.

Adopté

94-214 Demande de subvention - Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 334 par le conseil le 23 mai 1994 relatif à un programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue, le 13 mai dernier, du Comité environnemental afin d'obtenir une avance de fonds pour répondre aux demandes des résidants à ce programme;

ATTENDU qu'une somme de 15 000 $ est prévue au budget 1994;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- DE VERSER une somme de 5 000 $ à titre d'avance au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidants admissibles au programme et d'imputer cette dépense au poste budgétaire numéro 02-490-00-991 (subventions aux organismes sans but lucratif);

2- DE MENTIONNER que les sommes non utilisées à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la municipalité.

Adopté

94-215 Acceptation de l'avis de renouvellement pour les assurances pour l'exercice 1994-1995

ATTENDU qu'un avis de renouvellement pour les assurances pour l'exercice 1994-1995 a été demandé à la firme Ferron, Tousignant Pagé & Associés inc.;

ATTENDU l'article 936.2 du Code municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE RENOUVELER le contrat d'assurances à la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour la période du 8 juin 1994 au 8 juin 1995 au montant de 14 931,00 $ excluant la taxe provinciale;

Adopté

94-216 Rapport des permis pour le mois d'avril 1994

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 35 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1994
pour une valeur estimée de 964 500 $;

Livre des délibérations F.M. - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que sur ces 35 permis, 9 ont été émis pour la construction de résidences unifamiliales pour une valeur estimée de 732 000 $;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril.

Adopté

94-217 Engagement d'un employé temporaire

ATTENDU qu'en 1994, la municipalité n'a pas été retenue sur le programme Défi 1994;

ATTENDU que le service technique a un besoin supplémentaire de personnel pour suffire aux travaux d'inspection;

ATTENDU que monsieur Martin Beaumier a été à l'emploi de la municipalité en 1993, sur le programme Défi, comme technicien en génie civil;

ATTENDU que monsieur Martin Beaumier a démontré qu'il était apte à remplir un poste de technicien;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ENGAGER monsieur Martin Beaumier, pour une période maximum de 10 semaines, pour effectuer les inspections de fin de travaux et d'environnement (arrosage).

Adopté

94-218 Avis de motion - Règlement numéro 338

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Sicotte, Jacques, Marcel, Huguette, Jacinthe, Denise, De l'Ile, Landry et Robert Biron.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-212 à 94-215

Secrétaire-trésorier

94-219 Levée de l'assemblée

A 20:50 heures

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉFÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 juin 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Normand Monaghan
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

94-220 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 1994

ORDRE DU JOUR

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Procès-verbaux

3.1- Adoption

3.2- Suivi

4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

5- PAROLE À LA SALLE

6- Correspondance

7- Comptes

8- Adoption du règlement numéro 338 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Sicotte, Jacques, Marcel, Huguette, Jacinthe, Denise, de l'Ile, Landry et Robert Biron

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9- Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec inc. - 1994

10- Paiement à l'entrepreneur - Travaux sur la cinquième rue et partie de la troisième avenue

11- Engagement d'un entrepreneur - Travaux de pavage des rues Marcel (partie), Courteau (partie 1 & 2), Jacques, Sicotte, Huguette (partie), Landry, de l'Ile, Jacinthe, Denise, Robert Biron et une partie du rang St-Malo

12- Limite de vitesse - rue Notre-Dame

13- Travaux de marquage de la chaussée

14- Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

15- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

16- Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

17- Versement - Association de soccer Ste-Marthe inc.

18- Achats

18.1- De produits d'entretien ménager

18.2- De fournitures de bureau

18.3- De peinture et teinture pour le Parc Roger Guilbault

19- VARIA

19.1- Engagement d'un laboratoire spécialisé pour travaux de voirie

20- Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 9 juin 1994 - Règlement numéro 329

21- PAROLE À LA SALLE

22- Levée de l'assemblée

Adopté

94-221 <u>Adoption des procès-verbaux</u>

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 mai 1994 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

94-222 <u>Correspondance</u>

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 mai 1994.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-223

Comptes

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

9263	Club Richelieu Cap-de-la-Madeleine	60,00
9264	Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.	6 913,25
9265	Louis Dubois	77,75
9266	Richard Dufresne	65,05
9267	Hydro-Québec	1 313,84
9268	Receveur général du Canada	7 699,67
9269	Comm. adm. des régimes de retraite	479,80
9270	Ministre du Revenu	10 056,19
9271	Trust Général du Canada	3 700,54
9272	Entretien M.C. enr.	1 418,91
9273	Solange Dauphinais	100,00
9274	Colette Fortin	7 106,80
9275	Gisèle Veillette	305,00
9276	S.C.F.P.	192,51
9277	Bell Mobilité Pagette	27,54
9278	Municipalité de Champlain	6 249,50
9279	Ministre du Revenu	20,92
9280	Dépanneur François Brouillette	597,21
9281	Municipalité de Sainte-Marthe	189,04
9282	Ferme touristique Albert Adam	50,00
9283	Hydro-Québec	5 076,06
9284	Bell Canada	44,42
9285	Bell Mobilité Cellulaire	91,20
9286	Éric Lottinvile	50,00
9287	Trust Général du Canada	16 000,00
9288	Fernand Veillette	159,74
9289	Municipalité de Sainte-Marthe	19 834,26
9290	Frédéric Prescott	251,38
9291	Société canadienne des postes	812,33
9292	Timothy Lagacé	171,00
9293	Jules Milette inc.	7 357,88
9294	Roger Jean	168,29
9295	Paul Sciacca	10,10
9296	Annulé	
9297	Bell Canada	506,13
9298	Me Denis Tremblay	227,91
9299	Comité Environnemental	5 000,00
9300	Danielle Gélinas Dumont	191,33
9301	Hydro-Québec	5 917,94
9302	Productions Claude Boivin	258,00
9303	Entretien M.C. enr.	1 426,72
9304	Éric Lottinville	50,00
9305	Municipalité de Sainte-Marthe	13 159,26
9306	Frédéric Prescott	276,28
9307	Louise Hébert Ringuette	28,82
9308	Solange Dauphinais	150,00
9309	Société Canadienne des postes	164,67
9310	Hydro-Québec	641,06
9311	Ministre des Finances	159 432,00
9312	Trust Prêt et Revenu	18 115,90
	TOTAL:	302 196,20

Comptes à payer au 31 mai 1994

9313	Atelier d'usinage Gomex inc.	86,67
9314	Buromax inc.	711,52
9315	Bélitec inc.	516,12

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9316	Bell Mobilité Pagette	27,25
9317	Bernier & Crépeau	207,96
9318	Centre de décoration Paré inc.	395,60
9319	Centre des Roses enr.	261,75
9320	Clément & Frère ltée	655,24
9321	Centre horticole du Cap inc.	2 525,94
9322	Clôtures Cambrek inc.	50,96
9323	Canadian Tire ltée	603,79
9324	Charbonnerie Champlain ltée	363,96
9325	Construction S.R.B.	664,91
9326	Dynabec ltée	4 066,56
9327	Électricité A.C.A. inc.	256,40
9328	Excavation Girard & Simard inc.	6 794,58
9329	Formules Municipales enr.	94,39
9330	Ferron, Tousignant, Pagé & Ass. inc.	109,00
9331	Éloi Guillemette	102,56
9332	Garage Charest & Frères inc.	882,40
9333	Henri Bourgeois inc.	293,66
9334	Imprimerie Comeau inc.	266,65
9335	J.D. Paré Électrique inc.	36,45
9336	Jacques Arsenault	2 682,50
9337	La cie de Construction Dollard ltée	1 788,78
9338	L'Hebdo Journal	425,65
9339	Les Cafés Populaires Henri enr.	45,69
9340	Les Publications CCH/FM ltée	24,80
9341	Morin & Frères inc.	145,84
9342	Major Mini Moteur enr.	61,20
9343	McKerlie-Millen (Québec) inc.	141,52
9344	Multi Mécanic enr.	94,02
9345	Outibo enr.	714,70
9346	Oxygène Val-Mauricie ltée	25,95
9347	Outils Mauriciens inc.	72,51
9348	Pluritec Laboratoire ltée	44,51
9349	Produits chimiques Calclo ltée	10 315,20
9350	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	225,66
9351	Pitney Bowes Leasing	27,04
9352	Poste d'essence Ste-Marthe enr.	425,53
9353	Permacon Trois-Rivières	189,30
9354	Quévis inc.	9,14
9355	Québec linge	36,87
9356	R.J. Lévesque & Fils ltée	476,29
9357	Remise 2000	285,91
9358	Sani-Marc inc.	56,19
9359	Service de pneus C.T.R. ltée	98,18
9360	Sécurité Plus	236,30
9361	Sani Mobile	924,48
9362	St-Maurice Oxygen ltée	9,07
9363	Shell Canada ltée	74,12
9364	Serrurier du Cap inc.	28,25
9365	Simard Beaudry inc.	496,80
9366	Vitrerie du Centre inc.	270,41
9367	Westburne Québec	1 418,14
9368	C.T.A. de Fran-che-mont	2 354,00
9369	Chambre de Commerce du Cap	296,28
9370	MRC De Francheville	2 427,61
9371	Ordre des comptables agréés du Québec	729,31
9372	Parents Secours du Québec	100,00
9373	Société Qué. Assainissement des eaux	299,61
9374	Gaétan Désilets	750,00
9375	Heenan Blaikie	3 231,37
9376	Normand Corbin	80,00
9377	Atelier Go-Élan	2 344,05

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annulation

9378	Cie de Gestion Optilog inc.	52,00
9379	Balayage mécanique 04 enr.	1 222,97
9380	Consultants VFP inc.	6 170,69
9381	Diverbec inc.	902,01
9382	Laujag inc.	169,18
9383	Le groupe Sport-inter Plus	615,36
9384	Métaux Lamy inc.	177,77
9385	P.V. Ayotte	122,47
9386	Peinture & Débosselage Plus	1 600,32
	TOTAL:	65 489,87

Adopté

94-224 Adoption du règlement numéro 338 - Concernant des travaux de mise en forme, drainage et pavage des rues Sicotte, Jacques, Marcel(partie), Huguette(partie), Jacinthe, Denise, de l'Ile, Landry et Robert Biron

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 338.

Adopté

94-225 Délégation au congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec inc. - 1994

ATTENDU la tenue du congrès annuel des secrétaires municipaux les 10, 11 et 12 août 1994 à Sherbrooke;

ATTENDU la pertinence d'y déléguer le personnel membre de cette corporation;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à assister à ce congrès;

2- DE DÉFRAYER le coût d'inscription et d'assumer les frais inhérents à ce congrès et d'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-190-02-494 (Cotisations et abonnements) et 02-130-00-310 (Frais de déplacements).

Adopté

94-226 Paiement à l'entrepreneur - Travaux sur la cinquième rue et partie de la 3e avenue

ATTENDU le décompte progressif final reçu de la compagnie Massicotte & Fils ltée au montant de 87 680,20 $ pour des travaux exécutés jusqu'au 20 octobre 1992;

ATTENDU qu'une retenue de 5% a été considérée lors du décompte final;

ATTENDU que plus d'un an s'est écoulé depuis la fin des travaux;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement DE VERSER la somme de 4 614,75 $ à la compagnie Massicotte & Fils ltée en paiement de la retenue de 5% plus taxes pour les travaux

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

exécutés sur la cinquième rue et une partie de la 3e avenue.

Adopté

94-227 Engagement d'un entrepreneur - Travaux de pavage des rues Marcel (partie),Courteau (partie 1 & 2), Jacques, Sicotte, Huguette (partie), Landry, de l'Ile, Jacinthe, Denise, Robert Biron et une partie du rang St-Malo

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publiques et que trois entreprises de la région ont présenté des soumissions conformes pour l'exécution des travaux de pavage des rues et du rang mentionnés;

ATTENDU que des 3 soumissions reçues, la soumission de la firme Construction & Pavage Maskimo ltée, tout en étant conforme, s'est avérée la plus basse, soit pour un montant de 671 493,39 $;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER à la firme Construction & Pavage Maskimo ltée
le contrat des travaux de pavage des rues Marcel (partie), Courteau (partie 1 & 2), Jacques, Sicotte, Huguette (partie), Landry, de l'Ile, Jacinthe, Denise, Robert Biron et une partie du rang St-Malo;

2- QUE Messieurs Frédéric Prescott, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les document pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

94-228 Limite de vitesse - rue Notre-Dame

ATTENDU que pour une meilleure sécurité et ainsi diminuer les accidents de la route sur cette artère;

ATTENDU qu'un centre d'achat est compris dans cette section de la rue Notre-Dame;

ATTENDU l'achalandage de cette artère aux heures de pointes;

ATTENDU que 10 rues entrecoupent perpendiculairement la rue Notre-Dame;

ATTENDU la forte densité de constructions sur cette section de la rue Notre-Dame;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports de rendre sécuritaire ce tronçon de la rue Notre-Dame en prolongeant la zone de 50Km/hre, de la limite du Cap-de-la-Madeleine jusqu'au 2061, rue Notre-Dame.

Adopté

94-229 Travaux de marquage de la chaussée

ATTENDU que diverses rues de la municipalité doivent être

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

lignées pour des raisons de sécurité;

ATTENDU que la firme Lignco inc. a soumis des prix pour l'exécution des travaux de marquage de la chaussée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'ACCORDER à la firme Lignco inc. les travaux de marquage de la chaussée et ce pour le prix de 4 161,66 $ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparations - Voirie)

Adopté

94-230

Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau

ATTENDU le règlement numéro 287 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU la résolution numéro 94-217 relative à l'engagement temporaire de Monsieur Martin Beaumier;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

1- DE NOMMER Monsieur Martin Beaumier à titre d'inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 1994;

2- D'AUTORISER Monsieur Martin Beaumier à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

94-231

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 94-05 tenue le 7 juin 1994;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

94-232

Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la municipalité

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;

ATTENDU que cette initiative démontre de plus en plus un sentiment d'appartenance à notre municipalité;

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU que le conseil veut promouvoir ce genre d'activité;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement DE CONTRIBUER pour une somme de 75 $ aux responsables qui organiseront un fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 150 $ pour une fête de quartier de 3 à 5 rues et pour un montant de 350 $ pour une fête de secteur, et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (Activités culturelles).

Adopté

94-233 Versement - Association de soccer Ste-Marthe inc.

ATTENDU que l'association de soccer Ste-Marthe inc. a déposé son bilan financier pour la saison 1993;

ATTENDU leurs prévisions budgétaires pour 1994;

ATTENDU la vérification effectuée par la responsable des services à la communauté et que des dépenses de plus de 10 000 $ auront été encourues pendant l'année financière;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE VERSER une somme forfaitaire de 3 500 $ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;

2- D'IMPUTER cette somme au poste budgétaire 02-701-58-999 (contribution à l'Association de soccer).

Adopté

94-234 Achat de produits d'entretien ménager

ATTENDU les besoins d'entretien de notre complexe communautaire;

ATTENDU l'inventaire effectué une fois par trois mois;

Proposé par Normand Monaghan, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE COMMANDER les produits d'entretien ménager à la compagnie Sany et au Laboratoire Choisy au coût de 354,36 $, taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-21-999 (Salle Félix-Leclerc)

Adopté

94-235 Achat de fournitures de bureau

ATTENDU les besoins en fournitures et papeterie diverses pour le travail de bureautique;

ATTENDU le besoin d'entretenir nos équipements;

Proposé par Danielle Gélinas Dumont, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE COMMANDER nos fournitures de bureau chez Buromax, au coût approximatif de 360 $ taxes incluses et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-670.

Adopté

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

94-236

Achat de teinture et peinture pour le parc Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de teinture et peinture pour les patinoires au Parc Roger Guilbault;

ATTENDU les prix soumis par deux fournisseurs, soit : Centre de décoration Paré inc. et Louis Gince inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACHETER de Décoration Paré inc., une quantité de teinture et peinture de marque Solignum pour un montant total de 1 283,08 $ taxes incluses.

Adopté

94-237

Engagement d'un laboratoire spécialisé pour travaux de voirie

ATTENDU que des travaux de voirie et pose de pavage doivent être faits au cours de l'été;

ATTENDU la nécessité d'engager un laboratoire spécialisé pour effectuer le contrôle de la qualité des enrobés bitumineux;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Laboratoire M.B.F. ltée pour effectuer le contrôle de qualité des matériaux ainsi que la pose, selon les besoins requis par le service technique.

Adopté

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 9 juin 1994 - Règlement numéro 329

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP
MRC DE FRANCHEVILLE

Je soussigné, Marcel Milot, responsable du registre tenu le 9 juin 1994 en vue de l'approbation du règlement numéro 329 déclare:

Que le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement est de 58.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 17.

Que le nombre de personnes habile à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce neuvième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

Responsable du registre

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je soussigné, Marcel Milot, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 94-223, 94-225 à 94-227, 94-229, 94-232 à 94-237 inclusivement.

Secrétaire-trésorier

94-238 Levée de l'assemblée

A 20:05 heures

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Normand Monaghan et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRÉSORIER

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 20 juin 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 20 juin 1994 à 18 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A Madame, Messieurs:

Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 20 juin 1994 à 18:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1- Prière

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour

4- PAROLE À LA SALLE

5- Modification aux règlements pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements 88 (88-A) et 99

6- Emprunt par billets - Règlements numéros 88 (88-A) et 99

7- PAROLE A LA SALLE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8- Levée de l'assemblée

DONNÉ ce 17e jour du mois de juin 1994.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

94-239 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

94-240 Modification aux règlements pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements 88 (88-A) et 99

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets un montant total de 35 258 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règlement numéro	Pour un montant de
88 (88-A)	11 085 $
99	24 173 $

ATTENDU QU'Il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

3- QUE les billets seront datés du 4 juillet 1994;

4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 6 058 $
2. 6 400 $
3. 7 000 $
4. 7 700 $
5. 8 100 $

6- QUE le terme de la partie à renouveler du règlement numéro 99 est modifié pour se lire 5 ans au lieu de 6 ans.

Adopté

94-241 Emprunt par billets - Règlements numéros 88 (88-A) et 99

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui est faite par la Caisse populaire Sainte-Madeleine pour son emprunt de 35 258 $ par billets en vertu des règlements numéros 88 (88-A) et 99, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit :

6 058 $	9,25 %	4 juillet 1995
6 400 $	9,25 %	4 juillet 1996
7 000 $	9,25 %	4 juillet 1997
7 700 $	9,25 %	4 juillet 1998
8 100 $	9,25 %	4 juillet 1999

2- QUE les billets, capital et intérêts seront payables à la Caisse populaire Sainte-Madeleine;

3- QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

94-242 Levée de l'assemblée

A 20:10 heures

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas Dumont et résolu unnimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRES.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 juin 1994

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 27 juin 1994 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas Dumont
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Sainte-Marthe-du-Cap

A M a d a m e , M e s s i e u r s : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas Dumont, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Normand Monaghan, Richard Dufresne.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 27 juin 1994 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B. La session régulière suivra la session spéciale.

DONNÉ ce 23e jour du mois de juin 1994.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation

94-243
Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 27 JUIN 1994

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture de la séance

2- Prière

3- Présences

4- Adoption de l'ordre du jour

5- Assemblée publique de consultation

5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation

* Mot de bienvenue
* Explication des 4 étapes

5.2- Présentation du projet de règlement numéro 335

5.3- Présentation du projet de règlement numéro 336

5.4- Présentation du projet de règlement numéro 337

5.5- Pause

* Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
  * pour complément d'information
  * pour préparer leurs questions et/ou commentaires

5.6- Période des questions et commentaires

* Procédure à suivre
  * le participant se lève
  * il s'identifie et précise s'il s'exprime :
    * à titre personnel
    * au nom de l'organisme qu'il représente
* le conseil enregistre ses interventions

5.7- Clôture de l'assemblée publique de consultation

6- VARIA

7- Levée de l'assemblée

Adopté

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

94-244
Levée de l'assemblée

A 20:04 heures

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Frédéric Prescott et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT, MAIRE MARCEL MILOT, SEC.-TRÉS.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine